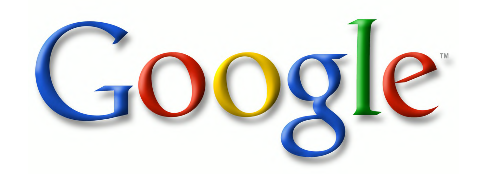
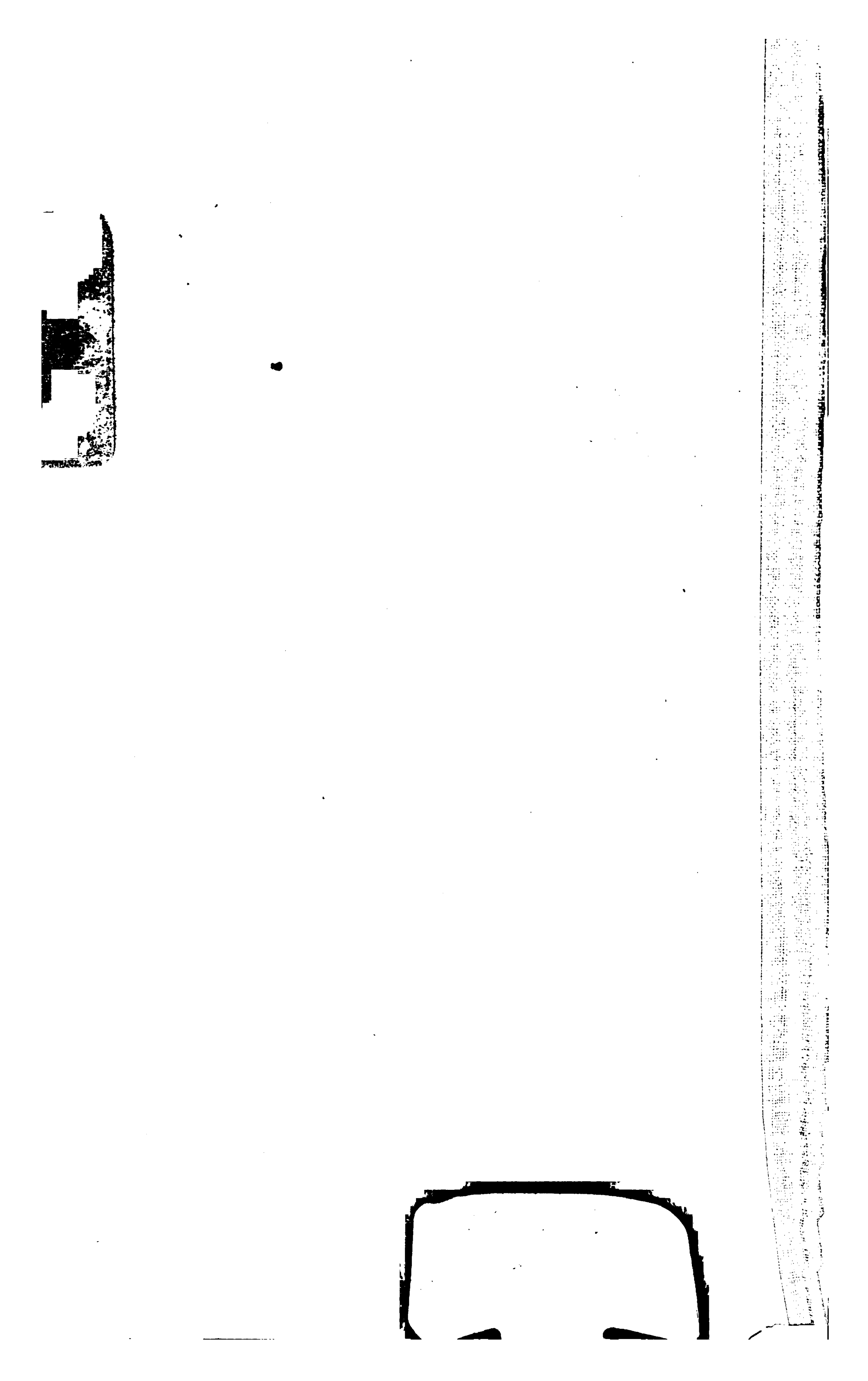

Google





LONDRES,

LA COUR ET LES PROVINCES

D'ANGLETERRE,

D'ÉCOSSE ET D'IRLANDE.

LONDRES,

LA COUR ET LES PROVINCES

D'ANGLETERRE, D'ÉCOSSE ET D'IRLANDE,

OU

ESPRIT, MOEURS, COUTUMES,

HABITUDES PRIVÉES DES HABITANS DE LA GRANDE-BRETAGNE,

Ouvrage dans lequel on s'est appliqué à recueillir les faits et les anecdotes les plus propres à piquer la curiosité, et à faire bien connaître le caractère particulier, et le génie vraiment original, de ces Insulaires.

Indocti discant; amant meminisse periti.

TOME SECOND.

A PARIS.

Chez BRIAND, Libraire, rue de Crébillon, n°. 3, près la place de l'Odéon.

1816.

LONDRES,

LA COUR ET LES PROVINCES D'ANGLETERRE, D'ÉCOSSE ET D'IRLANDE,

OU

ESPRIT, MŒURS, COUTUMES,

HABITUDES PRIVÉES DES HABITANS DE LA GRANDE-BRETAGNE.

CHAPITRE XLVI.

Commerce. Négocians. Manufactures.

Les personnes de la plus haute naissance ne croient point déroger, en Angleterre, lorsqu'elles s'adonnent au commerce et y bornent toute leur ambition. Le frère d'un comte d'Oxford mourut facteur à Alep. Celui du duc de Townshend fut marchand à Londres, et milord King, chancelier d'Angleterre, eut un de ses fils en apprentissage chez un riche marchand d'Amsterdam. Ajoutons à ceci que, soit pour en-

courager le commerce et les arts, soit pour acquérir plus de crédit parmi le peuple, plusieurs seigneurs adoptent un corps de métier ou d'artisans, et s'y font inscrire comme s'ils en faisaient réellement partie. Ainsi l'on voit des comtes et des ducs qui ne rougissent point d'être placés au nombre des épiciers, des charpentiers, des serruriers, des maçons, etc., etc. On voit souvent à Londres un marchand millionnaire voisin du frère d'un lord qui cherche à faire fortune par le commerce.

Une des causes qui rendent le commerce plus florissant en Angleterre qu'ailleurs, c'est qu'un négociant, un manufacturier riche reste négociant ou manufacturier; il craint l'oisiveté, déteste le faste, et ne cherche point à quitter la carrière dans laquelle il est né; il y fait toujours entrer ses enfans. — Aussi n'est-il pas rare de voir le fils d'un homme qui meurt brasseur, continuer le même métier avec 4,000,000 de fortune. On voit aussi fréquemment une manufacture transmise avec plusieurs millions, à un héritier qui ne connaît pas d'autre moyen de conserver la considération acquise par son père, que de continuer le même état. Ces insulaires sont persuadés, avec raison, que ce ne sont que les grandes fortunes qui peuvent former de grands établissemens, et embrasser un commerce immense.

d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande.

La plupart de ceux qui ont eu le bonheur de s'y enrichir, ne se montrent pas plus fiers, et font souvent éclater les plus grandes vertus.

Un Juif vint offrir à la reine Elisabeth, pour 20,000 livres sterling, une perle d'une belle eau, et d'une grosseur prodigieuse; cette princesse ne voulut point donner une pareille somme pour une chose qui n'était d'aucun usage. Sur son refus, l'Israélite se préparait à repasser la mer, pour chercher d'autres souverains qui lui achetassent sa perle. Sa résolution fut sue de Thomas Gresham, négociant de Londres, à qui l'Angleterre est redevable de plusieurs établissemens publics; il invita le Juif à dîner, et lui donna du riche bijou le prix que lui en avait refusé la reine. Il se fit ensuite apporter un mortier, y broya la perle, et en versa la poudre dans un verre à demi rempli de vin, qu'il but à la santé de sa majesté. Puis il dit au Juif étonné : Vous pouvez publier que la reine était en état d'acheter votre perle, puisqu'elle a des sujets qui peuvent la boire à sa santé.

Le commerce a produit des fortunes immenses. Une compagnie de marchands anglais est souveraine, dans les Indes orientales, de plusieurs principautés et royaumes. Le Bengale, qui lui appartient, est un pays peuplé de quinze millions d'hommes, et riche d'un revenu de

4,000,000 de guinées, avec un commerce proportionné à ces avantages.

Le parlement s'est toujours fortement occupé de protéger le commerce et les artisans. Indépendamment de la prohibition des boutons de drap, pour favoriser l'industrie du fabricant de boutons de métal, la loi fait saisir tous les habits neufs qui arrivent de chez l'étranger. On a vu confisquer à la douane tous les habits d'un duc d'Yorck, lorsqu'on les rapporta à Londres, après sa mort. A la même époque, deux femmes de la première condition, furent condamnées à l'amende pour avoir porté des robes de toile d'Irlande, et l'on confisqua leurs robes, même sur elles; néanmoins cette mesure ne s'exerce plus aussi rigoureusement. On voit dans la capitale même des femmes porter des robes de soie qui leur sont venues de France, et dont on ne s'avise pas de les dépouiller.

Les Anglais n'ont presque pas besoin de lois prohibitives contre les marchandises françaises, c'est l'opinion publique qui les proscrit. Un jour qu'à dessein d'exciter des plaintes, plusieurs membres du parlement s'étaient revêtus de vestes brodées à Lyon, le peuple les attendit à la sortie de la séance, les obligea de se dépouiller de ces vestes, les mit en pièces, et en traîna les lambeaux dans les rues de Lon-

dres. Depuis cette époque, aucun Anglais n'a porté de vestes à la française.

Les Anglais ont une bonne foi très-rigide dans les affaires de commerce. Un banquier, à qui on présentait une lettre de change pour l'acceptation, ayant pris la plume et mis au dos de la lettre les premières lettres de son nom, s'avisa de jeter un coup-d'œil sur ses livres; il y vit qu'il ne devait rien au tireur; il bâtonna le commencement de sa signature, et rendit la lettre non acceptée. L'affaire fut discutée et jugée à la bourse; il fut décidé que le négociant qui avait écrit sur la lettre de change les premières lettres de son nom, l'avait acceptée par ce seul fait, et qu'il en payerait le montant. On alla jusqu'à dire qu'il en serait de même s'il avait seulement dit de bouche qu'il l'acceptait, ou qu'en présence de témoins, il eût pris la plume pour écrire l'acceptation, quoique ensuite il eût changé d'avis.

C'est pousser bien loin la délicatesse de la probité. Le législateur n'est pas moins rigide. La loi, en Angleterre, accorde la prise de corps, non-seulement pour toutes les dettes du commerce, mais encore pour toutes les autres. Le salaire d'un domestique retenu, met son maître dans le cas d'être emprisonné; l'artisan, le fournisseur, le manouvrier, ont le même droit contre tous ceux qui refusent de les satisfaire.

En Angleterre, un créancier qui prive de la liberté son débiteur, ne lui ôte point les moyens de se libérer : la loi qui lui a donné le droit de le faire arrêter, ne lui a pas donné celui de s'emparer de ses biens, comme en France. Il peut opter entre ses biens ou sa personne ; mais il ne peut avoir en même temps en sa puissance l'un et l'autre : lors même qu'il attaque les biens, il faut qu'il épuise le mobilier avant que de pouvoir toucher aux immeubles.

La classe du peuple qui travaille aux manufactures est très-nombreuse, on la porte au delà de cinq millions.

Les ouvrages des manufactures anglaises sont extrêmement perfectionnés, à cause du haut prix que les entrepreneurs accordent à leurs ouvriers ; la main-d'œuvre est payée fort cher. Il en résulte que l'artisan s'attache à donner à son travail une grande perfection.

On aurait tort de juger des manufactures de la Grande-Bretagne par comparaison avec les nôtres ; celles-ci ne semblent que des essais d'un seul objet, tandis que les premières réunissent dans un seul et vaste local tous les genres de travaux qui dépendent de l'entreprise principale. Par exemple, on trouve dans une manufacture de voitures de luxe, un atelier de charronage, où vingt-cinq compagnons au moins sont occupés ; une forge composée de douze

soufflets en mouvement; à côté, vingt ouvriers façonnent les cuirs; plus loin, on travaille les panneaux et les parties sculptées; ensuite se présente une salle où on frappe les plâteries; puis on monte dans celle des peintres, qui tient à celle des vernisseurs et doreurs. A quelques pas sont de longs établis où se travaillent les draps; au-dessous, les métiers pour les galons, franges et glands, etc.; en un mot, on trouve dans la même enceinte la réunion de tous les arts et métiers qui concourent à la fabrication d'un carrosse.

CHAPITRE XLVII.

La Banque d'Angleterre.

L'ÉTABLISSEMENT des banques est infiniment utile au commerce : celle d'Angleterre a rendu à la nation des services inappréciables ; mais il est à craindre que les dettes énormes du gouvernement ne soient enfin cause de sa décadence, et un jour de sa ruine totale.

Les billets de la banque d'Angleterre, multipliés beaucoup plus qu'on ne le croit communément, sont burinés sur un papier d'une finesse extrême, presque aussi mince qu'une toile d'araignée; en sorte qu'il paraît impossible d'y faire aucune rature ni surcharge : on prend encore la précaution de piquer la somme écrite en toutes lettres. Malgré ces attentions, ils occasionnent des friponneries fréquentes, qui tombent sur celui qui change le billet pour de l'argent, la banque ne payant que la somme portée sur ses livres, sous le numéro du billet.

Rien n'est plus propre à attirer la confiance publique, que la manière dont se font les payemens à cette banque. Dès le jour qu'on ouvre es livres, chaque fonds particulier se paye dans

une salle différente ; et chaque salle est entourée de barreaux, au-dessus desquels sont disposées par ordre les lettres de l'alphabet. Un commis est préposé pour chaque lettre, à moins qu'elle ne fournisse pas un assez grand nombre de noms : dans ce cas, il en réunit deux ou trois, mais il paye toujours indistinctement le premier venu qui est de sa division. De cette manière, Zamet, par exemple, est payé le même jour que celui qui s'appelle André. Il n'y a jamais ni confusion ni presse pendant que se font les payemens : certain d'être payé quand on le veut, on ne se présente que lorsqu'on a besoin d'argent.

Les Anglais ont la prétention singulière de vouloir que de toutes les banques de l'Europe, la leur soit la plus solide. Il serait facile de démontrer le contraire ; mais nous nous contenterons de rapporter une anecdote qui prouve qu'on la mettrait aisément dans de grands embarras, malgré les sommes immenses dont on la dit en possession.

« Un marchand de la cité, fort riche, et reconnu pour être d'une solidité à toute épreuve, se trouva, au moment qu'il s'y attendait le moins, obligé de faire un payement considérable. Il avait dans son porte-feuille de très-bons effets ; soit qu'il n'eût pas le temps de les négo-

cier, soit que comptant sur une prochaine rentrée de fonds, il aimât mieux les garder que de s'en défaire, il eut recours aux directeurs de la banque, dont il était parfaitement connu; il les pria de lui prêter, pour quelques jours, la somme dont il avait besoin, leur offrant pour sûreté, de déposer entre leurs mains des effets des premières maisons de commerce, et même pour une plus forte somme que celle qu'il leur demandait. Les directeurs ne voulurent point adhérer à sa proposition, et le refusèrent sans donner aucun motif plausible. Le marchand se trouva piqué du refus, et dans sa colère, il résolut de se venger. Pour le faire avec succès, il escompta ses effets, et de leur produit, acheta toutes les actions de la banque qu'il pût se procurer. Comme ces sortes de papiers sont exigibles en tout temps, il en fit demander le payement; avec l'argent qu'il reçut, il prit de ses amis d'autres actions, dont il fit aussi demander le remboursement. Cette manœuvre souvent répétée, jeta la plus grande consternation parmi les directeurs, ils virent bientôt d'où le coup partait, et en craignirent les suites. Le danger pressait; ils cherchèrent à apaiser celui qu'ils avaient irrité par leur refus. Les prières les plus vives, les soumissions même les plus humbles, furent employées, mais sans succès. Il leur fallut avoir recours à un moyen

plus puissant; ils offrirent 10,000 liv. sterl. à l'implacable négociant. L'offre fut acceptée, et le crédit de la banque conservé ».

Il serait néanmoins difficile de renverser cet établissement à la conservation duquel la nation entière est intéressée. D'ailleurs tous les gros négocians de Londres font caisse commune avec la banque, qui rend les mêmes services que les autres banquiers. Elle fait les payemens, encaisse les lettres de change payables, et celles d'escompte. Les avantages que la banque retire de ces spéculations sont immenses; outre qu'elle fait circuler plus de la moitié de l'argent de la cité, elle fait presque tous ses payemens en papier.

On a calculé que la somme des billets de banque qui se perdent annuellement dans les naufrages ou sur terre, équivaut au payement de toutes les personnes employées au service de cette administration. Ainsi elle jouit entièrement des immenses avantages de son commerce et de l'escompte. Elle fait de plus caisse commune avec les plus fortes maisons de la capitale.

Les immenses trésors de la banque ne sont gardés pendant la nuit que par douze personnes que l'on enferme dans la cour de la banque; et il n'y a point encore d'exemple que l'on ait tenté de la voler.

CHAPITRE XLVIII.

Marchands et Boutiquiers.

Il est inutile de marchander à Londres et dans les provinces d'Angleterre ; presque tous les marchands n'y ont qu'un mot ; ils ont emprunté des Quakers cet usage, qui est fort commode pour eux, et ne l'est pas moins pour le public : un enfant peut faire toutes sortes d'emplettes, aussi bien que la personne la plus instruite du prix des marchandises.

Cette probité, cette bonne foi des marchands de Londres se trouvent jusque dans la plus basse classe. Un banquier traversait un jour les rues de cette capitale, dans un fiacre, où il avait beaucoup d'argent. Un des sacs vint à s'ouvrir sans qu'il s'en aperçût, et les pièces se répandirent par quelques ouvertures de la soupente. Des paysans arrêtèrent le carrosse, et avertirent le banquier de ce qui se passait. Sur-le-champ le fiacre fut entouré d'une foule de peuple, qui, ayant fait un cercle autour de la voiture, ne permit à personne d'en approcher. Pas un de ceux qui formaient cette barrière ne sortit de sa place, que tout l'argent ne fût retrouvé. Le cocher ne quitta pas même son

siége, et il n'y eut pas un des spectateurs qui demandât pour boire.

On est surpris à Londres, de voir un si grand nombre de boutiques et de magasins qui annoncent la richesse des propriétaires, et d'y voir en même temps si peu d'acheteurs; mais ce ne sont pas les chalands qui soutiennent ces boutiques, dont la magnificence étonne: c'est le commerce des provinces et de l'extérieur; ce sont les marchés éloignés qui fournissent une foule d'acheteurs. Tel marchand d'estampes qui fait un étalage coûteux, semble perdre ses frais, parce que les passans regardent sans rien acheter; mais il envoie en Ecosse, en Irlande, aux Indes orientales, en Afrique, et dans d'autres parties du monde. Il y a dans Londres cent cinquante auberges, d'où il part tous les jours un grand nombre de chariots chargés de marchandises, qu'ils transportent dans les différentes parties du royaume. On en embarque aussi sur la Tamise et sur plusieurs canaux.

Le marchand anglais est dans l'usage de faire une remise de vingt pour cent à ceux qui achètent en gros et argent comptant. Si vous prenez cent livres de sucre, vous n'en payez que quatre-vingts. On ne peut d'ailleurs rien voir de plus honnête qu'un boutiquier de Londres : vous n'achetez pas pour un schelling,

qu'il ne vous offre d'envoyer chez vous ce qu'il vous a vendu. Son amour pour le gain est le principe de cette affabilité, qui le rend poli et prévenant même envers les domestiques.

Il mourut à Enfield, un boucher nommé Taylor, qui s'était fait dans son métier une fortune de 10,000 liv. sterl. Il disait souvent qu'il avait amassé cette grande fortune en suivant constamment deux maximes : la première de vendre aux gens riches à haut prix, sans jamais s'en écarter ; et la seconde en vendant aux pauvres suivant leurs facultés ; ce qui faisait qu'il n'avait jamais de viande perdue.

Les veuves, les enfans des membres des corporations commerçantes qui meurent pauvres à Londres, sont pensionnés à proportion de l'ancienne fortune de leur mari ou de leur père, par toute la corporation dont ils faisaient partie.

Il existe à Edimbourg une maison soutenue par la générosité de plusieurs particuliers pour les enfans orphelins des marchands qui ont fait banqueroute : ils y sont instruits au commerce ; on paye leur apprentissage chez les maîtres dont ils apprennent le métier, et, quand ils sont en état de l'exercer, on leur donne 50 liv. sterl. pour qu'ils puissent s'établir.

CHAPITRE XLIX.

Contrebandiers.

Si les Anglais ne peuvent supprimer chez eux le commerce illicite, ils font du moins tout ce qu'ils peuvent pour le réprimer. Ils ont établi des vaisseaux (même des frégates) destinés à courir sur ceux des contrebandiers; et c'est surtout contre ceux de France qu'ils ont porté tous leurs efforts. En 1763, on a établi vingt de ces vaisseaux armés, qui, montés chacun de trente hommes, et commandés par des lieutenans de la marine, sont chargés d'empêcher l'introduction des marchandises de France sur les côtes de Kent et de Sussex. A une époque plus éloignée, les cutters et les frégates de la marine royale reçurent l'ordre de se saisir des navires contrebandiers. Les douanes ont aussi des vaisseaux visiteurs qui sont chargés de veiller à ce que rien ne sorte de ceux qui font voile pour l'Angleterre, avant leur arrivée dans les ports pour lesquels ils sont destinés.

Pour la contrebande de terre, on a établi dans les villes, des préposes qui ont le droit d'entrer dans les maisons des particuliers soupçonnés de recéler quelques marchandises pro-

hibées, de les visiter depuis le grenier jusqu'à la cave, d'arrêter, même dans les rues, les porteurs de paquets suspects. La confiscation de la marchandise prohibée n'est pas la seule peine qu'encoure le contrebandier, il est encore condamné à une amende considérable. Il s'en faut de beaucoup que les amendes auxquelles sont condamnés les contrebandiers en France, lorsqu'ils sont découverts, soient aussi fortes que celles des contrebandiers anglais pris en flagrant délit. Qu'on en juge par un seul exemple. Si on vient à saisir des éventails apportés en fraude du continent, le malheureux marchand paye, pour chaque éventail confisqué, une amende de 50 liv. sterl. La rigueur n'est pas moins grande contre un capitaine de vaisseau qui se trouve chargé de marchandises prohibées : outre l'amende considérable qu'il faut payer, son navire est dans le cas de la confiscation.

On peut évaluer le bénéfice du contrebandier, en Angleterre, à quarante ou cinquante pour cent, quand il veut faire ce genre de commerce en sûreté, et à cent pour cent lorsqu'il le fait à ses périls et risques.

Ceux qui ne veulent courir aucun risque, font assurer les marchandises qu'ils font passer à Londres. C'est ordinairement à Calais, à Boulogne, à Dunkerque, où à Dieppe, que se font ces assurances (en temps de paix). Leur prix

ordinaire est de dix, douze ou quinze pour cent. Les assureurs sont obligés de rendre, à l'endroit qui leur est indiqué, les marchandises assurées. Pour cet effet, ceux-ci s'entendent ou avec les douaniers des ports dans lesquels les vaisseaux qui les transportent doivent se rendre, ou bien ils font un marché avec le capitaine du vaisseau, qui s'engage à rendre la marchandise au lieu de sa destination : ce sont surtout ceux des paquebots qui prennent ces sortes d'engagemens. Comme Anglais, il leur est facile de s'entendre avec les douaniers des ports d'Angleterre. Quand le contrebandier ne fait pas assurer sa marchandise, il s'arrange directement avec le capitaine du paquebot, qui, pour une somme convenue, la garantit de tous risques jusqu'au port du débarquement. Alors, quand les visiteurs côtiers viennent, à quelques lieues du port, s'emparer du vaisseau pour empêcher que rien n'en sorte avant son arrivée au port, le capitaine les gagne ou par argent, ou endort leur vigilance à force de bière et de rhum. Si le vaisseau arrive au port avec toute sa cargaison, le douanier, qui est prévenu, vient avec ses préposés faire sa visite; il la fait lui-même de tous les ballots pour lesquels on peut craindre trop d'exactitude, tandis que ses commis sont chargés de ceux pour lesquels on n'a rien à redouter. L'usage des con-

trebandiers est de mettre au-dessus des ballots, caisses ou malles qui renferment des marchandises, de vieilles hardes ; en sorte que le douanier qui en est prévenu, fait sa visite en apparence très-exactement. Par là il se met à couvert du reproche de négligence.

Quand ce sont des vins ou des eaux de vie, qu'on veut faire passer en fraude, on profite du temps où les visiteurs côtiers sont endormis, pour les débarquer en secret. Cette opération clandestine se fait à quelques lieues du port. On les met sur des chaloupes, qui les transportent pendant la nuit à certains endroits de la côte, d'où le douanier a soin d'écarter les préposés. Comme les eaux de vie sont dans de petits tonneaux, le capitaine qui se charge de les faire passer en fraude, prévient l'arrivée des visiteurs côtiers. Tous ces petits tonneaux attachés par des chaînes de fer à la poupe du navire, sont descendus à la mer ; on les en retire la nuit lorsqu'on est proche de la côte où l'on se propose de les débarquer : au moyen de ces précautions, les contrebandiers sont toujours sûrs de la réussite de leurs entreprises.

Les marchandises de contrebande, arrivées à Londres, ou dans d'autres villes, sont ordinairement mises en dépôt dans les hôtels des ambassadeurs, ou dans les maisons des membres du parlement ; asiles inviolables que les

préposés aux douanes n'ont pas droit de visiter. Les officiers de ces maisons les y reçoivent, les y cachent, et en sont dédommagés par des récompenses considérables.

Le capitaine d'un navire marchand, dont la femme venait de mourir sur le continent, feignant de vouloir la faire enterrer dans le tombeau de ses pères, avait fait remplir un cercueil de marchandises de contrebande. Deux carrosses de deuil et un corbillard vinrent au port prendre le prétendu cadavre, accompagné par beaucoup de parens et par le mari, tous vêtus dans le plus grand deuil, et paraissant plongés dans une affliction profonde. Les restes de la défunte, respectés par tous les commis aux douanes, furent déposés dans un sépulcre, et les obsèques célébrés avec une grande solennité. Mais le directeur en chef, soupçonnant quelque mystère dans cette pompe funèbre, posta en embuscade deux de ses gens, qui virent arriver à minuit le capitaine suivi du fossoyeur et d'une charrette destinée à enlever les marchandises renfermées dans le cercueil. Le tout fut promptement saisi; le rusé capitaine, trompé dans ses espérances, se vit poursuivi comme profanateur des tombeaux, et contrebandier: on prétend qu'alors il ne se para plus d'une douleur feinte.

CHAPITRE L.

Médecins. Charlatans.

DANS tous les pays du monde les médecins ressemblent à leurs remèdes; les uns et les autres deviennent tout à coup à la mode, tout le monde en raffole, sans trop savoir pourquoi; on les vante sans cesse, on les porte aux nues, on ne veut voir que le *cher docteur*, que le *divin docteur;* on ne croit être soulagé, guéri de ses maux, qu'en prenant son remède par excellence : mais bientôt une vicissitude très-ordinaire produit sur la scène un autre médecin encore plus célèbre, un nouveau remède, un préservatif merveilleux, et l'on ne parle plus que de ce dernier, jusqu'à ce qu'il soit oublié à son tour. Lorsque l'Europe reçut l'inoculation avec des transports inouis de reconnaissance, se serait-on douté qu'un docteur anglais (Jenner) viendrait du fond du Glocestershire renverser de fond en comble cette découverte, regardée comme si précieuse pour l'humanité, et qu'il éleverait à sa place la vaccine, c'est-à-dire l'insertion d'une sérosité prise dans un bouton qui vient au pis des vaches. Oui, tout est

mode, tout est caprice, tout est révolution dans la médecine.

Lors de la grande vogue de l'inoculation, un gentilhomme campagnard, anglais, se fit innoculer à l'âge de quatre-vingt un ans.

M. Pringle, savant médecin écossais, donnait dans son art beaucoup à l'expérience, et peu au raisonnement, parce que, disait-il, l'expérience lui avait tout donné. L'empirisme lui paraissait le moyen le plus efficace pour l'avancement de la médecine. Qu'il soit au moins raisonné cet empirisme, lui disait un de ses confrères. Non, répliquait M. Pringle, c'est en raisonnant en médecine que les médecins ont tant déraisonné ».

Un habile médecin de Londres, se trouvant dans une compagnie où la conversation roulait sur les différentes manières dont un cheval peut marcher, une dame qui montait quelquefois à cheval, fit des réflexions sur l'amble. C'est, dit-elle, le seul pas où cet animal lève les deux pieds du même côté, dans le même instant. Le médecin surpris de cette idée, tâche de prouver honnêtement le contraire. La dame soutient vivement son dire. Le docteur prend le parti du silence, et les disputans se séparent, convaincus chacun de la bonté de sa cause. Rentré chez lui, l'esculape prend la plume et

démontre de la manière la plus apparente, qu'il est impossible qu'un cheval marche les deux pieds levés du même côté à la fois, le centre de gravité ne le pouvant permettre. Il envoie sa démonstration à la dame, qui, pour toute réponse, le fait prier de passer chez elle. Il s'y rend, et la dame, excellente cavalière, ayant fait ambler son cheval en présence du docteur, elle lui fait remarquer les deux pieds du cheval levés du même côté, dans le même instant. « Voilà, monsieur, lui dit-elle, en quoi vous avez mal raisonné, vous avez cru devoir spéculer, lorsqu'il fallait consulter l'expérience ». L'erreur du médecin était d'autant plus grossière, que tout homme qui marche est dans le même cas que le cheval qui amble. Cette anecdote est une nouvelle preuve que l'expérience est un guide très-sûr, que les médecins anglais, et ceux du continent devraient toujours consulter.

Il est cependant des circonstances où le raisonnement est nécessaire, surtout lorsqu'il s'agit de guérir le moral dans l'homme qui est affecté d'un sentiment pénible.

Un poëte anglais passait en vain son temps à faire des ouvrages que le public ne goûtait pas. Sa manie était de faire des poëmes qu'il croyait excellens, et d'en faire la lecture à toutes les personnes qui voulaient bien l'entendre. Il s'en

trouvait peu qui eussent assez de patience pour satisfaire à cet égard l'amour-propre du poëte. Son cerveau en fut affecté, il devint mélancolique, et tomba enfin malade. On appela un médecin qui connaissait son faible. Celui-ci, après s'être fait rendre compte de la maladie, voyant que la cause était dans l'imagination du malade, lui demanda s'il n'avait point de poëme nouveau qui n'eût pas encore vu le jour. Le malade fit alors voir à son médecin un très-long poëme. « Faites-moi le plaisir, dit celui-ci, de me le lire ». Le malade le lut en effet avec beaucoup d'emphase. Le medécin s'apercevant du plaisir qu'il prenait, le pria de le lire une seconde fois. Le plaisir brilla alors dans les yeux du poëte, presque éteints l'instant d'auparavant. Il fit cette seconde lecture avec un nouvel enthousiasme. « Je vous en prie, dit le docteur bénévole, lisez-le encore; je n'ai jamais entendu de poëme qui m'intéressât autant ». Le poëte, animé par ce surcroit de complaisanc , qui flattait si agréablement sa passion favorite, fit cette troisième lecture avec un ravissement difficile à peindre. « Maintenant, dit le docteur, vous pouvez être tranquille sur votre état; quand on a l'esprit aussi vigoureux, le corps ne peut être dangereusement malade. Je ne doute point que vous ne vous trouviez parfaitement rétabli, et que vous ne puissiez sortir

dès demain ». Le remède avait produit son effet. Le poëte enchanté alla le lendemain remercier son cher docteur, et lui fit une autre lecture de son poëme pour lui tenir lieu d'honoraires.

Après cette lecture, Rochester et Buckingham convinrent eux-mêmes qu'il n'y avait point de style qui valût celui-là.

Un médecin, las d'être inconnu et négligé à Londres où il vivait dans la misère, prit le parti de passer à Lisbonne, dans l'espérance que sa qualité d'Anglais lui tiendrait lieu de mérite. Il ignorait malheureusement la langue portugaise; mais loin d'être découragé par cet obstacle, il s'imagina que s'il pouvait contrefaire le muet, et même le sourd, la rareté du fait ne servirait qu'à augmenter sa réputation, et rendrait par conséquent sa fortune plus rapide. Ce docteur eut le bonheur de réussir, malgré la bizarrerie et l'extravagance de l'expédient qu'il mit en usage. Un charlatan dont il s'était fait suivre, et qui avait autant de babil que son maître affectait d'en avoir peu, employa quelques semaines à répandre le bruit des cures miraculeuses du médecin anglais. Lisbonne en fut rempli, avant qu'elles fussent vérifiées par la moindre expérience. On se racontait l'histoire de cent guérisons étonnantes, opérées par l'il-

lustre étranger ; guérisons qu'on attribuait moins aux règles communes de la médecine qu'à quelque don extraordinaire de la nature ; car, pour frapper davantage les esprits, on assurait qu'au lieu de se servir de ses mains pour tâter le pouls des malades et pour les autres opérations de son art, il ne jugeait des maladies que par la vue et par l'odorat. Ceux qui recoururent les premiers au médecin anglais, s'imaginèrent qu'ils n'allaient chez lui qu'à la suite d'une infinité d'autres, et regardèrent sa maison comme un lieu déjà fameux par quantité de miracles. Il avait peu de peine à les satisfaire ; son silence perpétuel le délivrait de l'embarras de répondre. Après avoir examiné quelque temps les parties extérieures du malade, et les avoir flairées plusieurs fois, il prenait une plume et du papier, sur lequel il écrivait au hasard quelque recette de sa propre invention. Heureux qui s'en trouvait soulagé ! plus heureux ceux qui ne s'en trouvaient pas beaucoup plus mal ! Mais comme la fortune seconde souvent l'intrigue et la mauvaise foi, il arriva qu'une personne de distinction fut guérie par cette voie d'une incommodité dangereuse : c'était une femme. Elle signala sa reconnaissance par un présent considérable, et par des éloges continuels de son esculape. Il n'en fallut pas davantage pour rendre la cour aussi crédule que la ville. Les ri-

chesses des deux Indes sortirent bientôt des coffres d'une infinité de vieux seigneurs, pour entrer dans celui du médecin étranger : les femmes croyaient lui devoir le rajeunissement de leurs charmes flétris ; les vieillards se flattaient qu'il les ferait vivre encore un siècle.

Dans la crainte de se trahir lui-même par quelque parole involontaire, il n'admettait jamais personne sans avoir eu soin de se remplir la bouche d'un morceau d'ambre, garni de pointes assez piquantes, pour lui rappeler continuellement que son intérêt était de se taire. Cette précaution, qui lui réussit d'abord avec tant de bonheur, qu'en moins de six mois il se vit riche de 10,000 moydors, n'empêcha pas néanmoins qu'il ne se perdît lui-même. Comme il ne se piquait pas de continence, il passait peu de nuits sans avoir la compagnie d'une belle portugaise ; mais ne pouvant s'armer alors contre les indiscrétions de sa langue, il eut le malheur de laisser échapper quelques paroles. Quoique sa maîtresse n'y comprît rien, parce qu'elles étaient en anglais, elle reconnut fort bien que c'étaient des mots articulés ; elle les attribua à la vertu de ses charmes. L'associé du médecin muet qui l'entendit le lendemain plaisanter sur cette aventure, en craignit aussitôt les suites. Il en avertit son maître ; et d'un commun accord ils lui offrirent 100 moydors pour l'engager au

silence. Elle les accepta, mais bien résolue de violer le plutôt qu'elle pourrait tous les sermens qu'on avait exigés d'elle.

L'histoire fut promptement répandue dans tous les lieux où la réputation du médecin avait pénétré. La plupart de ceux qui l'avaient vu avec la plus grande estime, commencèrent à le regarder comme un imposteur. Quelques-uns néanmoins poussèrent la crédulité jusqu'à se persuader qu'il pouvait lui être arrivé, comme à d'autres muets, de recouvrer tout d'un coup l'usage de la langue, et s'il eût tâché lui même d'aider à cette erreur, il eût dissipé l'orage qui menaçait de le perdre. Mais ne se défiant point assez de la fidélité de celle qui le trahissait, il reprit son personnage ordinaire avec plus d'effronterie que jamais. Cette hardiesse irrita ses dupes. Un jour qu'il était dans l'exercice de sa profession, quelques jeunes gens se saisirent de lui, sans autre dessein d'abord que de le contraindre à parler, et le tourmentèrent avec plus de légéreté que d'envie de lui nuire. L'inquiétude qu'il en eut, et la crainte que cette insulte personnelle n'eût des suites encore plus graves, ne lui permirent pas de retenir ou du moins de cacher le frein qu'il avait dans la bouche. Les jeunes gens l'aperçurent, et le voyant armé de pointes, ils se firent un plaisir cruel de lui serrer tellement les deux machoires, qu'elles

demeurèrent clouées l'une contre l'autre. Ils le laissèrent dans cet état, criant de toute sa force, par une espèce de réparation du long silence qu'il avait gardé. Malgré cette désagréable aventure, il trouva le moyen de se soutenir encore quelque temps à Lisbonne, et d'en sortir à la fin avec tout ce qu'il avait acquis de biens. Les malades qu'il avait mis au tombeau n'étaient plus en état de se plaindre à la justice; et ceux que le hasard lui avait fait guérir, crurent qu'ils lui devaient assez de reconnaissance pour faciliter son évasion. Il se retira à Londres, où il jouit tranquillement du fruit de son industrie, et continua de pratiquer la médecine.

Un seigneur anglais, étant dans son lit cruellement tourmenté par la gouttte, on lui annonça un médecin qui lui apportait un remède excellent contre son mal. « Ce médecin est-il venu à pied ou en carrosse, demanda le lord? A pied, lui répondit-on. Eh bien, répliqua le malade, qu'on dise à ce fripon de sortir de chez moi et de s'en retourner; car s'il avait le remède dont il se vante, que son efficacité fût telle qu'il le dit, il roulerait carrosse à six chevaux. J'aurais été le chercher moi-même, et lui offrir la moitié de mon bien pour être délivré de mes maux ».

Les Anglais, plus que tout autre peuple, devraient se garantir des charlatans : c'est une maxime parmi eux, qu'à l'âge de trente ans, tout homme, s'il n'est pas une bête, doit être son premier médecin.

Le docteur Vansleblen, célèbre médecin hollandais, établi depuis long-temps à Londres, passant un jour sur la place, dite *Grosvenor-Square*, vit un charlatan dans une superbe calèche à quatre chevaux, avec plusieurs domestiques magnifiquement vêtus, et distribuant son orviétan à la foule immense qui l'écoutait, bouche béante. Le docteur hollandais s'informe de sa demeure, va le trouver, et lui dit : « Je crois vous reconnaître, mais je ne puis me rappeler où je vous ai vu. — Il m'est très-aisé de vous satisfaire, répond le charlatan; j'ai servi plusieurs années chez milady Waler, où vous alliez souvent. — Mais, reprit le docteur, comment est-il possible que, sans éducation et sans étude, vous vous soyez procuré en si peu de temps une fortune et un état dont je n'approche pas, quoique j'exerce ma profession depuis plus de quarante ans, et j'ose dire avec quelque célébrité? — Avant de répondre à votre question, permettez-moi, monsieur, de vous en faire deux autres. Vous demeurez dans une des rues les plus fréquentées de Londres : combien

régnait dans ce temple voluptueux enchantait tous les regards, et les parfums les plus suaves ravissaient tous les sens. On y entendait une symphonie délicieuse. Ce médecin universel, cet esculape si charmant, distribuait, pour une guinée, un avis imprimé, dans lequel il annonçait les plus grandes merveilles. Il prétendait remédier à la stérilité et à l'impuissance. Il recommandait beaucoup de modération dans les sacrifices offerts à l'hymen, car, observait-il dans une note, il n'est pas moins ridicule qu'imprudent, dans les hommes de nos jours, de trancher de l'Hercule, quand hélas! grâce à l'inconduite de leurs pères et à leur propre faiblesse, on n'en voit qu'un petit nombre qui soit en état de donner des preuves, même modérées, de leur existence conjugale. Il faut se coucher de bonne heure, disait-il, se lever matin, laisser entrer la lumière dans l'appartement, surtout celle de la lune. Il conseillait ensuite aux maris et aux femmes, de s'amuser à chanter, soit ensemble, soit tour à tour, « parce qu'a-» lors les ames d'un couple heureux se trouvant » amollies, remplies d'amour, d'harmonie et » de tendresse, s'abandonnent à l'ardeur d'un » transport céleste, et ne se croient plus habi-» tantes de ce bas monde. Si, après avoir suivi » mes conseils de point en point, ajoutait-il, » et pris, pour se fortifier, du baume divin que

» je prépare, et que, pour le bien de l'humanité, je ne vends qu'une guinée la bouteille; » si, dis-je, malgré toutes ces précautions, on » est trompé dans ses vœux, il me reste à recommander un moyen par excellence, dont » le succès est infaillible : c'est le lit merveilleux » et céleste, que je nomme *magnetico-électric*, » le premier, le seul qui ait jamais existé dans » l'Univers. Il est placé au second étage dans » une vaste et superbe chambre, à la droite de » mon orchestre, sur le devant de ma charmante solitude : dans l'appartement contigu » est un cylindre, qui sert à conduire dans cette » chambre à coucher les émanations du fêu céleste et vivifiant; et alors les vapeurs des médecines restaurantes, des parfums de l'Orient, » passent à travers des tubes de verre dans l'appartement où se trouve ce lit digne des dieux, » soutenu sur six piliers de cristal; des draps de » satin pourpre ou bleu clair sont étendus dans » ce lit voluptueux, résultat de l'étude la plus » suivie et d'un travail opiniâtre, ainsi que d'une » dépense prodigieuse. On ne montre jamais le » lit céleste aux personnes que la curiosité attire » chez moi : cette précaution n'est pas moins sage » que délicate, car qui pourrait résister au plaisir, » au ravissement extatique que ferait naître la » vue de ce lieu enchanteur, en inspirant de nou-

» velles idées de raffinement pour porter à l'ex» cès la volupté et les jouissances multipliées, » qui ne servent qu'à abréger les jours et af» faiblir les ressorts de l'ame et du corps? Ceux » qui voudront pénétrer dans ce lieu de délices, » auront soin de m'en prévenir par un mot de » lettre, spécifiant la nuit qu'ils choisiront, et » contenant un billet de banque de 50 liv. sterl., » pour lequel ils recevront un ordre d'être ad» mis dans le *Sanctum Sanctorum* ».

Dans une note, servant de supplément à la description du lit céleste, le docteur ajoute : « Rien de plus étonnant que l'énergie divine de » ce lit rempli du feu céleste ou électrique, avec » un mélange des vapeurs magnétiques si effi» caces pour donner aux nerfs toute leur vi» gueur, le tout joint aux sons mélodieux de » l'harmonica, de la célestine, des flûtes douces, » et des voix les plus mélodieuses. La force et » la propriété de cet ensemble sont bien faites » pour remplir les médecins et les philosophes » d'étonnement et de plaisir; et jamais peut» être on n'a pensé à recourir à un pareil moyen » pour faire cesser la stérilité dans les femmes, » les rendre mères, et réintégrer l'homme âgé » dans la vigueur première ».

Ne serait-il pas à désirer qu'un docteur si habile, si ami des voluptés conjugales, s'avisât

de former en France un semblable établissement ?

Un autre fameux charlatan mourut dans la principauté de Galles, en laissant une fortune considérable; mais il n'a peut-être jamais existé un empyrique moins dangereux que lui. Sa réputation était si étendue, que les malades accouraient le consulter de tous le pays de Galles, et de plusieurs parties de l'Angleterre. Il donnait ses consultations sans sortir de chez lui. En face de sa maison, il y avait une assez bonne auberge, où les malades descendaient; et comme le docteur ne se laissait voir que le surlendemain de leur arrivée, l'hôte et l'hôtesse, qui étaient intéressés au succès du cher empyrique, avaient soin de s'informer adroitement de l'espèce de maladie des nouveaux venus, et de ce qui l'avait occasionnée, et ils avaient soin d'en instruire en secret le grave médecin, qui, dès qu'il voyait paraître le malade, lui disait qu'il était attaqué de tel ou tel mal, et qu'il allait lui donner le remède le plus efficace pour son indisposition. Les malades, qui ne se doutaient point de la supercherie, ne manquaient pas de le regarder comme un très-habile homme, et s'ils guérissaient, ils contribuaient à lui faire une réputation que les morts ne pouvaient pas détruire. Attendu que plusieurs de ses ma-

lades venaient de fort loin, l'exercice, le changement d'air opéraient souvent une guérison parfaite, et la réputation du docteur en augmentait chaque jour. Enfin, il mourut, et l'on ne trouva dans toute sa pharmacie que de la crême de tartre, qu'il administrait indistinctement à tous ceux qui venaient le consulter.

CHAPITRE LI.

Enterremens. Sépultures.

S'IL est vrai que la médecine, ou plutôt les médecins, et surtout les charlatans, contribuent à augmenter le nombre des enterremens, l'objet de ce chapitre ne paraîtra pas tout-à-fait déplacé à la suite du précédent. Ainsi nous dirons, sans aucun préambule, que les Anglais ont une loi fort sage, que l'on a adoptée en France; c'est celle qui oblige à constater juridiquement l'état des morts. Aucun cadavre ne peut être enterré, s'il n'a pas été examiné auparavant par des experts-jurés, qui certifient que le fer ni le poison n'ont pas tranché les jours du défunt.

En vertu d'une loi qui a pour but de favoriser les manufactures de laine, les chemises, les suaires, les oreillers, et tout ce qui tient aux pompes funèbres, tant des pauvres que des riches, doit être d'étoffe de laine, sous peine de 50 liv. sterl. d'amende. Des officiers civils doivent constater que toutes ces conditions sont exactement remplies. Il faut même que le suaire et tout l'équipage soient cousus avec un fil de laine.

« Un suaire de flanelle! O ciel! Il y aurait de

quoi révolter un saint, s'écria tristement, sur le point d'expirer, miss Oldfield, célèbre actrice du théâtre de Londres. Oh! je veux être ensevelie dans une toile de Perse; je veux que mon visage pâle soit couvert d'une dentelle de Malines. Faut-il faire peur aux gens quand on est mort? Betzy, mets-moi un peu de rouge ».

La tête du mort est couverte d'un bonnet de laine, attaché sous le menton, et les femmes ont une coiffe avec un bandeau, pareillement de laine, qui leur cache le front; les hommes ont une cravate de laine, et les femmes un large mouchoir de même étoffe : leurs mains sont couvertes de gants.

Avant que de revêtir le défunt de son dernier habillement, on lui fait la barbe avec la même attention que s'il vivait encore.

Quand le cadavre est couché dans la bière, sur trois ou quatre couches de son, l'on pose sous sa tête un oreiller de laine fort proprement fait.

Il est d'usage, en Angleterre, que l'on fasse faire d'avance son cercueil, que l'on conserve avec grand soin pendant plusieurs années. Ces cercueils sont souvent très-riches et couverts d'ornemens élégans et d'un travail précieux, argentés ou dorés avec soin.

Dans la province de Sussex, près d'Heydon-Hill, un meunier, nommé Clément Olivier,

se fit ériger, vingt ans avant sa mort, un tombeau dans lequel il allait chaque jour boire un pot de bière, fumer sa pipe, et causer tranquillement avec ses amis.

Un mauvais plaisant proposa au fameux lord North de mettre un impôt sur les cercueils, objet d'une nécessité indispensable, et qui aurait, disait-il, le rare avantage de ne pas faire crier les consommateurs.

Les entrepreneurs des pompes funèbres ont, à Londres et dans toutes les grandes villes, des magasins très-propres et fort élégamment remplis de cercueils de toute espèce et de toutes couleurs, décorés de têtes de mort, d'ossemens en sautoir, et d'autres ornemens lugubres, qu'ils étalent comme des bijoux précieux, afin de satisfaire tous les genres de vanité : ces sortes de magasins sont éclairés le soir, comme ceux de nos bijoutiers ou de nos marchandes de modes, afin de tenter les passans, qui voudraient songer d'avance à leur convoi, ou qui pourraient être dégoûtés de la vie. Un de ces marchands funéraires, s'avisa d'employer plusieurs peintres habiles, d'Italie et de France, surtout le célèbre Boucher, dont l'imagination était très-riante, à faire des dessins agréables d'un grand nombre de tombeaux. Chaque Anglais admis dans ces magasins galans et mortuaires, a la liberté de choisir le projet d'un tombeau ana-

logue à son état et à ses caprices, et il a la satisfaction de le faire exécuter de son vivant, s'il n'aime mieux s'en procurer un tout fait, ainsi qu'un cercueil élégamment décoré.

L'attention que mettent les Anglais à la manière dont ils se font inhumer, ferait croire qu'ils ont plus de plaisir à mourir qu'à vivre. Celui qui s'est tenu le plus ignoré dans ce monde, paraît jaloux d'en sortir avec éclat; il veut que son enterrement ait l'air d'un triomphe. L'amour-propre est de tous les états et de tous les âges : comme il est né avec l'homme, il ne meurt qu'avec lui.

Il existe en Angleterre comme en France, des entrepreneurs de deuil qui se chargent des devoirs funèbres (1). Les obsèques forment le principal revenu des recteurs ou curés. Les droits en sont d'autant plus considérables, que, dans toutes les conditions, la magnificence des funérailles fait la partie capitale du luxe anglais. Nulle part elles ne sont plus follement somptueuses que dans les îles britanniques. Si un artisan meurt sans avoir la certitude d'être conduit en terre dans un carrosse à six chevaux, comme un pair du royaume ou un marchand de la cité, il peut du moins se flatter qu'il y

(1) C'est aux Anglais que nous devons l'usage introduit depuis quelques années pour les enterremens.

sera conduit en voiture (dans un corbillard). Sa femme et ses enfans se passeraient de pain, vendraient leurs meubles, plutôt que de permettre que son cercueil traversât les rues de Londres, mesquinement porté par des hommes à pied. Plus le carrosse est magnifique, et le cortège nombreux (des parens et des amis), plus la famille se croit honorée.

En France, la dépense des équipages, des habits, et autres objets de luxe, ruine une famille : à Londres, une pompe funèbre absorbe souvent la moitié d'un héritage.

Les morts, ensevelis avec des chemises à jabot, à manchettes (de laine), et appuyés dans le cercueil sur des oreillers (aussi de laine), sont transportés dans un corbillard drapé de noir, plus ou moins magnifique, à la paroisse, où on leur rend les derniers honneurs, en raison de la dépense que jugent à propos de faire les héritiers.

On distribue à ceux qui assistent au convoi, des anneaux funéraires, ornés d'inscriptions, de bières et de squelettes, si artistement émaillés et si bien déguisés, que souvent, dans les pays étrangers où on les revend, on les porte comme des bagues fort galantes.

La sépulture dans les églises est à si haut prix, qu'il n'appartient qu'aux gens les plus riches d'y prétendre. Le cimetière même est fort cher; l'ouverture de la terre y coûte une guinée. Les

précautions nécessaires pour y mettre les morts à l'abri de la convoitise des anatomistes, augmentent encore la dépense, par l'énorme profondeur que l'on fait donner aux fosses. Les frais pour l'enterrement d'un enfant âgé de trois ans, inhumé dans le cimetière, se montent à plus de 2 guinées.

Pour les funérailles d'un enfant qui s'était noyé dans le vivier d'une pension auprès de Londres, ses parens dépensèrent 600 liv. sterl.

La plupart des catholiques qui meurent à Londres ou aux environs, obtiennent la permission de se faire enterrer avec décence dans le cimetière d'une église anglicane, nommée Saint-Pantras, qui est à deux milles de Londres. En les conduisant à la sépulture, on est seulement tenu d'avoir l'attention de réciter tout bas les prières d'usage.

Quand un homme riche, et surtout un grand seigneur, meurt en Angleterre, on embaume son corps avec beaucoup de soin; on le place ensuite sur un magnifique lit de parade, où on le laisse pendant quinze jours exposé à la curiosité publique.

Le jour désigné pour transporter le défunt à la sépulture, tous ceux qui doivent assister à cette triste cérémonie, se rendent chez lui. Des valets et des servantes présentent aux assistans

des branches de romarin, et des verres remplis de vin, de bière ou de punch.

En Angleterre, les hommes n'assistent point aux convois des femmes, ni les femmes à ceux des hommes.

A la tête du convoi marchent les bedeaux de la paroisse, portant à la main leur masse couverte d'un grand crêpe. Vient ensuite le recteur ou curé de la paroisse, accompagné de son clerc; il est suivi par le cercueil couvert d'un poële de velours noir, avec des bandes de satin blanc, ou bien d'un poële de drap noir, avec des bandes de toile blanche : l'un et l'autre sont si amples, que six ou huit hommes qui portent sur leurs épaules le cercueil, en sont cachés jusqu'à la ceinture. Les quatre coins sont portés par quatre amis, si c'est le convoi d'un homme, ou par quatre amies, si c'est celui d'une femme.

Après le cercueil, marchent, deux à deux, les parens et les amis du défunt, en grand manteau de deuil, et portant dans leurs mains couvertes de gants noirs, la branche de romarin qu'on leur a donnée dans la maison du défunt.

Mais il est rare que les convois se fassent à pied, surtout à Londres. Le cercueil est ordinairement posé sur un corbillard qui, entièrement couvert de drap noir, est traîné par six chevaux caparaçonnés de noir et de blanc,

et la tête ornée de grands panaches de même couleur. Toutes les personnes du deuil suivent dans des carrosses drapés, dont plusieurs sont aussi quelquefois attelés de six chevaux.

Le convoi étant arrivé à l'église, on y pose le cercueil en face de la chaire. Après les prières prescrites par le rituel, et qui diffèrent peu de celles du rituel romain, on prononce l'oraison funèbre du défunt : elle est plus ou moins longue, plus ou moins éloquente, suivant qu'elle est bien ou mal payée. Les prêtres en ont à toute sorte de prix, et pour toutes les conditions : tellement qu'un simple artisan qui voudrait y mettre le prix, pourait se flatter d'être loué après sa mort comme le serait un général d'armée, ou un fameux ministre d'Etat.

L'oraison funèbre étant prononcée, on procède à l'inhumation, qui se fait dans l'église, quand les héritiers sont assez riches pour en faire la dépense, ou dans le cimetière. Les prières qu'on récite en mettant en terre le défunt, ont quelque chose de singulier. « Je recommande, dit le prêtre, ton ame à Dieu, ton corps » à la terre, la terre à la terre, et les cendres » aux cendres ».

Le convoi se retire et retourne à la maison du défunt, dans le même ordre qu'il s'est rendu à l'église. C'est alors qu'on distribue à tous les assistans des bagues funéraires et de nouveaux

verres de vin. Cette distribution est souvent suivie d'un splendide repas, où l'on boit largement à la mémoire des vertus du mort. Le peuple ne manque guère de s'y enivrer complettement. On but pour 40,000 écus de vin aux obsèques de Cromwel, et pour 60,000 à celles du général Bannier, dont toute la fortune ne montait pas à 100,000 écus.

Les Quakers se moquent de ces folles dépenses, ils n'en font aucune pour leurs enterremens; leurs morts sont portés sans appareil et sans pompe, au cimetière de leur secte; ils ne suivent point le cercueil, et on ne prononce point l'oraison funèbre de celui qui y est renfermé.

Non-seulement les Anglais aiment avec passion les beaux enterremens, mais ils voudraient tous qu'on gravât sur leurs tombeaux des épitaphes propres à immortaliser leurs noms....... On remarque en parcourant les cimetières, que les épitaphes contiennent des éloges qui conviennent à toute espèce d'individus ; mais cet inconvénient est inévitable; outre la difficulté de donner des louanges particulières et bien appropriées, la plupart des hommes n'ont point de caractère qui les distingue, et il est difficile de dire d'eux quelque chose qui ne soit pas applicable à mille autres..... Ce ne sont pas là les seuls défauts qu'on puisse reprocher aux épita-

phes, en Angleterre : dans presque tous les cimetières, on lit des inscriptions sépulcrales, qui choquent la grammaire, le bon sens et la décence. « Les voyageurs, dit M. Knox, au lieu de visiter ces asiles des morts, dans la vue d'y recueillir des réflexions salutaires, y vont ordinairement pour s'amuser de l'absurdité et du ridicule des inscriptions gravées sur les tombeaux ».

En Irlande, on rend de grands honneurs aux morts : nous ne parlerons que de ceux qui se pratiquent parmi les paysans. Après le décès d'un homme de la campagne ou d'une femme, la paille sur laquelle il a rendu le dernier soupir est brûlée devant la porte de la cabane ; et quand la flamme s'élève dans les airs, la famille pousse le cri de mort. La nuit, le corps, à visage découvert, un drap jeté sur lui, est posé sur quelques planches, ou bien sur une porte ôtée de ses gonds, et soutenue par des escabelles, et on le veille très-soigneusement, tandis que des pleureurs, se relevant tour à tour, jettent des cris horribles, ou plutôt des hurlemens. Quand les parens, amis et voisins, sont rassemblés, les chandelles et les chandeliers de chacun sont placés autour du corps, et, selon les moyens de la famille, l'assemblée est régalée de *whiskey*, d'*ale*, de gâteaux, de pipes et de tabac.

Depuis la réformation, l'usage commun, en Angleterre, exclut les sépultures dans les églises, et laisse seulement la liberté de suspendre aux murs les épitaphes des morts. Mais comme on ne connaît point de réglement civil ni ecclésiastique, qui puisse donner à cette coutume la force d'une loi, et qu'il y a même plusieurs églises, telles que celle de Westminster, où les exemples opposés sont en grand nombre, il s'est trouvé quelques seigneurs qui, fâchés de voir les cendres de leurs parens et amis, confondues dans des cimetières de campagne, avec celles du peuple, ont entrepris de forcer les ecclésiastiques à leur donner un lieu de repos plus honorable. Ceux-ci, s'autorisant de l'habitude, et de l'inconvénient d'enterrer les morts dans un lieu où s'assemblent constamment les fidèles, ont insisté sur la méthode ordinaire, et ne se sentant peut-être point assez forts pour résister au pouvoir séculier, ils ont eu recours, dans plusieurs endroits, à des stratagèmes, qui leur ont d'abord assez bien réussi. Dans quelques bourgs du pays de Galles, où les seigneurs avaient obligé les pasteurs d'accorder la sépulture à leurs parens dans les églises, cette violence eut des suites qui répandirent l'étonnement et la frayeur dans toute cette partie de l'Angleterre. Quelques pasteurs, résolus de concert à ne rien épargner pour soutenir le droit

de leurs églises, avaient trouvé le moyen de faire un miracle autant de fois qu'il en était besoin, pour donner du crédit à leur cause. Le jour d'après un enterrement, on voyait avec admiration et effroi le tombeau ouvert et le cercueil dehors à quelque distance, comme si le ciel eût voulu déclarer par cet effet prétendu de sa puissance, qu'il n'approuvait point ce que le pasteur avait condamné. Les plus incrédules avaient peine à résister au témoignage de leurs propres yeux, qui voyaient la terre dispersée, sans aucune marque qui pût leur faire soupçonner que la malice humaine eût la moindre part à ce désordre. Le même événement étant arrivé plusieurs fois, et dans des lieux différens, il n'y eut presque personne qui ne prît parti pour les ecclésiastiques, et qui ne craignît de s'attirer la vengeance du ciel en manquant de soumission pour des preuves si éclatantes de sa volonté.

Cependant, un gentilhomme du Carnavonshire, qui ne put croire à tous ces prodiges, attendit quelque occasion pour les approfondir, et la trouva bientôt dans l'un des bourgs mêmes où l'on y croyait davantage. Une personne de distinction venait d'être enterrée dans l'église, malgré l'opposition ordinaire du pasteur; le gentilhomme incrédule, obtint à l'aide d'une somme d'argent, qu'on lui ouvrît l'église après

l'enterrement, et eut la constance d'y passer la nuit pour observer tous les événemens. L'obscurité l'empêcha d'abord de remarquer que la fosse s'ouvrait, et que la terre vomissait en effet le cercueil; mais à peine le trou fut-il libre, que la lumière qui se répandit aux environs, lui fit juger que les acteurs de cette comédie n'étaient pas éloignés. Il s'approcha doucement de la fosse, où il aperçut un homme debout qui achevait d'arranger la terre autour de lui; et à la lumière de deux chandelles qui étaient au fond du trou, il découvrit le pasteur, qui, le corps à demi caché sous une espèce de voûte, communiquait à la fosse, et donnait les ordres les plus convenables à son dessein. Le gentilhomme se retira sans bruit, et remit l'éclaircissement au lendemain. Ayant profité du reste de la nuit pour avertir les parens du mort, il ne manqua pas de se rendre le lendemain matin à l'église, où il trouva déjà le peuple en foule, qui considérait le nouveau prodige, et osait à peine s'approcher de la fosse. Pour lui, que la crainte n'arrêtait point, il y descendit aux yeux de tout le monde, et chercha d'abord le trou par lequel il avait vu passer la tête du pasteur. Mais cette ouverture avait été bouchée avec tant de soin, que n'ayant pu la trouver, il ne lui resta d'autre parti que d'aller au presbytère qui touchait à l'église. Il se fit assez

bien accompagner pour ne craindre aucune résistance, et découvrit bientôt les traces du travail de la nuit. C'était en effet le pasteur qui, avec le secours de quelques personnes intéressées au succès de ses vues, avait profité de l'intervalle qu'on met toujours entre le décès et l'enterrement, pour disposer si favorablement la fosse, que par le moyen de quelques planches qui soutenaient le peu de terre sur laquelle on posait doucement le cercueil, et d'un trou inférieur qui était assez grand pour contenir un homme robuste, rien n'était si facile que de pousser dehors, et le cercueil, et la terre nouvellement remuée qui le couvrait. Le fond de la fosse et le chemin creusé qui y conduisait, avaient été rétablis du côté de l'église, d'une manière à les dérober à tous les yeux; mais il avait été impossible, dans un si court espace, de remettre tout dans le même ordre du côté de la maison.

On voit dans l'église paroissiale de Kedlistone, dans les environs de Derby, un monument élevé à la mémoire de lady Curzon, dont le lord Sarsdale descend en ligne directe. Le monument représente cette dame allaitant deux enfans qu'elle tient dans ses bras. Milady Curzon, depuis long-temps malade, tomba en léthargie; on la crut morte; elle fut inhumée

dans un caveau appartenant à sa famille. On avait enseveli avec elle plusieurs bijoux, qui tentèrent la cupidité du fossoyeur. Pendant la nuit qui suivit l'enterrement, il entra dans l'église, ouvrit le tombeau, et tira avec tant de violence une bague que la prétendue morte avait au doigt, qu'elle en ressentit une douleur assez forte pour la rappeler à la vie. Le cri qu'elle jeta porta l'épouvante dans l'ame du fossoyeur, qui s'enfuit de l'église, dont il laissa la porte ouverte, croyant que la morte revenait pour le punir de son crime. Lady Curzon sortit de son cercueil, et eut la force et le courage de se rendre chez elle. Ce fut son mari qui lui ouvrit la porte. Après cette espèce de résurrection, elle mit au monde les jumeaux qui sont représentés sur le monument, et eut encore cinq autres enfans.

Le duc de Cumberland, qui commandait l'armée anglaise aux champs de Fontenoy, mourut subitement à Londres, le 11 octobre 1765. Jean Mezzo, hussard de ce prince, donna en cette occasion des preuves d'une extrême probité. Mezzo demanda au premier page de son maître un des habits noirs du prince décédé, pour qu'il pût en porter le deuil avec tout le monde. Le page, occupé alors, lui dit d'aller à sa chambre, et d'y prendre l'habit qu'il y trouverait;

mais le fidèle hussard refusa de profiter de la permission, en l'absence de celui qui la lui avait donnée. Le lendemain, le page lui remit un habit, qu'il porta aussitôt chez le tailleur, pour le faire accommoder à sa taille. Alors il y découvrit une poche secrète, et, dans cette poche, un portefeuille dans lequel il se trouva vingt billets de banque, montant ensemble à 1751 livres sterling (42,000 francs). C'était une grande fortune pour un simple hussard. Mezzo refusa de profiter d'une somme qui ne lui appartenait point. En présence du tailleur, qui constate le nombre et le montant des billets, il en fait un paquet cacheté, et, accompagné de son témoin, va le remettre à l'hôtel de Cumberland, entre les mains du gentilhomme de service. Il est à présumer que cette belle action ne resta point sans récompense, et que le brave hussard n'eût pas seulement la satisfaction de porter avec honneur le deuil de son cher maître.

Il mourut à Malden, dans le comté d'Essex, le 11 mars 1750, le nommé Edouard Bright, qui avait cinq pieds neuf pouces de haut, et dont les épaules étaient si larges qu'elles avaient trois pieds quelques pouces. Il pesait six cent quarante-six livres. Après sa mort on mit sept hommes d'une grosseur ordinaire dans sa veste

boutonnée, sans qu'aucun bouton se détachât. Il était cependant d'une agilité surprenante.

Au mois de mai 1787, on enterra dans le cimetière de Rosewallis, dans le comté de la Reine (Queen's County), le cadavre le plus colossal qu'on ait jamais vu en Angleterre, depuis Pinnacoule, fameux géant irlandais. Le cercueil était porté par de forts jeunes gens qui se relayaient alternativement; ils étaient au nombre de trente. Cet homme extraordinaire, nommé Royer Byrne, qui demeurait près de Borros, en Ossory, mourut dans la cinquante-quatrième année de son âge, d'une suffocation, occasionnée par un excès de graisse qui arrêta le jeu des poumons. Il pesait quatre-vingt-dix-huit livres de plus que le fameux Edouard Bright, dont nous venons de parler.

Mais il mourut en Angleterre, en 1809, à l'âge de quarante ans, un homme d'un poids encore plus considérable, puisqu'il pesait sept cent trente-neuf livres. On construisit son cercueil sur deux essieux et quatre roues.

CHAPITRE LII.

Jurisprudence, Lois, Juges, Jurés, Avocats.

Parmi les diverses professions qui conduisent à la fortune en Angleterre, celle d'avocat est une des plus importantes. L'homme qui l'exerce avec un talent supérieur, parvient aisément aux premières magistratures, aux richesses et aux honneurs.

On prétend qu'en Angleterre la chicane a cinquante mille jurisconsultes pour appuyer son pouvoir et perpétuer son règne. L'auteur d'un petit ouvrage sur le commerce, assure qu'il y en a plus dans la Grande-Bretagne que dans tout le reste de l'Europe. Il dit qu'ils possèdent la quatrième partie des terres de la nation. Comme les cadets en Angleterre sont réduits à leur légitime, ils adoptent volontiers la profession d'avocat, parce que c'est une des plus lucratives, et qui conduit aux places les plus éminentes, même à celle de grand chancelier du royaume, ou du moins à devenir l'un des douze grands juges. Il en coûte jusqu'à 10,000 liv. sterl. pour être admis au nombre des gens de loi; et cette somme est dépensée tant en festins qu'en symphonies, et en bagues

d'or, que le récipiendaire distribue le jour de son installation, à ses nouveaux confrères, ainsi qu'au grand juge du tribunal auquel il veut principalement s'attacher.

L'étude des lois n'est pas beaucoup compliquée dans les îles britanniques ; on parvient sans peine à en acquérir une connaissance suffisante; mais leur application, et le grand nombre d'abus que les législateurs ont laissé subsister, fournissent aux avocats le moyen de défendre les plus mauvaises causes, et de s'enrichir aux dépens des plaideurs. D'ailleurs, tous les suppôts de la chicane, en Angleterre, sont prodigieusement chers, extrêmement avides et les procès y sont beaucoup plus ruineux qu'en aucune autre partie du monde.

Les lois anglaises sont pourtant toujours si claires, si précises, qu'il suffit du simple bon sens pour condamner ou pour absoudre; elles ne doivent jamais être interprétées, c'est la lettre qu'on doit toujours consulter, sans examen, ni subterfuge : pour juger d'après la loi, la raison et la droiture sont donc seules nécessaires; mais en Angleterre la lettre de la loi tue, et l'esprit ne vivifie pas.

Un marchand épicier ayant été poursuivi en justice pour avoir mêlé des feuilles de plantes étrangères avec son tabac, gagna son procès en

prouvant qu'il n'y avait point du tout de tabac dans ce qu'il vendait.

Combien de cabaretiers, accusés de falsification, se sont fait déclarer blancs comme neige, en donnant des preuves, que dans leurs vins, il n'y avait pas une seule grappe de raisin!

Il est une infinité de cas où la loi, qu'on suit à la lettre, semble autoriser le crime. Le fameux Barrington, ce voleur si connu, qui pendant dix à douze ans répandit la terreur dans Londres, fut pris et renvoyé plus de dix fois, parce qu'il connaissait si bien les détours que présentait l'esprit de la loi, qu'il ne fut pas possible de le convaincre.

Les Anglais, pour prouver combien l'on suit la loi littéralement, ont coutume de citer un homme qui avait mis une troisième roue à son cabriolet, et une cinquième à son carrosse, pour ne pas payer l'impôt établi sur les voitures à deux et à quatre roues.

Un Anglais, au désespoir de ce qu'une femme ne voulait point répondre à ses vœux, menaça de la tuer au premier moment; et le surlendemain, après l'avoir accablée d'injures au milieu de la rue, il lui tira un coup de pistolet, et manqua la victime de sa fureur. Aussitôt il fut arrêté; mais, au bout de quelques jours, il fut renvoyé chez lui, comme très-in-

nocent, parce qu'on ne put pas prouver que le pistolet eût été chargé à balle.

Les sermens ordonnés par la loi sont très-multipliés; leur fréquence et la manière dont on les prête, affaiblit leur impression sur les esprits, et par conséquent diminue l'horreur du parjure. Rien n'est plus commun que de voir des hommes, d'ailleurs pleins d'intégrité et d'une conscience délicate, prêter légérement des sermens à la douane. Il est une classe d'hommes connus sous le nom d'*ames damnées*, qui se tiennent près de la douane, afin de jurer, moyennant un prix convenu, pour les marchands, quoiqu'ils n'ayent aucune connaissance des articles des marchandises, qu'ils n'ayent point vu les parties, et qu'ils soient totalement étrangers à l'affaire. Ces jureurs de profession ont une espèce de sauve-garde pour écarter les scrupules : ils ont prêté un ancien serment, par lequel ils se sont obligés à ne jamais dire la vérité à la douane ou au bureau de l'accise.

» On n'a rien fait jusqu'à présent pour réprimer tout ce qui peut diminuer le respect pour le serment. Cependant la fortune, la vie, l'honneur de l'homme le plus innocent, n'ont rien qui puisse les garantir des faux témoins familiarisés avec le parjure. Beaucoup d'individus de la classe du peuple ont des idées si imparfaites de la nature du serment, qu'ils croient

éviter le crime de parjure, en baisant leur pouce au lieu du livre sur lequel ils jurent. D'autres pensent que le crime du faux serment est en raison directe du livre sur lequel ils le prêtent. C'est un parjure peu grave, selon eux, de jurer faux sur le livre de prières ordinaires; un plus grand parjure, sur le livre de prières et le Nouveau Testament; et le plus grand de tous sur le livre de prières relié avec l'Ancien et le Nouveau Testament, ce qui constitue proprement ce qu'on appelle *le serment de la Bible*......

Il y a des procureurs qui ont toujours à leurs gages de faux témoins en état de prouver tout ce qu'on peut exiger d'eux, et qui en fournissent *au plus juste prix*. Ils procurent aussi des *cautions juives*, à deux et demi pour cent, et des *cautions chrétiennes*, à cinq pour cent. Cette distinction de cautions juives et chrétiennes n'est connue qu'en Angleterre. Est-il question de débarrasser un créancier sans exposer ses cautions? on prend un couple de Juifs domiciliés, la loi n'exigeant pas davantage; ils s'obligent à payer la somme au défaut du débiteur, qui, par là sort d'affaire pour le moment, et jurent que, leurs propres dettes payées, il leur reste encore le double de la somme pour laquelle ils ont répondu.

Le général Gansel, arrêté pour une somme

considérable, se fait cautionner par deux Juifs au tribunal de *King's-Bench.* On leur demande des preuves de leur fortune; l'état de pauvreté dans lequel ils se présentaient, exigeait cette précaution : ils étalent à l'instant un nombre de billets de banque, montant à la somme de 10 à 12,000 livres sterling. La caution acceptée, on s'empresse autour de nos bons Israélites; l'un leur demande le billet de 1,000 livres, l'autre de 500, ainsi du reste, qu'on leur a confiés pour faire figure. Enfin, ces deux particuliers, si riches quelques momens auparavant, sont dépouillés de leur fortune factice avant d'être sortis du tribunal, et il ne leur reste que quelques guinées, prix de leur parjure, et dont ils se servent pour disparaître du pays. Voilà ce qu'on appelle *cautions juives.*

Le serment que l'on fait prêter dans les cours civiles et criminelles, n'est pas revêtu des formalités imposantes qui le rendent redoutable ailleurs, puisqu'il ne consiste que dans l'acte de baiser la Bible, en réponse à la question : « Jurez-vous que telle ou telle chose est vraie »? Tout le monde indistinctement peut le prêter. Aussi la menace la plus terrible et en même temps la plus familière que puissent faire, à Londres, les gens du peuple, se borne à ces paroles : *J'en ferai serment.* Le parjure est puni de mort en matières criminelles. Dans les causes

civiles, lorsqu'un faussaire est démasqué, il en est quitte pour quelques jours de prison, ou, tout au plus, pour être attaché au pilori, comme ayant manqué de respect au tribunal.

Pour ruiner un honnête homme, et le tenir des années entières en prison, il suffit qu'un scélérat ait assez d'audace pour affirmer que cette homme lui doit une somme quelconque. On accorde à ce fripon un décret de prise de corps (un *Writ*); le prétendu débiteur est arrêté, conduit chez une de ces sangsues publiques, connues sous le nom de *Bailli*, et si, dans les vingt-quatre heures, il ne trouve point une caution, ce qui, pour un étranger surtout, n'est pas toujours facile, il est conduit en prison, où il doit rester jusqu'à l'acquittement de la prétendue dette. Si l'on trouve un avocat pour défendre sa cause, loin d'en être plus avancé, on dépensera au moins le double de la somme demandée. Le misérable qui a fait arrêter l'honnête homme ne paraîtra point pour administrer ses preuves; l'un et l'autre sont mis hors de cour, ou, si le fripon est convaincu de faux, il sera impossible de le découvrir pour toucher les dommages et intérêts auxquels on l'aura condamné.

Un jeune homme ayant eu quelque démêlé avec son hôte, celui-ci alla prendre ce qu'on

appelle un *Writ* ou privilége d'emprisonnement, pour argent prêté. Il savait que le jeune homme dînait chez une personne de qualité : sa voiture arrive à la porte de l'hôtel; mais, avant que le domestique ait eu le temps de frapper, un arrêteur (un *Bailli* ou huissier) et son compagnon s'avancent auprès de la voiture, et lui font entendre qu'il est leur prisonnier. Celui-ci ne se rappelle aucune créance; n'importe, il faut suivre le *Bailli*, qui le conduit dans une de ces maisons qu'on appelle si énergiquement en anglais *Spunginghouse* (maison où l'on vous presse comme une éponge). Arrivé dans cet asile de l'inquiétude et du désespoir, il demande ce qui lui est nécessaire pour écrire à deux amis de venir le cautionner. L'arrêteur lui fournit un messager. Ce commissionnaire savait trop bien son métier pour faire diligence; il arrive enfin sur les onze heures du soir; il est trop tard, il faut remettre l'affaire au lendemain; le jeune homme n'est libre qu'au bout de vingt-quatre heures, après avoir payé le mémoire exorbitant de l'huissier, qui montait à quatre guinées. Cependant la cause est portée devant le juge. Le prétendu créancier comparaît par procureur; celui-ci produit deux témoins prêts à jurer que la dette est légitime; on leur demande leur serment, et ce n'est qu'au hasard que le jeune homme dut le bonheur d'avoir sauvé sa

bourse. Le greffier remarqua, et les témoins pris sur le fait en convinrent eux-mêmes, qu'ils n'avaient baisé que leur pouce au lieu de la Bible. Sans doute que ces coquins-là furent punis.

L'assignation n'a pas lieu en Angleterre. Toute procédure relative au commerce ou pour dette, commence par la contrainte par corps.

Un procès civil qui, dans la Grande-Bretagne, commence à la première génération, finit ordinairement à la troisième ou à la quatrième. La justice a toujours mangé le fonds avant qu'elle ait décidé qui a tort ou raison; elle avale l'huître, et laisse les écailles aux plaideurs, comme a dit notre inimitable fabuliste La Fontaine.

Dans les affaires criminelles, toute l'instruction se fait en public : il n'y a d'écrit que l'information; le reste se passe de bouche, en audience publique, entre l'accusé, le juge et les jurés.

Un accusé, renvoyé absous, peut agir en dommages-intérêts contre le dénonciateur, contre la partie civile, et même contre la partie publique.

L'accusé peut avoir un avocat auquel est interdit toute discussion du fait. Il ne peut débattre que l'application de la loi; mais les moyens les plus impertinens, les plus ridicules sont admis.

Il ne peut être condamné qu'après avoir été déclaré coupable par les jurés; et ce jugement doit être unanime pour l'absolution ou la condamnation.

Lorsqu'un condamné est atteint de la *corruption du sang*, c'est-à-dire, déclaré coupable, et déporté, il ne peut hériter ni garder les biens qu'il a en sa possession, ni les transmettre à ses descendans ou à tout autre; ils sont confisqués.

Les condamnations n'ont rien d'infamant pour la famille d'un condamné; les parens de celui qui périt par la corde, n'en sont pas moins considérés, s'ils sont d'honnêtes gens. Un fils ou le frère d'un lord condamné à perdre la tête sur un échafaud, n'en vient pas moins siéger à la chambre des pairs.

Les jurés ne sont pas seulement dirigés par des motifs d'honneur et de conscience; la loi prononce les plus grandes peines contre ceux qui prévariqueraient sciemment dans cet auguste ministère. Ils sont déclarés *ex-lege,* c'est-à-dire, destitués de toute protection de la part du roi et de la loi, infâmes, indignes de créance, déchus de tous droits, et inhâbiles à tout devoir de citoyen. Leurs biens sont confisqués, leurs maisons démolies, leurs prés labourés et mis hors d'état de produire, leurs arbres arrachés, et leurs corps détenus en prison perpétuelle. La loi prononce les mêmes peines con-

tre les accusateurs calomnieux en matière capitale. Mais il est rare qu'aucun juré ait oublié les devoirs sacrés qui lui sont prescrits.

Quand un homme est accusé criminellement, douze jurés, enfermés dans une chambre pour opiner, sur l'examen de la procédure, s'il est coupable ou s'il ne l'est pas, ne sortent plus de cette chambre, et n'y reçoivent point à manger qu'ils ne soient tous d'accord; en sorte que leur jugement est toujours unanime et décisif sur le sort de l'accusé.

Dans une de ces délibérations, les preuves paraissant convaincantes contre un criminel, onze des jurés le condamnèrent sans balancer; mais le douzième s'obstina tellement à l'absoudre, sans vouloir alléguer d'autre raison, sinon qu'il le croyait innocent, que, voyant ce juré déterminé à mourir de faim plutôt que d'être de leur avis, tous les autres, pour ne pas s'exposer au même sort, revinrent au sien, et l'accusé fut renvoyé absous.

L'affaire finie, quelques-uns des jurés pressèrent vainement en secret leur collègue de leur dire le motif de son obstination. Ce ne fut que long-temps après qu'on sut que c'était lui-même qui avait commis le crime dont un homme innocent avait été accusé. Nous rapporterons, plus loin, cette histoire intéressante dans tous ses détails.

Dans les affaires civiles, les jurés sont tenus à la même unanimité qu'au criminel. Dans une cause qui se plaidait à Lews, dans le comté de Kent, les douze jurés, après avoir entendu l'avocat, se retirèrent pour se concerter sur l'avis qu'ils devaient donner, et rentrèrent ensuite dans la salle d'audience, en déclarant au juge qu'ils n'avaient pu convenir entre eux d'aucune décision. Ce magistrat les fit enfermer dans la salle du conseil, et défendit qu'on leur donnât à boire ni à manger jusqu'à ce qu'ils fussent convenus d'un jugement quelconque; il remit l'audience au lendemain. Ce jour-là, l'indécision des jurés fut la même que la veille, et les parties s'accommodèrent alors, suivant le conseil que le juge leur en donna.

Si un accusé est déclaré coupable, il peut réclamer en sa faveur le bénéfice de *clergie*, qui s'étend non-seulement aux gens d'église, mais aux laïques mêmes, dans plusieurs cas.

Sous le règne de Guillaume II, en 1088, les Anglais étaient si ignorans, qu'à peine les prêtres savaient lire. Ce prince, afin d'engager ses sujets à s'instruire, ordonna que pour certains crimes, l'accusé pourrait racheter sa vie, s'il était capable de lire une page à livre ouvert dans la Bible. Quoique aujourd'hui il n'y ait peut-être pas un paysan dans les trois royaumes, qui ne sache lire et écrire, cette loi sub-

siste encore, par amour pour l'humanité. On dit au coupable : « Vous, qui êtes convaincu de tel crime, qu'avez-vous à dire pour empêcher que sentence de mort ne soit prononcée contre vous »? Il répond : « Je réclame le bénéfice de *clergie* ». Aussitôt on lui présente une Bible en caractères gothiques, dont il lit quelques lignes. Le juge demande à un ecclésiastique présent : « Lit-il, ou ne lit-il pas »? Le prêtre répond : « Il lit comme un clerc ». Alors le criminel est marqué d'un fer chaud, sous le pouce gauche, afin qu'il ne puisse plus invoquer ce singulier privilége, et il est renvoyé. Au reste, les lettres gothiques ne sont guère moins connues en Angleterre que le caractère romain, et l'on s'en sert encore dans plusieurs occasions : les actes du parlement, les proclamations des rois, etc., ne s'impriment point autrement.

Les lords sont toujours censés savoir lire, et ne sont pas marqués d'un fer chaud, lorsqu'ils se rachètent par le privilége de *clergie ;* ce qui s'entend de tous les délits susceptibles du privilége clérical dans la bourgeoisie, comme d'*effraction de maison*, de *vol sur le grand chemin*, de *polygamie*, de *larcin de chevaux*, ou de *vol d'église*.

Le privilége clérical, ou, selon le langage vulgaire, le bénéfice de clergie, doit son origine aux pieux égards que les princes chrétiens

avaient pour l'Eglise dans son enfance, et à l'abus que les ecclésiastiques ont fait de cette pieuse condescendance.

Après avoir été acquittés, les laïques et les clercs étaient renvoyés à l'ordinaire (l'officialité), pour des pénitences conformes aux canons de l'Eglise.

La procédure qui se faisait alors est plaisante, et dura jusqu'au règne d'Elisabeth.

L'évêque, ou son délégué, employait pour cela douze clercs-jurés, et le criminel lui-même; d'abord on faisait prêter serment au criminel de son innocence, ensuite aux douze compurgateurs ou clercs-jurés, qui affirmaient qu'ils étaient persuadés que le prévenu disait la vérité. Après cela on entendait les témoins sans serment; mais comme il fallait que l'accusé fût déclaré innocent, on avait soin de prendre la précaution nécessaire, de n'entendre que ceux produits par le criminel; et enfin, comme on doit bien s'y attendre, les clercs-jurés donnaient leur jugement, qui ordinairement absolvait l'accusé; et dans le cas où il aurait été trop absurde de le justifier tout-à-fait, il était dégradé, si c'était un clerc, et mis en pénitence.

Par cette purgation, le criminel, quoique convaincu, par un premier jugement, de la manière la plus solennelle, et par sa propre cons-

cience, était rétabli dans son crédit, dans sa liberté, dans ses biens, dans tous les droits de citoyen, et il devenait un nouvel homme, pur comme la vertu.

Un statut de Jacques I[er], concernant les femmes coupables de simple larcin au-dessous de dix schellings (environ 12 francs), leur accordait, non proprement le privilége clérical, car on ne les admettait pas à lire, mais quelque chose qui y ressemblait, c'est-à-dire, d'être brûlée sous le pouce, d'être fouettée, et d'être détenue en prison pendant moins d'un an.

Les statuts de Guillaume III et de Marie, usèrent de plus d'indulgence envers un sexe faible, et qui mérite quelques égards. Les femmes furent autorisées à réclamer le bénéfice du statut, comme les hommes le privilége clérical, en demandant d'être déchargées de toute peine, après avoir été marquées au pouce, et détenues quelques mois en prison ».

La soumission aux lois est une vertu dans tous les pays du monde. Un domestique du prince Henri, fils aîné d'Henri IV, roi d'Angleterre, est accusé au banc du roi, et saisi par ordre de ce tribunal. Le prince, qui l'aimait, regarde cette entreprise comme un manque d'égards pour sa personne. Il se rend au siége de la justice, et ordonne aux officiers de remettre

sur-le-champ son domestique en liberté. Sir William Gascoigne, chef du tribunal, exhorte le prince à se soumettre aux lois du royaume. « Si vous êtes résolu de sauver votre domestique, lui dit il, adressez-vous au roi, et demandez-lui grâce pour le coupable ». Le jeune Henri insiste et menace. « Je tiens ici, dit le lord-juge, la place du souverain votre père; à ces deux titres, prince, vous me devez une double obéissance. Je vous ordonne de renoncer à vos projets, de donner un tout autre exemple à ceux qui doivent être quelque jour vos sujets; et pour réparer la désobéissance et le mépris que vous venez de marquer pour la loi, vous vous rendrez en ce moment en la prison, où je vous enjoins de demeurer jusqu'à ce que le roi votre père vous fasse connaître sa volonté ». La gravité du juge et la force de l'autorité produisirent l'effet d'un coup de foudre. Le prince en fut si frappé, que remettant tout à coup son épée à ceux qui l'environnaient, il fit une profonde révérence au juge, et sans répliquer un seul mot, se rendit tout de suite à la prison. Le roi, instruit de ce qui venait de se passer, approuva la conduite de sir William, et levant les mains et les yeux vers le ciel, il s'écria dans une espèce de transport : « O Dieu! quelle reconnaissance ne dois-je pas à ta bonté! tu m'as donc fait présent d'un juge qui ne craint

pas d'exercer la justice, et d'un fils, qui non-seulement sait obéir, mais qui a la force de sacrifier sa colère à l'obéissance »!

Il est des lois anglaises qui ont donné matière à quelques anecdotes. Nous en citerons plusieurs.

Le roi Edgar, changea le tribut que lui payaient les habitans du pays de Galles, en trois cents têtes de loups, qui devaient être fournies annuellement. Il fit aussi publier une amnistie générale, moyennant un certain nombre de langues de ces animaux, déterminé d'après la nature du crime; et c'est ainsi, dit-on, que l'espèce des loups fut détruite en Angleterre.

C'est la coutume, dans la Grande-Bretagne, que toute chose, animée ou inanimée, telle qu'un cheval, une roue de carrosse, etc., qui contribue à faire perdre la vie à un citoyen, appartient au schérif ou coroner (1). On nomme cette espèce d'aubaine *Deodande*. Le propriétaire peut acheter la chose ainsi confisquée par la loi, au prix qu'y mettent des arbitres.

---

(1) L'office du coroner est de recevoir une plainte ou d'instruire un procès; il préside à toutes les descentes sur les lieux, et prononce en première instance, si les prévenus de meurtre doivent être arrêtés.

A Elstham, petit bourg du pays de Kent, un fermier des environs avait apporté quelques denrées; comme il s'en retournait, le cheval que sa femme montait, animal ombrageux, se cabra, et renversa son écuyère : la chute fut si rude, que la villageoise expira sur la place. Là dessus, procès-verbal du coroner, et le cheval saisi à son profit. « Mais, lui dit le fermier, considérez donc que c'est ma femme qui a péri : faut-il que je perde des deux côtés? Encore si j'avais le choix ! la défunte serait à vous de toute mon ame; mais mon cheval »! Il eut beau dire, pour toute grâce on lui permit de racheter l'animal rétif. Il fallut en passer par là; le villageois paya trois guinées, en se désolant beaucoup plus de la perte de son argent, que de celle de sa femme.

Une loi, en Angleterre, condamne à la peine de mort celui qui en mutile un autre.

Un homme, sous Charles II, avait coupé le nez au chevalier Coventry; l'avocat, qui défendit le coupable, soutint qu'il n'était point répréhensible, comme *mutilateur.* « Mutiler, disait ce défenseur, c'est couper un membre, un bras, une jambe : le nez n'est pas un membre, il fait partie de la tête : un homme sans nez n'est donc point un homme mutilé, mais un homme difforme. La loi n'a pas encore dé-

cerné d'autre peine, qu'une amende contre celui qui rend un autre difforme : ma partie doit donc payer seulement une amende au chevalier Coventry. Le jugement fut tel que le demandait l'avocat, et le coupeur de nez paya 2,000 liv. sterl. au chevalier Coventry, pour l'indemniser de la perte de son nez. Mais cette aventure donna lieu à une loi, qui mit à l'avenir les nez anglais à couvert de toute entreprise funeste; le parlement déclara que le nez serait mis au nombre des membres du corps.

Rien de plus frappant que la douceur et l'humanité avec lesquelles les criminels sont traités en Angleterre par la justice. Qu'ils soient voleurs, meurtriers ou incendiaires, et que leur crime soit manifeste, cela n'empêche pas que les avocats, les jurés et les juges, ne semblent conspirer pour les sauver, s'il est possible. On examine si dans la formule de leur accusation, il ne se serait point glissé quelque faute qui pût la rendre équivoque. Un faux surnom, une date indéterminée, une lettre mal écrite dans le nom de l'accusé, tout cela devient de quelque importance, et peut terminer tout d'un coup le procès. Les avocats le défendent avec zèle, et les témoins qui déposent contre lui, sont questionnés avec beaucoup de sévérité. Son propre aveu n'est point demandé; il n'est même

d'aucun poids, quand il ne peut être convaincu par la déposition des témoins. Il répugne à l'humanité qu'une personne soit obligée de porter accusation contre elle-même. Lorsque toutes les instructions sont terminées, on permet encore à l'accusé de se défendre verbalement, et l'on prête la plus grande attention à ses paroles. S'il est reconnu coupable, le président du tribunal lui annonce la punition légale dans un discours qui, loin d'être rempli de reproches durs et outrageans, est toujours l'expression de la pitié et d'une tendre commisération. Le coupable a encore la liberté de recourir à la bienfaisance du roi, pour peu que son crime paraisse graciable.

Un fripon du premier ordre, aussi effronté qu'audacieux, acquit des biens considérables par des voies singulières et iniques. Décidé à faire taire sa conscience pour se procurer une fortune rapide, il commença par forger un faux transport, qui le rendait propriétaire d'une terre qui produisait de gros revenus. Il fut traduit en justice pour ce crime; le délit fut prouvé, et les juges condamnèrent le coupable à avoir le nez et les oreilles coupés, mais il garda la terre. Peu content de ce premier essai, le coquin fabrica un testament qui déshéritait un frère et lui adjugeait une riche succession. Nou-

veau procès, nouvelle punition. La chancellerie condamna le faussaire à une prison perpétuelle. Ce malheureux, couvert de honte et mutilé, ne jouit pas moins, jusqu'à la mort, de ces biens si mal acquis, et il lui fut permis d'en disposer en faveur de ses héritiers naturels.

En France, un pareil coquin, outre la punition corporelle, aurait été condamné à la restitution de ces biens volés; mais la jurisprudence anglaise est toute différente. Un avocat de Londres se croirait fondé à dire à ce sujet, que la punition imposée pour de pareils délits, sert de titre à l'injuste possesseur, et que le coquin achète son vol au prix de la peine qu'il subit.

La médisance est regardée en Angleterre comme un délit grave. On vit juger à Londres, une femme, accusée par ses voisins, d'être si médisante et de si mauvaise humeur qu'elle troublait la paix du quartier. Il y eut plus de quarante témoins entendus; et quoiqu'il ne parût par aucune preuve qu'elle eût jamais fait de mal à personne, elle fut condamnée à 20 liv. sterl. d'amende, comme ennemie de la tranquillité publique.

Il est une coutume en Ecosse, autorisée par les lois, laquelle statue que les particuliers qui ont quelques raisons de se défier de la mau-

vaise volonté d'un voisin, peuvent demander et obtenir du magistrat une sentence de sûreté. L'effet en est tel, que ce voisin suspect est responsable, pour lui et les siens, de tout le mal qu'on pourrait faire au plaignant, et qu'il est obligé de lui donner caution; mais cela ne se pratique qu'entre les bourgeois, et l'on n'en voit pas trop le motif : est-ce qu'un gentilhomme ne peut pas être un voisin aussi dangereux qu'un roturier?

Les liens de la nature ne sont pas même les garans de l'amitié ni de la bonne foi de nos proches. Caméron, père, charpentier à Londres, n'avait rien épargné pour donner à son fils une éducation qui pût le mettre au-dessus de la classe des artisans; il l'avait même envoyé à Rome, pour le perfectionner dans le dessin et l'architecture, arts pour lesquels le jeune homme semblait avoir un goût décidé. Il revint d'Italie, après y avoir acquis des talens distingués. Aux livres relatifs à sa profession, qu'il rapportait de ses voyages, son père y ajouta ceux que Londres fournissait de plus intéressant en ce genre. Ce bon père, charmé des progrès de son fils, dit plusieurs fois avec une tendre émotion : « Voici la bibliothèque de mon fils Charles; elle me revient à plus de 500 liv. sterl., mais c'est un bon fils, et je ne regrette ni cette dé-

pense, ni celle que m'a coûté une éducation dont il a si bien profité ». Cependant de mauvaises affaires survinrent à cet honnête homme; il fit des pertes imprévues; ses créanciers fondent en foule sur lui; son fils dénaturé le somme de lui rendre sa bibliothèque; elle n'est plus au pouvoir du père, il s'en est défait dans ses besoins urgens. Le monstre alors fait arrêter l'auteur de ses jours, pour qu'il ait à lui payer le montant des livres; il se sert, pour établir son prétendu droit, de l'appréciation verbale faite par le père lui-même, dans un transport de tendresse. Le fils parvient à prouver qu'il avait acheté plusieurs des livres qu'il réclame. Enfin, les jurés condamnent le malheureux père à payer 130 liv. sterl., et tous les frais du procès. L'indigne fils ne s'en tint pas à ce triomphe; il fit traîner en prison son père insolvable, et cette victime infortunée d'une tendresse aveugle, termina ses jours dans une cruelle captivité.

La cour du banc du roi jugea un procès fort difficile à décider, entre les exécuteurs testamentaires du feu chevalier Jean Bland, et un gentilhomme français. Le chevalier Bland étant à Paris, avait perdu au jeu 350 liv. sterl., et en avait emprunté 300 pour continuer le jeu. Il avait ensuite tiré une lettre de change de 650 liv. sur lui-même, payable à Londres; mais il

mourut dans l'intervalle. Selon les lois d'Angleterre, la dette était nulle; mais les lois de France font une distinction entre l'argent perdu au jeu, et l'argent emprunté pour le jeu : elles regardent l'argent emprunté pour jouer, comme aussi légitimement dû, que s'il avait été emprunté pour autre chose : c'est ce qui rendait la cause délicate. Si, d'un côté, il paraissait juste d'avoir égard aux lois de France dans cette affaire qui s'était passée à Paris, on objectait, de l'autre côté, que le prêteur ayant accepté le payement de sa créance à Londres, s'était soumis par là aux lois d'Angleterre. Enfin, il fut décidé que le contrat, dans son entier, était nul; que les héritiers seraient déchargés des 350 liv. perdues au jeu, mais qu'ils seraient tenus de rembourser les 300 liv. empruntées.

C'est dans les causes les plus bizarres que brillent surtout les avocats d'Angleterre.

En général, leur contenance est souvent embarrassée quand ils plaident une cause. Les uns prononcent leurs discours, ayant constamment les mains dans leurs poches; d'autres ne cessent de tourner leurs chapeaux; enfin, il s'en trouve très-peu qui ayent le geste libre et aisé.

Ils ont le droit de parler couverts, dans toutes les cours, quand même le roi les présiderait. Ils ont aussi le droit d'entretenir le roi en demeurant couverts.

Un fameux avocat de Westminster, ne plaidait jamais sans avoir un bout de ficelle à la main, qu'il dévidait autour du pouce, ou de quelque autre de ses doigts, tout le temps que son plaidoyer durait : les spectateurs ne manquaient pas de dire que c'était le fil de son discours, parce qu'il ne pouvait prononcer un seul mot si le bout de la ficelle venait à lui manquer.

Trois marchands de bœufs en société, se trouvant à une foire, donnèrent leur argent à garder à leur hôtesse, pendant le temps qu'ils feraient leurs affaires. Quelques instans après, l'un d'eux vint la trouver, et prétextant qu'ils avaient besoin de leurs deniers pour une emplette, il lui redemanda la somme déposée. L'hôtesse ne la lui eut pas plutôt donnée, qu'il décampa, et qu'on n'entendit plus parler de lui. Les deux autres intentèrent un procès à cette femme, parce qu'elle avait délivré l'argent à l'un d'eux, quoiqu'elle se fût engagée à ne le remettre qu'aux trois marchands réunis pour le redemander. La cause portée devant le tribunal, la femme fut condamnée à la restitution. M. Nay, qui débutait alors au barreau, lui conseilla la voie d'appel, et se chargea de sa défense. Quand il fut question de plaider : « Ma partie, dit-il, a reçu l'argent des trois marchands réunis, et elle avoue quelle ne doit le délivrer

qu'à tous les trois ensemble. La somme est prête, ils n'ont qu'à se présenter, et ils seront payés sur-le-champ ». Cette proposition changea entièrement l'opinion des juges, et fut la source de la réputation de ce célèbre jurisconsulte.

Les moyens les plus absurdes sont quelquefois employés par les avocats, et ne sont pas toujours rejetés. Un homme avait été traduit en justice pour avoir épousé trois femmes : déclaré coupable par le jury, il allait être condamné aux peines portées contre les bigames. Son avocat soutint que cette loi, contre ceux qui avaient épousé deux femmes, était sans effet à l'égard de ceux qui en avaient épousé trois, puisqu'elle n'en parlait point. On fit droit sur cette observation, et l'accusé fut renvoyé absous.

Christophe Layer, accusé de haute trahison, ne fut pas aussi heureux. L'avocat chargé de sa défense, employa, pour le sauver, un moyen de nullité qui fut rejeté par ses juges, malgré toute la peine qu'il se donna pour le soutenir. Ce moyen singulier reposait sur la manière d'écrire le nom de *Christophe* en latin, langue en usage alors dans les actes de procédure. On avait écrit dans l'accusation *Christopherus* par un *e;* l'avocat prétendait que ce devait être *Chris-*

tophorus par un *o*, et pour appuyer son assertion, il s'était muni de plusieurs dictionnaires latins, et grecs et latins; il avait raison, dans le fait qu'il avançait, mais assurément ce ne pouvait être un motif de défense, propre à balancer le crime de son client.

L'Angleterre, en adoptant l'instruction et la décision des procès par le moyen des jurés, a simplifié ses cours de justice au point de n'avoir que douze juges pour tout le royaume, et ce petit nombre lui suffit. A des époques déterminées, chacun d'eux va dans les provinces tenir les *assises* annuelles, qui durent trois mois.

A peine les grands juges ont-ils pris séance sur leurs tribunaux, qu'ils reçoivent chaque jour de gros bouquets : ces bouquets présentés par les parties, leur tiennent lieu d'épices, et de tous les droits que la justice perçoit ailleurs (1).

Les plaideurs, en Angleterre, ne sollicitent jamais leurs juges; ce serait leur dire : Je veux vous séduire. Un juge qui recevrait une visite d'un plaideur, serait déshonoré. Les juges ne recherchent donc point cet honneur ridicule

(1) Ils reçoivent des appointemens considérables du gouvernement.

fait pour flatter la vanité d'un bourgeois, et non celle d'un magistrat.

M. Fielding, juge de paix en Angleterre, était aveugle. Cette infirmité semblait avoir augmenté chez lui le talent de démêler la vérité qu'on voulait lui cacher. L'intendant d'un grand seigneur avait été assassiné dans sa maison, sans qu'on pût découvrir l'auteur du crime. M. Fielding fit des questions sur tous les détails. L'intendant avait été assommé par un coup de massue. M. Fielding fit venir tous les gens de la maison; il leur demanda à chacun, en particulier, le métier qu'ils exerçaient avant de se mettre en service. L'un d'eux avait été boucher. Un moment après M. Fielding recommença ses questions, et, sur la réponse du boucher, le magistrat s'écria : C'est vous qui êtes l'assassin! Le coupable voulut en vain se défendre; surpris et interrogé une seconde fois, il avait eu quelque tremblement dans la voix, dont un aveugle seul peut s'apercevoir.

Il paraît que les juges de paix, à Londres, ne se conduisent pas toujours avec intégrité et désintéressement. Voici ce que dit, à ce sujet, un auteur anglais, témoin occulaire. « Chez nos juges de paix on y fomente des disputes continuelles parmi la basse classe du peuple, par la manière dont on prend connaissance de leurs

différends. Si deux harangères ont quelque démêlé, après avoir épuisé ce que leur éloquence a de plus fleuri, elles se sautent aux cheveux, s'appliquent maintes gourmades; ensuite, la mieux souffletée, quelquefois toutes les deux, s'adressent à un juge de paix pour avoir un *Writt* (ordre d'arrêter), que le commis accorde sans difficulté; les parties se présentent au magistrat, qui leur conseille humainement de se réconcilier, et les envoie boire ensemble au cabaret voisin. Mais en sont-elles quittes pour cela? Non sans doute; il faut payer au commis un schelling pour avoir lâché le *Writt;* autant pour l'avoir signifié; un schelling pour *l'affidavit* (1), et un autre schelling pour l'élargissement ».

Le docteur Henly, pasteur et juge de paix d'un village du comté de Kent, était un homme singulier, et ses paroissiens étaient fort querelleurs. Fatigué d'être continuellement obligé, en sa qualité de juge de paix de leur donner audience et de juger leurs différends, il imagina un moyen propre à les guérir de la manie des procès. Chaque fois que quelqu'un d'eux venait lui demander audience, il le renvoyait sous prétexte que dans ce moment il était occupé d'une affaire importante, et en lui promettant

(1) Attestation sous serment.

de le faire avertir aussitôt qu'il pourrait l'entendre. Il attendait alors que le temps se mît à la pluie, et dans l'instant même où il pleuvait le plus abondamment, il envoyait chercher tous ceux qui avaient entr'eux quelques différends, se mettait sur le seuil de sa porte, et de là leur donnait audience. Les plaideurs, obligés d'être devant lui chapeau bas, étaient mouillés comme s'ils eussent tombé dans la rivière; ils ne tardèrent pas à se dégoûter de l'esprit de chicane.

Le conseiller Madan se trouvant un jour aux *assises* de Croydon, avec lady Gariell, fort jolie femme, pendant qu'on y jugeait différens procès criminels : Il me semble, lui dit lady Gariell, qu'on punit sévèrement ici de légers délits, tandis qu'on laisse impunis des crimes énormes. Ne pensez-vous pas comme moi, monsieur Madan? — Assurément, madame, reprit le conseiller, et si vous voulez me prêter votre crayon, je vais vous le certifier de ma main; puis il lui écrivit, en vers anglais, l'impromptu suivant, que M. T. P. Bertin a traduit en vers français.

On inflige, il est vrai, des châtimens sévères
A de petits larcins, à des fautes légères;
Cependant tous les jours on vole impunément
Le repos, la raison, et le cœur d'un amant.

Je lis dans vos regards où se peint l'assurance,
Que des communes lois vous bravez la puissance.
Qui vous condamnera dans ce vaste Univers?
On n'est, vous a-t-on dit, jugé que par ses pairs.
Prenez garde, ici bas, craignant une rivale,
Vénus auprès des dieux, dans l'olympe cabale;
Trois Grâces, des Neuf-Sœurs, renforçant le parti,
Peuvent, pour vous juger, completter un juri.

M. Robinson, juge du banc du roi en Irlande, dont l'intégrité et la fermeté égalaient les lumières; siégeant aux *assises* dans le comté de Kildarr, vit qu'un militaire s'était mis dans une place destinée pour les jurés; il appela l'officier du *schérif*, et lui ordonna de faire sortir ce soldat de la place où il était. « Milord, dit le militaire, je ne suis point soldat. — Qu'êtes-vous donc, reprit le juge? — Je suis officier, milord. — Un officier! eh bien, huissier, faites sortir cet officier, qui dit qu'il n'est point un soldat ».

Les juges, qui ont le pouvoir de prononcer sur l'honneur et la vie des citoyens, sont malheureusement sujets à commettre bien des erreurs, non par une faiblesse criminelle, mais par celle qui est attachée à notre humanité. Les annales des tribunaux d'Angleterre en offrent un aussi grand nombre d'exemples que celles des cours judiciaires de toutes les parties du monde.

Sous le règne d'Elisabeth, un Anglais fut accusé devant lord Dyer, chef-justicier de la cour des plaids communs, d'avoir assassiné son voisin. Les preuves de ce crime n'étaient pas tout-à-fait concluantes, mais les présomptions étaient très-fortes. Le premier témoin déposait que traversant un champ au lever de l'aurore, il avait aperçu, à quelque distance du sentier, un homme qui semblait mort ou ivre, qu'il s'en approcha, et le trouva mort, la poitrine percée en deux endroits, son habit et sa chemise ensanglantés; qu'à l'inspection des deux blessures il avait jugé qu'elles avaient été faites avec une fourche; qu'enfin ayant jeté les yeux aux environs du cadavre, il avait vu une fourche, marquée des lettres initiales du nom de l'accusé. Ce témoin produisit en même temps la fourche, et l'accusé la reconnut.

La déposition du second témoin était plus grave : il disait, que le matin du même jour de la mort de ce voisin, s'étant levé de très-bonne heure, dans l'intention d'aller dans un bourg du voisinage, il avait aperçu l'accusé vêtu d'un habit de drap; que n'ayant pu se mettre en route, et ayant ouï dire au premier témoin, qu'il avait trouvé le voisin assassiné, et la fourche de l'accusé à côté de lui, ils étaient allés l'un et l'autre prendre le meurtrier, et qu'ils l'avaient conduit chez le juge de paix. Ce se-

çond témoin ajoutait, qu'ayant examiné de près cet homme, pendant qu'il subissait l'interrogatoire, il s'était aperçu qu'il n'avait plus le même habit qu'il portait le matin, avant l'assassinat; que cette circonstance l'ayant frappé, et étant très-étonné de l'embarras de l'accusé et de ses désaveux, il était allé dans la maison de cet homme par ordre du juge, et que là, après avoir long-temps cherché, il avait enfin trouvé le même habit que l'accusé portait quelques momens avant le meurtre, dans la paille du lit, et tout ensanglanté.

Le troisième témoin assurait qu'il avait entendu le prisonnier, quelques jours avant ce meurtre, menacer le malheureux dont on poursuivait l'assassin.

Ces dépositions étaient très-fortes, et la défense de l'accusé n'était guère capable de les affaiblir. Il se contenta de dire avec ce sang-froid ordinaire aux scélérats, qu'à la vérité il s'était élevé une très-vive dispute entre lui et cet homme; qu'ils avaient chacun un champ dans la même paroisse, et si voisins l'un de l'autre, que, pour aller dans celui de l'un, il fallait nécessairement traverser celui de l'autre. Le jour de sa mort, ajoutait-il, j'allais de grand matin à mon champ, je portais ma fourche; à quelques pas du sentier j'aperçus un homme étendu comme s'il eût été mort ou ivre; je me

crus obligé en conscience d'approcher pour lui offrir du secours; j'avançai en effet, et je frémis à la vue de mon voisin à l'agonie, et nageant dans son sang, qui sortait à grands flots de deux énormes blessures qu'il avait à la poitrine; je le soulevai, je m'efforçai de le secourir; je lui témoignai toute la douleur dont j'étais pénétré, et je le sollicitai de me dire quels étaient ses assassins. Il parut sensible à l'intérêt que je prenais à sa cruelle situation; il voulut me parler; mais il ne put prononcer une syllabe, et il mourut dans mes bras. Je prévis, continua l'accusé, que les soupçons se tourneraient contre moi, parce que je savais qu'on n'ignorait ni notre ancienne dispute, ni les menaces que nous nous étions faites mutuellement : pénétré de cette idée, je m'éloignai aussi promptement que si j'eusse été l'assassin, et dans ce trouble où me jetait cette funeste aventure, je pris sa fourche au lieu de la mienne, que je laissai auprès du cadavre. Obligé de passer le reste de la journée dans mon champ, je retournai précipitamment chez moi changer d'habit, de crainte que le sang dont j'étais couvert ne déposât contre moi, et je cachai mes vêtemens dans la paille de mon lit. Je niai ensuite devant le juge de paix que j'eusse porté ce jour-là d'autre habit que celui que j'avais quand on vint m'arrêter; mais ce désaveu était

un effet de la même crainte qui m'avait fait quitter ces vêtemens ensanglantés. Telle est la vérité, dit l'accusé en finissant, telle est la vérité, dans toutes les circonstances, de tout ce qui s'est passé à mon égard le jour de cette affreuse scène. Je ne dis rien de faux; et cependant j'avoue que je ne puis rien prouver de ce que j'avance : coupable en apparence, innocent en effet, je n'ai d'autres témoins en ma faveur que Dieu et mon innocence.

Ces deux respectables temoins ne suffisent pas, lorsque les preuves contraires sont aussi convaincantes qu'elles l'étaient dans cette affaire; d'ailleurs, quel est le meurtrier qui manque d'adresse pour déguiser les apparences de son crime; et quel scélérat manque aussi, pour en imposer, de prendre Dieu et sa conscience à témoin? Le lord chef-justicier fut peu touché de cette défense, et exagérant au contraire l'énormité du crime, et la scélératesse de l'assassin, il dit aux jurés qu'il ne voyait aucune difficulté à juger en toute rigueur cet homme, dont le crime n'était que trop évidemment prouvé.

Les jurés opinèrent entr'eux depuis le matin jusqu'à neuf heures du soir. Lord Dyer, surpris de cette lenteur à prononcer, leur envoya demander pourquoi ils ne s'étaient point encore réunis d'un commun accord? Ils lui firent

répondre qu'ils étaient tous du même avis dès le matin, à l'exception du premier juré qui était d'une opinion contraire et qui la soutenait avec une opiniâtreté insurmontable. Pendant qu'on allait porter cette réponse au lord chef, les onze jurés s'élevèrent contre le douzième ; ils le pressèrent de se rendre à leur avis, et de condamner, comme eux, cet accusé à la mort : ce juge resta inébranlable, et sa constance fut telle, que les autres, craignant d'être obligés de passer la nuit au jugement de cette cause, aimèrent mieux changer eux-mêmes d'opinion, que d'attendre que leur confrère se rendît à leurs avis. Indigné d'une pareille sentence, le lord chef-justicier leur reprocha vivement leur prévarication, et les renvoya avec ordre de rester, sans feu et sans lumière, jusqu'à ce qu'ils fussent de même opinion. Ils restèrent donc enfermés pour la seconde fois, et après avoir accablé de reproches le juré dont le sentiment leur était opposé, ils firent tous les efforts possibles pour le ramener à leur avis; mais injures, prières, menaces, tout fut inutile; il persista, et dit que, dût-il perdre la vie, il n'en changerait point. Ainsi cette nuit se passa en vaines disputes, et ils furent encore contraints de déclarer l'accusé innocent, parce que l'un d'eux s'obstinait à ne le pas juger coupable. Cette seconde sentence, rapportée

au lord chef-justicier, le transporta de colère; il leur fit les reproches les plus vifs, et, forcé par la loi de souscrire à leur jugement, il leur dit que le sang de l'homme assassiné crierait vengeance contre eux. L'accusé entendant prononcer cette sentence d'absolution, se jeta à genoux, remercia la Providence; puis s'adressant au lord-justicier : Vous le voyez, dit-il, milord, vous le voyez, Dieu et la bonne conscience sont les plus sûrs et les meilleurs témoins. Ces paroles prononcées d'un ton ferme et d'un air de franchise, firent impression sur l'esprit du juge, qui s'étant informé des mœurs du juré, dont l'espèce d'entêtement avait sauvé la vie à cet accusé, ne douta plus de sa probité; mais ces témoignages excitèrent de plus en plus la curiosité du lord; il envoya chercher ce juré et l'engagea de lui confier les raisons qui l'avaient déterminé à faire grâce à un assassin, accablé de toutes les preuves possibles. Puisque c'est ma conscience, milord, que vous voulez connaître, répondit le juré, je vais vous dévoiler mes motifs, si vous me donnez votre parole d'honneur qu'avant ma mort vous ne divulguerez point ce que je vais vous déclarer.

Le lord justicier fit le serment qu'il exigeait, et ne révéla cette aventure que lorsqu'il lui fut permis de la rendre publique.

« Cet homme que j'ai fait absoudre, continua le juré, n'est point le meurtrier de son voisin; c'est moi qui l'ai tué : devais-je envoyer au supplice celui qu'on a accusé de cet assassinat? L'homme qu'on a trouvé mort était le collecteur de la dixme de ma paroisse; il était d'un caractère dur, violent, emporté. Quelques heures avant sa mort, il avait été sur mon champ, et y avait pris beaucoup plus de froment qu'il n'aurait dû en prendre; je m'approchai de lui, et, sans le maltraiter en aucune manière, je lui représentai son injustice; il me répondit par un torrent d'injures, et s'animant par mon silence, il tomba sur moi avec sa fourche, et me donna plusieurs coups, dont je porterai long-temps les marques : examinez-les, milord. J'étais sans armes et sous la main d'un furieux : il fallut pourtant me défendre ou consentir à périr sous ses coups; je m'élançai sur lui dans l'intention de lui arracher sa fourche, j'y parvins; il voulut la ravoir; je le blessai beaucoup plus que je ne désirais : il est mort de ses blessures. A l'égard de ce malheureux qui a passé dans votre esprit pour le vrai criminel, voici ce que j'ai fait pour lui sauver la vie. J'étais bien assuré que mon innocence et la légitimité de ma défense me mettraient à l'abri de la rigueur des supplices; mais il m'en eût coûté mon bien et celui de

mes enfans pour réparer ce meurtre involontaire : je souffrais néanmoins des inquiétudes mortelles pour celui qu'on avait arrêté à ma place, et si je n'avais pu mieux faire, j'aurais tout déclaré ; mais je suis parvenu, à force de sollicitations, de cabales et d'argent, à me faire nommer chef des jurés dans cette procédure ; j'ai pris soin d'ailleurs que rien ne manquât ni au prisonnier, ni à sa famille. Vous savez le reste, milord, et je m'en rapporte à votre probité ».

Jacques Dumoulin, réfugié français, ayant passé en Angleterre avec sa famille, et une petite somme d'argent, y chercha à la faire valoir, en achetant des marchandises saisies à la douane, qu'il revendait en détail. Comme il s'y en trouve souvent de contrebande, ceux qui commercent dans cette branche sont généralement suspectés d'accroître leur fortune par des moyens illicites, en faisant la contrebande eux-mêmes. Quoique ce commerce ne soit point estimé, il n'aurait cependant pas déshonoré Dumoulin, s'il n'avait en même temps été soupçonné d'employer quelquefois de la fausse monnaie. Ce qui fondait ce soupçon, c'est qu'il retournait souvent chez les personnes qui lui avaient fait quelques payemens ; il leur portait des monnaies contrefaites, qu'il se plaignait

avoir reçues d'elles, et, à moins qu'on ne le convainquît du contraire par des circonstances très-claires, il persistait opiniâtrement dans ses plaintes. Cette conduite lui fit bientôt perdre sa réputation et son crédit. Il arriva un jour, qu'ayant vendu pour 78 liv. sterl. de marchandises à un certain Harsis, avec qui il n'avait point encore fait d'affaires, il reçut son argent en guinées et en monnaie d'or de Portugal. Comme il faisait quelque difficulté pour les recevoir, Harsis l'ayant assuré qu'il avait soigneusement examiné et pesé ces pièces, et qu'elles étaient valables, Dumoulin les prit, et donna son reçu. Quelques jours après, il retourna chez son homme avec six pièces de mauvais aloi, qu'il disait faire partie de l'argent qu'il avait reçu de lui. Harsis ne manqua pas de soutenir le contraire, et refusa de les échanger. Dumoulin insista sur ce qu'il avait lui-même mis tout cet argent dans un tiroir, où il l'avait conservé jusqu'au moment où il avait voulu se procurer du papier en échange, en sorte qu'il était bien sûr de son fait. Le résultat de cette dispute fut que, Dumoulin ayant prêté serment en justice, que c'étaient là les pièces d'or qu'il avait reçues de Harsis, ce dernier fut obligé d'en rendre de bonnes à la place. Mais, furieux de se voir trompé ainsi par Dumoulin, qui joignait le parjure à la fraude,

Harsis raconta partout son aventure, et il rencontra plusieurs personnes qui avaient à faire les mêmes plaintes que lui. Dumoulin se vit donc universellement méprisé et évité, et, sachant que les rapports de Harsis étaient la cause de son discrédit, il lui intenta un procès pour diffamation. Harsis, poussé à bout, travailla fortement à sa défense, et rassembla les personnes qui accusaient Dumoulin de mauvaise manœuvre; de sorte que ce dernier fut arrêté comme accusé du crime de fausse monnaie. Dans une perquisition qu'on fit chez lui, on trouva dans ses tiroirs plusieurs pièces de mauvais aloi, des limes, des moules, de la chaux en poudre, de l'eau-forte, et tout ce dont les faux-monnayeurs ont besoin pour leur travail. Toutes les tentatives qu'on lui avait vu faire pour échanger et placer de la fausse monnaie, la quantité qu'on en trouva chez lui, et la découverte de ces instrumens firent des preuves complettes. L'effronterie et l'insolence avec lesquelles il avait si souvent reporté les mauvaises pièces qu'il soutenait avoir reçues, son parjure dans l'affaire qu'il avait eue avec Harsis, et la dernière accusation qu'il avait inventée contre lui, jetèrent les couleurs les plus noires sur Dumoulin, et tout le monde se réunit pour provoquer sa punition. Enfin, sur une conviction aussi évidente, il fut jugé et condamné à mort.

Quelque temps avant le jour marqué pour son exécution, un nommé Williams, qui après avoir fait secrètement le métier de graveur, avait depuis abandonné cette profession, tomba de cheval et se tua; sa femme qui était enceinte, et près de son terme, fit une fausse couche, et fut saisie de convulsions très-dangereuses. Se voyant au moment de mourir, elle envoya chercher la femme de Dumoulin, et, après avoir demandé qu'on les laissât seules, elle lui tint ce discours : « Madame, j'ai une étrange confession à vous faire; mon mari et trois autres personnes (qu'elle nomma), subsistent depuis plusieurs années, uniquement par la fabrication de la monnaie, et comme on m'a souvent employée pour faire valoir ce faux or, on m'a mise entièrement du secret; c'est par là que j'ai appris qu'un des quatre est entré chez Dumoulin en qualité de domestique, et qu'un serrurier lui ayant fourni de fausses clefs, il a ouvert tous les tiroirs de son maître, et y a mis de mauvaises pièces à la place de bonnes qu'il enlevait; c'est par cette manœuvre inique que Dumoulin a vu périr son commerce, qu'il a perdu son crédit et sa liberté, et qu'il va perdre la vie, si on ne travaille à le sauver ».

Cette femme, après avoir eu bien de la peine à finir son discours, et avoir donné l'adresse

des personnes qu'elle chargeait, retomba dans des convulsions, et expira. Sur cette déposition, on arrêta les coupables; l'un d'eux, intimidé et troublé, indiqua où étaient les outils et la fausse monnaie de ses compagnons. On trouva, parmi les effets du domestique de Dumoulin, l'empreinte de plusieurs clefs en cire, et un paquet de clefs. Lorsqu'on lui présenta cet indice, il versa un torrent de larmes, et avoua tout ce qu'on avait allégué contre lui. On lui demanda comment les instrumens dont on s'était servi pour faire de la fausse monnaie s'étaient trouvés dans le bureau de son maître; il répondit que quand la justice était venue pour faire ses perquisitions et arrêter Dumoulin, il avait craint qu'on ne trouvât ces instrumens et ses propres effets, et qu'au moyen de la fausse clef, il avait ouvert le bureau de son maître, et les y avait cachés. On comprend facilement que, toutes les fois que Dumoulin déposait chez lui les payemens qu'il venait de recevoir, ce domestique y substituait de fausses pièces; que conséquemment toutes les plaintes de son malheureux maître étaient faites de bonne foi, que son serment dans son procès était vrai, et que son accusation contre ce même homme était le cri de la probité injustement accusée.

Un fermier de Southams, dans le cómté de

Warvick, fut assassiné en se rendant chez lui. Le lendemain, un homme vint trouver la femme de ce fermier, et lui demanda si son mari était rentré le soir précédent. Elle répondit que non, et qu'elle en était dans de grandes inquiétudes. Vos inquiétudes, réplique cet homme, ne peuvent être égales aux miennes, car, comme j'étais couché cette nuit, sans être encore endormi, votre mari m'est apparu ; il m'a montré plusieurs blessures qu'il avait reçues, et m'a dit qu'il avait été assassiné par un tel, et que son cadavre avait été jeté dans une marnière. La fermière alarmée fit des perquisitions ; on découvrit la marnière, et l'on y trouva le corps blessé aux endroits que cet homme avait désignés. Celui que le prétendu revenant avait accusé, fut saisi et mis entre les mains de la justice, comme violemment soupçonné de meurtre. Son procès fut instruit à Warvick, et les juges l'auraient condamné aussi légérement que le juge-de-paix l'avait arrêté, si lord Raymond, principal juge, ne leur eût pas fait sentir que dans une circonstance aussi délicate, il ne fallait pas s'en rapporter aux apparences. « Je crois, messieurs, leur dit-il, que vous donnez au témoignage d'un revenant plus d'importance qu'il n'en mérite. Je ne veux pas dire que je ne fasse aucun cas de ces sortes de témoignages; mais ce n'est point à nos idées particulières

que nous devons nous arrêter; la loi seule est notre règle, et je n'en connais aucune qui admette le témoignage d'un revenant. D'ailleurs ce témoin ne paraît pas pour faire sa déposition : Huissier, ajouta le juge, appelez le revenant ». L'huissier l'appela trois fois, sans que le revenant parût, comme on le pense bien. « Messieurs les jurés, continua lord Raymond, le prisonnier qui est à la barre, est, suivant le témoignage de gens irréprochables, d'une réputation sans tâche, et l'on n'a point découvert, dans le cours des informations, qu'il y ait eu aucune espèce de querelle entre lui et le mort. Je le crois absolument innocent; et, comme il n'y a aucune preuve contre lui, ni directe, ni indirecte, il doit être renvoyé. Mais, par plusieurs circonstances qui m'ont frappé dans le procès, je soupçonne fortement la personne qui a vu le revenant, d'être le meurtrier; auquel cas il n'est pas difficile de concevoir qu'il ait pu désigner la place des blessures, et la marnière, sans aucun secours surnaturel : en conséquence de ces soupçons, je me crois en droit de le faire arrêter jusqu'à ce que l'on fasse de plus amples informations ». Cet homme fut effectivement arrêté. On donna un ordre pour faire des perquisitions dans sa maison; on y trouva des preuves de son crime, qu'ensuite il avoua lui même, et il fut exécuté aux assises suivantes ».

Elisabeth Canning disparut, pendant un mois, de la maison de ses parens, chez qui elle demeurait à Londres. Elle revint maigre, défaite, et n'ayant que des habits délabrés. Eh! mon Dieu, lui dit sa tante, en quel état je vous revois! Que vous est-il donc arrivé? — Hélas! ma tante, répondit la jeune fille, je passais par Morfields, pour retourner à la maison, lorsque deux bandits vigoureux me jetèrent par terre, me violèrent, et m'emmenèrent dans une maison à dix milles de Londres. — Ah! ma chère enfant, reprit la tante en pleurs, n'est-ce pas chez cette infâme mistriss Webs, que ces brigands vous ont menée? car c'est justement à dix milles d'ici qu'elle demeure. — Oui, ma tante, chez mistriss Webs. — Dans cette maison à droite? — Justement, ma tante. Les voisines présentes à cette interrogatoire dépeignirent alors mistriss Webs; et la jeune Canning convint que cette femme ressemblait précisement au portrait qu'elles en traçaient. L'une d'elles apprend à miss Canning qu'on joue toute la nuit chez cette femme, et que c'est un vrai coupe-gorge, où tous les jeunes gens vont perdre leur argent. — Ah! un vrai coupe-gorge, reprend Elisabeth Canning. — On y fait bien pis, dit une autre voisine. Les deux brigands, qui sont cousins de mistriss Webs, vont sur les grands chemins prendre toutes les petites filles qu'ils rencontrent, et les font jeû-

ner au pain et à l'eau, jusqu'à ce qu'elles consentent à s'abandonner aux joueurs qui se tiennent dans la maison. — Hélas! s'écria la tante, ne t'a-t-on pas mise au pain et à l'eau, ma chère nièce? — Oui, ma tante, répondit-elle. On lui demande si les deux brigands n'ont pas abusé d'elle, et si on ne l'a pas prostituée? Elle assure qu'elle s'est défendue, qu'on l'a accablée de coups, et que sa vie a été en péril. Alors la tante et les voisines recommencèrent à crier et à pleurer. On conduit aussitôt la petite Canning chez un certain M. Adamson, depuis long-temps protecteur de la famille : c'était un homme de bien, et qui avait un grand crédit dans la paroisse, mais dont le génie était très-borné. Il monte à cheval avec quelques amis, aussi zélés que lui; ils vont reconnaître la maison de mistriss Webs. Ils ne doutent pas, en la voyant, que la petite n'y ait été renfermée; ils jugent même, en apercevant une vieille grange où il y a eu du foin, que c'est dans cette grange que l'on a tenu Elisabeth en prison : la pitié du bon Adamson en augmente. A son retour, il fait venir Elisabeth, la fait convenir que c'est dans la grange où elle a été détenue; il anime tout le quartier. On fait une souscription pour la jeune demoiselle, si cruellement traitée. A mesure que la jeune Canning reprend son embonpoint et sa beauté, tous les esprits s'échauffent

pour elle. M. Adamson fait présenter au schérif une plainte au nom de l'innocence outragée. Mistriss Webs et tous ceux de sa maison, qui étaient tranquilles dans leur campagne, sont arrêtés, et mis tous au cachot. M. le schérif, pour mieux s'instruire de la vérité du fait, commence par faire venir chez lui amicalement une jeune servante de mistriss Webs, et l'engage, par de douces paroles, à dire tout ce qu'elle sait. La servante, qui n'avait jamais vu miss Canning, ni entendu parler d'elle, répondit d'abord ingénuement, qu'elle ne savait rien de ce qu'on lui demandait; mais quand le schérif lui eut dit qu'il faudrait répondre devant la justice, et qu'elle serait infailliblement pendue, si elle n'avouait pas, elle dit tout ce qu'on voulut. Enfin, les jurés s'assemblèrent, et neuf personnes furent condamnées à la corde. Heureusement qu'en Angleterre aucun procès n'est secret, parce que le châtiment des crimes est destiné à être une instruction publique pour les hommes, et non pas une vengeance particulière. Tous les interrogatoires se font à portes ouvertes, et tous les procès intéressans sont imprimés dans les journaux. Le temps de l'exécution des neuf accusés approchait, lorsque le papier qu'on appelle *des Sessions*, tomba entre les mains d'un philosophe nommé M. Ramsay. Il lut le procès et le trouva absurde d'un bout

à l'autre. Cette lecture l'indigna. Il se mit à écrire une petite feuille, dans laquelle il posa pour principe, que le premier devoir des juges est d'avoir le sens commun. Il fit voir que mistriss Webs, ses deux cousins, et tout le reste de la maison, étaient formés d'une autre pâte que les autres hommes, s'ils faisaient jeûner au pain et à l'eau de petites filles, dans le dessein de les prostituer; qu'au contraire, ils devaient les bien nourrir et les parer, pour les rendre agréables; que des marchands ne déchirent ni ne salissent la marchandise qu'ils veulent vendre. Il fit voir que jamais miss Canning n'avait été dans cette maison; qu'elle n'avait fait que répéter ce que la bêtise de sa tante lui avait suggéré; que le bon homme Adamson avait, par excès de zèle, produit cet extravagant procès criminel; qu'enfin, il en allait coûter la vie à neuf citoyens, parce que miss Canning était jolie, et qu'elle avait menti. La servante, qui avait avoué amicalement au schérif tout ce qui n'était pas vrai, n'avait pu se dédire juridiquement. Quiconque a rendu un faux témoignage, par enthousiasme ou par crainte, le soutient d'ordinaire, et ment, de peur de passer pour un menteur. « C'est en vain, dit M. Ramsay, » que la loi veut que deux témoins fassent pen- » dre un accusé. Si M. l'archevêque de Cantor- » béry et M. le chancelier déposaient qu'ils

» m'ont vu assassiner mon père et ma mère, et
» les manger tout entiers à mon déjeûner en un
» demi-quart d'heure, il faudrait enfermer à
» Bedlam (1) M. l'archevêque et M. le chance-
» lier, plutôt que de me brûler sur leur beau
» témoignage. Mettez d'un côté une chose ab-
» surde et impossible, et de l'autre mille té-
» moins et mille raisonnemens ; l'impossibilité
» doit démentir les témoignages et les raisonne-
» mens ».

Cette petite feuille fit tomber les écailles des yeux de M. le schérif et des jurés; ils furent obligés de revoir le procès. Il fut avéré que miss Canning était une petite friponne, qui était allée accoucher, pendant qu'elle prétendait avoir été en prison chez mistriss Webs; et toute la ville, qui avait pris parti pour elle, fut honteuse de son erreur.

---

(1) Hôpital des foux.

CHAPITRE LIII.

Rois et Reines d'Angleterre. Famille royale.

Ainsi que dans tous les Etats monarchiques, les rois de la Grande-Bretagne sont les chefs suprêmes des lois : elles sont instituées par le parlement, au nom de la nation; mais il faut qu'elles soient sanctionnées par le monarque. Cependant les Anglais le regardent comme subordonné aux lois, et pensent qu'il leur est soumis comme le dernier de ses sujets.

Le roi peut faire grâce de la vie, mais non pas de la dégradation. Il suspend l'exécution d'une sentence, mais il n'en détruit point l'effet moral, attendu que son autorité n'est pas supérieure à celle de la loi. Quand le roi veut remettre à des coupables condamnés par la loi, la peine qu'ils ont encourue, il leur accorde un répit de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Tous les monarques d'Angleterre ont été persuadés de cette grande vérité, qu'ils ne règnent que par la loi. Les premiers du royaume voulant rendre hommage à Henri V, avant la cérémonie de son couronnement : Attendez, leur dit ce prince, pour me jurer obéissance, que j'aye juré moi-même obéissance aux lois.

Jacques I, fut un jour arrêté dans son carrosse au milieu de Londres, par les archers de la justice. Ses gardes voulurent repousser cette canaille, mais le roi les en empêcha, et ayant demandé la cause de son arrestation, il apprit que c'était à l'instance du sellier de la cour, à qui l'on devait depuis plusieurs mois 50 livres sterling. Le roi le fit payer à l'instant, et dit ces paroles remarquables : « Il est juste que celui qui fait les lois, les observe ; il leur donne plus de vigueur et les rend plus respectables ».

Loin d'être revêtus d'un pouvoir arbitraire, les premiers rois de la Grande-Bretagne n'étaient considérés que comme les premiers d'entre les citoyens; leur autorité était plus attachée à leur mérite personnel, qu'à leur couronne. On les confondait même tellement avec les membres de la nation, qu'il y avait une amende déterminée contre leurs meurtriers : cette amende, quoique proportionnée à leur rang, et plus forte que celle qui était fixée pour le meurtre d'un simple citoyen, prouvait que le chef n'était regardé que comme le premier du peuple.

Un roi d'Angleterre qui veut être l'homme de son peuple, est le plus grand roi du monde ; mais s'il veut être quelque chose de plus, il n'est rien du tout.

Le jour du sacre, la fonction du seigneur de Bardorf, est de faire apprêter, pour la bouche

du roi, un plat de gruau qu'il sert lui-même sur la table de sa majesté. Le seigneur de Scoulton est le lardeur en chef de la cuisine royale dans ce jour mémorable, et tout le lard qui reste après le repas lui appartient. Le seigneur de Wirkap fournit au prince le gant qu'il met à sa main droite. Le seigneur de Lyston doit seul faire les gauffres et les servir sur la table du souverain.

Le lord grand-chambellan, qui seul a le droit de présenter la chemise à sa majesté, reçoit trente aunes de velours cramoisi; le lit du roi, les meubles de la chambre où ce prince a couché, tous les habillemens de nuit de sa majesté appartiennent à ce lord. Il est d'usage que le tout soit racheté, et la somme est considérable.

Le *champion du roi* garde le cheval sur lequel il est monté, et de plus on lui donne une coupe avec un couvert d'or. Il revient un pareil présent au lord-maire de Londres, qui verse du vin au roi après le dîner.

Toute la vaisselle d'argent appartient au grand écuyer du roi, en qualité de *sergent de l'argenterie.*

Les tapis des appartemens et galeries par où le roi passe, sont vendus au profit des pauvres.

Le doyen et le chapitre de Westminster,

gardent quantité de précieux effets qui ont servi à la cérémonie du couronnement ; le roi doit encore leur payer 100 liv. sterl.

Lorsque le roi est assis sur son trône dans la grande salle de Westminster, on apporte trois épées, que l'on pose sur une table dressée au milieu de cette salle. Il y en a une sans pointe, appelée *Curtana*. C'est celle de Saint-Edouard : cette épée est le symbole de la clémence. L'une des autres représente le glaive de la justice ; la troisième est destinée pour l'offrande, et elle se rachète sur-le-champ, moyennant un certain nombre de pièces d'or. On la porte nue devant le roi, pendant toute la cérémonie : c'est l'emblême de son autorité.

Ces épées, ainsi que la couronne, qui est celle de Saint-Edouard, le bâton royal, les deux sceptres et le globe, sont les principales parties des *regalia* ou ornemens royaux.

Le roi d'Angleterre est chef suprême de l'Eglise anglicane, et en cette qualité il porte à son sacre le surplis, l'étole et la dalmatique.

Lorsque le monarque passe de la grande salle dans l'église de Westminster, où doit se faire la cérémonie du sacre et du couronnement, il marche sous un dais que portent les barons des cinq ports ou principales villes maritimes. Ces villes étaient autrefois regardées comme la clef du royaume ; elles ont armé à leurs propres

frais pour défendre les rois d'Angleterre; ce qui leur a mérité de grandes distinctions de la part de ces princes. Leurs députés ont l'honneur de dîner en présence du roi dans la salle du banquet royal.

Dès que le roi est entré dans l'église, et que tout le monde est placé, l'archevêque de Cantorbéry s'avance vers le lieu où sont assis les pairs, et il demande par trois fois, à haute voix, à tous les assistans, s'ils consentent à recevoir N........ pour leur roi légitime, et s'ils lui promettent une fidelle obéissance? c'est ce qu'on appelle *récognition*.

L'offrande du roi, qui se fait ensuite, consiste en quelques lingots et pièces de drap d'or; car partout les prêtres veulent recevoir des offrandes, et faire entendre, au milieu des cérémonies les plus saintes, qu'ils doivent commander aux maîtres de la terre, au nom de celui qui règne dans le ciel.

Lorsque le nouveau monarque a prononcé et signé les sermens ordinaires, il s'assied dans la chaise à bras, qui servait autrefois au couronnement des rois d'Ecosse. Edouard I, ayant battu les Ecossais, et fait prisonnier leur roi Jean Bailleul, apporta cette chaise à Londres. Suivant une ancienne tradition, c'était le *palladium* de l'Ecosse, et la destinée de ce royaume y était attachée : on croyait fermement que quand elle se-

rait transportée ailleurs, le royaume d'Ecosse serait détruit et sa puissance en des mains étrangères; l'oracle a été long-temps à s'accomplir.

Cette chaise, grossièrement travaillée, est faite d'une pierre fort commune. Elle est placée en face de l'autel, ou plutôt de la table de communion.

Les Anglais ont aussi une sainte ampoule, qui renferme une huile dont on se sert pour oindre les rois. Le peuple croit que cette huile miraculeuse a été apportée par la Vierge à Thomas Becquet (Saint-Thomas), archevêque de Cantorbéry, lorsqu'il s'était réfugié en France, en 1169.

Ce fut pendant qu'on l'oignait de cette huile sainte, qu'Elisabeth se tournant vers les dames qui l'accompagnaient, leur dit : « Ne m'approchez pas, de peur que l'odeur de cette huile puante ne vous incommode ».

Le dernier acte des cérémonies qui se font à l'église, est le couronnement, qui a lieu au milieu des acclamations du peuple; il est précédé de la présentation du globe, des deux sceptres, et de l'anneau que l'archevêque met lui-même au doigt du roi : cet anneau signifie qu'il doit être l'époux de la nation, et le père de ses peuples.

Le globe exprime que les trois royaumes britanniques forment un empire; peut-être expri-

me-t-il aussi la domination souveraine que les Anglais prétendent exercer sur les mers.

Par les deux sceptres, on fait entendre que le roi réunit en sa personne la puissance temporelle et la puissance spirituelle. L'un des deux est surmonté d'une croix, et l'autre d'une figure de colombe. Il prend le premier de la main droite, et le second de la main gauche. Celui de la croix lui est donné, comme *la verge de vertu* avec laquelle il doit défendre l'Eglise et le peuple chrétien commis à sa garde. La colombe qui termine l'autre sceptre, est le symbole de la douceur du gouvernement.

Le couronnement de Richard I, surnommé Cœur-de-Lion, se fit en 1190, avec beaucoup d'appareil. La description qu'un auteur ancien nous en a laissée est curieuse.

« Les archevêques, évêques, abbés et cha-
» noines, revêtus de chappes de chœur, et fai-
» sant porter devant eux la croix, l'eau bénite,
» et les encensoirs, allèrent jusqu'à la porte in-
» térieure de la chambre du duc Richard, et le
» menèrent processionnellement dans l'église de
» Westminster jusques au grand autel. Au mi-
» lieu des évêques et chanoines, marchèrent qua-
» tre barons portant chandeliers garnis de cier-
» ges allumés, et derrière eux vinrent deux
» comtes, l'un desquels portait le sceptre royal,
» orné par le bout d'une marque ou armoirie

» d'or, et l'autre la verge royale, embellie d'une » colombe aussi d'or. Après ceux-ci, cheminè- » rent trois autres comtes portant des épées cou- » vertes de fourreaux dorés; ensuite allèrent six » autres comtes et barons, soutenant un grand » et somptueux échiquier, sur lequel étaient les » enseignes et les ornemens de la royauté. Le » comte de Chester suivit après, tenant en main » la couronne d'or, toute enrichie de perles et » de pierreries. Enfin, venait le duc Richard, » au milieu de deux évêques, dessous un ciel » de soie, porté par quatre barons. Conduit de- » vant l'autel en cet ordre, il fit les sermens ac- » coutumés; ensuite on le dépouilla de tous ses » habits, excepté des chausses et de la chemise, » laquelle était ouverte sur les épaules à cause » de l'onction; et lors Baudouin, archevêque » de Cantorbéry, lui mettant les sandales, ou » bottines tissues d'or, l'oignit en trois lieux di- » vers, en la tête, aux épaules, et au bras droit. » Il lui mit ensuite un linge de lin par-dessous » le bonnet; et l'ayant revêtu des habillemens » royaux, avec la tunique et la dalmatique, lui » mit en main l'épée bénite, pour punir et ré- » primer les ennemis de l'Eglise. Deux comtes » lui chaussèrent les éperons et lui mirent le man- » teau royal sur les épaules. Il prit lui-même » la couronne de dessus l'autel, et la mit entre » les mains de l'archevêque, qui la posa sou-

» dain dessus son chef, et, lui mettant le scep-
» tre en la main droite, et la verge royale en la
» gauche, le laissa conduire aux évêques et ba-
» rons, precédés des chandeliers, de la croix
» et des trois épées susdites, jusqu'en son trône.
» Incontinent la messe fut commencée; et quand
» ce vint à l'offertoire, il y eut deux évêques
» qui l'y menèrent, et puis, le reconduisirent
» en sa place. Après la messe, il fut mené pro-
» cessionnellement dans le chœur; et déposant
» les enseignes et marques royales, prit une
» couronne et des habits plus légers, avec les-
» quels il alla droit au festin. L'archevêque de
» Cantorbéry s'assit à sa dextre, comme au lieu
» plus éminent, et dessous lui les autres arche-
» vêques, évêques, comtes et barons, selon
» leurs rangs et dignités. Le reste du clergé,
» les gentilshommes et le peuple se mirent aux
» autres tables ».

Les deux chambres du parlement, en 1399, prononcèrent la sentence de déposition de Richard II; Henri IV, surnommé de Bullingbroock, lieu de sa naissance, fut solennellement couronné. Pendant le repas qui suivit cette cérémonie, un chevalier nommé Divrethe, entra dans la salle monté sur un cheval caparaçonné, portant une cotte d'armes parsemée de clous dorés; un autre chevalier tenait sa lance.

Il s'approche du roi, l'épée nue à la main, et lui présente de l'autre un cartel contenant ces mots : « S'il y a chevalier, écuyer ou gentilhomme, » qui veuille dire ou maintenir que Henri ne » soit pas vrai et légitime roi, moi chevalier » Divrethe, je suis tout prêt de le combattre à » outrance en présence du monarque, et à tel » jour qu'il lui plaira de m'assigner ». Henri fit aussitôt publier ce cartel par un hérault-d'armes, dans les principaux quartiers de la ville, et il ne se présenta personne pour l'accepter.

Le faible de la reine Elisabeth était d'aimer à représenter. La nuit qui précéda le jour de son couronnement, elle passa la nuit entière à se faire parer pour la cérémonie. Elle avait fait venir de Flandre toutes les pierreries d'emprunt qu'on avait pu ramasser. La marche commença par une brillante cavalcade; on y voyait quatre cents chevaux et cent superbes carrosses. Elisabeth venait ensuite dans un magnifique char découvert, traîné par deux chevaux, dont les housses et les harnais étaient parsemés de pierreries. Autour du char étaient quarante jeunes gentilshommes en habits d'écarlate, avec des paremens blancs brodés en or. Trente dames, deux à deux dans des carrosses découverts, fermaient cette pompeuse marche.

La manie de l'étiquette, dit un écrivain fran-

çais, règne à la cour de Londres plus que partout ailleurs, aussi est-elle la plus triste cour de l'Europe..... Depuis long-temps elle s'observe très-rigoureusement chez les Anglais. Sous le règne d'Elisabeth, Cécil, secrétaire d'Etat, était toujours obligé d'écrire et de parler à genoux devant sa souveraine.

Aujourd'hui, les rois et les reines d'Angleterre sont toujours servis à genoux. Les descendans de ces fiers et anciens barons anglais, qui se croient en droit de détrôner leurs rois, doivent se trouver un peu humiliés, de leur rendre les mêmes devoirs que les esclaves orientaux et asiatiques rendent à leurs souverains. La politique paraît être la principale cause de cet abaissement : on a voulu par là rendre plus respectable la personne des souverains aux yeux du peuple anglais, toujours disposé à se croire l'égal de ses rois.

Les rois d'Angleterre ne mangent en public que les jours de grande cérémonie; et dans ces occasions d'apparat, on les sert à genoux, aux yeux, pour ainsi dire, de la nation entière. Cette étiquette servile, *en usage dans la maison d'Autriche*, fut adoptée par Henri VIII, prince qui ne mérita que d'être entouré d'esclaves.

Le comte de Grammont, étant à Londres au dîner du roi, s'aperçut que la table de sa

majesté était assez mal servie, et voyant le maître-d'hôtel du roi qui se mettait à genoux, en lui donnant à boire, suivant l'usage : « Sire, dit le comte de Grammont, votre maître-d'hôtel vous demande pardon de la mauvaise chère qu'il vous fait faire ».

Avant l'expulsion de la maison de Stuart, les rois d'Angleterre mangeaient avec leurs sujets; ils pouvaient, comme d'autres souverains, avoir des amis, et jouir des douceurs de l'amitié, ou du moins se flatter de faire naître ce précieux sentiment, partage de l'égalité : ces monarques, présentement, ne mangent qu'avec leur famille; et l'étiquette trop ridige éloignant même les courtisans, ils ont à peine des favoris.

Excepté dans les occasions où le roi et la reine d'Angleterre paraissent en cérémonie, ou quand ils sortent de la ville, ces monarques ne sont accompagnés d'aucune garde militaire; ils vont toujours dans les rues de Londres en chaise à porteurs, et ont pour cortège quelques chaises de suite où sont des écuyers et des femmes de la cour : si c'est le soir, quelques pages et un grand nombre de valets de pied, avec des flambeaux, les entourent avec soin. Ils n'ont pour garde alors qu'une douzaine d'hommes, grands et bien faits, habillés à peu près comme l'étaient jadis les Cent-Suisses de la garde du roi

de France, et ces soldats d'élite sont armés d'une pique.

Les pages du roi et de la reine d'Angleterre sont loin d'être des enfans de gentilshommes; ce sont des fils de valets de chambre, et même de valets de pied, en crédit à la cour. Il en est plusieurs qui ont la barbe grise, et dont l'air peu noble rappelle l'obscurité de leur origine.

L'usage a conservé, dans la maison du roi, deux serviteurs, qui sont très-bien payés, on ne sait trop pour quel service : l'un est un poëte *Laureat*, tenu de composer une ode par an; l'autre est un confesseur, dont l'occupation doit être très-légère dans un pays où l'on ne confesse pas.

Depuis le règne d'Edouard I, jusqu'à celui de Charles I, les rois d'Angleterre avaient tenu leur table aux dépens du peuple, à l'imitation de ce qui se pratiquait ailleurs; c'est-à-dire, que leurs pourvoyeurs prenaient, sans payer, dans les villages qui avoisinaient de cinq à six lieues la résidence de la cour, toutes les provisions grosses et menues, dont ils réglaient l'état à leur fantaisie.

Jacques I avait monté sa maison, celles de la reine, et des princes ses enfans, au ton de la magnificence et du luxe asiatique. Charles I diminua le nombre des offices et des officiers.

Néanmoins, jusques aux troubles de la guerre civile, la cour de ce prince eut quatre-vingt-six tables servies deux fois par jour. Charles II réduisit de beaucoup ces dépenses; et malgré cette réduction, il était encore au pair de la cour de France. Les rois ses successeurs ont graduellement restreint cette sage réduction ; en sorte que la cour d'Angleterre n'a aujourd'hui que la pompe et la grandeur qu'elle doit avoir, sans faste et sans profusion : cependant, en certaines occasions, elle étale un grand faste.

Parmi les priviléges et prérogatives royaux, on remarque celui-ci : la tête des grands poissons, tels que l'esturgeon, le requin, la baleine, appartient au roi, et la queue à la reine.

En 1660, sous Charles II, le parlement rendit un bill par lequel le revenu des rois d'Angleterre est fixé à 1,200,000 liv. sterl.; et cette somme, jointe à quelques autres droits, leur fait un revenu d'environ 1,500,000 liv.

On voit qu'ils peuvent faire une dépense digne de leur rang suprême. Le roi et la reine donnèrent, au commencement de 1805, au château de Windsor, une fête d'une magnificence extraordinaire. On y vit quatre grandes tables d'argent massif. La pièce où se trouvaient ces tables aurait pu être appelée la salle d'*argent*, car les chenets mêmes étaient de cette matière :

c'était quatre gros chiens d'argent. La table de leurs majestés était servie en vaisselle d'or massif. Plus de deux cent cinquante douzaines d'assiettes d'argent, et un pareil nombre de couteaux et fourchettes de même métal, furent employés à ce banquet royal.

Les reines peuvent faire des acquisitions dans le royaume sans avoir besoin d'y être naturalisées, et elles en peuvent disposer avec la même liberté. Elles peuvent évoquer les causes qui les regardent, au tribunal qu'il leur plaît de choisir; et, si étant veuves, elles se remariaient à un particulier, elles seraient toujours traitées en reines.

La reine d'Angleterre a une cour de justice et des officiers particuliers. Ses procureurs et solliciteurs-généraux ont séance à la barre de la cour du banc du roi, ainsi que dans son conseil. « Cette indépendance de la femme des rois » d'Angleterre, disent les jurisconsultes, a été » établie par la loi, parce qu'elle a présumé que » l'époux devant tout entier s'occuper des af» faires publiques, ne devait pas en être détour» né par le soin de veiller aux affaires domes» tiques de sa femme, qui par conséquent de» vait être à son égard comme si elle n'était pas » unie à lui ».

Les prérogatives des reines de la Grande-Bretagne, consistent encore à ne payer aucun

droit, et à ne pouvoir encourir aucune amende; du reste, elles sont, dans tous les autres cas, assujetties à tout ce que la loi prescrit au sujet envers son souverain, attendu qu'une reine n'est pas l'égale du roi, mais sa première sujette.

La personne de cette princesse doit être respectée, et sa vie aussi en sûreté que celle du roi même; de façon que former une conspiration contre l'un ou l'autre, c'est se rendre également coupable du crime de haute trahison, de même que d'oser vouloir la violer, ou de tenter seulement de la séduire, quand même la reine y consentirait. Une loi ridicule de Henri VIII, déclarait coupable de haute trahison la fille qui, n'étant pas vierge, épouserait le roi sans l'en avoir prévenu auparavant. Cette loi contraire à la modestie du sexe, et outrageant toutes les convenances, fut abrogée peu de temps après la mort de ce prince tyrannique. On disait, lorsqu'elle était en vigueur, que puisque Henri VIII craignait si fort d'être trompé par la plus jeune fille, il serait plus sûr pour lui qu'il n'épousât que des veuves. Il sembla adopter ce conseil, puisqu'il épousa, en sixièmes noces, Catherine Parre, veuve du baron de Latimer.

La veuve d'un roi d'Angleterre jouit de tous les droits et prérogatives qui lui étaient accordés avant son veuvage; de plus, elle ne peut

être attaquée devant aucun tribunal pour avoir violé depuis les lois de la chasteté : ce privilége est aussi singulier que contraire aux bonnes mœurs.

Les courtisans ont été de tout temps les vils flatteurs des princes; mais aucun d'eux n'a porté aussi loin l'adulation qu'une dame d'honneur de la reine Anne. Cette souveraine lui ayant demandé un jour quelle heure il était? Il est l'heure qu'il plaira à votre majesté, lui répondit-elle.

La personne du roi est regardée comme si sacrée, que c'est commettre un crime de trahison au premier chef, que de concevoir l'idée de lui ôter la vie, quoique, pour tout autre délit, l'intention seule ne puisse jamais être réputée pour le fait. Nous avons vu, que former seulement le dessein de séduire la reine, est aussi un crime de haute trahison. A l'égard de la fille aînée (la princesse royale), l'intention ne suffit pas pour être regardé comme coupable d'un crime capital, mais le fait est irrémissible; et il est à remarquer que, dans ces trois cas seuls, l'idiot, et même le lunatique, ne sont pas exceptés, comme dans les autres délits, et que la loi les condamnerait alors au supplice réservé aux traîtres. Que n'a pas fait la loi pour garantir le monarque de tout attentat contre sa per-

sonne sacrée (1) ! Il existe un ancien statut qui défend qu'on lui présente aucun remède sans le consentement exprès du conseil d'Etat, qui nomme les médecins chargés de la conservation du roi, et leur enjoint de préparer et amalgamer eux-mêmes les ingrédiens, sans appeler aucun apothicaire.

Le roi est toujours regardé comme majeur, et jouissant d'une espèce d'immortalité. Pour désigner la mort d'un monarque britannique, on ne se sert d'aucun terme qui corresponde à l'idée de mort. On a coutume de dire : *Le roi s'est physiquement démis de sa couronne.* Le mot *démission*, semble porter l'idée d'un trône qui ne cesse point d'être occupé ; car c'est un principe du droit anglais, qu'il ne peut point y avoir d'interrègne.

C'est à raison de cette distance immense que la constitution a mise entre le roi et ses sujets, qu'on le traite avec un respect assez semblable à l'adoration. Si on ne le sert qu'à genoux, on ne l'approche aussi qu'à genoux, pour lui présenter des adresses. Aucun prince, pas même

---

(1) Cependant, plusieurs exemples attestent qu'elle n'est jamais suivie à la rigueur, en fait d'intention. L'on aime mieux faire passer pour foux ces sortes de criminels, que de publier qu'il est des monstres qui ont voulu réellement assassiner le souverain.

l'héritier de la couronne, ne peut paraître la tête couverte dans les appartemens du roi, même lorsqu'il n'y est pas.

En Angleterre, le roi ne peut être soupçonné de faire une action criminelle, parce qu'on doit présumer, disent les jurisconsultes, que l'excellence de sa dignité et l'élévation de son rang, lui ôteront toujours la volonté de faire le mal.

Avant la réformation, lorsque l'Angleterre reconnaissait l'autorité spirituelle du Saint-Siège, la coupe était permise à son roi, c'est-à-dire, qu'il pouvait remplir les fonctions ecclésiastiques. Il est, depuis le changement de religion, le chef suprême de l'Eglise dans ses Etats. Les synodes se tiennent sous son autorité, il nomme aux évêchés, et il reçoit les appels dans les causes ecclésiastiques.

Les anciens historiens anglais attribuent, et même exclusivement, à leurs rois la prérogative de toucher et de guérir les écrouelles. Ils prétendent qu'Edouard-le-Confesseur, qui monta sur le trône en 1043, la reçut du ciel à cause de ses vertus et de sa sainteté, avec la gloire de la transmettre à ses successeurs. C'est pourquoi on l'appelait *maladie du roi*, c'est-à-dire, la maladie qu'il appartient seul au roi de guérir. Au surplus, on n'a pas sujet de croire que les successeurs de ce prince, qui n'ont pas été des Saints, ayent été favorisés de ce don céleste.

Les Anglais ont beaucoup d'attachement pour leur roi. Les habitans de ..... présentèrent une adresse pompeuse à Jacques I, successeur d'Elisabeth. Ils lui souhaitaient que son règne pût durer aussi long-temps que le soleil, la lune et les étoiles. Il leur répondit gaîment, que si leurs vœux étaient exaucés, son fils serait obligé de régner à la chandelle.

En 1659, quelque temps avant l'arrivée de Charles II à Londres, cinq ivrognes, habitans du comté de Berchs, dans les premiers transports de leur zèle, convinrent de boire à la santé du roi avec leur sang, et de couper chacun un morceau de leurs fesses pour le faire frire et le manger; ce qui fut exécuté par quatre de ces fougueux royalistes. Mais la femme du cinquième, entrant dans la chambre, s'arma des pincettes, et s'en escrima si bien, qu'elle empêcha l'amputation des fesses de son mari.

Le bourg de Goodmans-Chester est célèbre en Angleterre, pour avoir accompagné son roi avec le cortège de cent quatre-vingt charrues qui étaient venues au-devant de lui à son passage.

Mais que de désagrémens et de scènes mortifiantes n'éprouvent pas ces princes presque adorés dans leurs palais, et qui excitent quelquefois l'enthousiasme du public! Il ne faut souvent que la moindre contradiction pour les désoler.

Jacques I étant un jour à la chasse, un moucheron lui entra dans l'œil. Aussitôt l'impatience le prend; il descend de cheval en jurant; il traite le moucheron d'insolent, et lui adressant la parole : « Méchant animal, lui dit-il, n'as-tu pas assez de trois grands royaumes que je te laisse pour te promener, sans qu'il faille que tu viennes loger dans mes yeux » ?

Un roi d'Ecosse ayant déchiré la patente d'un gentilhomme qui le priait de confirmer certains priviléges, le parlement ordonna que ce prince, assis sur son trône, en présence de toute la cour, prendrait une aiguille et du fil, et recoudrait la patente.

Du temps de Cromwel, le nom de roi était devenu tellement en horreur à quelques Anglais, qu'ils changeaient dans le *Pater*, l'article *Adveniat regnum tuum*, en celui d'*Adveniat respublica tua.*

Après la mort tragique de Charles I, décapité le 9 février 1649, la chambre des communes arrêta que la princesse Elisabeth, fille du malheureux monarque, serait mise en apprentissage chez un marchand boutonnier, pour apprendre à faire des boutons. Mais le décès de la jeune princesse qui mourut de la douleur que lui causa la mort déplorable de son père, ne permit pas d'exécuter cet arrêté si digne de ceux qui l'avaient rendu.

Les cochers, les fiacres et les charretiers, ne s'arrêtent ni ne se dérangent à l'approche du carrosse du roi, et ils se font gloire de ne point saluer le monarque. Pourquoi saluerais-je George, disent-ils brutalement? c'est à lui à m'ôter son chapeau, il vit à mes dépens.

George III s'étant un soir fait beaucoup attendre à l'opéra, fut hué à plusieurs reprises au moment de son arrivée; il tira sa montre, et dit en s'avançant sur le devant de la loge: J'ai tort.

Le même monarque, en 1760, avait de très-beaux cheveux d'un blond argenté, noués avec un ruban, et qui étaient souvent frisés et arrangés de la main de la reine. Les perruquiers de Londres présentèrent à ce monarque une adresse où ils lui disaient, qu'en considération de l'avantage qui en reviendrait à leur communauté, et pour l'intérêt national, il était prié de faire couper ses cheveux et de prendre perruque. Le monarque crut devoir se soumettre au sacrifice qu'on exigeait de sa complaisance.

Voici un nouvel exemple de la liberté que se permettent quelquefois les Anglais à l'égard de leur souverain: c'est l'extrait d'une lettre anonyme écrite à George III, en 1783, et rapportée par le *Morning-Post*.

« Sire, on n'avait jamais eu lieu d'attaquer » la pureté de vos mœurs ; c'est avec la plus pro- » fonde vénération que vos sujets admirent en » vous les vertus les plus sublimes qui puissent » caractériser l'époux tendre, le bon père, » l'homme vraiment religieux; vous êtes enfin le » modèle le plus parfait du citoyen estimable. » Mais, Sire, il y a bien de la différence entre un » simple particulier et un monarque : on juge de » celui-ci par la grandeur et la prospérité de son » règne ; c'est là le grand point qui le distingue, » ou plutôt il n'y en a pas d'autre. Je ne prétends » point m'écarter du principe de la loi qui vous » déclare impeccable : quoique cette doctrine » doive paraître absurde à quiconque se donnera » la peine d'examiner la conduite de quelques- » uns de vos prédécesseurs, l'intégrité de votre » conscience la justifie pleinement ; aussi vos » fidèles sujets, en se plaignant des griefs qui les » tourmentent, ont-ils toujours fait cette distinc- » tion entre le roi et ses serviteurs de confiance. » Vous êtes à nos yeux un soleil de perfection, » mais souvent éclipsé par l'iniquité de vos mi- » nistres. Plein du plus profond respect et de » l'attachement le plus vrai pour votre personne » sacrée, je ne cherche donc pas à vous rappeler » le souvenir pénible de vos malheurs passés, » quelque influence qu'ils puissent avoir sur » votre situation actuelle. N'attendez cependant

» pas de moi la basse complaisance de ne me
» servir que du jargon emmiellé de vos douce-
» reux flatteurs; je ne parlerai que le langage de
» la vérité : les princes n'aiment point à l'en-
» tendre; mais c'est un breuvage dont les qualités
» piquantes et amères conviennent le mieux à
» la maladie dont vous êtes attaqué...... ».

CHAPITRE LIV.

Les Ministres.

Les Anglais rejettent toujours sur les ministres le désordre des affaires politiques, les guerres onéreuses et funestes qui tourmentent leur nation, les pertes continuelles que souffrent leur commerce et leurs manufactures, et les impôts de toute espèce dont ils sont perpétuellement accablés. Mais ne peut-on pas soupçonner que tous ces désastres leur arrivent bien plutôt par la faute de quelques-uns de leurs monarques, indolens, faibles, occupés de leurs seuls plaisirs, laissant au hasard à leur procurer de bons ministres, s'inquiétant peu des murmures, des gémissemens de leurs sujets, pourvu que la cour soit brillante, livrée à des fêtes perpétuelles, et enfin ne songeant nullement que le premier devoir des rois est de rendre leurs peuples heureux ?

Qu'il est favorisé du ciel le monarque qui a le bonheur de faire choix d'un excellent ministre ! il peut se flatter d'avoir auprès de lui un véritable ami, un sage, dont les conseils, francs et sincères, n'auront sans cesse pour but que d'alléger les impôts, non de les augmenter sous mille prétextes spécieux ; que d'encourager les

sciences, les lettres, les talens en tout genre; que d'éloigner le fléau de la guerre, non-seulement des Etats de son souverain, mais encore de l'Europe entière; et ne se proposant, en un mot, pour prix de ses travaux, que la gloire et la félicité de son maître, ainsi que de la nation.

Les pensions que le roi de la Grande-Bretagne donne ordinairement aux ministres qui se retirent volontairement, ou qui sont renvoyés pour satisfaire aux plaintes élevées contr'eux, contribuent encore à les rendre l'objet de la haine publique. Il est rare d'en voir qui, comme le comte de Sunderland, refuse les bienfaits de la cour. Le comte de Sunderland ayant été disgracié, la reine Anne voulut lui donner une pension de 3,000 liv. sterl.; il la refusa, en disant que s'il n'était pas assez heureux pour servir sa patrie, il ne serait jamais assez lâche pour la piller.

Quels que soient les succès d'un premier ministre britannique, il voit chaque jour éclore des satires mordantes de ses mœurs, des critiques injustes de sa conduite; mille libelles circulent de toutes parts contre lui : s'il veut en prouver la fausseté, on donne croyance aux mensonges qu'ils contiennent; s'il n'y répond pas, il est encore davantage présumé coupable.

Le lord-comte de ****, élevé à la place de secrétaire d'Etat, venait de prendre sa patente

dans le cabinet du roi, lorsqu'une foule de courtisans l'entoura; chacun s'empressait d'être des premiers à le féliciter, et son fils était au milieu d'eux. « Que ce spectacle ne vous abuse point, mon fils, lui dit-il; depuis une heure je ne suis ni plus grand ni meilleur que je n'étais; ce n'est pas à moi qu'on rend ces honneurs : cette patente les a reçus sous mon prédécesseur, et elle en jouira encore sous ceux qui me remplaceront ».

» George II était contrarié par ses ministres pour la nomination d'un vice-roi d'Irlande. Ils insistaient pour que le roi préférât le lord Harrington au duc de Dorset que George eût beaucoup mieux aimé. Le prince se leva avec dépit de la table du conseil et passa dans sa chambre, laissant les ministres dans le plus grand embarras, car il n'avait point parlé de décision. Enfin, voyant que sa majesté ne revenait point, ils lui députèrent le lord Chersterfield, comptant sur les ressources de son esprit pour calmer l'humeur du monarque, et pour obtenir ce qu'ils désiraient. Chersterfield ouvre tout doucement la porte, et s'approche d'un air très respectueux du fauteuil où le monarque s'était jeté. « Je suis chargé, sire, dit-il, de savoir de quel nom votre majesté veut qu'on remplisse le blanc laissé sur la patente. — Mettez-y le diable, répond le roi en colère. — Mais, sire, reprend d'un ton

sérieux le ministre, votre majesté veut-elle que l'on suive le style ordinaire, et que j'écrive : *Nommons notre fidèle et bien amé cousin le* Diable, etc. » ? George éclata de rire, et la patente fut signée au gré du conseil.

Un gentilhomme présenta un jour, à milord duc de Bukingham, une longue liste de tous les griefs que la nation avait à reprocher au ministère. Le duc, habile à découvrir ce qui portait ce gentilhomme à se plaindre, feignit d'entrer dans ses vuës, et lui dit : « Mon cher ami, vous n'avez, et la nation, que trop raison d'être mécontens, et je travaillerai à effacer les divers griefs dont elle se plaint par votre canal..... Mais à propos de ministère, je vous dirai qu'il y a un poste honorable, et qui rapporte 500 liv. sterl., qui se trouve vacant depuis ce matin. J'avais dessein de vous le faire offrir ». Le gentilhomme, charmé de la condescendance du ministre à son égard, accepta la propositon, et avant que de sortir de chez le ministre, il convint que le gouvernement n'avait jamais été en meilleure main, et que la nation anglaise était la plus heureuse des nations.

Cette anecdote rappelle celle-ci. On demandait à un secrétaire d'Etat, pourquoi il n'avançait pas le mérite ? « Parce que, répondit-il, ce n'est pas le mérite qui m'a avancé ».

Les ministres anglais ont le privilége de faire tout ce qu'ils veulent. Dans un moment où il s'agissait de faire passer un bill qui lui tenait extrêmement à cœur, sir Robert Walpoole, principal ministre, craignant que les évêques, qu'il avait récemment indisposés, ne lui jouassent le mauvais tour de voter contre lui, s'avise du stratagème suivant. Il va trouver Lambeth, archevêque de Cantorbéry, qui n'était pas du nombre des mécontens, et le prie de feindre une maladie sérieuse. Le prélat se prête à la ruse, se met sur-le-champ au lit, ordonne qu'on enveloppe le marteau de sa porte, que l'on jonche la rue de paille, et prie son médecin de confiance de répandre que lui, Lambeth, est à la dernière extrémité. Le bruit de la mort inévitable et prochaine du prélat se répand; les yeux de tous les évêques se portent sur le siége de Lambeth; c'est à qui fera mieux sa cour au ministre pour l'obtenir. Le bill passe avec une majorité que décident les très-révérends évêques; alors l'archevêque ressuscite, et le rusé Walpoole eut sujet de rire à leurs dépens.

Robert Walpoole, pendant qu'il était au ministère, avait coutume de dire : « J'ai dans ma boutique une drogue (de l'argent), avec laquelle j'adoucis toutes les mauvaises humeurs ».

Fox avait autant d'esprit que de mérite. Il

emprunta des sommes immenses à différens Juifs; il se flattait que la succession d'un de ses oncles payerait toutes ses dettes. Cet oncle se maria et eut un fils. A la naissance de l'enfant, Fox dit à plusieurs amis : « C'est le Messie que cet enfant! il vient au monde pour la destruction des Juifs ».

CHAPITRE LV.

Elections.

On ne peut songer à ce qui se pratique aux élections, tant des schérifs, des maires, des aldermans, que des membres de la chambre des communes, sans être frappé, sans être indigné des abus sans nombre qui se commettent dans cette partie importante de la législation anglaise.

Quoiqu'il soit sévèrement défendu aux candidats d'acheter les suffrages qu'ils obtiennent, il est connu de tout le monde qu'il en coûte au moins deux mille guinées (96,000 francs), pour se faire élire membre du parlement, et cependant cette place ne rapporte rien; mais un Anglais compte pour beaucoup le plaisir de contrarier le roi et ses ministres : d'ailleurs plusieurs se proposent de vendre leur voix à la cour, et d'en obtenir des pensions, des titres, des places lucratives.

Lorsqu'il s'agit de nommer un député à la chambre basse, l'homme le plus vertueux, le plus sage, le plus zélé patriote, devrait toujours être préféré; cependant c'est ordinairement le plus ambitieux et le plus prodigue qui l'emporte. Le

peuple payait jadis ceux qu'il chargeait de la défense de ses droits; aujourd'hui il vend son suffrage à celui qui y met le plus haut prix. Tout homme qui est en état de dépenser beaucoup, est sûr de se faire un parti; mais celui de ses concurrens qui aura dépensé le plus, aura la pluralité des voix. Les uns entrent au parlement pour payer leurs dettes; d'autres en font pour y obtenir place ou pour y rentrer. Plusieurs se ruinent pour briguer cet honneur. Souvent aussi ce ne sont pas eux-mêmes qui font cette dépense, ce sont les principaux du parti qui les porte au parlement....

Pendant ces temps d'élection, ceux qui y aspirent ou qui soutiennent les aspirans, sont obligés de tenir table ouverte dans les tavernes du lieu où s'assemblent les électeurs. Ils y ont quelquefois trois cents personnes à régaler par jour. Celui qui enivre le plus de peuple, peut compter sur un plus grand nombre de voix : on fait en Angleterre tout ce qu'on veut avec de la bière forte, et surtout avec du vin. S'il s'en trouve de sobres, on les gagne à force d'argent. A l'égard du bourgeois intéressé, l'un vend son suffrage vingt guinées, l'autre ne le donne qu'à trente : pourvu qu'on y mette le prix, on est sûr de les avoir. N'est-il pas étonnant que ce moyen soit le seul qui puisse faire obtenir l'honneur de veiller au salut de ses concitoyens ?....

A l'égard des dépenses excessives que sont obligés de faire, ceux qui, par ambition, veulent être élus, qu'en arrive-t-il? que ces mêmes députés qui, par ambition se sont ruinés en entrant au parlement, sont obligés, pour rétablir leurs affaires, de vendre ensuite à la cour leurs suffrages, et le peuple même qui les a choisis trop imprudemment.

Il faut mettre en tête des moyens de se ruiner en Angleterre, moyens que l'on ne connaît pas dans les autres pays, l'ambition des chefs de partis, d'influer sur le choix des membres du parlement pour certains cantons. Westminster, Yorck, Bristol, et toutes les provinces, sont des représentations privilégiées, en ce qu'elles sont plus populeuses, et qu'elles ne diminuent pas le nombre des bourgs dont chaque parti peut disposer : on a vu de ces sortes de concurrences coûter plusieurs millions. Une de ces élections contraignit le lord Northampton à vivre hors du royaume. Cette même élection réduisit lord Rodney à la cruelle extrémité de s'en absenter également : elle coûta 100,000 guinées au moins au lord Spencer, et une pareille somme au lord Hallifax.

Pendant le temps des élections, on connaît les partisans des deux partis, aux cocardes de différentes couleurs qu'ils portent, et sur les-

quelles on voit en lettres d'or le nom de leur favori.

Les électeurs font serment de ne pas vendre leurs voix, et cependant la plupart des candidats se ruinent pour les acheter. Que de basses flatteries prodiguent ces aspirans à ceux dont ils briguent le suffrage! Le bourgeois, le laboureur, l'artisan, voient ramper devant eux des gens qui, auparavant, ne daignaient ni leur parler, ni les regarder. Ceux-ci les font asseoir à leur table, leur prennent les mains, les embrassent, leur offrent leur bourse, leur promettent leur protection.

Un jeune Anglais voulant être député, se présenta, chapeau bas, devant l'échoppe d'un savetier, fort en crédit dans le bourg, pour le prier de lui donner sa voix. « On verra cela, notre bourgeois, lui répondit l'ouvrier rustique; mais avant toutes choses, il faut savoir à qui l'on a à faire : je ne connais les gens que quand j'ai bu avec eux. — Mon cher monsieur, reprit avec humilité le suppliant, j'ai pourvu à tout; il y a chez un tel, à telle enseigne, d'excellente bière. — De la bière, répliqua le savetier! je ne bois que du vin, et du meilleur. — Eh bien, votre goût sera satisfait, dit le candidat; venez à deux pas d'ici. — Non, en vérité, répondit le savetier, je ne sors pas de ma boutique : si tu veux boire avec moi, fais apporter ici ton vin.

En attendant, assieds-toi; tiens, voilà un escabeau. Fumes-tu? prends ma pipe ». Le vin arrive; on boit, et après quelques rasades, le savetier, paraissant enchanté de son hôte, dit avec transport à son protégé : « Camarade, donne-moi la main... ne fais pas attention si la mienne est un peu poissée.... Embrasse-moi.... bon... de l'autre côté.... à merveille ». Puis haussant la voix, il s'écrie avec humeur : « Quoi! n'as-tu pas de honte de tant de bassesse? J'en rougis pour un prétendant de ta sorte. Tu es gentilhomme; tu veux être membre du parlement. Vas, j'en suis plus digne que toi. Sors de ma boutique, lâche; tu peux aller ailleurs mendier des suffrages; le mien ne sera pas pour un homme aussi méprisable ».

Toutes les tavernes sont ouvertes tant que l'élection dure. Chaque concurrent a la sienne, et y reçoit tout ce qui se présente. La bière, le vin, les liqueurs, y sont prodigués. Des tables couvertes de toutes sortes de viandes y sont servies gratuitement. On y chante, on y rit, on s'y enivre, on s'y bat. On y célèbre surtout, avec beaucoup d'emphase, le nom de celui qui fait les frais et les honneurs de la fête. On le compare aux plus grands hommes, on lui donne toutes les vertus; la moindre de ses qualités est de détester les ministres, d'être invinciblement opposé au parti de la cour, de n'être occupé que

du bien public. Il y a tel homme qui dépense jusqu'à 12, 15, 20,000 francs le jour de l'élection ; il lui en avait coûté quatre fois autant pour acheter les suffrages.

En général, les élections sont toujours très-tumultueuses ; le peuple échauffé par la grosse bière qu'on lui fait boire à longs traits, s'agite violemment ; l'intérêt que chacun prend à celui des candidats qu'il adopte, se manifeste par des injures réciproques, par des pierres et de la boue que les partis rivaux se jettent lorsqu'ils sont échauffés ; souvent même par des coups de poings et de bâton. Il est très-heureux qu'il soit défendu de venir armé aux élections ; sans cette précaution si sage, chaque renouvellement de la chambre des communes coûterait à l'Etat la vie de plusieurs milliers de citoyens. Les Anglais appellent tout ce tumulte l'exercice de la liberté britannique.

Sous Guillaume III, en 1695, on renouvela les anciennes lois, pour que les élections des membres des communes fussent le prix des talens et de la vertu, et non des dépenses que faisaient les candidats en régals et en présens propres à corrompre les électeurs. Cette loi tomba bientôt en désuétude.

Il fut prouvé, en 1768, que deux membres de la chambre des communes avaient donné des

sommes très-considérables pour être élus de nouveau. Il fallut recommencer l'élection.

Les élections, achetées à prix d'argent, au su de toute l'Angleterre, entraînent souvent des rixes, des combats sanglans, entre les champions des différens partis. Lorsqu'il fut question d'élire, pour la seconde fois, le célèbre Fox, il avait pour concurrent le chevalier Wray. Un jour, dans une assemblée tumultueuse des électeurs, Fox reçut à la poitrine un sachet rempli de poudre sternutatoire, qui, s'étant ouvert par la force du coup, forma un atmosphère autour de lui, qui le fit éternuer aussi violemment que les valets de Bartolo dans le *Barbier de Séville*.

Quand Fox eut été enfin élu pour l'un des membres du parlement, en 1784, il reçut les honneurs d'une espèce de triomphe. Indépendamment de cinq cents hommes à cheval, et de plus du double de gens à pied, en habit bleu, veste ventre de biche (costume ordinaire de Fox), qui marchaient devant lui entre les drapeaux de la ville de Londres et ceux des différentes paroisses, et les carrosses des duchesses de Devonshire et de Portland, attelés de six chevaux, qui fermaient la marche, il était accompagné de plus de quatre mille personnes de son parti. Les fidèles bouchers, entr'autres, vainqueurs des porteurs de chaise, avec leurs couperets, dont ils frappaient des os énormes, et une bande de cors et de

hautbois, se disputaient la palme de l'harmonie, immédiatement devant *la chaise curule* sur laquelle Fox était gravement assis, surmontée d'un dais de laurier et de fleurs, et portée par douze hommes, qui se relayaient de quart d'heure en quart d'heure. On lui fit faire de la sorte, dans Londres, un trajet de plus de deux milles, avant d'arriver à l'hôtel de Devonshire. On remarqua comme une chose fort extraordinaire, qu'il n'arriva aucun accident dans cette marche populaire et pompeuse, quoiqu'il y eût plus de cent mille ames dans la place de Covent-Garden, et dans les rues adjacentes, et que les toits fussent couverts d'une foule de spectateurs. On distingua parmi les drapeaux celui où on lisait ces mots : *Droits de la chambre des communes*, et que suivaient plusieurs des anciens membres, Un autre attirait aussi tous les regards; il était porté devant les carrosses des duchesses de Devonshire et de Portland, et on y lisait cette inscription : *Consacré au patriotisme des femmes*. Ces deux belles duchesses, partisantes enthousiastes du mérite de Fox, avaient daigné elles-mêmes solliciter en sa faveur, et n'avaient point fait difficulté d'accorder des baisers à quelques-uns des électeurs, qui leur demandèrent cette douce récompense. Cette marche solennelle fut suivie d'un grand dîner à la taverne de Willy, où se trouvèrent quinze cents convives.

Un autre répresentant fut traité par le peuple de Winchester d'une manière bien différente. Il se nommait sir Flood. Mécontente de son élection, une partie des habitans de cette ville, au lieu de lui décerner les honneurs de la chaise curule, en le portant dans un fauteuil, suivant la coutume, s'avisa de choisir un ramoneur de cheminée, dans le costume enfumé de sa profession. Après lui avoir mis sur la tête un bonnet blanc de papier, très-élevé en pyramide, orné de bandelettes bleues, il fut placé dans le fauteuil de cérémonie. La procession burlesque se mit en marche, précédée par des espèces de pionniers, portant de longs bâtons, d'où pendaient en guirlandes des pommes de terre et des œufs pourris, et arriva en bon ordre devant l'auberge où pend pour enseigne l'image de Saint-George. Les amis de sir Flood firent apporter un baril de bière forte; mais la populace, loin de se laisser séduire par cet objet, ordinairement si attrayant pour elle, se crut vivement insultée, et bientôt les pommes de terre et les œufs commencèrent à pleuvoir de toutes parts. Le nouvel élu et ses amis furent trop heureux de pouvoir prendre la fuite.

Fox se mit sur les rangs pour l'élection de Westminster, et il siégeait déjà au parlement; il venait, avec beaucoup de peine d'obtenir le plus grand nombre de voix. Il s'était placé dans la

tribune devant laquelle défilaient et donnaient leurs suffrages les électeurs de cette partie de Londres; un d'eux lui dit en passant : « M. Fox, je suis venu pour vous donner ma voix. J'ai fait plus, je vous ai amené quinze de mes amis qui vous ont également donné la leur ». M. Fox s'étant incliné pour témoigner sa reconnaissance, l'électeur ajouta : « Vous savez ce que vous avez promis à vos constituans? Vous devez vous occuper sans cesse du bien de la patrie ». Autre révérence de la part de l'heureux candidat. « Si vous ne le faites pas, poursuivit l'électeur, et si vous violez les engagemens que vous avez pris, ne soyez point étonné que partout où je vous trouverai, je vous étrille d'importance ». A ces mots, les chapeaux d'être lancés en l'air, et tout le monde de crier *huzza! huzza!* C'est avec cette politesse, un peu grossière, que sont élus les représentans de la Grande-Bretagne.

Un auteur anglais s'exprime en ces termes : « Il est d'usage qu'aux élections, ainsi qu'à la » potence, l'acteur principal adresse un discours » pathétique à la populace, et lui fasse de gran- » des protestations, à peu près aussi sincères de » part et d'autre. Le membre du parlement fait » sonner bien haut son patriotisme, avec la » même vérité que le patient proteste de son » innocence ».

Le nommé Brown Dignam, fameux escroc et intrigant, fut enfin démasqué, et condamné, en 1777, à travailler à la chaîne pendant cinq ans sur la Tamise; cette punition ayant été substituée à la transportation dans les colonies, depuis le commencement de la guerre d'Amérique.

Cet homme, doué d'une extrême effronterie, était lié avec tout ce qu'il y avait de grands seigneurs dans les trois royaumes; il affichait tous les dehors de l'opulence et de la faveur; il avait eu le secret de s'attacher assez d'électeurs pour s'assurer une place dans le sénat de la nation. N'ayant pas un pouce de terrain dans le district de ce bourg, n'y étant point du tout connu, il lui avait fallu recourir à l'artifice, et voici comment il s'y était pris. Il sollicita en particulier les femmes et les filles des électeurs, promettant à leurs maris ou à leurs pères des *pommes d'or*: ce moyen était nouveau, il réussit. Il présenta à chaque électeur une pomme qui renfermait un mandat de trois, cinq ou dix guinées, suivant l'importance du personnage : il se procure ainsi un millier de partisans. Cependant un autre candidat lui propose 1,000 livres sterling, pour qu'il renonce à l'élection. Dignam accepte la somme, et se rend en poste chez son banquier à Londres, le prévient qu'il ne doit payer aucun des billets qu'on lui présentera de sa part, attendu qu'il a toutes les raisons du monde de croire qu'ils sont

faux. Ainsi les électeurs perdirent le prix qu'ils avaient espéré de leurs suffrages.

Nous avons dit que de sages lois proscrivent de pareils abus, mais qu'elles sont oubliées depuis long-temps. Il est défendu aux candidats de donner ou de promettre de l'argent, et de donner des fêtes aux électeurs, afin d'obtenir leurs suffrages, sous peine d'être déclarés incapables de représenter dans le parlement. Si une somme d'argent, un emploi, une charge, ou une récompense quelconque, a été donnée ou promise à un électeur, pour influer sur son suffrage, celui qui offre et celui qui accepte, sont tous deux condamnés à une amende de 500 liv. sterl., et déclarés incapables à jamais d'émettre leurs suffrages, ou de posséder aucun emploi dans le bourg ou la province dans lesquels s'est commis le délit.

Le premier exemple de corruption dans une élection, arriva sous le règne d'Elisabeth. Un certain Thomas Longe, homme d'un esprit fort borné et nullement fait pour être du parlement, avoua qu'il avait donné au premier magistrat et à d'autres personnes du bourg, 4 liv. sterl., et que moyennant cette récompense, il avait été élu. Le bourg fut condamné à une amende, aussi bien que le magistrat prévaricateur, qui fut encore mis en prison, et le représentant indigne fut expulsé.

Pour éluder la loi qui défend d'acheter les votes des électeurs, ce n'est pas de l'argent qu'offre l'ambition des candidats à ceux dont elle veut corrompre le suffrage ; c'est un pari qu'elle leur propose. Nous parions, disaient les partisans de Jean Wilkes, en 1768, qu'il ne sera pas élu membre du parlement par la cité de Londres. Les votans, en acceptant la gageure, et donnant ensuite leurs voix à Wilkes, s'assuraient le prix de leur vénalité, et ne paraissaient nullement coupables.

Ne serait-il pas à souhaiter, dit l'abbé Raynal, que le nombre des représentans fût proportionné à la valeur des propriétés, la juste mesure du patriotisme? N'est-il pas absurde qu'un pauvre hameau, qu'un malheureux village en députe autant et plus à l'assemblée des communes que la ville ou la contrée la plus opulente? Quel intérêt ces hommes peuvent-ils prendre à la félicité publique, qu'ils ne partagent presque point? Quelle facilité de mauvais ministres ne doivent-ils pas trouver dans leur indigence, pour les corrompre et obtenir, à prix d'argent, la pluralité des voix dont ils ont besoin? O honte! l'homme riche achète les suffrages de ses commettans pour obtenir l'honneur de les représenter; la cour achète les suffrages des représentans pour gouverner plus despotiquement.

Un garçon boulanger eut le désintéressement héroïque de refuser 150 guinées qu'on lui offrit pour acheter sa voix.

Un particulier, dans une situation pareille, ne montra pas le même désintéressement. Comme l'on procédait à l'élection d'un schérif, un agent du ministère glissa dans la main d'un des votans une bourse contenant 12 guinées. Cet homme était pauvre, il prit la bourse, et la mettant dans sa poche : « C'est dans ce moment, dit-il, que je sens combien il est difficile d'être homme ».

Sir John Wood, voulant obtenir le vote d'un perruquier, de préférence à sir James Belfield : « Vous savez, mon ami, lui dit-il, pour le séduire, que dernièrement je vous ai payé grassement, lorsque je vous ai envoyé chercher pour me raser; 5 guinées pour une barbe, je crois que c'est une récompense honnête : une générosité en mérite une autre ; j'espère donc que vous me donnerez votre suffrage. — Je le voudrais de tout mon cœur, reprit le barbier ; mais sir James donne le même prix que vous pour une barbe, et il s'est déjà fait raser deux fois ».

Le célèbre Richard Steele, l'un des auteurs du *Spectateur anglais*, avait été deux fois député au parlement, par deux différentes villes. Il eut envie d'être encore une fois représentant du peuple, mais ses affaires étaient dans le plus grand

désordre : il ne pouvait faire autant de dépense que son concurrent. Il imagina un moyen qui pût y suppléer et combler son espoir : au lieu de suivre la méthode ordinaire, en tenant table ouverte dans toutes les tavernes, il fit préparer, dans la principale auberge, un repas élégant, auquel il invita tous les électeurs mariés, avec leurs femmes. Steele, qui était galant et d'une humeur agréable, eut soin de les traiter si bien, et de leur procurer tant d'agrément, qu'ils auraient tous passé volontiers la nuit avec lui. Lorsqu'il les vit le plus livrés à la joie, il éleva la voix, et s'adressant aux dames, il leur dit, que si ce qu'il avait à leur offrir leur était agréable, il espérait qu'elles s'intéresseraient toutes pour lui auprès de leurs maris, et qu'elles les engageraient à le choisir pour représentant. Toutes les femmes montrèrent beaucoup d'empressement de savoir en quoi consistait l'offre qu'il voulait leur faire. Steele eut soin d'exciter leur curiosité par des propos amusans, et leur dit enfin : « Vous désirez vivement d'avoir un fils; vous ne négligez sûrement rien pour en obteuir un : eh bien, pour vous encourager à faire de nouveaux efforts, je vous promets 20 guinées pour chaque enfant mâle que vous aurez d'ici à dix mois ». La manière agréable avec laquelle il débita sa harangue, fit rire toute la compagnie. Les dames devinrent plus empressées auprès de leurs maris,

qui parurent aussi plus tendres. Par reconnaissance, elles parlèrent avec zèle en faveur de sir Richard, qui fut élu à la pluralité d'un grand nombre de voix, malgré les efforts et les richesses de son concurrent.

Le général Skeene devait appuyer de son crédit un candidat qui s'était mis sur les rangs pour une élection. La famille de lady Wallace s'opposait à ce que le protégé du général fût nommé. Au moment de partir pour l'endroit où l'élection devait se faire, lady Wallace fit prier le général de passer chez elle. Il s'y rendit avec empressement, et après quelques minutes de conversation, elle le quitta, en lui promettant de revenir dans le moment. Le général attendit pendant une demi-heure; mais lady Wallace ne revenant pas, il sonna, personne ne répondit. Il alla à la porte, elle était fermée; il la trouva trop forte pour pouvoir l'enfoncer. Regardant de la fenêtre dans la rue, il vit qu'il était à un second étage. Enfin, il entra dans la chambre à coucher, prit les draps qu'il trouva dans le lit, les attacha l'un à l'autre, descendit par ce moyen jusque dans la rue, et se hâta de se rendre au lieu de l'élection. Mais pendant qu'il était enfermé, lady Wallace avait obtenu des électeurs tout ce qu'elle voulait. Le général arriva trop tard, son protégé ne fut point élu. L'anecdote fut bientôt

répandue dans le public, et excita beaucoup de plaisanteries. On disait du général qu'il s'était montré peu galant, et que jamais homme n'avait quitté avec tant de précipitation les draps d'une jolie femme.

Le duc de Newcastle, lorsqu'il était encore dans le ministère, voulut un jour assister à l'élection d'un membre du parlement qui se faisait à Lewes, dans le Sussex. Le zèle que fit paraître un des électeurs, pour la cour, fut si remarquable, que le duc enchanté lui sauta au cou, le pressa étroitement dans ses bras, et promit de lui rendre tous les services qui dépendraient de son ministère. « Vous pouvez m'en rendre un très-grand, milord, lui dit ce particulier; l'un des commis de l'accise se meurt, et je vous demande de m'accorder sa place dès qu'il aura les yeux fermés. Je vous la promets, lui dit le duc; aussitôt que le possesseur de l'office sera mort, venez chez moi; je donnerai ordre qu'on vous laisse entrer, à quelque heure que ce soit ».

Peu après, le duc apprit que le roi d'Espagne était très-mal; il dépêcha un courrier à Madrid, avec ordre de repartir à l'instant que le roi serait mort, et de faire la plus grande diligence possible. Pendant ce temps, le commis de l'accise, dont la place était promise à l'électeur de Lewes, rendait les derniers soupirs, et celui qui attendait

ce moment avec la dernière impatience, partit aussitôt pour faire ressouvenir le duc de Newcastle de la promesse qu'il lui avait faite. Il était minuit quand il se présenta à la porte du ministre. Ses gens lui dirent qu'il venait de se coucher. L'homme insista, et demanda avec tant d'instance d'être introduit, qu'on ne put le lui refuser. A son arrivée dans la chambre du duc, l'électeur, dans le transport de sa joie, s'écria : *Il est mort, milord !* Le lord, tout préoccupé de son courrier d'Espagne : « C'est fort bien, mon ami, répondit-il, je suis content de toi. Mais quand est-il mort ? — Avant hier matin. — Comment, mon cher ami ! mais tu as donc volé dans les airs ? Que puis-je faire pour te récompenser comme tu le mérites ? — En me donnant sa place. — Es-tu fou ? Quoi ! la couronne d'Espagne » ! Le duc ouvrant alors les rideaux de son lit, reconnut son erreur et fut d'abord de fort mauvaise humeur ; mais, en se rappelant sa promesse, il se radoucit : « Vas, lui dit-il, je ne te donne pas la couronne d'Espagne, mais je te fais commis de l'accise ».

CHAPITRE LVI.

Le Parlement d'Angleterre.

Le roi seul a le droit de convoquer le Parlement, qui ne peut siéger sans que le monarque n'ait ouvert la session, soit en personne, soit par un commissaire.

Le parlement n'est point perpétuel. Sa durée était d'abord de trois ans; après ce terme le roi était obligé de le dissoudre. Depuis la reine Anne, en 1707, une loi étend sa durée jusqu'à sept ans. Ce terme expiré, les membres qui le composent redeviennent simples citoyens : il faut que l'autorité royale convoque la chambre haute, et qu'elle donne ordre au peuple de nommer de nouveaux députés, pour la représentation de la chambre des communes.

La convocation se fait cinquante jours au moins avant que le parlement ne se réunisse; le roi adresse un *Writ* à chaque lord laïc ou spirituel. Les *Writs* collectifs pour les communes sont adressés aux schérifs.

Il faut observer que les évêques, archevêques et pairs de la Grande-Bretagne, sont de droit membres perpétuels du parlement, à la chambre haute.

La loi qui veut qu'un membre des communes, représentant un comté, ait en bien fonds 600 liv. sterl. de revenu ; que celui qui est député par une ville ou par un bourg en ait 300, est éludée comme presque toutes les autres. En terme de jurisprudence on appelle la possession de ce revenu, *qualification ;* mais si tel ou tel particulier n'a pas la *qualification* requise, et s'il paraît cependant disposé à servir un parti, les membres de ce parti lèvent bientôt les difficultés qui se seraient opposées à son élection. De là cette foule de dépendans indigens qui vivent du prix de leurs votes.

Il est si connu qu'une grande partie des membres du parlement est vendue à la cour, qu'on n'y fait presque plus d'attention.

Si les anciens *Wigths* (1), étaient de bonne foi, et que l'amour de la liberté fût le principe vrai de leur opposition au parti de la cour, les verrait-on s'en tenir à de vaines déclamations, à d'inutiles protestations ? Ils iraient à la source du mal, c'est-à-dire, qu'ils feraient revivre les anciennes lois qui excluent de la chambre des communes tous les obligés de la cour et des ministres.

Si des membres du parlement vendent quelquefois leurs voix à la cour, ils ressemblent à

---

(1) Les patriotes.

quelques belles qui vendent leurs faveurs, et qui ne le disent pas. Ajoutons qu'ils ressemblent aussi aux courtisanes, dont le nombre des entreteneurs est si considérable, qu'elles ne sauraient le cacher.

Charles II était si bien informé de cette corruption générale, qu'il disait au chevalier Temple : « L'argent me donnera la clef du parlement. — La défiance, répondit le chevalier, y mettra des verroux ».

Peu d'Anglais ressemblent à ce seigneur, distingué par son mérite et ses lumières, que tout l'or de la cour ne put corrompre. Robert Walpoole voulait le détacher du parti du parlement. Il va le trouver : « Je viens, lui dit-il, de la part du roi, vous assurer de sa protection, vous témoigner le regret qu'il a de n'avoir encore rien fait pour vous, et vous offrir un emploi plus convenable à votre mérite. — Milord, répliqua l'estimable seigneur, avant de répondre à vos offres, permettez-moi de faire apporter mon souper devant vous ». On lui sert au même instant un hachis, fait d'un reste de gigot dont il avait dîné. Se tournant alors vers Walpoole : « Milord, ajouta-t-il, pensez-vous qu'un homme qui se contente d'un pareil repas, puisse être facilement gagné par la cour ? Dites au roi ce que vous avez vu ; c'est la seule réponse que j'aye à vous faire ».

Cet état de choses, si préjudiciable au bonheur des citoyens, ne fait qu'empirer tous les jours. Dans la séance du 13 mars 1809, sir Francis Burdett, dit dans la chambre des communes : « Lorsque le lord-chancelier nous parle du peu » de corruption qui règne aujourd'hui, j'admire » son éloquence, qui me rappelle le *Paradis* » *reconquis*. Je conviens que la corruption n'est » plus aussi grossière que du temps de nos ho- » norables prédécesseurs, lorsqu'un membre du » parlement, étant à dîner chez un ministre, » trouvait sous son couvert un billet de banque » de 500 liv. sterl., et, tout en s'étonnant d'une » semblable trouvaille, le mettait gravement dans » sa poche. Mais la corruption emploie aujour- » d'hui des moyens d'autant plus dangereux » qu'ils sont plus cachés ».

Ce membre faisait trop d'honneur aux mesures de corruption employées aujourd'hui pour attacher au parti de la cour presque toute la chambre des communes; elles ne sont ni secrètes ni délicates. D'abord il est de notoriété publique, qu'il n'y a guère que cent quatre-vingt six membres, dont la nomination soit libre et indépendante : tous les autres sont nommés par l'influence des ministres ou de quelques familles nobles attachées par état aux intérêts de la cour. Enfin, à chaque nouvelle élection, un bureau est ouvert à la trésorerie, où les candidats peuvent se

présenter pour acheter la protection des ministres et leur influence dans les élections. En échange de leur promesse de soutenir le gouvernement, ils acquièrent le droit de stipuler une promesse de la part des ministres, de places lucratives pour leurs parens et leurs amis, ou de bonnes pensions. Dans le mois d'avril 1809, M. Curwen demanda expressément, dans la chambre des communes, que la vente des places au parlement fût désormais interdite par une loi formelle.

On remédierait à une partie de ces abus, si l'intention du législateur était exactement suivie.

La loi ne permet pas aux membres du parlement de posséder aucune charge civile, s'il y a des appointemens attachés. Aussitôt qu'un membre du parlement y est nommé, il faut qu'il se démette de sa place de représentant du peuple : on procède alors à l'élection d'un nouveau représentant ; mais, par une infraction à la loi, le choix des électeurs peut tomber sur le dépossédé, qui alors reprend sa place dans la chambre des communes, et exerce en même temps son emploi civil.

La dignité et l'indépendance des deux chambres les font jouir de plusieurs priviléges. Par exemple, un membre ne peut pas être molesté hors du parlement pour les discours qu'il y aura tenus : la liberté de sa personne et celle de ses domestiques est une chose sacrée ; ses terres ou

ses meubles ne peuvent être saisis. Frapper un membre de l'une ou de l'autre chambre, ou ses domestiques, est une insulte très-grave faite au parlement même, qu'il punit très-sévèrement.

Le parlement tient ses assemblées dans un lieu peu convenable aux représentans d'une grande nation, si fière, si orgueilleuse. L'étranger est bien surpris, observe M. Ferri de Saint-Constant, d'avoir à demander où est le palais du parlement, lorsqu'il est à la porte du palais de Westminster, et il ne l'est pas moins, lorsqu'on le lui montre, de voir un assemblage confus de bâtimens qui n'ont rien que de très-mesquin.

La chambre haute du parlement est composée de deux cent trente pairs, et la chambre des communes de cinq cent cinquante-quatre représentans des comtés, des villes et des bourgs, ce qui fait en tout sept cent quatre-vingt-quatre; mais il est rare de les voir tous rassemblés. Qui croirait que dans un corps composé de cinq cent cinquante-quatre membres, il ne s'en trouve pas quelquefois quarante pour garnir la chambre et lui donner un nombre suffisant pour délibérer? Le président (l'orateur) est souvent forcé d'envoyer des messagers d'Etat dans les cafés ou tavernes des environs, sommer les membres de comparaître à la chambre, pour qu'elle puisse s'occuper de la discussion d'objets importans.

Les actes ou les lois proposés dans l'une et l'autre chambre, s'appelent *bill.* On nomme, des commissaires pour en faire l'examen et la rédaction; cela fait, le bill est formé; on le lit alors trois fois à la chambre; il est reçu ou rejeté à la pluralité des voix. Lorsqu'il est reçu dans la chambre des communes, où il a d'abord été proposé, elle le communique à celles des pairs : si cette dernière le rejette, il reste sans effet. Il faut qu'il soit reçu par les deux chambres pour avoir force de loi; mais pour qu'il ait son exécution, il faut encore qu'il soit approuvé par le roi, puissance exécutrice.

Les Anglais sont dans l'usage de parler sur-le-champ sur tout ce qui se traite au parlement : les matières peuvent être préparées, mais rarement leurs discours sont-ils étudiés.

Si l'on y entend quelquefois d'excellens orateurs, dont les discours sont remplis d'une logique vive et animée, il faut convenir aussi que la plupart des membres s'expriment souvent d'une manière ridicule et fort opposée à la gravité de leur caractère. Lord Pultenay, en 1734, fit à la chambre des communes trois propositions; elles furent rejetées par les partisans de la cour. Indigné, il compara le ministère à un empyrique, et la constitution d'Angleterre à un malade. « L'empyrique, dit-il, consulté par un malade, lui dit ordinairement, qu'il y a deux

ou trois moyens de traiter sa maladie, qui seront peut-être tous inutiles : le vomitif, le purgatif, et la saignée ; que le vomitif lui donnera des convulsions, qui le conduiront à la mort ; que le purgatif lui procurera une forte évacuation, qui l'emportera en peu de temps, ainsi que la saignée, qu'il a déjà tant éprouvée, qu'il n'est plus en état de la supporter. Le malade (continua Pultenay) ouvre alors de grands yeux; il reconnaît pour un empyrique et un charlatan, celui qu'il regardait comme un docteur; il le chasse et lui dit, que lorsqu'il se mit entre ses mains, il avait une excellente constitution; que lui seul l'a détruite, et qu'il n'a d'autres moyens pour se conserver la vie, que d'avoir recours à un véritable médecin ».

Ce sarcasme tombait sur Robert Walpoole, qui lui répondit sur le même ton. « Ce membre, dit-il, traite le ministère comme on traite un habillement. Quand je porte un habit uni, on prétend que je suis malpropre. Quand je porte un habit galonné, chacun crie : Cet homme est fou de porter un habit si riche avec une si pauvre mine ».

Voilà l'éloquence du plus grand nombre des orateurs anglais, et le ton de leurs harangues parlementaires. Des plaisanteries pitoyables sont souvent employées dans les discours les plus graves qui se débitent dans les deux chambres ;

on y mêle à des raisonnemens sérieux, les historiettes les plus futiles, des sarcasmes violens, des satires contre les membres, trop malignes, trop méchantes, ou du plus mauvais goût. Au reste, nous ne dissimulerons pas que c'est à cette manière libre et déréglée de parler à la tribune, que le peuple anglais doit son énergie et son audace. Lord Clare, pour répondre dans la chambre des communes à la harangue du sergent Gloyn, qui demandait qu'on examinât la conduite du lord Mansfield, en qualité de juge, raconte l'histoire de Polyphême, à qui le dernier Grec (*Ulisse*) échappé à sa dent carnassière, creva l'œil.

Sir Robert Fletcher Norton s'écria, dans la chambre des seigneurs ; « Milords, songez que vous êtes dans la chambre haute; les termes dont vous vous servez ne conviennent qu'aux halles, et on peut tout au plus s'en servir dans la chambre basse ».

En 1739, plusieurs membres de la chambre des communes s'étant opposés iuutilement à la ratification de la convention avec l'Espagne, prirent le parti de cette *sécession*, qui leur fut depuis si reprochée. L'année suivante, M. George Littleton, un des membres de cette chambre, voulant justifier la conduite de ses amis, la compara à celle que tiendraient des médecins désintéressés qui prendraient congé d'une chambre

de malades, lorsqu'ils croiraient, par leur présence, n'y pouvoir plus faire aucun bien, plutôt que d'imiter le grand nombre de ceux qui sont si friands d'honoraires, qu'ils resteraient et signeraient volontiers des ordonnances après la mort des malades.

Horace Walpoole, frère du premier ministre, prit la parole et crut mettre les rieurs de son côté, en se servant de la même comparaison. « La remarque, dit-il, de l'*honorable gentilhomme* qui a parlé le dernier, me rappelle un passage assez plaisant d'une comédie française. On y demande à un valet comment se porte son maître? Il est, répond-il, à présent en état de se bien porter, car son médecin a pris congé de lui ».

Un troisième membre fit peut-être repentir Horace Walpoole de sa citation, par la nouvelle application qu'il en fit. « La plaisanterie française ne nous fait pas autant d'honneur que se le persuade celui qui s'en est servi, repartit lord Gage. Ce qui l'a occasionnée, c'est le mépris où étaient tombés les médecins français de ces temps-là, soit en laissant voir leur ignorance, soit en se montrant plus avides d'argent, qu'appliqués à la guérison de leurs malades. Ils s'étaient ainsi rendus ridicules par tout le royaume, excepté dans leurs propres assemblées. Les mem-

bres de cette chambre sont les vrais medécins politiques de la nation : leur devoir est de rechercher les causes des désordres et des maladies qui peuvent altérer la constitution du gouvernement, et d'y appliquer les remèdes convenables. Si par notre ignorance, ou en montrant plus d'attachement pour les pensions et pour les places, que pour le bien de notre pays, nous laissons faire des progrès au mal dont il se plaint, nous ne pouvons manquer de nous couvrir du même mépris. Nous deviendrons bientôt, comme les medécins français, un objet de ridicule pour tout le royaume, excepté nos propres assemblées ».

Le ministre Walpoole s'exprima un jour en ces termes dans la chambre des communes : « Que les affaires seraient plus promptement et mieux discutées, si dans nos disputes on voulait renoncer aux injures personnelles, et aux plaisanteries offensantes! Par de telles pratiques on fait passer le mensonge pour la vérité, et l'ignorance, qui s'avise d'y avoir recours, tient lieu de capacité. Si le badinage et la plaisanterie entraînent nos suffrages, il n'est pas nécessaire, pour en obtenir la supériorité, d'être sage et honnête, il suffira de rire et de railler ; ce que tout homme peut communément faire avec autant de succès qu'un autre ».

M. Windham ayant fait rire plus d'une fois la chambre des communes aux dépens de Robert Walpoole, il échappa à celui-ci, dans sa réponse, de se comparer lui-même à une bête fauve à qui l'on donnait la chasse pour réjouir l'assemblée. Pultenay, qui prit la parole après lui, dit que par cette comparaison le très-honorable gentilhomme faisait un assez mauvais compliment à ceux devant qui il parlait, et qu'elle était un peu trop bouffonne pour la dignité de l'assemblée. « Mais, continua-t-il, puisque celui que vous venez d'entendre a eu recours à une similitude du genre le plus bas, je demande la permission d'en hasarder une autre de même espèce. Il y a vingt ans que le très-honorable gentilhomme maquignonne la nation ; il est temps de le démontrer. C'est à la chambre à juger si cette comparaison ne vient pas plus à propos que la sienne. Quant à l'objet de la chasse dont il a parlé, je ne sais si réellement il vaudrait la peine d'être poursuivi, si ce n'était pour le plaisir que cette chasse pourrait donner ».

Dans la chambre des pairs un des membres s'écria un jour : « Milords, les deux jeunes seigneurs qui ont ouvert le débat, ont parlé avec une telle dignité, une si grande force dans les raisonnemens, et tant de propriété dans les expressions, que je commençais à me croire

dans le sénat de Rome, d'Athènes, ou de Lacédémone : c'est pourquoi je dois remercier le noble lord qui a parlé le dernier, de m'avoir ramené à une véritable chambre de seigneurs anglais ».

Un membre de la même chambre haute dit un jour, que comme la plupart de ses confrères recevaient des gages du ministère, il voudrait aussi qu'ils portassent sa livrée, afin qu'il fût possible de les reconnaître.

Sir John Barnard, l'un des membres de la chambre des communes, accusé d'attaquer avec trop d'aigreur le ministre Walpoole, se justifia en ces termes : « C'est une preuve d'intégrité lorsque la langue et le cœur étant d'accord, les paroles sont la représentation des sentimens; ainsi j'ai toujours tâché d'exposer ce que je pense avec force. Je trouve que c'est une hypocrisie de traiter la stupidité avec respect, et d'honorer d'une réfutation des discours destitués de bon sens. La folie qui ne se peut corriger ne mérite pas plus de ménagement que la friponnerie. Si je suis repris par ceux que je puis offenser en me servant de termes qui secondent mes idées, du moins, par un lâche silence, je ne leur donnerai pas lieu de soupçonner que je me crois coupable, et je n'aurai pas plus d'égards pour les défenseurs que pour les auteurs d'une

absurdité. Je ne nierai pas que la décence ne soit d'un grand usage dans nos débats ; elle peut quelquefois mettre la folie à l'abri du ridicule, et empêcher que l'infâmie ne soit exposée publiquement. Jamais cette décence n'est plus soigneusement observée que lorsqu'on avance ici des propositions que rien ne peut sauver du mépris, si ce n'est la force solennelle avec laquelle on tâche de les établir. La décence est un accessoire de convenance dans nos discussions parlementaires, mais la liberté en est l'essence. Il est des cas où la vérité et la décence ne peuvent s'accorder ensemble. Toutes les propositions, tous les hommes doivent être ici traités comme ils méritent de l'être, et il y en a plusieurs qui n'ont aucun droit au respect et à la décence ».

Un grand nombre de membres des deux chambres n'ont que trop adopté ces étranges propositions, qu'on pourrait appeler des *paradoxes patriotiques*.

Horace Walpoole, après avoir reproché à certain préopinant d'avoir parlé *de bien des choses scandaleuses faites dans la chambre par une majorité corrompue*, observa que ce même membre venait de promettre qu'il ne jetterait pas volontiers la première pierre ; mais il semble, continua-t-il, qu'il ait oublié ce qu'il avait dit, et

s'il n'a pas jeté une pierre, il a du moins lancé un caillou à toute la chambre.

Il y a plusieurs années que l'on se plaignait que les gardes de nuit appelés *watchmen*, négligaient leur devoirs à un point intolérable. L'affaire étant portée au parlement, un membre de la chambre des communes proposa un bill (une loi) qui obligeât les *watchmen à dormir [illegible] jour*, afin d'être mieux en état de faire leur service de nuit. « Parbleu, s'écria sir James Creed, je supplie l'honorable membre de me comprendre dans le bill, car je souffre tant de la goutte, que je ne puis dormir ni jour ni nuit ».

Le bill concernant le mariage de la famille royale, ayant passé, le 27 mars 1772, à la pluralité de cent soixante-huit voix contre cent quinze, un membre du parti de l'opposition, proposa de l'intituler : *Acte pour augmenter et étendre les prérogatives royales, et pour encourager l'adultère et la paillardise, sous prétexte de régler les mariages de la famille royale.*

Dans une séance de la chambre des communes, en 1784, le chevalier Hill s'avisa de réciter une requête burlesque des communes à Charles II, avec la réponse de ce prince : cette

requête, qui est du comte Rochester, assure le roi, qu'un moyen d'être le plus grand prince de la chrétienté, c'est de déposer son sceptre et sa couronne, et de laisser librement agir les communes. On a essayé de rendre l'idée du poëte anglais par les vers français très-faibles qu'on va lire:

Nous désirons en toute humilité,
Que notre roi devienne notre esclave,
Et le prions, remplis de loyauté,
Pour qu'il ne reste aucune entrave
Au bonheur de sa majesté,
De vouloir bien la mettre de côté,
Puis renvoyer ses serviteurs fidèles.
Il trouvera par ce sage moyen,
Qu'il n'aura plus avec nous de querelles,
Et qu'il sera le plus grand roi chrétien.

A quoi Rochester fait répondre par Charles II.

De vos avis n'éprouvons nuls besoins;
Mais obligés ne vous sommes pas moins.

Pitt ayant eu une dispute très-vive contre un des membres du parlement, répliqua de manière à ce que la discussion ne put être terminée de sitôt. Sir James Johnstone y mit fin en disant avec sa gaîté ordinaire: « Monsieur le président, l'objet de cette dispute est aussi futile que mal fondé. L'honorable membre nous dit que nous ne devons point *oser* soupçonner sa

conduite. Pour moi, je n'entends point ce langage. *J'ose* dire que je soupçonne tout le monde. *J'ose* soupçonner jusqu'au banc des évêques. *J'ose* soupçonner l'honorable membre (Pitt). *J'ose* vous soupçonner vous-même, monsieur le président. *J'ose* messieurs (ajouta-t-il en faisant la révérence aux membres, à droite et à gauche), vous soupçonner tous tant que vous êtes ». A ce discours, les membres éclatèrent de rire, et la discussion fut fermée.

Quelquefois même, dans les lois du parlement, on remarque des passages qui prêtent au ridicule. Dans un bill passé vers l'année 1785, pour établir une barrière (*turnpike*) sur la route de Tiverton à Exeter, il y a une clause qui dit, que les commissaires s'assembleront pendant un certain temps, les premiers jeudis de chaque mois, *excepté lorsque ce jour se trouvera être un dimanche*, auquel l'assemblée sera remise au jour suivant.

On est tenté de se proposer cette question : Quelle est la chambre la plus vendue au ministère, ou celle des communes, ou celle des pairs? Mais pour la résoudre d'nne manière satisfaisante, il faudrait être né en Angleterre, et même avoir l'honneur d'être membre de l'une ou l'autre de ces chambres; encore cela ne suffirait-il pas : il faudrait être ministre, et de plus, du conseil intime de sa majesté britannique.

Le parlement d'Ecosse continue de s'assembler comme dans le temps où ce pays formait un royaume indépendant; mais il est subordonné au royaume de la Grande-Bretagne, et les affaires qui s'y traitent ne sont qu'une espèce de préparation pour un tribunal supérieur. Cependant les cérémonies qui précèdent l'ouverture des sessions, et la cavalcade que les Ecossais appellent *the riding of parliament*, s'exécutent avec autant de pompe que dans le plus florissant état de la nation écossaise. Il y a peu de fêtes publiques en Europe où l'on voie tant de grandeur et de faste. La couronne, le sceptre, l'épée d'Etat, son apportés du château d'Edimbourg, où ils sont en dépôt, sur un char d'une magnificence extraordinaire, et tout le monde est obligé de se découvrir à leur passage, et de faire une profonde inclination. Lorsque le char est arrivé au palais du gouvernement, la cavalcade commence dans cet ordre, au bruit continuel de l'artillerie : la bourgeoisie notable marche en deux colonnes, sur des chevaux richement caparaçonnés, précédés de timbales et de divers instrumens, et chaque bourgeois est suivi d'un laquais à pied. La file en est excessivement longue, parce qu'il y a peu de personnes aisées qui ne se fassent un honneur de paraître, et de se faire remarquer par quelque ornement particulier à sa famille. Cette troupe est suivie des

principaux officiers des provinces, dont chacun a derrière soi deux laquais à cheval qui marchent de front. A celle-ci succèdent les officiers de l'Etat, suivis chacun de trois laquais. Ces trois troupes sont séparées, comme celles qui les suivent, par les officiers et les ecclésiastiques subalternes, qui composent un groupe, et qui sont revêtus d'habits bizarres et symboliques. On voit paraître enfin le char qui porte la couronne, le sceptre et l'épée, avec les autres enseignes de la dignité royale, accompagné d'un nombre infinis de gens bizarrement vêtus, qui représentent tous les officiers de la maison du roi. Après eux s'avance un gentilhomme d'une naissance distinguée, qui porte, tête nue et la main haute, une bourse où est renfermée la commission de milord *grand-commissionnaire*, c'est-à-dire d'un seigneur nommé par le roi pour présider cette auguste assemblée. Ce seigneur suit à quelque distance, et toute la noblesse du royaume qui compose son cortège forme un corps plus brillant encore que les premiers. A la droite et à la gauche de *milord* sont les ducs et les marquis, suivis des comtes, des vicomtes, et des autres seigneurs. Chaque duc a huit laquais, chaque marquis six, chaque comte quatre, et les vicomtes n'en ont chacun que trois; mais tous ont à la tête de leurs laquais un écuyer accompagné d'un nombre proportionné de pages. Toutes ces

divisions, la richesse des habits, l'ordre admirable qu'on observe, forment un des plus beaux spectacles dont il soit possible de se former une idée. Les deux archevêques ont rang parmi les ducs, et les évêques entre les marquis. L'habit de toute la noblesse, sans exception, est d'écarlate bordée d'hermine, avec les distinctions seulement qui sont propres à chaque degré. Celui de leurs laquais est une courte casaque de velours, qui ne cache point leur livrée, et sur laquelle sont représentés en broderie, devant et derrière, les armes, les chiffres et les devises de leurs maîtres.

CHAPITRE LVII.

Chambre des Communes.

Cette chambre, appelée aussi chambre basse, par opposition à la chambre haute des pairs, représente le peuple; elle est formée des députés de cinquante-deux comtés, qui composent le royaume d'Angleterre, et de ceux d'environ deux cents villes et bourgs, et des universités, ce qui fait en tout cinq cent cinquante-quatre députés, qui choisissent un d'eux pour les présider, sous le titre d'orateur : le roi doit agréer ce choix, ce qu'il ne manque presque jamais de faire, et il décore le récipiendaire du titre de chevalier.

Aucun membre de la chambre des communes ne peut perdre le droit d'y prendre séance, que par le jugement de tous ceux qui la composent: un pareil jugement ne peut être ni suspendu, ni réformé par le roi même.

C'est dans cette assemblée qu'on discute d'abord toutes les nouvelles lois, relatives aux impôts; les autres lois peuvent être proposées indifféremment dans l'une des deux chambres; mais chacune a la négative sur les résolutions de

l'autre, et quand elles sont d'accord sur les mêmes points de législation, il n'y manque plus que la sanction royale.

Nous ne pouvons nous dispenser de rapporter les beaux vers de Voltaire sur cette admirable politique.

Aux murs de Westminster on voit paraître ensemble,
Trois pouvoirs étonnés du nœud qui les rassemble;
Les envoyés du peuple, et les grands et le roi,
Divisés d'intérêt, réunis par la loi.

Autrefois le peuple n'avait aucune part au gouvernement de l'Etat, et les anciens parlemens n'étaient composés que des barons et des seigneurs ecclésiastiques. La chambre des communes n'eut voix en parlement que sous Henri VII, monté sur le trône avec le secours des nobles. En 1495, ce prince devint si jaloux de leur puissance, qu'il crut à propos de la diminuer, en les engageant, sous différens prétextes, à la partager avec le peuple; mais, au lieu d'affermir sa couronne, il la mit sous la dépendance d'un nouveau pouvoir, qui, par la suite, s'est rendu redoutable.

La chambre des communes, la première puissance législative, n'a rien d'imposant ni par le lieu où elle s'assemble, ni par la manière dont elle tient ses séances. Elle se réunit dans une vieille chapelle bâtie en carré long, dans un goût

gothique, beaucoup trop petite pour l'usage auquel elle est consacrée, et n'ayant d'ailleurs rien de noble ni d'élégant.

La chaire de l'orateur et son dossier sont en simple bois de sapin. L'orateur y siége tant que la chambre est en activité; ce qui s'annonce par la position d'une grande masse de vermeil, surmontée d'une couronne, placée sur le bureau des secrétaires, vis-à-vis de l'orateur, quand la chambre forme quelque délibération. Se réunit-elle en comité pour des objets à discuter et à débattre avec liberté, la masse, ôtée par l'huissier de dessus la table et accrochée au-devant du bureau, y demeure jusqu'à ce que la chambre rentre en activité sur quelque autre objet précédemment proposé et débattu. De demi-heure en demi-heure, ou tous les quarts d'heure, la masse change ainsi de place. L'orateur en use de même, il ne siége dans sa chaire que pendant l'activité de la chambre : se forme-t-elle en comité, il quitte cette chaire, et se place sur le premier banc.

Les cinq cent cinquante-quatre députés dont la réunion forme la chambre des communes, ne sont point assujettis à un habillement uniforme; chacun est vêtu et coiffé à son goût : en général la parure est la livrée de la cour et de son parti.

Les débats sont souvent bruyans et tumultueux, et les membres font la conversation entre eux sans paraître faire attention à ce qui se dit au bureau. Cependant les réglemens de discipline intérieure sont sévères, et maintenus avec rigueur. Un membre qui, par ses discours ou ses actions, oserait les enfreindre, pourrait être envoyé à la tour, ou même être condamné à demander pardon, à genoux, à la barre de la chambre. Un député condamné à cette dernière humiliation pour ses discours inconsidérés, vit qu'il n'avait rien de mieux à faire que de s'y soumettre; mais en se levant il s'essuya les genoux avec son coude, et dit, assez haut pour être entendu : *I never saw so dirty house in my life* (de mes jours je ne vis une chambre si sale). Pour sentir ce que cette saillie a de piquant, il faut savoir que *dirty* signifie malpropre; mais prononcé d'un certain ton, il présente à l'idée tout ce qu'il y a de plus vil et de plus méprisable.

Le silence ne s'obtient, et les conversations particulières ne sont suspendues, que lorsque les partisans de la proposition agitée demandent silence et attention, en criant *ya, ya* (oyez, oyez). Au milieu de ce bruit continuel l'orateur annonce, à haute voix, les objets de délibération ou de discussion.

L'orateur ne peut donner son opinion pour ou contre un bill; il doit seulement recueillir les voix, et ne donner la sienne que dans le cas où les autres sont également partagées.

Quand l'orateur est dans sa chaire, il reçoit le salut de toutes les personnes qui entrent par la principale porte, vis-à-vis de laquelle il siége. Il rend exactement ce salut à chaque arrivant, en ôtant et en remettant un chapeau large et plat, ce qui le tient en exercice continuel, sans déranger son travail, soit qu'il lise, soit qu'il parle.

Quand l'orateur a rempli cette place pendant un grand nombre d'années, il est ordinairement gratifié d'une pension qu'on peut évaluer à 60,000 livres tournois.

Très-peu de membres se piquent de faire briller leur éloquence; on n'entend guère parler que les chefs de parti. Au reste, les plus silencieux ont leur voix, comme les personnages qui sont le plus doués du don de la parole. On remarqua long-temps un de ces êtres silencieux, qui, membre de la chambre, pendant vingt ans, n'y proféra pas une seule phrase. Enfin un jour, on fut bien surpris de le voir s'avancer au bureau, et faire signe qu'il voulait parler : vu la singularité de l'événement, toute la chambre garda un profond silence. Il exposa qu'un des

carreaux de la fenêtre auprès de laquelle se trouvait sa place, était cassé, depuis trois jours, et qu'il y avait pour lui danger imminent d'être affligé d'une fluxion, si la chambre ne prenait pas incessamment la chose en considération.

"La majesté du peuple anglais, représentée par la chambre des communes, s'annonce, surtout, par la manière dont sont reçus les messages du roi, toujours portés par deux des grands-juges. Dès qu'ils se sont fait annoncer, l'huissier, en jacquette noire, qui ne passe pas le genou, va prendre la masse, devant ou sur le bureau, et il s'avance à la porte dont s'ouvrent les deux battans. Là, les commissaires du roi font deux profondes révérences, qu'ils réitèrent au milieu de la salle. Arrivés au bureau, ils font une troisième révérence encore plus profonde que les premières, exposent l'objet du message, et mettent sur le bureau les papiers qui en contiennent les détails. Ils se retirent ensuite à reculons, en répétant les trois profondes révérences qu'ils ont faites en entrant, toujours précédés par l'huissier portant la masse.

Cette cérémonie attire à peine l'attention de la chambre, qui ne l'honore pas même d'un instant de silence, chaque membre continuant à causer avec son voisin, et demeurant toujours couvert.

La chambre des communes a le privilége de faire comparaître à sa barre tout écrivain qui s'est permis quelques expressions qu'elle regarde comme injurieuses ou portant atteinte à sa dignité; de lui faire demander pardon, à genoux, et de l'envoyer même en prison jusqu'à la fin de la session actuelle.

La chambre a aussi le droit, quand il lui plaît d'en faire usage, d'expulser du lieu de ses séances, les pairs qui s'y trouvent, quoiqu'en d'autres occasions elle leur témoigne beaucoup d'égards; elle peut même faire emprisonner ceux qui refuseraient de sortir.

Chaque membre de la chambre peut dire librement son avis : celui qui veut parler, se lève et se découvre, et reste découvert pendant tout le temps qu'il porte la parole. S'il arrive que plusieurs membres se lèvent en même temps, l'orateur décide la préférence en faveur de celui qui s'est levé le premier. C'est toujours à l'orateur que celui qui parle adresse la parole : il ne lui est pas permis d'interpeller, ni même de nommer celui dont il réfute le sentiment; il doit seulement se servir de ces tournures de phrases : L'honorable membre.... celui qui a été pour ou contre la proposition, etc.

On a calculé que la personne à qui appartiennent les pétitions présentées à la chambre des

communes, après qu'elles ont été discutées, en retire souvent jusqu'à 100 livres sterling, de la seule vente du parchemin sur lequel elles sont écrites : ce sont ordinairement les tailleurs qui achètent ces pétitions, pour faire des mesures.

Les femmes ne peuvent pas assister aux débats de la chambre des communes. Voici quelle est la cause de cet étrange réglement. Un membre de la chambre, placé sous la galerie, trouvant un jour que sa perruque devenait fort humide pendant une discussion très-animée, l'attribua d'abord à la chaleur du lieu, et ensuite à celle qu'il éprouvait lui-même, en débitant son discours; mais l'humidité augmentant quand il fut assis, et sentant enfin qu'elle lui arrivait goutte à goutte de la galerie, il leva les yeux, et faillit être aveuglé par l'abondance de la rosée qui s'était frayé une issue à travers le plancher supérieur. Comme il y avait des dames au-dessus du lieu où arriva cette aspersion, le membre arrosé l'attribua à leur influence. C'est depuis cette époque qu'on a pris la précaution rigoureuse de ne plus admettre de femmes dans la galerie.

On demandait à un honorable membre des communes, habitant de la cité, et grand partisan de la cour, ce qu'il craignait le plus, ou de l'op-

position *parlementaire*, ou de l'opposition *conjugale?* « La première, dit-il, fait bien à peu près autant de tapage que la seconde; mais Phébé ma femme, peut me faire des tours qu'il n'est pas au pouvoir de tous les patriotes de me jouer ».

CHAPITRE LVIII.

Chambre des Pairs.

La chambre des pairs est composée des seigneurs spirituels, archevêques ou évêques, et des seigneurs temporels, ducs, comtes et barons. C'est un corps intermédiaire qui maintient l'équilibre, parce qu'il est également intéressé à empêcher d'un côté la prépondérance du peuple, qui pourrait un jour amener l'anarchie, et d'une autre part, à restreindre l'influence de la couronne, qui pourrait dégénérer en despotisme.

« Il pouvait résulter, dit l'abbé Raynal, du partage de pouvoir entre le roi et le peuple une lutte continuelle, qui, avec le temps, aurait amené ou une république, ou la servitude. Pour prévenir cet inconvénient on a établi un corps intermédiaire qui doit également redouter les deux révolutions. C'est l'ordre de la noblesse, destiné à se jeter du côté qui pourrait devenir faible, et à maintenir toujours l'équilibre. La constitution, il est vrai, ne lui a pas donné le même degré d'autorité qu'aux communes; mais l'éclat d'une dignité héréditaire, l'avantage de siéger pour son propre compte et sans élections, et quel-

ques autres droits honorifiques, remplacent, autant qu'il se pouvait, ce qui lui manque du côté des forces réelles ».

Tous les pairs ont droit d'entrer dans la chambre haute. Ce droit est inhérent à la pairie anglaise; il le devient à la personne de celui qui la possède, et ne peut se perdre qu'avec la vie ou la pairie : l'une et l'autre ne peuvent être ôtées, qu'en vertu d'un jugement de tous les pairs. Les pairies sont héréditaires dans la Grande-Bretagne, mais elles ne sont possédées que par les mâles. A leur défaut, le roi peut y nommer. Les évêques sont aussi pairs du royaume; en cette qualité ils ont séance dans la chambre haute, ainsi que les princes du sang et le grand chancelier. Il y a deux archevêques et vingt-quatre évêques.

La chambre des pairs n'a point d'orateur; elle est présidée par le roi, ou en son absence, par le grand chancelier. Cependant un de ses membres, appelé *l'homme du parlement*, est chargé de lire les bills, et représente, en quelque sorte, l'orateur des communes, mais sans exercer aucune espèce d'autorité.

Les pairs tenaient autrefois leurs séances dans une salle nullement convenable à sa destination; elle avait si peu d'étendue, que lorsque le roi s'y rendait pour ouvrir ou fermer les sessions,

elle suffisait à peine pour contenir les membres des deux chambres. Depuis la réunion de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, les pairs s'assemblent dans une salle plus vaste et beaucoup plus belle : on y a transporté le dais et le trône, ainsi que les vieilles tapisseries de l'ancienne chambre des lords. Il est d'usage que les pairs, comme tous ceux qui entrent dans la salle, saluent le trône. Par une autre étiquette, qui a quelque chose de bizarre, attendu qu'elle n'est point générale, personne ne peut y entrer en bottes, à l'exception des membres de la chambre des communes.

Les pairs ne peuvent, en aucun temps, être arrêtés pour dettes, au lieu que les membres des communes ne sont à couvert des poursuites de leurs créanciers que pendant les sessions du parlement. La raison de cette différence de privilége, est que les premiers sont conseillers héréditaires du roi, et ont le droit de demander en tout temps une audience de sa majesté ; au lieu que les membres des communes ne sont législateurs que lorsque le parlement est convoqué.

S'il arrive à un pair d'être arrêté pour crime de haute trahison (le seul cas où l'on puisse saisir sa personne), il n'est point jugé, comme les autres Anglais, par douze jurés, mais par l'assem-

blée générale des pairs. Tout lord est juge naturel de chacun des autres lords : la cour ne peut en exclure aucun. Il arrive rarement qu'un accusé de cet ordre propose des moyens de récusation contre quelqu'un de ses pairs. D'ailleurs, la loi ne suppose pas qu'un pair soit capable de manquer à l'honneur, en abusant du privilége de prononcer sur le sort de ses égaux mis en jugement.

Dans le cas où un simple particulier intenterait un procès à un pair du royaume, pour raison de meurtre, ou félonie, il le force à comparaître devant les tribunaux ordinaires, par des communalistes ou des défenseurs pris dans la classe des jurisconsultes.

Les lords convoqués pour un jugement ne prêtent point de serment, comme les jurés appelés en matière criminelle; ils prononcent, sur leur honneur, en mettant la main sur la poitrine, que l'accusé est coupable (*upon my honour guilty*), ou qu'il est innocent (*not guilty*), non coupable. Les lords ecclésiastiques prêtent serment en posant la main sur leur cœur. Le jugement des lords, comme celui des jurés, doit être unanime. Lorsqu'ils sont appelés en témoignage, la loi exige d'eux le serment.

C'est par le baron dont le titre est créé le dernier, que l'on commence à recueillir les voix, et l'on finit par le plus ancien duc.

Lorsque le roi assiste en personne au parlement, aucun des pairs n'a le chapeau sur la tête (1) : en l'absence du monarque, après avoir salué le trône, ils prennent séance et se couvrent.

Ils sont tous vêtus d'une robe d'écarlate, et tiennent un bâton blanc à la main. Leurs siéges sont des sacs de laine couverts de drap rouge.

Les bills, comme on l'a dit plus haut, acceptés par la chambre des communes, doivent recevoir un nouvel examen dans celle des pairs, et recevoir ensuite la sanction du roi. Ce n'est pas le monarque qui dit qu'il approuve une loi, mais le chancelier, par ces mots : *Le roi le veut.* S'il la rejette, le chancelier dit : *Le roi s'avisera.*

En Angleterre, tout lord, soit ecclésiastique, soit laïque, qui passe dans une forêt du roi pour se rendre au parlement, ou en revient, a le droit de tuer un ou deux cerfs, sans être obligé d'en demander auparavant la permission, et à la vue même des gardes de la forêt ; mais si ces gardes sont absens, le chasseur doit donner du cor, afin qu'on sache qu'il n'a pas voulu voler la venaison du roi.

---

(1) Il est néanmoins fait mention d'un lord Kinsale, dont la famille a le privilége de se couvrir devant le roi d'Angleterre.

Quand un pair d'Angleterre va à la chambre des communes, on lui présente une chaise à dos.

La chambre des pairs, composée de l'élite de la noblesse, est souvent déserte, et l'on n'y prononce pas moins sur les objets les plus importans de la législation. Le peu de membres qui se trouve dans l'assemblée, dispose des suffrages des absens, qui ainsi donnent leurs voix *par procureur*, et ces actes n'en ont pas moins force de loi.

Le privilége qu'ont les pairs de donner ainsi leurs voix *par procureur*, est manifestement contraire au bien de la nation. Celui qui est présent peut n'être pas touché des raisons qui auraient convaincu les absens qu'il représente. Leurs voix, dont il dispose, donnent force de loi à un acte auquel peut-être eux-mêmes ils se seraient opposés. Il est d'autant plus aisé au principal ministre de faire passer un bill à la chambre des pairs, qu'il n'a pas même besoin de la présence de ceux qui lui sont affidés. Dans les questions les plus importantes, le tiers des suffrages qui les décident est, pour l'ordinaire, de membres absens.

La chambre des pairs, presque toujours à demi vide, a souvent été l'objet de la satire des membres des communes, quoiqu'ils se trouvent dans le même cas. Un d'eux, dans un discours,

assuré que plusieurs fois il avait été embarrassé pour savoir si la chambre des pairs était assemblée. « Un jour je demandai, dit-il, à une douzaine de gens que je trouvai dans l'antichambre, si les seigneurs étaient assemblés. Attendu le petit nombre de pairs que nous avons vus se rendre ici, nous ne pouvons répondre à votre question, me dirent-ils. — Savez-vous s'ils s'assemblèrent hier? — La même difficulté nous ferme la bouche ».

On prétend, dans la Grande-Bretagne, que jamais un évêque anglais n'a opiné contre la cour, ni refusé de donner sa voix, lorsqu'elle a été nécessaire pour faire passer une loi contraire à la liberté. Un de ces prélats, dit un jour en plein parlement : « Le ministère a de grandes obligations à notre banc ; nous lui épargnons beaucoup de pensions ». Dans deux années du recueil des discours prononcés dans cette chambre, on n'en a trouvé qu'un qui fût d'un évêque ; ce qui a fait appeller ce banc, *le banc du silence*. Leur conduite politique expose les évêques à mille plaisanteries de la part des seigneurs laïques et du public, qui les traitent comme si réellement ils étaient sourds et muets. Le fameux Locke, caractérise ce banc d'une manière encore plus offensante ; il l'appelle *le caput mortuum* de la chambre des pairs.

Jacques I, étant un jour à table avec plusieurs seigneurs anglais, au nombre desquels se trouvaient deux évêques, leur demanda s'il ne pourrait pas prendre de l'argent de ses sujets quand il en aurait besoin, sans toutes les formalités du parlement? L'un des évêques répondit qu'il en était le maître: l'autre cherchait à ne pas répondre; mais forcé de s'expliquer : « Je crois, dit-il, que votre majesté peut légitimement prendre l'argent de mon confrère, puisqu'il vous l'offre ».

Un membre de la chambre haute peut contracter des dettes et ne pas les payer. Les baillis et leurs sergens n'ont pas d'action sur sa personne; il brave impunément la poursuite de ses créanciers. Quelque authentiques que soient leurs titres, il faut qu'ils prennent patience, et attendent tranquillement, pour être payés, que leur illustre débiteur soit fatigué de leurs plaintes et de leurs importunités.

L'architecte de George Villiers, duc de Buckingham, ne pouvant obtenir de lui le payement d'une grosse somme qu'il lui devait, pour de fortes avances, et voyant que la qualité de pair mettait son débiteur à l'abri des poursuites de la justice, imagina un singulier moyen pour s'en faire payer. Un jour que le duc venait de recevoir

un remboursement considérable, cet architecte, qui en était instruit, vint lui demander de l'argent en lui représentant qu'il était aux abois, et allait se trouver en butte à des créanciers impitoyables. Le duc l'écouta avec bonté, parut très-touché de sa position, marqua le regret le plus vif de ne pouvoir venir à son secours, dans ce moment critique, et, pour adoucir l'amertume de de ses refus, loua beaucoup les talens de l'artiste, vanta tout ce qu'il avait fait dans l'hôtel, et entr'autres les statues qu'il avait placées au haut d'une terrasse. « Eh bien, milord, lui dit l'architecte, ces statues que vous admirez tant, et que je croyais moi-même d'une perfection achevée, sont directement celles que les connaisseurs critiquent le plus ». Milord persista dans son opinion, et proposa à l'architecte d'aller sur la terrasse examiner les statues. C'était où l'architecte l'attendait. Dès que le lord s'y fut rendu, l'architecte qui était beaucoup plus robuste que lui, le saisit par le milieu du corps, et l'entraînant sur le bord de la muraille, le menaça, s'il ne le payait dans l'instant, et s'il poussait le moindre cri, de le précipiter dans la rue, et de s'y jeter avec lui. Le duc, plus mort que vif, se récria en vain sur l'impossibilité où il était de le satisfaire. « Tu me trompes, lui dit son créancier, je sais que tu as reçu beaucoup d'argent, et qu'il est déposé chez ton banquier. Choisis, ou de mourir, ou de me donner à

l'instant même une délégation payable à vue sur lui. Tiens, voici de l'encre et du papier, écris, ou meurs dans le moment ». Milord-duc sentit qu'il était pris comme dans un piége, et fit tout ce que voulut l'architecte, qui, après l'avoir laissé sur la terrasse dont il emporta la clef, gagna la porte de l'hôtel, où un cheval l'attendait, et courut recevoir chez le banquier le montant de sa délégation.

CHAPITRE LIX.

Noblesse.

Il est des observations et des traits curieux concernant la noblesse anglaise, qui n'ont pu trouver place dans le chapitre précédent, et que nous avons réservés pour celui-ci.

Le roi étant la source ou le distributeur arbitraire des honneurs, on conçoit aisément que pour y parvenir, une naissance distinguée n'est pas de nécessité absolue. Nous pourrions, dit un auteur, ajouter avec beaucoup de vérité, qu'il n'est point de pays où, parmi ce qu'on nomme les *grands*, on compte si peu de *gentilshommes*. Il ne reste presque point de familles anciennes parmi les lords d'aujourd'hui, dont la plupart ont été créés par les rois depuis un siècle. En Angleterre, un individu quelconque, de l'origine la plus obscure, s'il se distingue au barreau, s'il y gagne assez de guinées pour payer les suffrages des habitans d'un bourg chétif, qui a le droit d'envoyer un représentant au parlement, ne manque pas d'être élu. Déjà exercé dans l'art oratoire, à peine a-t-il pris sa place dans la chambre, qu'il déclame vivement

contre le ministre. Alors, pour lui imposer silence, un beau matin on en fait un procureur-général. N'est-il pas content, des lettres patentes l'élèvent au rang des lords; il siége dans la chambre des pairs, et ne parle plus contre la cour, à moins qu'il ne puisse prétendre à la simarre de chancelier.

Si les vrais gentilshommes sont rares dans la pairie, on peut dire qu'ils le sont également dans la chambre des communes, dont tous les membres sont cependant regardés comme tels, ou comme nobles du second ordre. Après les fils et les frères des pairs d'Angleterre et d'Irlande, on compte les baronnets, les chevaliers et les écuyers, qui forment les diverses classes dont on tire les représentans des comtés, des villes et des bourgs.

Les baronnets, qui ont le pas sur les deux autres ordres, jouissent du privilége de transmettre leurs titres à leurs descendans, et n'ont d'autre distinction que celle de porter dans la partie la plus saillante de leur écusson une main ouverte.

Quant aux chevaliers, on en compte de deux sortes : 1°. Les chevaliers des ordres du roi, tels que ceux de la Jarretière, du Bain, du *Chardon* ou de Saint-André, réservé aux Écossais, et celui de Saint-Patrick, affecté aux Irlandais.

La seconde classe est formée de ceux qu'en diverses occasions, dont toutes ne sont pas de la même importance, il plaît au roi de créer, en les touchant seulement de l'épée; le nombre en est illimité et prodigieux : on les appelle *Knights Bachellors*, (garçons de la chevalerie). Au reste, les baronnets et les chevaliers, tant des ordres du roi, que ceux qu'on nommé *Bachellors*, ont pour titre distinctif le mot *Sir*, qui précède toujours leurs noms de baptême, et non celui de famille. Les épouses des baronnets et des chevaliers sont *Ladies* (pluriel de *Lady*).

Il est un titre infiniment plus ancien, infiniment plus respectable que tous ceux dont nous venons de parler, titre que le monarque ne peut conférer, ni à ses complaisans, ni à ses valets : c'est celui de *Gentleman*, si improprement traduit en français par le mot *Gentilhomme*. Cette qualification de *Gentleman* a toujours été appliquée à tout particulier qui vit noblement et dans l'indépendance. Un *Gentleman* est celui dont les ancêtres ont vécu en hommes libres, ne devant et ne professant obéissance qu'à leurs princes légitimes.

Rien ne peut donner une idée plus juste et plus relevée de ce titre si simple en apparence, que les diverses acceptions qu'on lui donne. Si

un homme est libéral, intègre, bienfaisant; s'il fait profession de sentimens nobles; si ses actions répondent à ses sentimens, on dit de lui : *He is quite the Gentleman* (il est Gentleman dans l'ame). Veut-on au contraire faire à quelqu'un la plus violente insulte, on lui dit : *Vous n'êtes pas un Gentleman* : cette phrase revient à celle-ci : Vous n'êtes pas un honnête homme. Les jurisconsultes anglais, et entre autres Guillion, ont paru si singulièrement pénétrés de la noblesse de ce titre, qu'ils ont donné des décisions qui l'élèvent au-dessus des dénominations les plus respectables : le fils d'un *Gentleman*, affirment-ils, mis en apprentissage chez un négociant ou un marchand, ne déroge en rien à la dignité de ses ancêtres.

On cite le trait suivant, en preuve de la facilité avec laquelle les rois d'Angleterre créent des lords. Un simple particulier, nommé Philips, jouissait d'un privilége très-ancien et très-singulier, celui de traverser en voiture, même en charrette, le parc du palais de Saint-James. George III voulut racheter ce privilége. Il fit offrir à Philips une indemnité pécuniaire. Celui-ci la refusa. On tenta de s'opposer à l'exercice de son privilége; il menaça de le réclamer dans les tribunaux contre le roi. On le pria de proposer ses conditions; il demanda qu'on le

fît pair de la Grande-Bretagne, et la pairie lui fut accordée.

La noblesse jouit, dans les universités d'Angleterre, de plusieurs priviléges dont sont privés ceux d'un rang inférieur ; on distingue les uns et les autres par une houppe de soie ou d'or. C'est un abus d'autant plus surprenant que, dans un pays de liberté et de commerce, ce n'est pas la naissance que l'on considère le plus, et que le riche et le citoyen y sont autant considérés que le plus grand seigneur ; d'ailleurs ces distinctions sont toujours très-propres à inspirer de l'orgueil à ceux qui les reçoivent, et du découragement à ceux qui en sont privés. Toute éducation est vicieuse, si elle ne commence pas par inspirer à la jeunesse l'amour de la vertu, si elle ne lui persuade pas que le mérite seul distingue les hommes.

« On a toujours regardé comme inséparable de la pairie, observe Blackstone (1), le droit qu'a chacun de ses membres, pris individuellement, de demander une audience particulière au souverain, pour mettre sous ses yeux, avec décence et respect, tout ce qu'il peut ju-

(1) Savant jurisconsulte, mort en 1780, auteur d'un ouvrage très-estimé sur les lois anglaises, et dont nous avons une traduction, en 6 vol. in-8°.

ger être intéressant pour le bien général du royaume.

Les lords, comtes ou ducs, sont qualifiés de *votre grâce;* ce qui équivaut à votre seigneurie. On donne aux évêques anglais le titre de votre *clémence*, comme on le donne aux autres pairs. On qualifie aussi les archevêques de *révérendissimes*, et les évêques de *révérends pères en Dieu. Il est des qualifications en plusieurs pays, qui donnent envie de rire.*

Mais les peuples de l'antiquité étaient-ils plus sages à cet égard que les nations modernes? Chez les anciens habitans de l'Irlande, les états étaient distingués par le nombre des couleurs de leurs habits. Les artisans et ceux qui n'étaient pas nobles, les portaient d'une seule couleur, les soldats de deux, les officiers de trois; ceux qui exerçaient l'hospitalité de quatre, les nobles de cinq, les historiographes et les savans de six, les rois et les princes de leur sang de sept. Les montagnards d'Ecosse portent encore des espèces de robes de différentes couleurs. On vient de voir que dans des siècles, regardés comme barbares, les Irlandais mettaient au-dessus des nobles les poëtes et les savans.

Malgré les distinctions honorifiques accordées à la noblesse, il est néanmoins beaucoup

de gens en Angleterre qui rêvent encore à l'égalité des conditions. Un jour que Samuel Johnson était à table chez mistriss Macauley, la conversation tomba sur l'égalité parmi les hommes. La dame soutenait que cette égalité était un droit commun à tous. Johnson, questionné, faisait les réponses les plus laconiques, dans l'espérance de faire changer une conversation qui l'ennuyait. Comme il vit qu'il n'y gagnait rien, et que mistriss Macauley approfondissait de plus en plus la question, il se hâta de manger, se leva de table avec précipitation, et pria un laquais de se mettre à sa place. « Que faites-vous donc, docteur, lui demanda la maîtresse de la maison ? — Madame, je pratique l'égalité que vous prêchez ».

Les vicissitudes de la fortune sont quelquefois aussi communes et aussi étonnantes en Angleterre qu'elles l'ont été en France, à la fin du dix-huitième siècle. On y a vu sir Ashton Smith, écuyer, et qui avait été possesseur d'une fortune de 1,500 liv. sterl. de rente, réduit, pour subsister, à être cocher de la diligence de Manchester.

Sous les rois saxons, les ecclésiastiques avaient seuls le droit d'armer les chevaliers; et cette cérémonie, toute militaire en elle-même, était accompagnée de plusieurs pratiques de

dévotion plus convenable à un religieux qu'à un guerrier. La veille de son élection, le chevalier passait le jour et la nuit en jeûnes et en oraisons. Le lendemain matin il communiait, ayant l'épée pendue au cou. Il la posait ensuite sur l'autel; et en la reprenant des mains du prêtre, il faisait serment de défendre l'Eglise, la patrie, les veuves et les orphelins, et de purger le pays des brigands et meurtriers. Guillaume-le-Conquérant, en 1052, abolit ces pieuses cérémonies, et s'attribua le premier le droit de conférer l'ordre de chevalerie.

L'ordre de la Jarretière est le plus illustre de ceux qui décorent la noblesse anglaise; il fut institué par Edouard III, en 1347. Il n'est composé que de vingt-six chevaliers, le roi compris. Dans ce petit nombre, on compte, depuis sa création, huit empereurs, vingt-six rois, et plusieurs princes souverains. On prétend que l'origine de cet ordre est due à la jarretière qu'Edouard déploya à la bataille de Crécy, ou bien tout simplement au mot du guet, *gratter*, que les Anglais avaient pris dans cette fameuse journée, et qui, dans leur langue, signifie jarretière. D'autres l'attribuent à la jarretière de la comtesse de Salisbury, que ce prince ramassa au milieu d'un bal, à Windsor. Voyant quelques seigneurs sourire de cette action, il leur dit: *Honni soit qui mal y pense*;

ces paroles devinrent la devise de l'ordre. La jarretière que les chevaliers portent à la jambe gauche est de velours bleu, sur laquelle est brodé en perles, *Honni soit qui mal y pense* : sa boucle et son fermeil sont garnis de diamans. Le ruban qu'ils portent en écharpe, de l'épaule gauche au côté droit, est large et moiré, et d'un bleu plus foncé que celui que portaient autrefois les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit; au bas de ce cordon est une médaille d'or, sur laquelle est gravée l'image de Saint-George, entourée de diamans.

On assure que la cérémonie solennelle de l'installation des nouveaux chevaliers, qui se fait à Windsor, coûte au roi 40,000 livres sterling.

Le festin qui termine cette brillante cérémonie, se donne pourtant aux frais des récipiendaires; il coûte à chacun d'eux, y compris les autres dépenses, au moins 2,000 livres sterling. Cela est d'autant plus probable, que lorsque tous les convives sont sortis de la salle du banquet, on livre au pillage tout ce qui se trouve sur la table, la vaisselle, les couteaux, les fourchettes, les verres, et la nappe même.

L'ordre du Bain, qu'on appelle aussi l'ordre des trois Couronnes, est plus nombreux que

celui de la Jarretière; il est composé aujourd'hui de trente-neuf chevaliers, dont le roi est le premier : on le croit institué par Henri IV, en 1399. Ce monarque étant dans le bain, fut averti, que deux veuves lui demandaient justice; il sortit précipitamment du bain, et s'écria que la justice envers ses sujets était préférable au plaisir de se baigner. Pour conserver la mémoire de cet événement, et sans doute pour encourager les grands de sa cour à lui offrir souvent des occasions d'être juste, il établit un ordre militaire et religieux, composé de quarante-deux chevaliers, auxquels il donna le nom de chevaliers du Bain, et leur imposa l'obligation de se baigner avant de recevoir les éperons d'or qu'on leur chausse au moment de leur réception, afin que par cet usage ils n'oubliassent point, que tout bon et loyal chevalier, doit avoir le cœur et l'ame pure.

Lorsque les chevaliers du Bain prêtent serment dans la chapelle de Henri VII, ils sont vêtus d'un habit d'hermite, et portent des sandales; ensuite on les habille d'une robe magnifique, et quand on leur chausse les éperons, le roi y porte la main. Leur cordon, qu'ils portent en écharpe, est un ruban gros rouge.

Celui des chevaliers de Saint-André, dit

aussi du *Chardon*, est un large ruban verd, au bas duquel est une médaille d'or, émaillée d'un côté de l'image de Saint-André, et portant de l'autre la devise de l'ordre : *Nemo me impune las esset*, entourée de feuilles de rue et de chardon.

CHAPITRE LX.

Impositions. Douanes.

La fonction la plus importante des deux chambres du parlement, est de statuer sur les taxes à imposer chaque année, taxes qui ne sont prélevées dans les trois royaumes, qu'après que les bills en ont été solennellement discutés et approuvés.

Les impositions sont, en tout temps, très-considérables, et pèsent beaucoup sur la masse générale; mais les auteurs qui ont parlé de cet objet, ont presque toujours exagéré. Quoi qu'il en soit, c'est le pays où elles sont le plus multipliées, et où il soit le plus difficile de s'y soustraire, à moins d'employer le moyen qui a donné lieu à l'anecdote qu'on va lire, et dont nous ne garantissons pas l'authenticité.

Un batelier, nommé Holmes, mécontent, de la multitude des impositions dont on est accablé en Angleterre, imagina un singulier expédient pour n'en point payer. Il vendit une maison qu'il possédait sur les bords de la Tamise, et du produit de cette maison, il acheta un bateau couvert, où il fit sa résidence avec sa femme et sa nombreuse famille. Toute la rivière

était son domaine; il se fixait où il voulait, selon le temps et les circonstances, et vivait dans l'endroit qui lui paraissait le plus convenable et le plus commode. La propreté de son habitation flottante, l'intérêt qu'inspiraient sa femme et ses enfans, joints au caractère facétieux de ce batelier, attiraient un grand nombre de curieux, qui admiraient avec quelle intelligence cet homme était parvenu à se soustraire au joug des impôts les plus accablans.

Dans aucun pays, les droits de douane ne peuvent être aussi forts qu'en Angleterre. Nulle part on ne les exige avec autant de rigueur; nulle part ils ne sont aussi onéreux pour le commerçant. Le volumineux tarif des douanes, qui comprend plus de douze cents articles taxés, peut seul donner une juste idée de l'énormité des droits qu'on paye pour l'importation ou l'exportation des diverses marchandises. Pour beaucoup d'articles, ces droits sont si excessifs qu'ils équivalent à des prohibitions; nombre d'objets qui font l'agrément et la commodité de la vie, et qui manquent à l'Angleterre, sont imposés à trente, quarante et cinquante pour cent. Cette nation qui veut être sage et éclairée, a cru convenable de mettre des droits exorbitans sur les lumières étrangères importées en livres, et elle proportionne ces droits au poids

des volumes. Un lourd *in-folio,* bien ennuyeux, bien absurde, est d'une plus grande valeur dans le tarif des douanes, que le génie, l'esprit et les lumières renfermés dans le plus mince volume.

Une anecdote relative au célèbre Newton, montre quel est l'esprit de la douane et la barbarie de ses agens.

Un savant étranger avait envoyé un prisme à ce grand homme. Celui-ci étant allé le réclamer à la douane, les commis lui demandèrent quel était le prix de ce verre, afin de pouvoir en conséquence régler les droits. Newton qui connaissait mieux le système de l'univers que les réglemens de la douane, et qui estimait le prisme conformément à l'idée qu'il avait de son utilité et de son excellence, répondit que la valeur en était si grande qu'il ne pouvait la déterminer. Pressé de nouveau d'en fixer la valeur, il répéta qu'il ne pouvait pas dire ce que valait le prisme, parce que son prix était inestimable. Les honnêtes commis le prirent au mot, et lui firent payer un droit exorbitant pour le prisme, qu'il aurait pu avoir en ne payant que le poids du verre.

CHAPITRE LXI.

Des Chevaliers d'industrie; des Filoux, de leurs ruses; des Voleurs.

Il est partout, et principalement dans les grandes capitales, un nombre infini d'hommes et de femmes, sans mœurs, sans principes, ennemis de toute espèce de travail, qui ne vivent que du fruit de leurs rapines, des vols, des assasinats qu'ils commettent journellement, et qui exercent sans cesse la vigilance de la police. C'est une chose si commune, qu'on pourrait se dispenser d'en faire mention dans un ouvrage sérieux; mais cette espèce d'individus a, en Angleterre, et surtout dans Londres, un caractère d'originalité qui lui est propre, et dont on trouverait difficilement la ressemblance ailleurs. Ce motif suffit seul pour ne pas omettre d'en parler, indépendamment des anecdotes plus ou moins singulières, qu'un pareil sujet fournira pour l'amusement des lecteurs.

Il y a des filoux dans tous les quartiers de Londres; ils se tiennent surtout devant les boutiques des marchands d'estampes, où le peuple s'arrête quelquefois en foule, pour y admirer des chef-d'œuvres de dessin et de gravure, ou

pour satisfaire sa malignité, en jetant un coup d'œil sur les caricatures politiques et les portraits grotesques des premiers personnages de l'Etat.

Les filoux *(pick-pokets)* se réunissent aussi aux issues des spectacles, et se mêlent parmi la foule; c'est là qu'ils savent s'entendre avec beaucoup d'adresse, et que les uns escamotent subtilement une montre, tandis que les autres coupent, avec des ciseaux, les boutons ou les agraffes qui pourraient retenir la montre dans le gousset. M. Palmer, directeur et propriétaire d'un nouveau théâtre, connu sous le nom de *la Royauté*, et qui fut supprimé au bout de quelques mois, craignant que les traits de filouterie n'empêchassent le public d'accourir à son spectacle, payait deux hommes pour crier sur l'escalier, à la fin de la pièce : *Take care of your pokets, gentlemen* (prenez garde à vos poches, messieurs).

Mais une occasion où les filoux ont beau jeu, c'est lorsque deux hommes se battent à coups de poings dans la rue. La foule accourt et se rassemble, elle forme un cercle autour des deux athlètes. Pendant le combat, les filoux se mettent à l'ouvrage. Quelquefois trois filoux sont d'intelligence; deux font semblant de se battre, pour attirer la foule, tandis que le troisième fouille dans les poches. Mais les combats simulés que se livrent les filoux, attirent ordi-

nairement peu de monde, parce qu'ils ne sont pas sanglans; ils se lancent beaucoup d'invectives, et presque pas de coups de poings. Ceux des passans qui connaissent cette ruse, ne manquent pas de la découvrir, en s'écriant : *Take care of your pokets, there are pick pokets* (prenez garde à vos poches, voilà des filoux). L'étranger qui n'entend point ce langage veut satisfaire sa curiosité, et l'avis est perdu pour lui.

Ces messieurs ont inventé depuis peu, un moyen infaillible pour escamoter les mouchoirs. Ils accostent un homme en portant une canne sous leur bras; l'honnête homme qui les sent à côté de lui, et qui voit leurs bras et leurs mains, ne soupçonne pas qu'ils ont attaché un tire-bouchon au bout de leur canne, et que ce tire-bouchon entrant dans la poche, devrait s'appeler dans cet instant un *tire-mouchoir*.

Au reste, les filoux n'ont pas autant d'audace qu'on pourrait se l'imaginer d'après ce que nous venons de dire, parce qu'ils savent que dans plusieurs paroisses, et dans plusieurs quartiers, on donne une guinée de récompense à quiconque peut les prendre sur le fait, et qu'outre la peine qui leur est alors décernée par la loi, le peuple est en possession de les punir lui-même sur-le-champ, en les conduisant au bord d'un abreuvoir ou de la rivière, pour les plonger dans l'eau à plusieurs reprises.

Le trait suivant est celui d'un chevalier d'industrie.

Un jeune homme, que sa mauvaise conduite réduisait à vivre souvent aux dépens des dupes, se trouvant un jour embarrassé pour avoir un dîner, imagina de s'adresser à un richard de sa connaissance : tout le monde savait que ce jeune homme était parfaitement versé dans les affaires de négoce. Il va trouver à la bourse le Crésus qu'il sagissait d'attendrir, lui fait entendre qu'il a découvert un moyen d'étendre ses projets de commerce, au point de lui faire gagner une somme immense; mais que le projet demande des détails, qu'il lui fera dans l'après dînée. « Eh! où dînez-vous? Venez chez moi : je n'ai personne; nous avons un *roast-beef* et du *plumb-pudding* ». Le jeune homme ne se fait pas presser. On mange avec appétit. Le repas fini, on commence à parler d'affaire. « De quoi s'agit-il? — Monsieur, je veux vous faire gagner d'un seul trait de plume, au moins 10,000 livres sterling; je comptais que cela n'irait qu'à cinq, mais votre hospitalité, en me pénétrant de reconnaissance, m'a échauffé l'imagination. — Expliquez-vous, de grâce. — Eh bien, monsieur, voici le fait. J'ai entendu dire que vous vous proposiez de donner 20,000 livres sterling pour dot à mademoiselle votre fille : je la prends avec la moitié moins ».

Les filoux, les jeunes voleurs sont toujours sûrs d'être élargis pendant qu'ils en sont encore à leur apprentissage; pourvu qu'ils n'opèrent qu'aux portes des spectacles et des lieux d'assemblées publiques, et n'aillent pas plus loin que la poche, ils n'ont rien à craindre à cette époque, toutefois en prenant garde de n'être point pris sur le fait par la populace. La police ne se mêle guère de leur conduite que lorsqu'ils font le service sur les grands chemins, ou qu'ils volent avec effraction : alors, quand il se fait quelque vol considérable, et qu'à la récompense parlementaire se joint celle qu'offre la victime du vol, les juges de paix ne manquent jamais de faire prendre les coupables, et ne ménagent rien pour les convaincre.

C'est toujours dans certains cabarets que l'on arrête les escrocs et les voleurs; aussi les magistrats tolèrent-ils ces sortes de maisons, sous prétexte qu'il vaut beaucoup mieux que les coquins s'assemblent ouvertement dans ces endroits connus, qu'en secret et seulement entre eux. Mais ce raisonnement porte sur un faux principe; quand les lieux de ces assemblées perverses et dangereuses, sont, pour ainsi dire, publics, plusieurs jeunes libertins y sont attirés par l'espoir de l'impunité. Les voleurs ne s'assembleraient pas si souvent, s'ils ne le pouvaient faire qu'à la dérobée; c'est le premier

pas qui les décide ; s'il est conforme à leurs inclinations, ils se laissent entraîner davantage vers le crime. C'est ordinairement pour partager leur butin, ou pour comploter de nouveaux projets criminels, que les voleurs se rendent dans ces repaires.

Il est un moyen infaillible de recouvrer à Londres une montre ou une tabatière, quand elle a été prise dans la poche : c'est d'avertir, dès le lendemain, dans la gazette des cabarets à bière (*Daily advertiser*), que l'on donnera au gentilhomme (*gentlemen*), qui a trouvé l'effet perdu, deux fois plus qu'il n'en aurait reçu du courtier juif, à qui il serait obligé de le vendre. Si l'on a la délicatesse d'ajouter l'observation, qu'on a laissé tomber cet effet par mégarde dans la rue ou à la promenade, on peut être assuré de voir, le lendemain matin, de très-bonne heure, le *gentilhomme* qui vous dira l'avoir trouvé, et, en recevant la récompense promise, il vous remettra fort honnêtement le bijou qui vous plaît, et dont la perte vous eût été infiniment sensible.

Semple, chevalier d'industrie, et Barringthon, homme fort adroit à jouer des mains, disputant un jour sur la prééminence de leurs professions respectives, d'escroc et de filou : « Toute la différence que je vois entre nous,

dit Barringthon, c'est que vous avez l'adresse d'engager les hommes à vider leurs poches pour remplir les vôtres, au lieu que moi j'ai l'honnêteté de leur en épargner la peine.

Ce même Barringthon est fameux en Angleterre par la multiplicité de ses vols, et par son impudence ; il poussa l'effronterie si loin, qu'ayant volé à un prince étranger, célèbre général d'armée, qui voyageait dans la Grande-Bretagne, une boîte d'or enrichie de brillans, d'une très-grande valeur, il dit au magistrat devant lequel il fut mené, qu'il n'avait pas commis un crime, mais qu'il s'était procuré par un tour d'adresse un bijou que le possesseur originaire avait gagné par des tours de force.

L'esprit fécond des filoux qui fourmillent dans Londres, a inventé une nouvelle manière de faire une abondante récolte. Ils coupent presque entièrement la soupente des fiacres, lorsqu'ils voient mettre des malles ou des porte-manteaux dans ces voitures, et les suivent à quelque distance à pied : la soupente casse, ils accourent comme pour secourir les personnes qui se trouvent dans la voiture, et offrent leurs services pour porter les bagages : si l'on se fie à eux, ils décampent avec leur butin, et leur coup se trouve fait prestement et sans violence.

Un homme qui paraissait être un commissionnaire, porta quatre barils d'huîtres chez un M. Jackson, dans Halton-Garden, en disant qu'ils venaient d'arriver par la voiture de Colchester; il demanda six schellings pour le port, un pour lui, et huit sous pour frais de magasin. M. Jackson paya cet homme sur-le-champ, croyant que c'était un de ses amis qui lui faisait ce cadeau. Une demi-heure après, M. Jackson eut envie de goûter les huîtres, et ouvrit un des barils; mais au lieu des huîtres délicates dont il comptait se régaler, il ne trouva que les écailles.

Une femme parée avec beaucoup d'élégance, fut surprise au bal de l'opéra, mettant la main dans la poche d'un de ses voisins. Au moment qu'elle fut découverte, elle se trouva mal; ce qui fit dire, que sentant cette défaillance approcher, elle cherchait un flacon pour la prévenir.

Un de ces filoux qui, à l'entrée des spectacles, se glissent sous les vêtemens des femmes, en marchant à quatre pattes, comme s'ils étaient des chiens, et détachent leurs poches, se trompa de cordon, et au lieu de poches n'emporta que des hanches de liége; il ne s'aperçut pas plutôt de sa méprise, qu'il lui était impossi-

ble de réparer, que se relevant sur ses deux pieds : « Madame, dit-il, voilà vos charmes ».

Le jour de l'anniversaire de la fête du roi, les avenues du palais de Saint-James sont remplies d'une multitude immense qui se presse à l'effet de voir les voitures et les seigneurs qui se rendent à la cour. Pour profiter d'une circonstance aussi favorable au larcin, une troupe de voleurs s'avisa de lâcher, au milieu de la foule, un gros chien que l'un d'eux avait amené en lesse, et au moment où cet animal, mis en liberté, cherchait à se faire jour à travers les flots de spectateurs, les voleurs crièrent qu'il était enragé. La crainte s'empara aussitôt de chacun; on chercha à s'éloigner avec précipitation; les individus tombèrent les uns sur les autres, et le tumulte ne fit que s'accroître. Ceux qui étaient dans le secret, saisissant le moment propice, firent une abondante récolte de bourses, de montres, de tabatières, qui changèrent de poches en un clin d'œil.

Un jeune homme, vêtu décemment et monté sur un très-beau cheval, s'arrêta dans Bishopgate, devant la boutique d'un horloger, et demanda à voir une montre d'or. L'artiste le pria de descendre et d'entrer dans la boutique. « Non, dit le cavalier, mon cheval est difficile à monter, et je puis tout aussi bien choisir une mon-

tre sans quitter la selle. Le confiant horloger présenta en conséquence plusieurs montres ; lorsque le cavalier en eut choisi une, et qu'il fut conveuu du prix, il la mit dans la poche de sa veste, et, tout en feignant de chercher de l'argent pour la payer, il donna un coup d'éperon à son cheval, et s'enfuit au grand galop, en criant à l'horloger : « Je vous avais bien dit que mon maudit cheval était difficile à gouverner ; ce n'est pas ma faute ».

Un honnête Allemand fut arrêté une nuit dans les rues de Londres, par un voleur, qui lui prit sa montre et deux guinées : le coup fait, le voleur s'éloigne en souhaitant poliment une bonne nuit. L'Allemand s'aperçoit qu'on lui a laissé sept guinées; il regrette sa montre, et imagine de la racheter; il rappelle le voleur, lui offre sept guinées de sa montre s'il veut la lui vendre : « Bien volontiers, dit celui-ci, en faisant l'échange ». Ensuite lui portant le pistolet sur la gorge : « Encore un mot, monsieur ; je vous ai vendu votre montre, à présent je vous la vole, c'est mon métier ». Cette anecdote rappelle une vérité très-connue : ne faisons jamais d'affaire avec les coquins, si nous ne voulons être leur dupe.

Un filou très-bien vêtu, se présenta dans une maison située à Brompton, dont il savait que

les maîtres étaient absens. « Je suis, dit-il, aux domestiques, le premier mari de la maîtresse de céans, quoiqu'elle soit remariée, et que ma mort ait été annoncée depuis long-temps ». Les valets, intimidés d'abord par le ton de confiance et d'audace de ce nouveau maître, le laissèrent entrer. Son premier soin fut d'examiner l'argenterie; il trouva très-mauvais qu'on eût enlevé ses armes. Il parcourut toute la maison, se promit d'y faire de grands changemens. Ensuite il se mit à table, et se régala de deux bouteilles de vin. Cependant les domestiques, revenus de leur première stupeur, après l'avoir mieux examiné, et surtout le voyant boire outre mesure, eurent des soupçons sur cet homme; ils firent venir plusieurs voisins, qui réussirent à l'intimider. Le fripon prit le parti de se retirer, n'emportant avec lui pour tout butin, que le contenu des deux bouteilles qu'il avait bues.

Un de ces hommes adroits à profiter des circonstances, traversant à cheval un des nouveaux villages bâtis sur l'emplacement qu'occupait autrefois la forêt d'Enfield, arriva dans un endroit où l'on allait ouvrir une chapelle de méthodistes. Ayant appris qu'il devait s'y faire une quête, il attendit que le service fût commencé, descendit de cheval, et écouta le ser-

mon avec beaucoup de recueillement. Peu de temps après, il tira sa bourse, mit une guinée dans son chapeau, et fit le tour de la chapelle, en faisant très-dévotement la collecte. Ces bonnes ames, émues et animées par son exemple, se livrèrent à leurs dispositions charitables, et mirent à l'envi dans le chapeau. Quelque extraordinaire que la conduite de cet étranger parût à tout le monde, on le laissa faire. Le pasteur même, qui attribua ce zèle à une conversion subite du quêteur, et qui lorgnait le pécule dans le chapeau, ne s'y opposa point. Mais quelle fut la surprise de cette congrégation de fidèles, lorsqu'ils virent le nouveau converti gagner la porte de la chapelle, au lieu d'entrer dans la sacristie ! On eut beau lui crier de rapporter le produit de la quête : « Non, répliqua-t-il, mes frères, j'ai reçu volontiers ce que vous avez donné librement, et je le garde ». Remontant ensuite sur son cheval, qui était excellent, il laissa les dévots crier contre lui, et lui souhaiter, selon la formule anglaise, *une éternelle damnation*.

Un chevalier d'industrie se trouvait à Bath sans argent ; voyant qu'il commençait à être trop connu, et qu'il ne pouvait plus déployer son adresse, il sentit la nécessité de retourner au plus vîte à Londres. Mais comment s'y pren-

dre pour faire le voyage sans posséder les fonds dont il avait besoin ? Voici l'expédient qu'il imagina pour qu'il ne lui en coûtât que les frais des barrières, qui se trouvent entre cette ville et la capitale. Il envoya chercher un cheval de selle chez un loueur de chevaux de Bath, pour faire une promenade du matin; il fit sa promenade au galop, de poste en poste, jusqu'à Londres, laissant à chaque nouvelle poste le cheval pris à la dernière, en attendant qu'il repassât. Arrivé à Londres, il fit ressource en vendant la monture qui lui était restée; en sorte que six maîtres de postes se trouvèrent avoir fait des échanges forcés, et eurent un procès pour déterminer celui d'entre eux qui perdrait le cheval vendu.

Il se commit à Oxford une friponnerie d'une espèce toute nouvelle. Un jeune homme mis décemment, et qui avait l'air de ne pas connaître l'université, entra dans un des collèges, se fit introduire chez le principal, et, après avoir fait quelques questions, comme pour s'instruire des usages, il se fit inscrire au nombre des pensionnaires. On lui dit alors, qu'il fallait qu'il payât d'avance, par forme de cautionnement, 13 livres sterling, tous les étudians avançant cette somme, lorsqu'ils sont admis à l'université. Le jeune escroc présenta au

principal une traite de 40 livres sterling, avec une acceptation sur une maison des plus considérables de Londres. Le principal prit la traite supposée, et rendit 27 livres sterling à ce faussaire, dont on n'entendit plus parler.

Trois filoux, qui avaient l'air d'honnêtes gens (on sait que la physionomie est trompeuse), arrivèrent dans une hôtellerie à Putney; toutes les chambres étaient occupées, à l'exception d'une seule qu'on leur donna. Ils demandèrent un bol de punch, et, pour qu'on les servît plus promptement, l'un d'eux resta sur l'escalier, et jura qu'aucun domestique de la maison ne passerait que lorsqu'on leur aurait apporté le punch. Tandis qu'on le préparait, les deux autres filoux ouvrirent la porte de la chambre, où ils savaient que l'hôtesse serrait son argent, crochetèrent l'armoire où il était enfermé, y prirent environ 300 livres sterling (6,750 fr.), burent leur punch, le payèrent, et sortirent de la maison sans qu'on pût se douter de leur larcin.

Un homme bien mis se présente chez un banquier de Londres, à qui il dit, que milord Arlington voudrait lui parler d'une affaire de conséquence, et se rendra au grand café de la bourse. Le banquier monte dans son carrosse avec l'inconnu, et arrive à ce café. Milord n'y

était pas, on l'attendait. Le banquier trouvant qu'il tardait à venir, tire sa montre, dont l'inconnu parut émerveillé, et qu'il trouva d'une grande beauté. Il demanda la permission d'aller la faire voir à son horloger, pour en commander une semblable, et il laissa entre les mains du banquier, un billet de 50 livres sterling, qu'il le pria de garder jusqu'à son retour. Le banquier lui prêta son carrosse, et lui dit qu'il l'attendrait. L'inconnu ordonna au cocher d'aller au logis de son maître; il arrive, et demande à un commis 200 livres sterling, dont le banquier avait besoin sur-le-champ; le filou présenta, pour preuve de sa mission, la montre qu'on lui avait confiée. Le commis qui la reconnut, et qui vit cet homme venir dans le carrosse même du maître, ne fit pas difficulté de remettre les 200 livres au filou, qui retourna au café, rendit la montre, retira son billet, et prit congé poliment du banquier, qui se lassa enfin d'attendre milord Arlington, et s'en retourna chez lui, où il apprit le tour subtil qu'on venait de lui jouer.

Chaque district, en Angleterre, répond des vols qui s'y commettent, et celui qui est volé, peut, suivant la loi, poursuivre tout le district, qui est obligé de son côté de poursuivre le voleur.

La tête des voleurs est mise à prix. On donne 50 liv. sterl. à quiconque livre, dans la capitale, un voleur à la justice, et 40 dans les provinces. La peine de mort est prononcée contre presque tous les vols, même les plus simples ; mais comme on suit toujours la loi à la lettre, les malfaiteurs un peu exercés calculent le crime de manière à défendre au moins leur existence.

Un certain Howell Green, convaincu d'avoir fait une obligation fausse au nom d'une personne décédée depuis peu, fut condamné à payer une amende de 100 liv. sterl. et au pilori : on ne put pas le condamner à mort, aux termes de la loi, parce qu'il avait eu la perfide précaution de couper la main du défunt, lui avait mis une plume entre les doigts, et s'en était servi pour écrire l'obligation ; en sorte qu'il avait pu sans se parjurer, faire serment qu'il avait vu signer ladite obligation de la propre main de celui dont le nom se trouvait au bas. Ce subterfuge lui sauva la vie.

Une femme fut condamnée à mort, pour crime de fausse monnaie. La malheureuse ayant dressé un placet à la reine, pour demander son pardon, il fut présenté par une de ses sœurs, mariée à Windsor, qui pénétra dans le château, accompagnée de deux enfans de la suppliante ; lorsqu'elle vit la reine se rendre à pied à la

chapelle de Saint-George, cette sœur au désespoir se jeta à genoux, et remit son placet à sa majesté. Une jeune enfant, âgée d'environ quatre ans, fille de la condamnée, s'écria en sanglotant, et joignant ses petites mains : « Je vous en prie, madame la reine, je vous en prie, ne pendez point maman ». La princesse touchée des pleurs de ces innocens, demanda au roi le pardon de la coupable, et l'obtint. Cette femme, par sa bonne conduite, mérita dans la suite les faveurs de son auguste protectrice.

Quoique le crime des faux monnayeurs soit ordinairement irrémissible, il est très-commun dans la Grande-Bretagne. On fait des demandes régulières aux fabriques de fausses monnaies comme aux autres manufactures. Il n'y a peut-être pas une voiture partant de Londres, qui ne porte quelques caisses de fausses monnaies dans les ports de mer et dans les villes manufacturières, et on en fait des marchés réglés dans la capitale.

Un jeune homme de dix-huit ans fut condamné à mort pour crime de faux, en 1787. Les juges, voyant qu'il était doué de plusieurs belles qualités, et sachant que, jusqu'alors, il avait mené une vie très-régulière, le recommandèrent à la clémence du roi. Mais quelle

fut leur surprise, lorsque le criminel refusa la grâce qu'on était sur le point de lui obtenir. On eut beau lui faire des représentations, il s'obstina à demander la mort, comme la fin de ses malheurs.

Les juges commençant dès-lors à le regarder comme suicide, et voulant savoir pourquoi il haïssait si fort la vie, lui firent plusieurs questions, sans qu'il voulût s'expliquer clairement. Enfin, il répondit que, n'ayant pu obtenir de son père la permission de se marier avec une jeune personne qui n'était pas assez riche, et n'ayant pas eu la force de terminer lui-même ses jours, il avait fait une fausse lettre-de-change, dans le dessein de périr sous le glaive de la justice, parce qu'il aimait mieux mourir, que de vivre séparé d'un objet sans lequel il n'avait aucune espèce de bonheur à espérer sur la terre.

Le père, instruit de cette réponse, permit alors le mariage; et la grâce fut accordée, à condition que le jeune homme et sa jeune épouse seraient transportés à Botany-bay (1).

Il est une espèce de voleurs qui n'est guère connue qu'en Angleterre, et qu'on appelle *les courtiers de la résurrection*. Ils s'adonnent à vo-

(1) Colonie anglaise, presque aux antipodes de Londres, et dans laquelle on transporte certains criminels.

ler des cadavres dans les cimetières, et les vendent ensuite fort cher aux chirurgiens anatomistes, qui ne peuvent s'en procurer que difficilement : le moyen le plus ordinaire d'en avoir est d'acheter les cadavres des criminels condamnés à mort. Ceux-ci les vendent eux-mêmes dans l'intervalle qui a lieu entre le jugement rendu et son exécution. Ces misérables font ces sortes de marché avec un sang-froid imperturbable, mettent à leur cadavre un prix plus ou moins élevé, suivant leur structure, et font des orgies avec le prix qu'ils en reçoivent, en attendant l'heure de passer sur l'échafaud.

Il existe à Londres un club de scélérats, appelé *Résolution club*, dont les membres prêtent serment entre eux, de ne jamais faire quartier à ceux qui se défendent lorsqu'ils sont attaqués, ou qui sont connus pour avoir fait punir quelques-uns des membres de l'infâme société.

En 1787, on établit dans la capitale des trois royaumes, près de la bourse, un bureau d'assurance contre les voleurs. Moyennant une prime modique, la nouvelle compagnie s'engage à indemniser tous les particuliers souscripteurs, de la perte des effets qui leur seront volés, soit par effraction de portes, de fenêtres, soit sur les grands chemins, soit dans les

rues, etc. Elle s'engage également à payer les frais des poursuites contre les voleurs, à faire des pensions à la veuve et aux enfans de ceux qui seront tués en défendant leurs propriétés, ou qui mourront des blessures qu'ils auront reçues; à donner une récompense de 5 guinées, en sus des récompenses ordinaires, à tous ceux qui empêcheront qu'on attente aux propriétés des sociétaires.

La famille d'un malfaiteur exécuté se croit si peu déshonorée à Londres, que souvent les veuves font insérer dans les gazettes un paragraphe, dans lequel elles se recommandent à la charité publique, annonçant qu'elles sont dénuées de tout secours, depuis que leur mari a été pendu.

Le fameux Makinston, contemporain de Cartouche, était aussi redouté à Londres que Cartouche l'était à Paris. Makinston avait un cheval d'une telle prestesse, qu'il le mettait en état de citer, devant le jury, un *alibi* qui n'avait rien de réel, mais qui avait tellement les apparences de la réalité, qu'il paraissait impossible de le condamner. Comment se persuader, en effet, qu'un homme qui était à telle heure dans un pays, distant d'un autre de dix à douze lieues, ait pu se rendre coupable, une heure après, d'un vol commis dans ce dernier endroit?

En 1736, il se fit à Glascow, ville archiépiscopale d'Ecosse, un changement considérable dans les formes de la justice criminelle, à l'occasion d'un événement extraordinaire qui fit connaître l'abus affreux de la question, et combien il est facile aux juges de confondre l'innocent avec le coupable.

Un jeune homme, d'une naissance honnête, était parvenu, avec beaucoup d'amour et de constance, à gagner le cœur d'une fille de son âge; et diverses raisons ne lui permettant pas de la rechercher ouvertement, il se consolait de cette contrainte en passant une partie des nuits avec elle. L'intrigue avait duré plusieurs mois, avec tant de bonheur et de conduite, que les domestiques mêmes ne s'en étaient point aperçu. Mais quelques voisins se trouvant proche de la maison pendant la nuit, en virent sortir une fois le jeune amant, qui paraissait se retirer avec beaucoup de précautions. Ils ne soupçonnèrent que la vertu de leur voisine, et n'y prenant que peu d'intérêt, ils eurent assez de discrétion pour se taire. Quelques jours après, on s'aperçut dans la même maison qu'il s'y était fait un vol considérable d'argenterie, et de bijoux précieux, sans aucun indice qui pût servir à faire connaître les coupables. Les voisins, plus intéressés que les autres à se purger du

soupçon, prirent le parti de déclarer au maître, à quelle heure et de quelle manière ils avaient vu sortir le jeune homme. Des apparences si fortes parurent suffisantes pour le faire arrêter. Il désavoua le crime avec horreur; mais un généreux égard pour l'honneur de sa maîtresse, ne lui permettant point de confesser les raisons qui l'avaient conduit chez elle, il s'expliqua avec tant d'embarras et si peu de vraisemblance, que cette manière de se défendre fut presque regardée comme une conviction. Cependant, comme il continuait à soutenir son innocence, et que le témoignage de ses accusateurs ne suffisait pas pour le condamner, les juges ordonnèrent la question. Elle consistait à faire avaler une certaine quantité d'eau; et quand l'accusé avait le corps rempli, on le couchait à terre, on le couvrait d'une planche sur laquelle on sautait pesamment pour lui faire rendre l'eau avec la dernière violence, et l'on recommençait cette cruelle exécution aussi long-temps qu'il refusait de se confesser coupable.

Le bruit de cette sentence étant parvenu jusqu'à l'amante, elle se crut aussi malheureuse que celui qui devait être traité si rigoureusement pour l'amour d'elle. La tendresse et la reconnaissance l'obligeant à ne rien ménager, elle eut le courage d'aller déclarer aux juges qu'il était impossible que l'accusé fût criminel, puisque

depuis fort long-temps qu'il avait passé toutes les nuits dans sa maison, elle avait eu soin elle-même de lui ouvrir la porte, de le conduire dans sa chambre, où il s'était toujours mis au lit avec elle, et de le reconduire ensuite jusqu'à la rue. Cette déclaration produisit peu d'effet; elle fut regardée comme un artifice de l'amour, et la sentence n'en fut pas exécutée avec moins de rigueur.

Le jeune homme n'essuya que la première épreuve de la question, et confessant tout ce qu'on lui reprochait, il demanda pour toute grâce, que sa mort ne fût pas différée long-temps. Cependant, par un autre usage de l'Angleterre et de l'Ecosse, il fut réservé pour le temps ordinaire des exécutions publiques, qui ne se font que tous les trois mois. On le renferma dans une étroite prison, où il fut traité comme une misérable victime de la justice.

Le ciel permit, pendant ce temps-là, que deux voleurs fussent arrêtés, pour des crimes plus réels, et qu'étant comme le jeune homme condamnés à mourir, ils fussent renfermés dans le même cachot. Quoique leurs chaînes ne leur laissassent point la liberté de s'approcher, ils avaient celle de s'entretenir. Ils surent bientôt pour quelle cause le jeune homme devait partager leur sort: c'était eux-mêmes qui avaient

commis le vol dont on l'avait chargé. La pitié les toucha en sa faveur, et l'aveu d'un crime de plus ne devant rien changer à leur sentence, ils s'accordèrent de concert à lui rendre l'honneur et la vie, en reconnaissant qu'ils étaient seuls coupables. Les explications et les preuves qu'ils donnèrent aux juges levèrent tous les voiles. L'innocence du jeune homme fut reconnue publiquement, et l'on se hâta de le mettre en liberté, aveo toutes les réparations qui pouvaient le consoler de son malheur. Mais il n'y en eut point de si douce que celle qu'il reçut de l'amour. Sa maîtresse, qui avait été jusqu'alors inconsolable, n'eut pas plutôt appris l'heureux changement qui venait de s'opérer, qu'elle se rendit à la prison sans rien consulter. Elle fit les plus tendres caresses à son amant, aux yeux de tous ceux qui s'y rencontrèrent, et ne suivant plus que ses transports, elle envoya de là chez son père, pour lui déclarer qu'elle n'aurait jamais d'autre mari que celui qu'elle choisissait à l'heure même, et qu'elle préférait à toutes les richesses du monde. Elle reçut aussitôt un consentement qu'on ne pouvait lui refuser après cet éclat, et le mariage fut célébré sur-le-champ dans la prison.

Le tribunal de Glascow, qui tient un rang distingué dans l'Ecosse, prit occasion de sa propre erreur pour abolir l'usage de la question.

Il n'est point de ruses que les voleurs de Londres ne mettent en usage. Un homme ayant frappé avec force, dans le voisinage d'Holborn, on se hâta de lui ouvrir ; il s'élance aussitôt dans l'intérieur, court à la cuisine d'un air effrayé et y trouvant plusieurs domestiques, il regarde avec beaucoup d'attention dans la cheminée, prétend qu'il est un des pompiers, et qu'averti qu'il se manifestait un incendie, il avait en conséquence fait conduire une pompe pour l'éteindre. On donne sur cet avis l'alarme à toute la maison ; plusieurs jeunes gens accourent : le faux pompier, étonné de voir tant de monde, sent qu'il n'a rien de mieux à faire que de se retirer ; il déclare qu'il s'est mépris, qu'il n'y a nulle apparence de feu, et en s'excusant il gagne la porte, où il y avait, en effet, une pompe, et trois ou quatre hommes de mauvaise mine. Il est évident que c'était un prétexte pour s'introduire dans la maison : d'ailleurs la pompe amenée, n'était pas une de celles de la ville ; mais dans le premier moment de surprise, on laissa ces filoux s'échapper.

Un voleur trouva le moyen de s'introduire pendant le jour dans la maison d'un marchand, et de parvenir jusqu'à la chambre à coucher sans être vu. Il fit à la hâte un paquet des matelas et des couvertures du lit, le chargea sur

sa tête, et descendit les escaliers; mais il fit un faux pas et tomba avec sa charge. Le marchand, alors dans sa boutique, accourut au bruit, et lui demanda ce qu'il voulait. « C'est, monsieur, lui dit le voleur, la garniture du lit que vous avez achetée ce matin à un inventaire, que je vous apporte. — Je n'ai point fait cette emplette, répondit le marchand. — Mon maître m'a cependant dit de l'apporter chez un marchand, dans cette rue; mais, puisque vous n'avez point fait cette acquisition, il faut que j'aye mal entendu, et que ce soit pour la maison voisine; aidez-moi, je vous prie, à charger le paquet ». L'officieux marchand eut la bonté de le lui remettre sur la tête, et le voleur décampa. Ce ne fut que le soir qu'on s'aperçut que le marchand avait aidé à se voler lui-même.

Un voleur de nuit, rencontra une femme assez bien vêtue, qui, à la faveur des ténèbres, gagnait timidement la demeure d'un prêteur sur gages; il l'arrête et lui ordonne de se désaisir entre ses mains de tout ce qu'elle a sur elle. « J'ai bien une bourse, dit la pauvre créature, mais il n'y a rien dedans; j'allais, pour la garnir un peu, mettre ma montre en gage. » Elle tire alors une montre d'or de sa poche. « Oh! *mon doux cœur*, qu'alliez-vous faire chez ces fripons! Ils vous prêteraient trois guinées; votre

montre en vaut dix, et je la prends pour cinq». En achevant ces mots, il lui compte l'argent, et s'éloigne.

De tous les voleurs qui exercent leur profession avec les plus grands égards, aucun d'eux n'a porté plus loin les dehors de la politesse, que celui qu'on appelait *le voleur aux visites*. Il s'était fait une loi de ne voler personne sans avoir l'air de faire une visite honnête. Dès qu'il avait formé un projet, il s'habillait magnifiquement, se présentait à la porte d'une dame, et demandait à lui rendre ses devoirs. Si elle était sortie, il se faisait écrire, et tâchait de savoir de quel côté elle était allée. Il la suivait, supposé qu'on l'eût instruit, ou bien il revenait quand elle était rentrée, et lui exposait galamment le sujet de sa visite. C'était ordinairement une bague ou une boîte d'or qu'il lui avait vue, disait-il, qu'il avait déjà eu l'honneur de venir demander, et qu'il serait charmé de garder toute sa vie pour l'amour de la dame. Il recevait cette faveur en homme qui en sentait le prix, faisait une profonde révérence, et sortait. Mais il est bon d'observer, ajoute l'historien anglais, qu'il se retirait posément et de meilleure grâce que les autres gens du bel air, qui s'enfuient toujours comme s'ils avaient dérobé quelque chose.

Deux demoiselles, du nom de Staples, se pro-

menant dans le parc de Saint-James, furent accostées par deux jeunes gens assez bien mis, qui leur dirent : « Mesdemoiselles (*miss*), nous sommes des infortunés que des joueurs ont dépouillés de tout leur argent ; nous n'avons pas un seul ami auquel nous puissions nous adresser pour les besoins les plus pressans ; nous vous prions donc très-instamment de nous remettre tout l'argent que vous avez dans vos poches.... Point de délai, il nous le faut ». Ces jeunes personnes, ne pouvant résister à une prière aussi pressante, leur livrèrent, en tremblant, le numéraire qu'elles avaient sur elles, qui se montait à 3 livres sterling. « Souvenez-vous bien, leur dirent les deux voleurs en les quittant, que nous ne vous avons point volées ; nous vous avons suppliées de nous assister dans notre détresse, et vous avez eu la générosité de le faire ».

A l'époque d'une presse de matelots, qui s'exécutait vivement dans Londres, des voleurs imaginèrent un nouveau moyen d'exercer leur métier. Un d'eux, vêtu en officier de marine, marchait à la tête de quelques satellites déguisés en matelots, qu'il avait l'air de commander : quand ils rencontraient un homme qu'ils soupçonnaient avoir de l'argent et quelques bijoux, ils l'entouraient et le fouillaient, sous prétexte d'examiner s'il avait des papiers dans ses poches,

qui prouvassent ses services sur mer; et quand ils s'étaient saisis de l'argent, de la montre, et de tout ce qui leur convenait, ils poussaient par les épaules l'homme qu'ils venaient de dépouiller, en lui disant, qu'il ne faisait pas leur affaire, et décampaient lestement avec ce qu'ils avaient enlevé.

Jacques Johnson, homme de la naissance la plus obscure, et sans aucune espèce d'éducation, avait épousé une jeune femme qui n'avait rien de remarquable que son industrie. Au bout de quelques années ils se trouvèrent chargés d'une famille, à l'entretien de laquelle la mère contribuait seule par son travail. Celui de leurs enfans qu'ils chérissaient le plus vint à tomber malade, et son état alarma sa tendre mère. Johnson y fut sensible jusqu'à un certain point, sans cependant se livrer au travail plus qu'à l'ordinaire. Le temps qu'elle mit à soigner son enfant, et les dépenses inévitables qui s'ensuivirent, la réduisirent à la dernière indigence; elle chercha à emprunter, elle implora le secours des gens les plus aisés de sa connaissance, rien ne lui réussit. Cette malheureuse femme s'était résignée à souffrir individuellement, mais elle ne put supporter le spectacle de son enfant qui périssait de besoin. Les tourmens de son cœur déchiré furent plus forts que l'honneur et la

crainte de la punition; elle vola une personne qui l'employait à travailler, et sur une grosse somme, elle prit ce qu'elle crut nécessaire pour se tirer de sa triste situation, bien résolue de remplacer, par les fruits de son travail, toute la somme qu'elle prenait en ce moment. Mais on s'aperçut de ce qui manquait d'argent, avant que la pauvre mère en eût fait usage. Comme elle s'était adressée dans son besoin à la personne qui était volée, on ne fut point embarrassé sur qui laisser tomber les soupçons; on fouilla dans le misérable réduit de l'infortunée, et on retrouva les mêmes pièces de la perte desquelles on se plaignait.

Ce fut en vain que cette mère éplorée représenta sa cruelle situation, son enfant prêt à périr faute de secours : celui qui avait été volé poussa la barbarie jusqu'à son dernier période; il fut sourd à ses cris et la fit conduire en prison. Les horreurs de la captivité n'affaiblirent point sa tendresse maternelle; elle conjura qu'on lui laissât son enfant sur le point d'expirer, afin qu'elle tentât de retarder les derniers momens de l'innocente créature. Croirait-on qu'on eut l'inhumanité de lui refuser cette triste consolation? L'enfant fut envoyé à la paroisse, et les soins inattentifs des étrangers ne purent le sauver.

Le mari, qui était plutôt indolent et fainéant

que méchant homme, se réveilla pour la première fois de son assoupissement. Il ne lui fallait pas moins que cette violente secousse pour le tirer de sa coupable léthargie; il vit souvent sa femme dans la prison, et la traita avec plus d'affection qu'auparavant. Une circonstance à laquelle ils n'avaient fait qu'une légère attention, mit le comble à leur désespoir; le vol se trouva accompagné d'effraction, et c'est ce qui rendit le crime capital. Le mari fut présent au jugement, et les preuves n'étant que trop claires, il entendit que sa femme serait condamnée à mort. Avant que l'on procédât aux dernières formalités, le mari demanda à la voir en particulier et lui parla en ces termes : « J'ai été un monstre, et quoique la loi ne condamne point ma paresse et mon oisiveté comme un crime, telle est pourtant la cause qui a occasionné tous vos malheurs. Il nous reste deux enfans; je ne peux leur être d'aucune utilité. Laissez-moi me charger du crime que vous avez commis par excès d'amour maternel; laissez-moi mourir à votre place, moi qui mérite cent fois la mort par le lâche désœuvrement où j'ai végété, sans voir l'abyme que j'ai creusé sous vos pas ».

L'ignominie du supplice, la crainte de la mort, ou plutôt l'amour de ses deux enfans, lui firent consentir à la proposition de son

mari ; il se présenta devant le juge, et lui dit : « Apprenez qu'il y a peu de fonds à faire sur la déposition des témoins ; j'ai seul commis le crime dont on accuse ma femme. Vous alliez condamner cette innocente victime ; mais je ne souffrirai point que la justice commette cette nouvelle erreur, et le remords me force à venir me dénoncer moi-même. Punissez le vrai criminel ». Il ajouta à ce discours des circonstances qu'il avait arrangées pour donner plus de vraisemblance à sa déposition. Les témoins eux-mêmes crurent s'être trompés. Le juge et les jurés furent séduits ; ils déchargèrent la femme de toute accusation, et prononcèrent la sentence de mort contre le mari.

Aux approches du supplice de cet homme, l'épouse ne put supporter l'idée de le voir périr pour elle. Déchirée entre l'amour de ses enfans et ce qu'elle devait à son mari, elle céda enfin au sentiment conjugal. Elle alla trouver le juge, lui protesta qu'elle seule était coupable du vol, et lui divulgua l'entretien que son mari avait eu avec elle avant de vouloir la sauver, en se sacrifiant lui-même. Le tribunal fut frappé de cet héroïsme des deux époux, et il crut devoir le récompenser en obtenant leur grâce du roi.

Une fille irlandaise, âgée de vingt-quatre

ans, nommée Sara Malcomb, fut condamnée à mort, et exécutée, pour avoir volé et assassiné, dans une même nuit, trois personnes, dont l'une était une dame fort âgée, l'autre une femme de chambre, et la troisième une servante de dix-sept ou dix-huit ans. Une action si horrible fit beaucoup de bruit à Londres, où la scène se passa. Pendant que la criminelle était en prison, l'on fit et on grava son portrait, qui fut vendu par milliers dans toutes les rues. C'était une grande fille, belle et bien faite, mais d'une physionomie un peu trop mâle. On assurait qu'elle était née de parens fort honnêtes, quoique sa mauvaise conduite l'eût forcée à prendre le métier de blanchisseuse. Son père vint d'Irlande à Londres, sur le bruit de sa cruelle aventure; mais ayant appris les circonstances du crime dont elle était accusée, il repartit sans se faire connaître. Elle fut pendue d'une manière tout-à-fait extraordinaire, dans son suaire, c'est-à-dire, dans une chemise de laine, et son cercueil à côté d'elle. Elle avait eu le courage de composer son épitaphe, en douze vers, la veille de sa mort, et l'on remarqua qu'après avoir souffert que le bourreau l'embrassât, suivant la coutume, elle refusa la même faveur à un inconnu qui se présenta pour l'obtenir. On soupçonna que c'était son amant. Le même particulier se rendit

en habit noir au lieu où elle fut portée après l'exécution, et donna un écu au bourreau pour obtenir la permission de la voir, et de la baiser au visage. Cette action peut être regardée comme un des plus rares effets de l'amour.

CHAPITRE LXII.

Voleurs de grands chemins.

Les grands chemins, à trente et quarante milles de Londres, sont infestés de voleurs armés, à pied et à cheval. Il est difficile de les arrêter, malgré la récompense de 50 guinées promise à ceux qui peuvent se saisir d'un seul. Ils sont déguisés, et lorsqu'ils s'approchent de la portière d'un carrosse, ils présentent un pistolet, et demandent la bourse, qu'on leur donne sans parler. Ces brigands sont ordinairement deux ou trois ensemble; l'un tient en respect le postillon, et les autres s'emparent des portières.

Pour écarter les voleurs, on doit avoir deux mousquets à gros canon, les appuyer sur la portière, de façon que le canon soit aperçu. Alors les voleurs n'osent avancer, si toutefois ils voient deux hommes dans la chaise; car s'il n'y avait qu'un voyageur, il serait volé malgré ses armes.

A la barrière d'Oxford-Street, les voleurs de cette espèce fréquentent une taverne très-connue de la police, qui sert de rendez-vous à ces coquins, où tous les soirs ils se communiquent

leurs plans d'opération. Lorsqu'une personne de distinction a été volée, et qu'elle croit connaître l'auteur du crime, les agens de la police vont faire leur ronde, et s'ils aperçoivent l'homme désigné, ils lui ordonnent de les suivre pour comparaître devant le juge. Mais il est rare qu'on en vienne à une pareille mesure; et en ferait-on souvent usage, les voleurs échapperaient facilement à la punition; ils trouvent des témoins qui affirment l'*alibi*. D'ailleurs le procès s'instruit aux dépens de l'accusateur, qui est encore obligé de se présenter plusieurs fois au tribunal.

On ne peut qu'attribuer au manque absolu de maréchaussée, dans la Grande Bretagne, les vols fréquens qui s'y font sur les chemins. L'établissement des maréchaussées, disent les Anglais, pourrait devenir très-préjudiciable à la liberté publique; nous ne voulons pas permettre dans le royaume le plus petit corps de troupes, qu'il serait facile d'augmenter selon les circonstances. D'un autre côté, le ministère ne confiera jamais au parlement, l'autorité sur le moindre corps d'hommes armés, qui pourrait un jour servir le parti de l'opposition. Le peuple aime mieux être volé sur les grands chemins par des voleurs de profession, que de l'être, dans sa maison, par la politique astucieuse et l'avidité d'un ministre.

Il y a plus, les Anglais tirent vanité de l'adresse et de l'audace de leurs voleurs. Un de ces brigands arrêta un jour un particulier qu'il connaissait pour être riche, et ne lui ayant trouvé que 5 ou 6 guinées, il l'avertit que la première fois que cela lui arriverait, il lui donnerait vingt coups de bâton. Ces plaisanteries, insérées dans les gazettes, sont lues avec plaisir et divertissent le peuple.

Lorsqu'on passe d'une province à l'autre, il est d'usage de mettre à part une douzaine de guinées, comme un tribut que l'on doit au premier brigand qui le demandera; c'est une sorte de droit de passe établi par la coutume en faveur des voleurs.

On distingue deux sortes de voleurs de grands chemins : les *Foot-pads*, ou voleurs à pied, les plus dangereux et les plus cruels de tous ceux qui lèvent des contributions sur les passans, et les *Highway-men*, mot à mot, *hommes du grand chemin :* ceux-là n'ont rien de la férocité barbare des premiers; au contraire, ils sont en général on ne peut plus polis, et empruntent votre bourse de la manière la plus gracieuse. Si, par hasard, ils attaquent de jolies femmes, ils les tiennent quittes pour un baiser. Souvent ils rendent au voyageur peu fortuné ce qu'il lui faut d'argent pour payer les barrières, et pour se rafraîchir en continuant sa route. Aussi

est-il rare qu'on se défende contre ces sortes de chevaliers errans.

Le plus singulier d'entr'eux se nommait Duval ; il avait à sa suite une troupe de ménétriers, qui jouaient des fanfares aux passans, à qui il demandait ensuite pour boire avec beaucoup de politesse. Si les voyageurs ne faisaient pas bien les choses, il leur montrait des pistolets. Il obtint trois fois sa grâce, et ce fut avec peine que Charles II signa enfin son arrêt de mort.

Quelquefois de jeunes filles ou femmes, habillées en hommes, volent sur les grands chemins; on en arrêta une déguisée en garçon boulanger : dans un tablier retroussé autour de sa ceinture, ainsi que l'exigeait le costume, elle cachait une paire de pistolets d'arçon.

Tous ces *messieurs de grands chemins*, qu'on peut attraper, sont pendus à l'endroit même où ils ont commis le crime; on les accroche à des potences le long des grandes routes; ils y figurent en perruque, et habillés de pied en cap.

M. C*** fut un jour attaqué près de Cambridge, par le fameux Turpin, le Cartouche de l'Angleterre. Le voleur lui ordonna vainement de faire arrêter sa voiture : indigné de sa désobéissance, il lui lâcha un coup de pistolet.

M. C*** ordonna alors à son cocher de retenir les chevaux. Turpin lui prend son argent, sa montre et sa tabatière, et ne lui laisse que deux schellings pour continuer sa route; mais avant de s'éloigner, il exige la parole d'honneur du volé de ne point faire courir après lui, et de ne le point dénoncer à la justice : après ces conventions, ils se séparèrent, sinon bons amis, du moins fort civilement.

Au bout de quelque temps, ils se retrouvèrent aux courses de chevaux, et ils y renouvelèrent connaissance. M. C*** avait religieusement gardé sa parole, mais il voulait ravoir son argent et ses bijoux, et proposa un pari à Turpin : celui-ci l'accepta, perdit, et paya d'aussi bonne grâce que le plus galant homme de l'Angleterre.

. . . .

Dryden, célèbre auteur dramatique, aimait beaucoup à voyager à pied; dans ses momens de loisir, tout en réfléchissant à quelque pièce de théâtre ou de poésie, il s'éloignait quelquefois de vingt à trente lieues de la ville de Londres, et allait visiter les châteaux circonvoisins, où il était reçu avec cette distinction que méritaient ses talens. Comme il n'est pas rare de rencontrer des voleurs, notre poëte menait avec lui un gros lévrier, nommé Dragon. Un matin qu'il traversait des bois pour se rendre chez milord Harley, un gueux vint lui demander l'aumône,

et reçut un schelling. Un second mendiant présente la même requête, et obtient un pareil secours; un troisième paraît encore, un autre schelling lui est généreusement donné. Enfin, deux autres coquins, ayant une longue barbe blanche, contrefaisant les muets, et se traînant sur des béquilles, viennent à leur tour tendre leurs chapeaux, et deux bonnes pièces d'argent y tombent aussitôt. Dryden, étonné d'un si grand nombre de mendians, regarde autour de lui avec inquiétude. Dans l'instant qu'il se retourne, un des muets prétendus lui met un pistolet sur la gorge, et lui dit d'un ton impérieux : « C'est la bourse toute entière qu'il nous faut, ou bien......». Le geste était expressif, et la bourse lui est livrée sans un plus long discours. L'autre muet, à qui la parole revient aussi, demande l'heure qu'il est; Dryden entend à demi-mot, et il abandonne sa montre sans difficulté. Dans cette conjoncture délicate, le poëte éprouvait un grand embarras; il comptait beaucoup sur Dragon; mais le premier mot lâché engageait un combat qui pouvait être meurtrier : d'ailleurs la partie n'était pas égale; cinq brigands armés jusqu'aux dents, contre un chien et un seul homme sans armes! Toute réflexion faite, Dryden est résolu de laisser jusqu'à son habit, plutôt que de se faire tuer. Il se trouva réduit à cette dure extrémité. Voyant l'heureux

succès de leur expédition, les brigands lui ordonnent de vider ses poches, et de livrer tout ce qu'il a sur lui. Dryden se résoud à obéir, car la raison du plus fort est toujours sans réplique; mais il sollicite une exception en faveur d'un *souvenir* garni en or, et orné d'un portrait qui lui est cher. Les voleurs insatiables s'écrient en jurant : *Goddam!* il nous faut le tout. A ces mots, Dryden indigné prend la résolution de périr, ou de conserver une image précieuse, qui lui rappelle une épouse accomplie et un jeune fils mort depuis quelques mois. « Coquins! s'écria-t-il, vous n'aurez point ce bijou, ou vous m'ôterez la vie. A moi, Dragon »! Par un effet de sa docilité, cet animal était demeuré spectateur tranquille du dépouillement de son maître, tant qu'il n'en avait point reçu d'ordre : à sa voix, c'est un lion; il fond sur les scélérats. Cinq coups de pistolet partent soudain; les épées sont tirées, et un nœud coulant est passé au cou du lévrier, afin de le mettre hors de défense. Dryden est légérement blessé. Voyant les cinq voleurs acharnés sur le pauvre Dragon, qui les mordait d'une étrange manière, il fuit à toutes jambes, il gagne le grand chemin, il entre dans une auberge où buvaient quatre bucherons, et conte son aventure. Les bucherons, à la prière de Dryden, volent au secours du chien fidèle. A peine eurent-ils fait trois cents pas, que Dra-

gon parut, couvert de blessures, et traînant une corde attachée à son cou. Il lèche les pieds de son maître, et semble lui annoncer que les brigands sont vaincus, et qu'il peut venir reprendre les effets qu'ils lui ont volés. On se hâte d'arriver au lieu du combat; on voit deux des bandits étendus morts, le troisième tout défiguré, et les deux autres s'enfuyant comme des cerfs au milieu des broussailles. Mais ils ne purent aller loin, les bucherons les eurent bientôt attrapés, et le gibet fut la juste récompense de leurs crimes.

C'est ainsi qu'un chien courageux attaqua cinq hommes armés, et sauva la vie à son maître. Dragon ne survécut pas long-temps à cette belle action; il mourut un mois après, non des blessures qu'il avait reçues, mais d'une enflure survenue à la gorge, par le serrement de la corde avec laquelle les voleurs avaient voulu l'étrangler.

Un gentilhomme qui voyageait à cheval dans le comté de Glocester, rencontra une femme étendue au milieu du grand chemin, qui lui demanda des secours; elle lui dit qu'elle venait d'être volée et maltraitée par les voleurs, et le pria de vouloir bien l'aider à se relever, afin qu'elle pût se traîner jusqu'au village prochain. L'honnête Anglais, touché de pitié, met pied à terre, tend la main à cette malheureuse femme,

qui lui présente aussitôt un pistolet, et lui demande la bourse. Le voyageur, déconcerté de la proposition, donne son argent et se laisse prendre sa montre. Alors le voleur, qui n'avait de femme que l'habit, jette son déguisement, saute sur le cheval, s'enfuit à toute bride, et laisse le gentilhomme fort étonné d'une telle aventure.

Deux dames revenaient en phaéton, de Farnham à Londres, accompagnées d'un domestique en livrée; elles furent accostées sur les communes de Bagshot, par un jeune homme à cheval, qui avait très-bonne mine, et était habillé en deuil. Il leur adressa poliment la parole, et après leur avoir fait, en peu de mots, le tableau de sa situation, il les supplia de l'assister. Une des dames lui ayant donné quelques schellings, il lui dit d'un ton courroucé, qu'il se trouvait insulté, et qu'il lui fallait un secours plus considérable, sinon.... D'après ce ton péremptoire, les dames n'hésitèrent point à faire le sacrifice de leurs bourses, qui contenaient au-delà de douze livres sterling. Content alors de leur générosité, il leur dit de continuer tranquillement leur route.

Le fameux sauteur et danseur de corde Placide, passa à Londres, où il fit des merveilles; mais il rencontra, sur un grand chemin, un

plus hardi sauteur que lui ; cet homme, après lui avoir enlevé sa bourse et sa montre, lui secoua le bras amicalement, à l'anglaise, en lui disant : Camarade Placide, je ferai, peut être bientôt un saut plus périlleux qu'aucun des vôtres ; mais en attendant, je vais boire à votre santé.

Un marchand dans l'embarras, pour faire ses payemens, apprend, par quelque voie indirecte, qu'un particulier devait le lendemain se rendre à une trentaine de lieues de Londres avec une somme de 500 livres sterling ; il prend alors un parti très-singulier. Il monte à cheval, muni d'un lapin ; vers le déclin du jour, il joint la voiture de celui qu'il suivait, ordonne au postillon d'arrêter, puis s'approchant de la portière : « Monsieur, dit-il au voyageur, j'ai un lapin à vendre.— Un lapin ! que voulez-vous que j'en fasse ?— Que vous en ayez besoin ou non, je veux le vendre : point de réplique ; le prix est de 500 livres sterling ». L'homme en chaise entend à demi-mot, donne son argent, et prend le lapin.

Au bout de quelques mois, passant un jour dans une rue de Londres, le voyageur crut reconnaître son marchand de lapin dans la personne d'un gros réjoui qui se caressait le menton sur la porte de sa boutique. Presque sûr que ses soupçons étaient fondés, le premier soin

qu'il eut fut d'acheter un lapin au plus prochain marché, puis entrant dans la boutique sous prétexte d'acheter quelque chose, il demande à entretenir le maître en particulier. Quand ils sont seuls : « Monsieur, dit-il, j'ai un lapin à vendre ; et tirant de sa poche l'emplette qu'il venait de faire, j'en ai payé un, à peu près semblable, 500 liv. sterling, continua-t-il ; celui-ci en vaut 600 ». Le bourgeois, d'abord un peu troublé, se remettant bientôt, s'écrie alors : « Que je suis aise de pouvoir m'acquitter envers vous ! Sans vous, sans cette somme de 500 livres, j'étais ruiné; mes affaires se sont rétablies, et depuis j'ai recueilli une succession considérable. Je vous prie d'accepter le double de la somme ». Le voyageur se contenta du recouvrement de ses 500 livres sterling, et se retira très-satisfait.

Un voleur de grand chemin fit faire à son cheval, qu'il pressait trop à coups d'éperons, un effort, qui lui ôta tout à coup la faculté de marcher ; cet accident le mit dans l'impossibilité de terminer l'expédition qu'il avait entreprise. Il ne lui restait plus d'autre ressource que de regagner la ville, mais comment faire? Une chaise de poste passe à vide, il se jette dedans avec la permission du guide. A peine y est-il entré, qu'un autre voleur se présente à la portière, le

pistolet au poing : au premier mot, la reconnaissance est faite, car ces messieurs ont des signes pour se reconnaître; et le postillon est bien surpris de voir l'honnête homme dont il s'était chargé, monter en croupe et s'éloigner à toute bride avec son camarade.

Un autre voleur, vêtu en Quaker, et monté sur un cheval bien équipé, rencontra sur une route un presbytérien ; Il s'en approche, et lui dit : « Comment te portes-tu, l'ami ? Auras-tu la bonté de me dire le chemin qu'il faut prendre pour aller à Lancaster »? L'ecclésiastique lui ayant indiqué le chemin qu'il fallait tenir, le voleur ajouta : « Comme tu me parais un bon homme, tu ne me refuseras pas un peu d'argent pour faire ma route ». Le prêtre, ne supposant aucun mauvais dessein au prétendu Quaker, lui observa que le cheval qu'il montait, et son habillement n'annonçaient point un homme nécessiteux; mais que dans tous les cas, il n'était point assez riche pour faire des présens. « Je suis fâché, lui répliqua le voleur, avec le plus grand sang-froid, de voir qu'un homme de ton état n'ait pas plus de charité. Cependant voici un petit instrument, ajouta-t-il en tirant un pistolet de sa poche, qui te donnera cette vertu nécessaire à un homme d'église, ou qui te punira d'en manquer ». A ces

mots, qu'il prononça d'un ton ferme, il descendit de cheval, et tenant le pistolet sur la gorge du pasteur, saisi d'effroi, il lui prit vingt demi-couronnes qu'il avait dans ses poches. Après l'avoir dépouillé, il lui dit : « Ne sois plus si dur à l'avenir ; sois charitable, et laisse émouvoir tes entrailles par les besoins du pauvre ». En achevant cette mercuriale, le sermoneur remonta à cheval, piqua des deux, et s'éloigna à toute bride.

Un Anglais de distinction s'était rendu à la campagne, pour s'y délasser des embarras de la ville. Il y avait près de sa terre un grand bois, dans lequel il prenait plaisir à s'aller promener seul, et où il s'oubliait quelquefois des heures entières. Des paysans d'un voisinage, voleurs de profession, résolurent ensemble de le dépouiller de tout ce qu'il avait sur lui, et, de peur de manquer leur coup, ils convinrent que l'un d'entr'eux se posterait à l'entree du bois, pour les avertir par quelque signal lorsqu'il verrait leur proie s'approcher. Le gentilhomme ne manqua point de se rendre à sa promenade ordinaire ; mais ayant pris une route détournée, il se trouva fort proche de l'espion avant que celui-ci eût pu l'apercevoir. Comme le gentilhomme était d'un caractère fort humain, il s'arrêta vis-à-vis de cet inconnu, qu'il prit pour un pauvre passant ; et lui ayant fait diverses questions avec beau-

coup de douceur et de bonté, il finit par lui faire présent de quelques schellings. Cette générosité toucha le voleur; cependant ne voulant point se trahir lui-même, ni découvrir ses compagnons, il se contenta de ne pas faire le signal dont il était convenu avec eux, et de donner une espèce d'avis à son bienfaiteur, par un proverbe anglais qu'il lui répéta deux ou trois fois à mesure qu'il s'éloignait, et dont le sens est à-peu-près, qu'*il ne faut point aller seul dans un bois quand on peut se faire accompagner.*

Le gentilhomme continua son chemin, sans y faire beaucoup d'attention. Il eut le malheur de tomber entre les mains des voleurs qui le guettaient, et qui le dépouillèrent avec violence et inhumanité. Il retourna chez lui nu et blessé. La justice des environs fit des perquisitions si exactes, que l'on vint à bout d'arrêter un des brigands, et l'on tira de sa bouche, non-seulement l'aveu du crime, mais encore les noms de tous ses complices. Ils furent tous arrêtés, et parmi eux celui qui avait servi de sentinelle. L'étonnement du gentilhomme fut extrême, lorsque étant confronté aux coupables, il reconnut le malheureux avec lequel il s'était entretenu, et qu'il avait pris pour un passant. Il voulut d'abord affirmer son innocence, mais on lui fit entendre qu'il était chargé par la déposition des autres, et qu'il confessait lui-même d'avoir eu

part au vol. Cependant, en éclaircissant toutes les circonssances rapportées plus haut, on trouva quelque apparence de repentir dans le soin qu'il avait eu de ne pas donner le signal à ses compagnons; et le gentilhomme, d'ailleurs, fit valoir dans un sens si favorable le conseil qu'il lui avait répété plusieurs fois, *de ne pas aller seul au bois lorsqu'il pouvait se faire accompagner*, que cette seule raison parut suffisante pour le sauver du supplice.

Un lord, pair d'Angleterre, revenait d'un de ses châteaux et retournait à Salisbury; il était seul dans sa voiture, son domestique qui courait devant était fort éloigné : deux hommes se présentèrent le soir, sur le grand chemin, ordonnèrent au postillon d'arrêter, et faisant mille excuses au lord de ce qu'ils interrompaient un moment son voyage, ils le prièrent de leur donner de l'argent; mais n'étant point, dirent-ils, assez grossiers pour taxer un homme de son rang, ils se contenteraient de ce qu'il voudrait bien leur donner. Milord leur présenta une grosse bourse de jetons de cuivre, qu'il avait par hasard sur lui; les voleurs la reçurent sans l'ouvrir et lui firent mille remercîmens. Le lord, réfléchissant sur le présent qui en était l'objet, eut des remords de tromper des brigands aussi polis, et cédant à ces scrupules, il se crut obli-

gé de répondre à la confiance qu'ils lui témoignaient; il les rappela au moment qu'ils se retiraient, les pria de lui rendre la bourse, en leur laissant voir ce qu'elle contenait; et leur faisant mille excuses d'avoir voulu les tromper, il leur présenta tout l'argent qu'il avait sur lui. Les voleurs l'acceptèrent, en élevant jusqu'au ciel la justice, la probité et l'honneur du lord, dont ils prirent congé, en donnant généreusement une demi-guinée au postillon, afin qu'il réparât, en poussant ses chevaux, le retard que cette scène avait apporté au voyage de milord.

Un archevêque de Cantorbery, était parti de Londres pour aller régler quelques affaires d'intérêt dans son diocèse, et en recueillir les revenus. Il s'arrêta en route dans une maison de campagne agréable. La vue était bornée d'un côté par un bois épais et solitaire, où le prélat aperçut plusieurs fois un homme seul, qui paraissait profondément occupé, parlant comme s'il eût été avec quelqu'un. Il fut curieux de savoir ce que faisait cet inconnu. Les personnes qu'il envoya redoublèrent sa curiosité : l'étranger, disaient elles, parlait et répondait, quoiqu'il fût seul. Il s'était plaint de leur obstination à l'épier et à l'interrompre. L'archevêque résolut de le voir lui-même : il se rendit auprès du bois, ordonna à ses gens de s'écarter, et s'approcha

seul de cette homme, qu'il trouva ayant devant lui un jeu d'échecs. Il lui fit un compliment auquel on répondit avec politesse. La conversation s'engagea, quoiqu'elle fût interrompue quelquefois par l'étranger, qui semblait fortement occupé d'autres objets. « Que faites-vous ici, lui demanda enfin le prélat? — Je joue, comme vous voyez, lui répondit l'inconnu. — Vous jouez! et avec qui? vous paraissez seul. — Je conviens, milord, que vous ne voyez pas celui dont je fais la partie : c'est Dieu lui-même. —Vous jouez avec Dieu! La partie, en effet, n'est pas ordinaire, reprit le prélat en souriant «. Il ne douta pas qu'il n'eût à faire à un fou, et résolut de s'en amuser. Il continua ses questions. « Et n'intéressez-vous pas la partie? — Oui, sans doute, milord. — Vous ne devez pas gagner souvent, car votre adversaire a de grands avantages sur vous. — Il n'en prend aucun, milord, il veut bien n'employer que la science ordinaire à un homme, et la partie est toujours égale; il en résulte nécessairement perte ou gain. — Comment remplissez vous vos engagemens? — Avec beaucoup d'exactitude, nous jouons tous deux franchement, et le perdant paye toujours. — Où en êtes-vous de votre partie? — Elle finit, milord, l'avantage est pour Dieu. — Et combien perdez - vous? — 50 guinées. — La perte est considérable; comment payerez - vous

cela? Dieu prend-il votre argent? — Non; les pauvres sont ses créanciers. Il m'envoie toujours quelque honnête homme qui reçoit ma dette et en fait la distribution aux malheureux. Vous êtes venu, milord, c'est Dieu lui-même qui vous a conduit ici; je vais m'acquitter ». A ces mots, le joueur tire une bourse, compte 50 guinées, les remet au prélat, et se retire en disant qu'il ne veut plus jouer. Le prélat étonné ne savait que penser de cette aventure; il regardait l'argent, se rappelait le discours du joueur, et se reprochait de l'avoir jugé fou. Il continua son voyage, et n'eut rien de plus pressé que de remettre aux pauvres le dépôt qu'il lui avait confié. Après avoir fini ses affaires, il reprit le chemin de Londres. Il eut envie de revoir encore le joueur extraordinaire qu'il avait rencontré. Il se rendit au bois et ne voulut être suivi de personne. Il y trouva l'objet de sa curiosité, et même de sa vénération, paraisssant toujours occupé du jeu d'échecs; il l'aborda comme une vieille connaissance, et lui demanda comment la chance avait été depuis leur première conversation. — Tantôt bien, tantôt mal, répondit le joueur; j'ai gagné, j'ai perdu. — Et aujourd'hui vous jouez encore? — Oui, milord, nous avons déjà fait plusieurs parties. — De quel côté est l'avantage? — Je gagne, je fais actuellement Dieu échec et mat pour la sixième fois.

— Et combien gagnez-vous? — 500 guinées. — C'est un beau gain! mais quand serez-vous payé? — Tout-à-l'heure. — Et comment Dieu s'acquitte-t-il avec vous? — Comme je fais lorsque j'ai perdu; il m'envoie quelqu'un pour recevoir ce qu'il me gagne, il m'envoie de même des personnes qui peuvent me payer. Oh! Dieu est d'une exactitude singulière ». Le prélat fut plus étonné que la première fois; il vit alors ce qu'il devait penser de ce joueur. Il l'avait cru d'abord un fou, ensuite un saint; ce n'était qu'un voleur. Que faire? le bon archevêque était seul, l'homme était armé, et montrait sans affectation des pistolets. Les 500 guinées furent payées en billets de banque, et le prélat ne se vanta qu'au bout de plusieurs années de cette aventure.

Un riche négociant revenait de la campagne avec sa famille; il traversait les bruyères de Honslow, lorsque deux brigands bien montés se présentent à sa voiture. Un d'eux, le pistolet à la main, crie au cocher d'arrêter, et menace le laquais de le tuer, s'il fait mine de descendre. L'autre, adressant la parole aux personnes qui étaient dans la voiture, les prie très-civilement de jeter dans son chapeau tout l'argent qu'elles pourraient avoir. On en jette; il ne trouve point la somme assez forte, il insiste pour avoir tout. « C'est manquer d'honneur,

leur dit-il, que de ne pas répondre à la politesse de mon procédé; il n'est pas vraisemblable qu'avec un train pareil, on ait si peu d'argent. C'est qu'apparemment vous voulez me tromper; mais je vous ferai l'affront de vous fouiller. Je n'en viens à cette extrémité qu'avec les coquins ». Le négociant, en lui jetant une bourse qui contenait 12 guinées, lui dit que, puisqu'on en usait si honnêtement, on espérait qu'il voudrait bien se retirer. « Monsieur, répliqua le voleur, je suis bien aise de vous faire voir que j'ai l'usage du monde; je vous souhaite un bon voyage et à toute la compagnie ». Il partit aussitôt avec son camarade; ils traversèrent la plaine au grand galop, et on les eut bientôt perdus de vue.

Un gentilhomme et sa femme, voyageant en chaise dans le comté de Surrey, furent arrêtés par un voleur vêtu en paysan, qui leur prit 2 guinées et 7 schellings. Le gentilhomme, troublé par la frayeur, tira sa montre, sans y penser, et par réflexion voulut la cacher, de crainte que le voleur ne s'avisât de la lui demander; mais celui-ci s'en étant aperçu, lui dit d'être tranquille, qu'il ne voulait que de l'argent, dont il avait le plus pressant besoin pour acquitter un billet dont l'échéance tombait au lendemain, et auquel il n'aurait pas pu faire

honneur, s'il n'avait pas pris le parti de s'adresser aux passans. Après quoi cet honnête voleur fit des excuses au gentilhomme et à sa femme, de la liberté qu'il avait prise, et s'éloigna avec beaucoup de civilité.

Cependant il se trouve quelquefois chez les voleurs mêmes des sentimens d'honneur. Quelques anecdotes sembleraient montrer que l'amour de la vertu s'éteint rarement dans le cœur de l'homme, quelque pervers qu'il soit.

Une dame qui se promenait seule dans les champs, aux environs d'Islington, aperçut deux hommes qui lui parurent très-suspects, et qui semblaient chercher l'occasion de la voler. Ce qui augmenta ses alarmes, c'est que, dans un sentier tout proche, elle en aperçut un autre d'aussi mauvaise mine. Elle prit alors son parti, et s'avançant vers le dernier, elle lui dit avec un air de confiance : « Monsieur, vous avez l'air d'un honnête homme; la mine de ces deux inconnus, qui sont derrière nous, ne me plaît point du tout; je crois qu'ils ont intention de me voler : seriez-vous assez généreux pour me protéger? — Très volontiers, madame, lui répondit-il; prenez mon bras, et je vous accompagnerai jusqu'à ce que vous soyez hors de tout danger. Je vais agiter en l'air mon mouchoir, et vous verrez que ces deux hommes, qui vous

ont alarmée ne manqueront pas de se retirer aussitôt. Ce sont mes camarades ; mais lorsqu'on place sa confiance en moi, je ne suis pas assez malhonnête pour la trahir ». Il l'accompagna en effet jusque chez elle. La dame lui offrit une guinée, pour reconnaître la protection qu'il lui avait accordée si généreusement ; mais il la refusa, en lui disant qu'il avait trop d'*honneur* pour ravaler ainsi son caractère au niveau de celui des gens de loi : propos pour le moins singulier. « Que les gens à robe noire, ajouta-t-il fièrement, reçoivent des honoraires ; pour moi, je me croirais indigne de la confiance que vous m'avez témoignée, si je vous faisais payer le service que je vous ai rendu ».

Un particulier, assez bien mis, fut attaqué la nuit, près de Londres, par un voleur qui lui demanda la bourse. « Si j'avais de l'argent, repondit le citoyen, ce ne serait pas vous qui auriez la peine de me l'enlever; mes créanciers me font poursuivre pour 20 livres sterling ; je n'ai pas un sou ; je cherche un asile, mais je suis bien sûr de ne trouver que des cœurs durs et égoïstes. — Vous vous trompez, répliqua froidement le voleur : trouvez-vous ici demain à neuf heures du matin, ajouta-t-il, en lui montrant un cabaret peu éloigné ; vous verrez qu'il existe encore en Angleterre des ames honnêtes

et des cœurs sensibles ». Tous deux furent exacts à l'heure du rendez-vous. Le voleur donna au débiteur insolvable 50 liv. sterl., en l'exhortant à aller payer sa dette et les frais de la justice, et se déroba sur-le-champ aux témoignages de sa reconnaissance.

Un gentilhomme, allant à cheval d'Oxford à Londres, fut attaqué par un homme masqué, qui lui demanda la bourse en lui présentant le bout d'un pistolet. Le voyageur, faisant semblant de chercher son argent, prit un pistolet de poche et le tira sur le voleur; mais le coup fut mal ajusté, et ne perça que son chapeau. Le coquin fit un mouvement pour préparer aussi son pistolet, mais il s'arrêta, et demanda une seconde fois la bourse au gentilhomme, qui la lui donna. Elle contenait plus de 50 guinées : le voleur en prit 12, rendit le reste au voyageur, en lui disant qu'il entendrait parler de lui avant trois mois, attendu qu'il savait son nom et sa demeure, et il disparut. A l'époque annoncée, le gentilhomme reçut un paquet, dans lequel était une superbe tabatière d'or, avec ce billet : «Un *honnête voleur*, qui vous » a pris 12 guinées il y a quelques mois, sur » le chemin de Londres à Oxford, vous prie de » recevoir ce bijou à la place. Vous avez voulu » le tuer, et vous lui auriez épargné un crime,

» et bien des remords. Cependant il ne méritait » pas de périr par la main d'un honnête homme, ni par celle d'un bourreau; et c'était pour » faire une action bien généreuse, qu'il en faisait une aussi infâme, puisqu'il s'agissait de » sauver la vie à sa femme expirante de besoin. » Ça été son premier et son dernier crime; il » est devenu riche par la mort d'un proche » parent. Il ne lui reste plus que le désespoir » d'avoir pu commettre une action criminelle, » dont le souvenir le couvrira à jamais de con» fusion et de honte ».

Au commencement de janvier 1784, un portefaix se présenta chez un riche bourgeois de la cité, à Londres, et lui remit un panier contenant un magnifique service de porcelaine des Indes, et 11 guinées. Le marchand crut d'abord que ce pouvait être une méprise et fit demander le portefaix, mais il était déjà bien loin. Après avoir vidé le panier il trouva au fond la lettre suivante, qui lui servit à débrouiller l'énigme. « Le 18 juin dernier, monsieur, je vous » volai, sur le grand chemin, 11 guinées que je » vous renvoie avec mille remercîmens. Je vous » reconnus alors, mais je fus contraint de céder » à la nécessité, que ma misère avait fait naî» tre. J'ai depuis raccommodé mes affaires. » Quant à la porcelaine, elle me paraît très-

» belle; c'est un présent que je vous prie de
» faire accepter à madame votre épouse.

» Je suis votre très-humble serviteur ».

Une personne de l'ouest de l'Angleterre se rendit à Londres, pour y recevoir un legs de 500 livres sterling, avec lequel elle se proposait d'acheter quelques terres dans sa province. Son domestique, qui avait connaissance du testament, et de ses projets, eut l'imprudence d'en parler dans une auberge sur la route. Un voleur de grand chemin, qui avait l'air d'être un négociant, entendit cette conversation, et forma le dessein de devenir lui-même l'héritier du légataire. A cet effet, il le suivit jusqu'à Londres, où il observa toutes ses démarches, et prit ses mesures de manière à se trouver sur le chemin du voyageur, lorsque celui-ci regagnerait sa province. Il l'atteignit d'abord au delà de Honslow, près d'une barrière, et crut devoir prendre le devant pour mieux exécuter le coup qu'il méditait; mais comme ses finances s'étaient épuisées à Londres, et qu'il ne lui restait pas un sou pour payer le péage, on l'arrêta tout court à la barrière. Pour vaincre cet obstacle, il pria le commis du péage de garder son mouchoir pour gage jusqu'à son retour. Pendant ce temps le voyageur arriva à la barrière; il avait vu de loin ce qui se passait; il paya le sou (un pence) dû

au commis, et se fit donner le mouchoir, dans l'intention de le rendre au cavalier qui le précédait. L'ayant atteint en quelques minutes, il fit arrêter sa voiture, et lui demanda si c'était là son mouchoir? Le voleur lui répondit que oui. — « Vous devez donc être bien dans la détresse, s'écria-t-il affectueusement? — Hélas! oui, monsieur, lui répondit le voleur, en mettant la main dans sa poche pour en retirer un pistolet. — Permettez-moi donc de subvenir à vos pressans besoins, et daignez accepter ces 5 guinées. — Votre générosité me désarme; ces 5 guinées vous en épargnent 500. Adieu, monsieur ». Puis il tourne son cheval, et s'enfuit à toute bride.

En 1763, Guillaume Orrebow fut condamné à mort avec quinze autres coupables; la veille du jour de l'exécution, Orrebow eut envie de voir sa maîtresse et de lui faire ses adieux. Il n'était pas possible d'engager cette femme à venir dans la prison, et il n'y avait point d'apparence qu'il pût aller chez elle. La difficulté ne fit qu'irriter ses désirs; il invita le geolier à boire avec lui d'excellent vin : quand il l'eut à demi enivré, il lui demanda la permission de sortir pendant deux heures, s'engageant, par les sermens les plus forts, à revenir au moment précis. Le geolier, échauffé par le vin, inca-

pable de réfléchir, osa compter sur la parole de son prisonnier; les portes lui furent ouvertes. Orrebow courut chez sa maîtresse, qui fut très-surprise de le voir, et qui ne manqua pas de l'exhorter à profiter de son bonheur extraordinaire; mais il rappela sa parole, et attesta la sainteté du serment. Tout ce qu'il se permit, ce fut de donner à l'amour la dernière nuit de sa vie. Le geolier n'eut pas plutôt cuvé son vin, que ne voyant pas revenir son prisonnier, il éprouva les plus cruelles alarmes. Cependant l'heure de l'exécution approche; les charrettes arrivent; on ne trouve plus que quinze criminels, au lieu de seize qu'il devait y avoir; on demande ce qu'est devenu celui qui manque; le geolier, plus mort que vif, raconte sa triste aventure : comme la confiance qu'il avait eue était très-criminelle, et d'une conséquence infinie, on le fait monter dans la charrette à la place du coupable, et l'on part. Le sommeil le plus profond avait succédé aux plaisirs dont Orrebow s'était rassasié pour la dernière fois; il se réveille enfin, s'informe de l'heure qu'il est, se hâte de s'habiller, et, quoique l'objet de sa tendresse s'efforce de le retenir, il va précipitamment à la prison : apprenant qu'on en est déjà parti, il prend au plus vîte le chemin de Tyburn, rencontre enfin les charrettes, et s'approche hors d'haleine de celle où est le

geolier : « Descendez, lui crie-t-il, vous avez tenu ma place assez long-temps, je viens la reprendre ; si l'on s'était moins pressé, vous n'auriez pas eu la peine de venir jusqu'ici, et je ne me serais point fatigué en courant pour vous rejoindre ». Il monte en disant ces mots, s'assied, reprend haleine, remercie le geolier, et se plaint amèrement de ce qu'on l'a cru capable de manquer à sa parole.

CHAPITRE LXIII.

Wites-Boys.

Il a existé en Irlande une société de bandits, connus sous le nom de *Wites-Boys*, ou les enfans blancs, ainsi nommés parce qu'ils portaient un sarreau blanc par dessus leurs habits. Ils se faisaient un point d'honneur de tourmenter, de massacrer tous ceux dont ils étaient jaloux, qui contrariaient leurs intérêts, ou dont la prospérité excitait leur envie. Quelques-uns d'entr'eux prirent le nom de *Cœur de chêne* et *Cœur d'acier*. La plupart étaient des protestans, ennemis de tous les autres cultes; joignant le fanatisme à la cruauté, ils faisaient prêter serment, à l'entrée des chapelles, de se soumettre implicitement à leurs lois, et ils tenaient un registre exact de tous leurs associés. S'étant attroupés en grand nombre près de Doneraile, ils commirent les plus horribles cruautés envers un homme qui ne voulait pas se conformer à leurs réglemens. Ils creusèrent un trou large et profond, qu'ils garnirent de ronces et d'épines, y précipitèrent tout nu l'objet de leur vengeance, le couvrirent de mottes de terre, et le laissèrent quelques instans dans

cette douloureuse situation. Ils firent subir le même tourment à une femme, pour avoir invité un prêtre catholique à diner chez elle, ce qui est défendu rigoureusement par leurs statuts.

Ils ne marchaient jamais qu'en troupes au moins de quatre vingts hommes, sous la conduite d'un capitaine, qu'ils choisissaient parmi les plus déterminés d'entr'eux. Ce n'étaient que des gens fanatiques et grossiers, réunis par des brigands, sous prétexte de leur faire rendre justice, mais qui servaient bien plutôt à la vengeance de certaines personnes. Ils attaquaient les magistrats qui montraient de l'activité à les faire punir, et volaient et pillaient les maisons de leurs victimes.

Ce fut en 1785 qu'ils commirent le plus de déprédations et de crimes. Celui qui se faisait appeler leur capitaine, était un homme bien mis, qui portait un chapeau bordé en or, et une épée à monture d'argent. A Caste-Island ils affichèrent un écrit sur la porte de l'église, par lequel ils déclaraient qu'il fallait augmenter le salaire des ouvriers, et que désormais on ne payerait plus de dixmes.

A trois heures du matin, dans le mois de mars 1785, quatre de ces brigands entrèrent avec effraction dans la ferme de Thomas Murphy, à Stermonstown, près de Glassnevin; ils-

pénétrèrent jusqu'à la chambre où était ce fermier, et un d'eux lui tira dans la tête un coup de pistolet, dont il mourut sur-le-champ. Ils sortirent aussitôt de la maison et s'échappèrent. Murphy jouissait de la meilleure réputation; tout lui prospérait; il laissa une femme enceinte de huit mois, et déjà mère de quatre enfans.

Vers les deux heures du matin, dans le mois de juin de la même année, le respectable ecclésiastique M. Ryan, pasteur de Clonnel, fut éveillé par un bruit de chevaux qui s'arrêtèrent à sa porte; elle fut enfoncée dans un instant, et sa maison remplie de *Wites-Boys* qui montèrent dans la chambre où il était couché avec son épouse. Il eut à peine le temps de se saisir d'un pistolet qu'il tira au hasard sur les brigands, et n'en blessa aucun. Après l'avoir entouré et accablé de coups, ils le traînèrent, nu et en chemise, dans sa cour, malgré les larmes et les prières de Mme Ryan, qu'ils traitèrent également avec la dernière brutalité. Ils ne quittèrent le vertueux ecclésiastique qu'au bout de trois quarts d'heure, meurtri et tout sanglant, et croyant lui avoir arraché la vie. Ils rentrèrent dans la maison pour y chercher des armes. Ils témoignèrent ensuite, par des cris de joie et des danses extravagantes, le plaisir barbare qu'ils ressentaient de l'action atroce qu'ils venaient

de commettre; et ce fut devant l'épouse et les enfans du vénérable pasteur qu'ils se livrèrent à ces sentimens dignes de vrais Caraïbes : mais la victime eut le bonheur d'échapper à leur rage.

Un de ces *Wites-Boys*, condamné à mort, et dont le cadavre devait être exposé sur un grand chemin, était tellement endurci dans le crime, que lorsque le serrurier entra dans son cachot, la veille du jour où il devait être exécuté, pour prendre la mesure du corset de fer dans lequel il devait être exposé, il demanda un pot de bière, en disant que sa coutume était de régaler son tailleur toutes les fois qu'il venait lui prendre la mesure d'un habit.

Il s'en faut de beaucoup que les voleurs d'Irlande et des autres contrées britanniques, approchent de la cruauté des *Wites-Boys*, malgré les crimes qu'on peut leur reprocher.

Le lord-chef de la justice d'Holt, vit un jour conduire à son tribunal un malheureux, accusé d'avoir volé sur les grands chemins : le crime fut prouvé, et il le condamna à la mort. En l'interrogeant, il le reconnut pour un de ses compagnons d'études, et ne put s'empêcher de lui demander des nouvelles de quelques-uns de ses anciens condisciples, avec lesquels il avait été lié. « Que sont devenus, lui dit-il, Thom, William, John, etc., qui étaient de si bons

compagnons, et avec qui je me suis tant amusé dans mon enfance? — Ah! milord, répondit le voleur, en poussant un profond soupir, ils sont tous pendus, excepté vous et moi ».

On conduisait trois scélérats, accusés de meurtres, de la prison à la salle de justice de Klingston, pour y être jugés. Un d'eux enleva le chapeau d'un homme qui les regardait passer, et lui dit en jurant : « Pourquoi me regardez-vous avant qu'il en soit temps? Venez lundi, et vous me verrez pendu, droit comme une livre de chandelles ».

Le crime ne reste jamais impuni. Il serait à souhaiter que tous ceux qui se sentent portés à commettre une mauvaise action, se rappelassent sans cesse cette terrible vérité, et l'anecdote que nous allons placer ici.

Un boucher, du comté d'Yorckshire, pénètre dans la maison d'un de ses voisins, dont il savait les maîtres absens ; il n'y trouve qu'une servante, qu'il a la barbarie d'assommer : il enfonce ensuite les armoires, se saisit de ce qui lui convient, et se dispose à l'emporter, lorsqu'il s'aperçoit que la servante respire encore. Il croit l'achever en lui coupant la gorge; mais cette malheureuse domestique vécut assez pour désigner l'assassin à ses maîtres, au moment qu'ils rentrèrent chez eux. Celui-ci se hâte de

se rendre à quatre-vingts milles de l'endroit où il avait commis le meurtre, s'engage comme matelot à bord d'un corsaire qui met à la voile le même jour. Au bout de deux ans de croisière, non-seulement infructueuse, mais troublée par toutes sortes d'accidens, le vaisseau revient au même lieu d'où il était parti. Les matelots qui, depuis que la foudre avait frappé trois fois sur leur navire, n'avaient cessé de dire qu'ils avaient un meurtrier parmi eux, répétèrent ce propos quand ils furent descendus à terre. Ce bruit parcourut en cinq jours l'espace de quatre-vingts milles qui se trouvaient entre le lieu du mouillage et celui du meurtre. Un particulier part de cette seconde ville, reconnaît l'assassin, et le fait arrêter. Le boucher ne doute pas qu'il ne soit poursuivi par un Dieu vengeur, il avoue son crime, et il est pendu.

On fit périr du même supplice, auprès d'Armagh, ville primatiale d'Irlande, un malfaiteur, convaincu d'avoir volé des vaches, et qui professait le culte catholique. Quelques jours avant son exécution, il fit courir des billets, pour informer les gens de la campagne, du jour et de l'heure, et il ajoutait, qu'on ne se repentirait pas d'être venu l'assister dans ce dernier moment. Comme il faisait le métier de voler des

bestiaux depuis un certain temps, tous ceux qui en avaient perdu, crurent qu'il se proposait de révéler des secrets auxquels ils étaient intéressés; en conséquence, un concours prodigieux de paysans se rendit à son invitation. Arrivé au lieu fatal où devait se terminer sa vie, il commença par dire aux spectateurs, qu'il était prêt à répondre aux questions qu'ils jugeraient à propos de lui adresser, l'un après l'autre. Il en satisfit plusieurs. Enfin, un riche fermier du voisinage, qui avait perdu depuis peu un cheval de grand prix, lui demanda s'il pourrait l'instruire de ce qu'il était devenu. « Ecoutez, maître un tel, lui dit le patient, dans l'état où je suis vous ne devez pas craindre que je veuille vous en imposer; mais si je fais quelque chose pour vous dans ce monde, contribuez du moins au salut de ma pauvre ame dans l'autre. J'ai fait mon calcul, et je prévois qu'il ne me faudra pas moins de six messes : mettez autant de schellings entre les mains de mon confesseur ». Le fermier dépose l'argent. Le criminel le regarde et sourit. « A présent je vous déclare, ajouta-t-il, sur la parole d'un mourant, que je ne sais rien de ce qui peut avoir rapport au vol qu'on vous a fait ». Puis se tournant vers le bourreau : « Fais de mon corps ce que tu voudras, lui dit-il, j'ai pourvu à mon ame ».

On condamna à mort, dans le Norfolkshire, un vieux criminel qui avait peut-être échappé plus de vingt fois à la punition due à ses crimes. Lorsqu'on lui eut prononcé sa sentence, on lui demanda ce qui avait pu l'engager dans l'affreuse carrière qu'il avait parcourue, et pourquoi il y était resté un si grand nombre d'années ? « Par la même raison, répondit-il, que l'on court les chances du commerce. Il y avait beaucoup de chances pour que je fisse des gains considérables ; beaucoup de chances pour que je ne fusse pas découvert ; beaucoup de chances pour que je ne fusse pas pris ; si j'étais pris, beaucoup de chances pour que je ne fusse pas convaincu ; et si je l'étais, je voyais encore quelques chances pour que je ne fusse pas pendu ».

CHAPITRE LXIV.

Des Prisons de Londres.

Les poëtes anglais ne dédaignent point de chanter les exploits, ou plutôt les crimes des plus fameux voleurs : l'un d'eux, pour les consoler des fréquentes détentions qu'ils éprouvent, a fait une chanson, fort en vogue dans les plus respectables compagnies : il y dit que le grand Alexandre était en prison au milieu de l'Univers ; que le roi d'Angleterre est prisonnier dans son île, le sultan dans son sérail, le moine dans sa cellule, le savant dans son cabinet, le seigneur dans son brillant carrosse, le marchand dans sa boutique ; qu'en un mot, tous les hommes sont prisonniers, et que la terre entière n'est qu'une vaste prison, suspendue au milieu des cieux.

Les prisons, en Angleterre, sont très-nombreuses, et dans aucun pays de l'Europe il n'est un aussi grand nombre de détenus. On a calculé qu'il monte à cinquante mille, en y comprenant les prisons de l'Ecosse et de l'Irlande.... Il n'y a pas moins de désordres et d'abus dans les prisons d'Angleterre que dans celles des autres pays ; on n'a presque pas profité des con-

seils éclairés et humains du célèbre Howard. Les prisonniers sont encore chargés de chaînes et réduits au pain et à l'eau; les accusés sont confondus, sans égard au sexe, à l'âge et aux crimes; des malfaiteurs endurcis sont mêlés avec d'autres qui ne font que débuter dans la carrière du crime, et qui achèvent de se corrompre dans la société d'hommes consommés dans le crime. Les prisonniers sont livrés à l'avidité et à la brutalité des geoliers; et les magistrats supérieurs, chargés de visiter les prisons, négligent de le faire, ou se font accompagner des geoliers, ce qui étouffe les plaintes des prisonniers, par la crainte d'un traitement plus rigoureux.

La prison de Newgate est regardée comme un des plus beaux monumens de la ville de Londres; c'est un vaste monument en pierre de taille, tout en rustique, n'ayant pour ornement que quelques statues dans des niches sur les façades, représentant des criminels, et deux entablemens sur les deux portes d'entrée, où sont soulptés des faisceaux de chaînes. Il annonce d'une manière frappante sa destination; il est impossible de ne pas le considérer comme la demeure du désespoir, du crime et du malheur. Mais l'architecture de cette prison, où l'on enferme aussi les débiteurs, n'est pas la plus favorable à la salubrité.

Les prisons de Fleet et celle de King's bench, sont principalement destinées pour les débiteurs, qui ne font point honneur à leurs engagemens. Dans l'enceinte de la première, il y a un café, des cuisines communes, et un jeu de paume. Les prisonniers y jouissent d'une grande liberté : ils peuvent, en payant 5 schellings par jour, et en donnant caution, sortir quand bon leur semble.

La prison de King's bench est plus vaste, plus commode; il en coûte davantage pour y jouir d'une sorte de bien-être, elle est située presque dans les champs, et ressemble à une petite ville. On y trouve des rues, des boutiques, des tavernes, un jardin, etc. On n'aperçoit ni grilles, ni verroux, ni geoliers. L'entrée seule est gardée, et offre les dehors d'une maison de détention. Plusieurs prisonniers y vivent sur le plus grand ton, occupent de beaux appartemens, et donnent des bals et des assemblées. La police de l'intérieur est administrée par les prisonniers eux-mêmes. On choisit à cet effet un certain nombre de personnes, et un président, qui se rassemblent une fois par semaine, pour former un tribunal qui prononce sur tous les démêlés. Les dettes contractées entre les prisonniers, occupent surtout ce tribunal. S'il s'agit de vol ou d'excès à réprimer, il se forme en jury, et juge sans appel avec la plus grande

équité : le coupable est promené dans toutes les cours de la prison, avec un écritéau sur la poitrine, qui indique son délit.

Dans toute l'étendue de l'Angleterre, une sentence d'emprisonnement s'exécute envers quelque personne que ce soit, et dans quelque rang qu'elle se trouve constituée, à moins qu'elle ne donne caution. Un simple bourgeois, disait à cet égard, qu'il pourrait faire arrêter le roi lui-même, s'il lui devait une somme exigible qu'il fût en retard de payer. Si la dette excède 40 schellings, on peut faire arrêter le débiteur dans sa maison, en observant néanmoins de ne point faire violence à la porte. Toute ruse pour y parvenir est licite et ne peut être désapprouvée. Ces ruses font partie du métier des bas-officiers de la justice : ils manquent rarement leur proie quand ils sont bien payés.

Les débiteurs insolvables à Londres, et dans le comté de Middlesex, se trouvent enfermés dans la prison de Newgate, avec le voleur et l'assassin. Un marchand que la fortune a trahi, que la mauvaise foi a trompé, doit-il porter les mêmes chaînes que ceux qui se sont livrés sans pudeur aux excès les plus honteux ?

Tous ceux qui sont détenus dans les prisons de Londres, s'ils n'ont pas d'argent, sont traités avec une dureté inexcusable. Mais un prisonnier qui a de quoi satisfaire l'avidité des con-

cierges et des geoliers, peut se livrer à tous ses penchans; il est bien logé, bien nourri, il jouit de toutes les commodités de la vie, de tous les plaisirs, tandis que le prisonnier nécessiteux languit dans le besoin, et n'a pas même la satisfaction de recevoir la consolation de ses proches et de ses amis. Tous les égards sont pour le scélérat qui paye avec le bien d'autrui la complaisance de ses gardiens.

L'entrée des prisons est si chère, et les épices dues aux geoliers si multipliées, qu'il faut avoir une fortune considérable pour pouvoir y vivre en gentilhomme (gentlemen), lorsqu'on y est détenu pour dettes. Le vice de la loi, ou plutôt les suites cruelles qui en résultent, sont si bien sentis par les législateurs anglais, que de temps en temps le parlement passe des actes de grâce en faveur des personnes insolvables. Sans cet adoucissement, la mort seule dégagerait de leurs chaînes les malheureuses victimes de l'avidité des créanciers. Il fallut insérer, il y a quelques années, dans un de ces actes de bienfaisance, une clause expresse, pour pouvoir mettre fin à la captivité d'un particulier qui avait passé vingt-quatre ans dans la prison de Fleet. Il entrait dans sa soixante-dix-huitième année, et n'avait pu se prévaloir des actes passés pendant sa détention, parce qu'il devait à un seul créancier (un doucereux

Quaker), une somme plus forte que celle spécifiée dans l'acte de grâce.

Quelques détenus dans la prison de King's bench, qui avaient un peu trop bu, revenant du café pour aller se coucher, furent accostés brusquement par un garde de la prison, qui leur demanda qui ils étaient, d'une manière fort arrogante. Choqués de ce ton grossier, ils résolurent de l'en punir. Ils se saisirent de sa personne, lui remplirent la bouche de tabac, et, par le conseil d'un ecclésiastique qui était de la bande, ils l'étendirent sous le tuyau de la pompe, et l'arrosèrent amplement, pour faire opérer la médecine. Le concierge étant survenu, avec main-forte, fit prendre l'ecclésiastique, et M. C***, frère d'un pair du royaume, qui étaient les deux arroseurs, et les fit mettre au cachot. Le lendemain, le chapelain de la prison et le concierge, s'étant rendus à la chapelle, selon l'usage, on n'interrompit point leurs prières; mais quand ils voulurent s'en retourner, tous les prisonniers s'opposèrent à leur sortie, et les retinrent comme ôtages pour la sûreté de leurs deux amis. Une capitulation s'ensuivit, au bout de plusieurs heures; les articles en furent dressés, et les insurgens firent proposer au geolier en chef de faire l'échange des prisonniers; la capitulation ne fut exécutée

qu'à l'heure du dîner. On donna l'ecclésiastique pour le chapelain, M. C*** pour le concierge, et deux ou trois prisonniers pour le bedeau, le porte-clefs. Cet accord fut suivi d'une grande libation de rhum, de genièvre, qui mit fin à toutes les animosités.

Un prisonnier pour dettes, envoya un jour chercher son créancier, en lui annonçant qu'il avait à lui faire une proposition dont il serait satisfait. Le créancier s'étant rendu à son invitation : « Monsieur, lui dit le débiteur, je songeais à la vie que je mène ici; elle est fort triste et fort ennuyeuse, et je me reproche continuellement de vous constituer en une dépense de 3 schellings 6 pences (environ 3 liv. 12 s.) par semaine : il en coûte à ma délicatesse de vous être à charge, et je ne sais point quand cela finira. Ecoutez, vous allez me faire sortir de prison, et au lieu de 3 schellings 6 pences, vous ne me donnerez qu'une demi-couronne par semaine (3 francs). Le demi-schelling qui restera à peu près, sera en rabattant sur votre créance ». On sent bien que le débiteur ne fut point élargi.

La plupart des prisonniers de Marshal-Sea, qui renferme les prévenus de délits commis sur mer, trouvèrent le moyen de s'échapper par un trou qu'ils avaient adroitement pratiqué dans

une partie reculée de la prison. Le geolier en ayant été instruit, se rendit dans la cour basse de cette maison de force, où il ne vit qu'un matelot, qui se promenait gravement en long et en large, avec ses mains dans ses poches. Il lui demanda où étaient tous les autres. « Ils sont partis, lui répondit celui-ci, d'un air indifférent ». Le geolier le pria alors de lui montrer l'endroit par où ils s'étaient évadés. Le matelot l'y conduisit, en effet, et pour lui faire voir comment ils s'y étaient pris, il sortit lui même par le même trou, et ne jugea pas à propos de revenir.

CHAPITRE LXV.

Exécutions des criminels.

La peine de mort est très-multipliée par les lois anglaises, mais elle n'est pas moins très-rare en Angleterre dans son exécution, d'après le grand nombre de moyens de faveur établis pour l'éviter, tels que le pardon du parlement, la grâce du roi, et les modifications des peines permises aux cours de justice criminelle.

La cour de justice, dite *Session-House*, tient ses assises huit fois l'année, à Londres, pour juger tous les criminels, en présence du lord-maire, accompagné du greffier de la ville, d'un ou deux des douze grands-juges, joint au grand schérif de la cité de Londres et comté de Middlesex. On fait publiquement le procès aux accusés, avec la plus grande douceur. Ils ont la faculté d'examiner leurs accusateurs, et de se justifier avec toute la liberté possible. Il faut que le crime soit bien prouvé et rendu évident aux douze jurés, sinon l'accusé est renvoyé, et il peut poursuivre rigoureusement son délateur.

La sentence de mort est conçue en ces termes : « La loi dit que tu retourneras dans la

» prison d'où tu es venu, et de là tu iras au lieu
» de l'exécution, où tu seras pendu par le cou
» jusqu'à ce que la mort s'ensuive, et le Sei-
» gneur ait pitié de ton ame ».

Un criminel entendant ces dernières paroles, s'écria : « Monsieur le juge, faites-moi grâce de votre prière ; je n'ai jamais vu personne prospérer après une telle recommandation ».

En vertu de la loi, le criminel doit mourir dans les vingt-quatre heures ; c'est par indulgence qu'on lui accorde quinze jours et davantage, pour se préparer à la mort. Mais si le criminel est un assassin, il doit être exécuté sans délai, et exposé sur un gibet, dans un corset de fer, au bord du grand chemin où le meurtre a été commis, afin de perpétuer la mémoire du crime, et de servir d'exemple.

Il n'y a point de galères en Angleterre, mais on condamne à être transportés aux îles, surtout à Botany-Bay, pour un certain temps, les accusés dont les crimes n'ont pas mérité la mort. Celui qui reviendrait avant l'époque qui lui est fixée, serait pendu sans miséricorde.

Une troupe de malfaiteurs condamnés à être transportés en Afrique, étant en marche, enchaînés deux à deux, pour se rendre de la prison de Newgate à bord des vaisseaux destinés à les recevoir, étaient précédés de plusieurs

musiciens qu'ils avaient engagés à marcher devant eux, en jouant les airs les plus gais. Un spectateur, étonné de voir régner tant de joie parmi ces malheureux, s'adressa à l'un d'eux, et lui dit : « Comment pouvez-vous être si gais dans la triste situation où vous êtes? — Gais! répliqua le galérien, en assaisonnant la phrase d'un *God dam* (Dieu me damne); et se préparant à faire un mauvais calembour : « Ne voyez-vous pas où nous allons? Soyez des nôtres, et, parbleu, vous verrez que vous serez *transporté* aussi bien que nous ».

Un malheureux voleur, pris sur le fait, fut condamné à être déporté en Amérique pour y travailler aux sucreries avec les nègres. Tous les criminels en Angleterre sont reçus à présenter requête au roi, soit pour obtenir grâce entière, soit pour diminution de peine. Celui-ci présenta requête pour être pendu. Il alléguait qu'il haïssait mortellement le travail, et qu'il aimait mieux être étranglé une minute, que de faire du sucre toute sa vie.

Dans certains cas, qui sont extrêmement rares, on pratique en Angleterre une sorte de question. C'est un supplice qu'on appelle en vieux gaulois-normand, *peine forte et dure*, dont on punit ceux qui étant coupables de petite trahison ou de félonie, refusent de répondre et d'être jugés selon les lois et les coutumes

du pays. Le criminel est alors renvoyé dans un cachot : on le couche nu sur le dos, on étend ses bras et ses jambes, qu'on attache avec des cordes aux quatre coins du cachot, et l'on met sur son estomac du fer et des pierres, autant qu'il en peut porter sans mourir. Le lendemain, on lui donne trois morceaux de pain d'orge, sans boisson. Le jour suivant, on lui donne autant d'eau qu'il en peut boire. sans pain. Il est nourri ou plutôt tourmenté de cette manière, jusqu'à ce qu'il meure.

Mais le supplice d'être étranglé à la potence est le supplice le plus usité dans la Grande-Bretagne ; encore y met-on les formes les plus humaines.

Les faux monnayeurs arrivent au gibet sur un traîneau attaché à une claie : les autres criminels sont dans un tombereau, ou large charrette.

C'est le schérif qui préside aux exécutions des criminels ; s'il arrivait qu'il ne pût pas trouver de bourreau, il serait obligé de les exécuter lui-même. Un schérif, en Irlande, fouetta publiquement un criminel.

Quoique les exécutions ayent lieu huit fois l'année, le peuple de Londres ne court pas moins avidement à ce triste spectacle. Malgré la foule innombrable de cavaliers, de voitures, de curieux s'agitant en foule, et placés sur des

échafauds fort élevés, il n'arrive aucun tumulte, aucun accident. Les quatre-vingts constables qui entourent le gibet, portent un bâton de six pieds et demi, décoré de fleurs de lys. L'Anglais respecte la loi dans l'homme chargé de l'appuyer : quiconque frapperait cet homme en fonction, serait saisi par la populace, qui doit lui prêter main-forte en tout temps, et serait pendu sans miséricorde à l'instant même.

Le jour de l'exécution, on sonne la grosse cloche de l'église du Saint-Sépulcre, à Londres, afin d'avertir les personnes pieuses de prier Dieu pour les condamnés. On faisait aussi la prière lorsqu'ils passaient devant cette église, en allant à Tyburn, autrefois lieu du supplice.

Lorsqu'on les conduit au gibet, les malfaiteurs, au nombre de dix à douze, garrottés, et debout sur la charrette, sont très-jaloux de se montrer en public d'une manière convenable. Ils ont l'attention de se faire raser, de s'habiller proprement, d'avoir une perruque bien frisée, de beaux gants blancs, et tenant à la main un gros bouquet, comme s'ils allaient à la noce. Pour l'ordinaire, ils méditent un discours qu'ils prononcent sous le gibet, et le donnent par écrit au schérif ou au ministre, avec prière de le faire imprimer dans les journaux. Si ce sont des filles, on en voit qui s'habillent de blanc, et

portent des corbeilles pleines de fleurs, qu'elles répandent sur leur passage.

La plupart de ces malheureux se dérobent, à force d'eau de vie, à l'horreur du supplice qu'ils méritent; et le peuple charmé, admire en eux un courage qu'ils ne doivent qu'à leur ivresse. Il applaudit même à ceux qui sont assez pervers pour mourir aussi scélérats qu'ils ont vécu.

Un faussaire, fameux voleur, et lieutenant de milice, subit son jugement avec beaucoup d'effronterie. Il eut l'insolence d'envoyer des cartes à plusieurs officiers de la milice de Middlesex, où on lisait ces mots : « Le lieutenant » Campbell fait bien des complimens à M***; » il l'invite à venir prendre une tasse de choco» lat chez lui, demain au matin, prison de New» gate, et à lui faire l'honneur de l'accompagner » à pied, jusqu'à Tyburn, pour assister à la » cérémonie de son exécution ».

Au sujet du supplice de cet homme, un gazetier de Londres fit la réflexion suivante, qu'il inséra dans une de ses feuilles : « Campbell se » disait Ecossais; mais les Ecossais disent qu'il » était Irlandais : nous laissons cette affaire à » terminer aux héros des deux nations. Quant » aux Anglais, ils sont si accoutumés à voir » leurs compatriotes pendus, qu'ils n'y aper-

» çoivent point de scandale ; et ils s'amusent » également à une exécution, de quelque pays » que soient les patiens ».

Il est absurde de croire que le peuple anglais puisse éprouver le moindre sentiment de terreur à la vue des supplices qu'on fait subir à des criminels, quand il voit ces mêmes criminels marcher gaîment à la mort, tenir des propos bouffons, et prononcer des harangues plaisantes avec un ton et des gestes vraiment comiques.

Il y a peu d'années qu'on exécuta un fameux voleur de grand chemin, connu sous le nom de Darkin ou de Dumas. Il entendit sa condamnation avec un grand sang-froid ; lorsqu'on le conduisit au gibet, il monta à l'échelle d'un air calme et tranquille. Il avait demandé qu'on attachât la corde à la potence, avant qu'il arrivât ; il la passa lui-même autour de son cou, l'ajusta froidement, se couvrit les yeux et le visage de son mouchoir, et, sans dire un seul mot, s'élança dans l'éternité. On vint chercher le corps pour le porter à l'amphithéâtre des chirurgiens, où il devait être disséqué ; mais comme ce malheureux avait déclaré qu'il se souciait peu de mourir, mais qu'il ne pouvait soutenir l'idée de servir, après sa mort, aux expériences d'un anatomiste, une troupe de bateliers, apparem-

ment touchés de son grand courage, s'ameutèrent, enlevèrent le corps, le portèrent en triomphe dans une église voisine, et, tandis que les uns battaient le tambour en signe de joie, d'autres remplirent le cadavre de chaux vive, jusqu'à ce qu'il fût consumé.

Un matelot, nommé Emmanuel Pinto, ayant tué dans une rixe un de ses camarades, fut condamné à être pendu; il mourut avec tant de fermeté, que la populace enchantée lui rendit de grands honneurs funèbres. Six jeunes filles, vêtues de blanc, portaient le poële mortuaire; le maître du vaisseau sur lequel il avait servi, conduisait le deuil; seize officiers de la marine et quarante matelots en deuil, à leur manière (bas, vestes et culottes blancs), formaient le convoi, suivi d'une multitude de gens de mer.

Un criminel qu'on menait pendre, fit arrêter la charrette devant la maison d'un cabaretier, et lorsque, tout tremblant, le marchand de bière se fût approché, il lui demanda s'il n'avait pas perdu l'année précédente une aiguière d'argent. « Il est vrai, répondit le cabaretier, et depuis ce temps-là je n'ai pu en avoir de nouvelles. — Faites-nous apporter à boire, dit le coquin, et je vous en apprendrai ». La bière forte arrivée, le voleur boit, et fait boire ses camarades à sa santé, à celle du maître de l'auberge, et à celle

du public; et lorsque le pot est vide et que la charrette est prête à partir, il dit gravement au cabaretier : « C'est moi qui vous ai pris votre aiguière; à mon retour je vous la rendrai ».

Depuis 1783, on ne fait plus les exécutions à Tyburn, lieu situé hors de la ville, au bout de la rue d'Oxford. Elles se faisaient autrefois à midi; présentement elles ont lieu à huit ou neuf heures du matin, devant la principale porte de la maison de Newgate. La curiosité attirait, dès le matin, sur le chemin de Tyburn, plusieurs milliers d'ouvriers et d'artisans, qui perdaient leur journée, et oubliaient dans les cabarets à bière les besoins de leurs familles. C'est pour remédier à ces abus qu'on a changé l'heure et l'emplacement des exécutions. A Tyburn, quand la charrette était arrivée sous le gibet, composé de deux piliers et d'une poutre de traverse, à laquelle l'exécuteur attachait toutes les cordes, les patiens baissaient leur bonnet jusqu'au bas du menton; l'ecclésiastique redoublait ses exhortations, et se retirait peu à peu sur une charrette voisine; alors le valet de l'exécuteur donnait un coup de fouet au cheval du tombereau sur lequel étaient tous les criminels, qui restaient tout à coup suspendus sans mouvement. Aujourd'hui, on les fait monter sur un échafaud, on les range tous en ligne, en les

attachant à des poutres transversales, et quand ils ont chanté, tous ensemble, un cantique et deux ou trois psaumes, le schérif fait un signal, une cheville se dérange, le plancher de l'échafaud s'écroule, et dans le même instant ils restent suspendus. On les laisse de la sorte environ une heure, pendant laquelle leurs proches ou leurs amis les tirent officieusement par les pieds. Ce temps expiré, on les détache pour les livrer ou aux chirurgiens, ou aux parens, suivant que les juges l'ont ordonné. Des femmes crédules touchent la corde et les mains glacées d'un ou deux pendus, dans l'espoir de se guérir de l'épilepsie ou de quelques autres maladies dangereuses.

On a souvent vu des criminels disposer eux-mêmes la corde autour de leur cou, et arranger le nœud sous l'oreille droite, parce qu'on prétend que cette précaution les fait mourir plus vite.

L'insensibilité, le mépris du supplice et de l'infamie accompagnent ordinairement les criminels jusqu'au dernier moment. Un malfaiteur, qu'on allait pendre avec son camarade, voyant celui-ci pleurer, lui dit : « Lâche, tu n'es pas digne d'être pendu ».

Ces misérables ne paraissent pas avoir besoin

de l'encouragement qu'un de leurs compatriotes s'avisa de leur donner.

Un jour que l'on conduisait à Tyburn une troupe de criminels, un particulier sortit du cabaret qui se trouvait sur leur passage, et après leur avoir recommandé à haute voix le courage et la fermeté : « Tenez, s'écria-t-il, voyez qu'il est aisé de mourir » : en même temps il se coupa la gorge.

La crainte de la mort se fait quelquefois sentir aux criminels dévoués au supplice. Un boucher de Londres, nommé Gordon, joignait à son métier celui de voleur de grand chemin, et il les exerçait tous les deux avec tant de succès depuis plus de trente ans, qu'il avait acquis des richesses immenses. Le hasard fit découvrir qu'il était l'auteur d'une infinité de meurtres, et le fit arrêter lorsqu'il s'en défiait le moins. Son procès s'instruisit avec diligence, et il fut condamné à mort. Ce grand scélérat aurait sacrifié volontiers toutes ses richesses, pour sauver sa vie ; il tenta inutilement la fidélité de ses geoliers, et la probité même de plusieurs personnes puissantes, qui auraient pu le garantir de la juste rigueur des lois. Un jeune chirurgien (M. Chowell), ébloui par l'espoir de la récompense, entreprit de le dérober à la mort ; il obtint facilement la liberté de le voir dans sa

prison. Là, après lui avoir communiqué son dessein, et s'être assuré d'un prix considérable, il lui fit à la gorge une petite incision, qui répondait au conduit de la respiration (vulgairement *le sifflet*), et il y fit entrer un tuyau d'argent qu'il avait préparé exprès; de sorte qu'en se bouchant le nez et la bouche, Gordon ne laissait pas de pouvoir respirer par l'ouverture du tuyau. Il est aisé de concevoir quelle était l'espérance du chirurgien, lorsque Gordon aurait le cou serré par la corde du supplice : il avait fait l'expérience de cette invention sur plusieurs chiens, et elle avait toujours réussi. Un peu de sang qui avait coulé dans l'opération, fit croire aux geoliers que le criminel avait voulu attenter à sa vie. Le bruit s'en répandit même à Londres; il servit à faire hâter l'exécution, et le coupable fut conduit à Tyburn. Une circonstance fort remarquable, c'est qu'il obtint la permission de s'y faire mener dans un carrosse drapé, tant l'argent a d'influence en tout pays.

L'exécuteur ayant fait son office, Gordon resta suspendu environ une heure pour servir d'exemple au peuple; ensuite on livra, suivant la coutume, son cadavre à ses parens. Le chirurgien qui n'attendait que ce moment, se le fit apporter dans le cabaret le plus proche. Il se hâta de lui ouvrir la veine du bras, et de lui administrer d'autres secours qu'il tenait tout

prêts. Gordon n'était pas mort; il ouvrit les yeux, il poussa un profond soupir; mais étant retombé presque aussitôt dans une espèce d'évanouissement, il expira quelques minutes après. Le chirurgien attribua le mauvais succès de son entreprise à la grosseur de Gordon, qui l'avait fait peser excessivement sous la corde. Cette invention valut à M. Chowel l'estime générale de la nation.

Trois bourgeois de Londres, revenant un soir de la campagne à la ville, furent arrêtés sur le chemin par quelques voleurs. L'un des trois s'avisa, pour préserver sa bourse, de se faire passer pour le chirurgien qui avait tâché de sauver la vie à Gordon. « Messieurs, leur dit-il, vous me traitez bien durement. Ce n'est pas là ce que je devais attendre, après l'idée heureuse du tuyau d'argent. Je suis le chirurgien Chowel ». Ce nom les rendit très-civils; non contens d'épargner la bourse du prétendu esculape, ils le conduisirent jusqu'à Londres, pour le garantir de tout autre danger.

Plus heureux que Gordon, après avoir été suspendu au gibet, suivant l'usage, pendant une heure entière, un voleur irlandais eut le rare bonheur d'être rappelé à la vie. Comme il avait protesté de son innocence jusqu'au dernier moment, on ne manqua pas de dire que c'é-

tait une protection visible de la Providence. Mais elle ne le favorisa pas long-temps, le malheureux ne fit que changer de genre de mort. Ses amis, pour le fortifier, s'empressèrent de lui verser tant de rasades de Whiskey (1), qu'ils lui firent perdre la vie qu'il avait recouvrée comme par miracle. Un des parens du défunt, se lamentant sur le mauvais succès de ses soins : « Consolez-vous, mon cher, lui dit un des assistans ; cette mort est bien plus digne d'un Irlandais que celle à laquelle nous l'avons arraché ; c'est en quelque sorte mourir au lit d'honneur ».

(1) Liqueur forte, très-estimée en Irlande.

CHAPITRE LXVI.

Bienfaisance. Secours publics.

Pour peu que l'on connaisse les secours publics et particuliers prodigués continuellement en Angleterre, à tous ceux qui sont dépourvus des moyens de subsister, on s'étonne d'y voir un si grand nombre de filoux et de malfaiteurs. Mais il est des gens que l'oisiveté et le libertinage avilissent sans cesse; ennemis de tout travail, dégradés par les plus funestes passions, ils ne peuvent vivre que dans le crime, et parviennent à se faire illusion sur la mort et l'infamie qui les attendent.

Il est encore une autre cause qui livre la Grande-Bretagne à l'essaim prodigieux d'escrocs et de voleurs en tout genre, qu'elle recèle, malgré la guerre que les lois ne cessent de leur livrer : les secours de la nation, et les bienfaits des ames sensibles, ne tombent le plus souvent que sur les dernières classes du peuple; ils n'atteignent que bien rarement le commerçant malheureux, que des revers imprévus précipitent dans l'horreur du besoin; ils seraient en vain réclamés par le fils de famille, par la jeune personne qui, après avoir reçu une éducation soi-

gnée, tombent dans la misère, ou par leur faute, ou par la fatalité des circonstances. Ces infortunés ne sont pas en état de se livrer à des travaux grossiers.

Depuis quelques années, il s'est fait en Angleterre un établissement, en faveur des étrangers, qui paraîtrait devoir remédier aux inconveniens dont nous venons de parler. Dans l'année 1790, un grand nombre de pieux méthodistes, que Voltaire appelait *les Jansénistes de l'Angleterre*, formèreut une réunion, sous la dénomination de *Société amie des étrangers*. Son objet est de venir au secours des étrangers, de rechercher ceux qui languissent en silence dans le besoin, ou qui souffrent de quelque autre manière, sans acception de nation, de secte, de parti. Encouragées par de tels exemples, de semblables sociétés se formèrent bientôt en divers endroits, particulièrement à Dublin, où ces estimables et zélés sociétaires, en 1800, se trouvèrent en état de soulager deux mille deux cent quatre-vingt-quatre familles, et cinq mille deux cent quarante individus.

L'impôt ou la taxe qu'on lève pour les pauvres est très-considérable, elle va à plusieurs millions sterling. Chaque paroisse fait élever un nombre d'orphelins, et nourrit les pauvres nécessiteux. Les aumônes qu'on y distribue, se répandent également sur tous les indigens qui habitent

dans l'enceinte de la paroisse, sans distinction de religion ni de secte.

L'Anglais, de quelque état qu'il soit, riche ou malaisé, paye la taxe des pauvres, parce que son intention est de secourir les malheureux.

Il s'est formé à Londres, en 1750, pour la propagation des principes religieux parmi les indigens, une compagnie, qui compte au nombre de ses membres des individus de toutes les sectes chrétiennes, et de toutes les professions. Néanmoins il n'y règne aucune espèce de parti. D'après le relevé qui en a été fait, cette société, depuis son institution, a distribué plus de 179,000 Bibles du Nouveaux Testamens, et plus de 500,000 ouvrages de piété.

Non-seulement les établissemens de bienfaisance, les hospices, les souscriptions relatives à de bonnes œuvres, mais encore mille traits journaliers, attestent combien les Anglais sont sensibles aux maux des malheureux. Dans un hiver très-rude, au point que la Tamise tout-à-fait glacée n'était plus navigable, on a vu un bourgeois de Londres, simple marchand de charbon, venir au secours des malheureux qui périssaient de froid, et leur faire distribuer, en un jour, gratuitement et sans y mettre la moindre prétention, six mille chariots de ce combustible.

Dans une année de disette, il s'ouvrit une

souscription, à la tête de laquelle le roi se fit inscrire, pour soulager les pauvres de Londres, que la cherté des vivres réduisait à la plus grande misère.

Le duc de Bedford, fit alors habiller à ses frais, tous les pauvres qui se trouvaient dans les sept paroisses du comté de Bedford, et leur fit distribuer du blé, à un prix bien au-dessous de celui qu'on le vendait dans les marchés.

A la même époque, le conseil-commun de la cité de Londres fit distribuer aux pauvres de la ville une somme de 1,000 livres sterling; les bourgeois se cotisèrent pour venir aussi à leurs secours, et le lord-maire donna 100 guinées.

Le docteur Winthigham fit éclater un exemple bien rare de désintéressement et de générosité. Il était médecin général de l'armée qui prit la Havane; il lui revenait, pour sa part des richesses prises sur les Espagnols, la même part qu'à un colonel; il voulut qu'elle fût distribuée aux soldats de l'armée, qui mieux que lui, disait-il, méritaient d'être récompensés.

Qu'un incendie étende à Londres ses funestes ravages, aussitôt des hommes charitables vont dans les cafés, dans toutes les tavernes (auberges), demander des secours pour les malheureux dont les maisons ou les meubles ont été dévorés par les flammes. Quand elles consumè-

rent, en 1763, une partie du quartier de Wapping, un seul café donna en un jour, pour les infortunés habitans de ce quartier, 677 livres sterling, en même temps qu'une souscription ouverte pour le même objet, fournissait 1515 liv. sterl.

Lors de l'incendie du 7 octobre 1765, le roi donna 10,000 liv. st., et les Quakers 500.

Il est ordinaire de voir le lord-maire de Londres, aller lui-même à pied, implorer pour les malheureux la charité des particuliers. Celui qui occupait ce poste honorable en 1763, recueillit en un seul jour, dans les cafés et les tavernes qui sont auprès de la bourse, une somme considérable qui fut employée au soulagement des pauvres prisonniers.

On faisait une collecte pour le bâtiment de l'hôpital de Bedlam. Les commissaires chargés de cette quête, arrivent à une petite maison, dont la porte était ouverte, et ils entendent un vieux garçon, maître de la maison, gronder fortement une servante, qui, ayant employé une allumette, encore souffrée à l'une de ses extrémités, l'avait étourdiment jetée au feu, sans faire attention qu'elle pouvait encore servir. Après s'être amusés du sujet de la querelle, ils frappent et se présentent au vieux célibataire. Après avoir entendu l'objet de leur mis-

sion, il passe, sans rien dire, dans un cabinet d'où il apporte 500 guinées qu'il compte à leurs yeux et met dans leur sac. Les commissaires, étonnés de cette générosité, à laquelle ce qu'ils avaient entendu les avait peu préparés, ne purent s'empêcher d'en marquer leur surprise: pour la justifier, ils lui dirent que leurs oreilles avaient été frappées de la dispute qui s'était élevée entre lui et sa gouvernante. « Messieurs, leur répondit-il, vous vous étonnez-là de bien peu de chose. J'ai ma façon de ménager et de dépenser; l'une fournit à l'autre, et je satisfais mon goût. En matière de bienfaisance, attendez tout des gens qui savent compter ». En achevant ces paroles, il les mit brusquement hors de sa maison et ferma sa porte, moins occupé des 500 guinées qu'il venait de donner, que de l'allumette inconsidérément brûlée.

Il est d'usage à Londres que les infortunés témoignent leurs besoins par la voie des papiers publics, et se recommandent ainsi à la générosité des personnes charitables. Un de ces infortunés qui ne se fit connaître que par les lettres initiales G. R, s'exprima de la sorte dans une de ces missives publiques ».

Aux ames humaines et bienfaisantes.

« G. R. représente humblement que, pendant

» plusieurs années il a joui d'un revenu très-
» considérable; mais que faute d'économie et
» par une suite de malversations dans ses af-
» faires domestiques il se trouve réduit aux
» dernières extrémités. Le suppliant est chargé
» de onze enfans, sa femme est actuellement
» enceinte du douzième, et, s'il n'est secouru à
» temps par les contributions des ames généreu-
» ses et sensibles, il est à craindre que lui et sa
» nombreuse famille ne se trouvent exposés au
» comble du malheur et de la détresse.

» On recevra avec reconnaissance les dons de
» la bienfaisance, au bas de Saint-James-Street,
» où l'on pourra prendre des informations sur
» la famille infortunée qui implore votre sensi-
» bilité ».

On reprochait à un seigneur anglais, occupé d'enrichir ses vassaux, de n'avoir point su les retenir dans la crainte et dans la soumission. « Si je voulais, répondit-il, plus de respects de mes vassaux, je les rendrais misérables. Je sais que la misère a la voix humble et timide; mais je veux le bonheur de ceux qui dépendent de moi, et je rends grâce au ciel de leur insolence, puisqu'elle m'assure qu'ils sont plus riches et plus heureux présentement qu'ils ne l'étaient autrefois ».

CHAPITRE LXVII.

Mendicité.

Les mendians publics sont moins communs à Londres, et même dans la grande Bretagne, que dans la plupart des autres pays de l'Europe : il y a des pauvres tout comme ailleurs, mais le grand nombre d'établissemens de bienfaisance, qui se sont formés dans les temps heureux, la caisse des indigens qui se tient dans toutes les paroisses, en raison du produit de la taxe des pauvres, à laquelle tout citoyen contribue, semblent avoir autorisé le gouvernement à défendre de mendier dans les rues.

Tout homme qui n'a pas de pain est en droit d'en demander aux marguilliers de sa paroisse, qui ne peuvent lui en refuser sans s'exposer à une punition exemplaire. Si le pauvre se trouve éloigné de sa province, on est obligé de lui donner de l'argent pour commencer sa route, avec un certificat qui l'autorise à recevoir quelques petites sommes dans différentes paroisses qu'il doit rencontrer sur son passage. Ainsi la loi qui fait arrêter les mendians pour les enfermer dans une prison, ou pour les occuper dans une maison de travail, n'est point contraire à l'humanité.

Cette loi prononce, en outre, une amende de cinq schellings (6 francs) contre celui qui fait l'aumône, et une récompense pour celui qui le dénonce.

On élude cette loi de différentes manières. Le pauvre ne demande l'aumône qu'en offrant aux passans des épingles, des aiguilles, des cure-dents, des plumes, des crayons, une estampe, une chanson, des allumettes : l'homme charitable, qui sait ce que cela veut dire, paye ces bagatelles quatre fois plus qu'elles ne valent, ou ne les prend point, *comme par oubli.* Le plus souvent le mendiant ne vend rien et ne demande rien, mais ses haillons témoignent sa misère, et son regard annonce ses besoins. Le passant, qui entend ce langage, laisse tomber de l'argent comme par mégarde, et le mendiant le ramasse. La crainte de payer l'amende, et la récompense promise au délateur, n'ont jamais suspendu les effets que la misère a droit d'attendre de l'humanité.

La loi qui défend la mendicité, en pourvoyant aux besoins des pauvres, est assurément très-raisonnable ; mais il y aurait de l'injustice à l'exécuter à la rigueur, parce que la mendicité est de droit naturel, quand elle est momentanée pour un besoin pressant et imprévu. L'indigent pourrait quelquefois mourir de faim, ou se livrer au désespoir, avant de trouver un

marguillier, qui peut être absent. Il ne peut pas non plus aller témoigner secrètement sa détresse au riche, qui est ordinairement inaccessible dans son hôtel ou dans sa voiture : d'ailleurs, qu'irait-il faire chez un heureux du siècle ?

Le peuple anglais témoigne souvent sa bienfaisance en dépit de la loi. En voici un exemple.

Un jour que le lord-maire venait en grand cortège à Westminster, la foule inondait les rues pour voir passer ce magistrat, et se régalait en attendant, de diverses friandises, que lui débitaient de petits pâtissiers et autres marchands courant de groupe en groupe. Une jeune femme, couverte de haillons, la figure intéressante, tenait entre ses bras un enfant qui semblait exténué par la faim : à chaque marchand qui passait, l'enfant tendait les bras pour prendre une pomme ou un massepain ; mais pour le faire cesser, la mère lui dit : *Attends à demain, mon enfant, nous en achèterons quand ton père sera de retour.* Touchés de ces paroles, mais sans le faire paraître, tous les petits marchands, à l'envi l'un de l'autre, lui donnèrent des biscuits, des gâteaux, des macarons; et cette mère indigente s'en alla chargée de la munificence de ces bonnes gens, presque aussi pauvres qu'elle.

Grands de la terre, qui méprisez le petit peuple, imitez ses vertus, et vous mériterez alors le respect qu'on a pour vous.

Osley, fameux mendiant à Londres, fit fortune en se servant d'un singulier stratagème. Du temps qu'il était permis de mendier en Angleterre, il se plaçait sur les promenades fréquentées par des gens du bon ton; et lorsqu'il voyait des femmes élégantes, il leur demandait l'aumône. Si elles le refusaient : Madame, disait-il à l'une, au nom de ces beaux yeux noirs et fendus; à l'autre, au nom de cette chevelure d'ébène; à celle-ci, au nom de ces lèvres de rose; enfin, les jambes divines, les pieds mignons, le port de reine, rien n'était oublié; et il rentrait chez lui la bourse pleine.

Un pauvre tisserand, traversant la ville de Devizes, entre Bath et Londres, il y a plus d'un siècle, sans argent, sans amis, et pressé par la faim, demanda la charité à un boulanger, qui lui donna avec bonté un pain d'un sou. Le pauvre tisserand se rendit à Coventry, où, après plusieurs années de travail assidu, il amassa une fortune considérable. En mourant il laissa, par son testament, une somme suffisante pour faire distribuer, tous les ans, dans la ville de Devizes, au même jour où il avait reçu la charité de l'honnête boulanger, un pain d'un

demi-sou à toutes les personnes de la ville, pauvres ou riches; et un pain d'un sou à tous les voyageurs qui s'y trouvent ce jour-là. L'archiduc de Milan, en 1786, passant dans cette ville, à l'époque de la distribution, on lui présenta le pain de la fondation, ainsi qu'à l'archiduchesse son épouse, et à tous les seigneurs de leur suite, qui reçurent gracieusement ce tribut de la reconnaissance du tisserand, et prirent plaisir à déjeûner avec leurs petits pains.

Un indigent demandait une guinée à un mauvais ecclésiastique. — Une guinée! Non, je ne te donnerai pas une telle somme. — Eh bien, donnez-moi un schelling. — Un schelling! non, c'est beaucoup trop. — Un farthing. — Pas même un farthing. — Du moins donnez-moi votre bénédiction. — A la bonne heure. — Arrêtez, s'écrie le mendiant, je n'en veux point: si elle valait un farthing vous ne me la donneriez pas.

Un matelot demandait l'aumône avec une jambe de bois, un bras de moins, et la place de l'œil gauche couverte d'une emplâtre. Il eut une violente querelle avec un autre mendiant, et reçut un coup de poing sur le visage, qui, en faisant tomber l'emplâtre, lui découvrit l'œil, ce qui l'enflamma d'une telle colère,

qu'oubliant qu'il ne devait avoir qu'un bras, il fit sortir de dessous sa main pendante, une main vigoureuse qui saisit au collet son ennemi; ayant perdu l'équilibre dans ce conflit, il tomba avec son antagoniste. La jambe de bois se cassant dans cette chute, mit en liberté une jambe réelle, qui était retroussée sous le pan de l'habit du pauvre estropié. Outré de ce dernier accident, plus encore que de tous les autres, il étrilla complettement celui auquel il était redevable de l'usage de tous ses membres.

Un infortuné raconte d'une manière touchante la cruelle situation où il se trouva. Voici comme il s'exprime :

« L'indigence vint tout à coup fondre sur moi. Un jour, très-fatigué d'avoir parcouru les différens quartiers de Londres, dans l'espoir de dissiper les ennuis qui m'accablaient, j'entrai dans un café de la cité, avec le projet d'y déjeûner. Je m'assieds vis-à-vis d'un homme fort gras; il avait les coudes appuyés sur la table, les deux mains sous sa perruque, et ronflait à son aise, tandis qu'une bonne tasse de café à la crême, et un petit pain chaud avec du beurre frais, invitait inutilement son appétit. A la vue d'un déjeûner aussi friand, j'eus dessein d'en ordonner un pareil; mais hélas! en mettant la main dans ma poche, j'y trouvai un obstacle à mes

désirs. Ma fatale découverte me força à borner ma satisfaction à la lecture d'une gazette ; mais je m'aperçus bientôt que les nouvelles, tout intéressantes qu'elles peuvent être pour un Anglais, perdent beaucoup de leur valeur quand on a faim.

» En lisant, je jetai de temps en temps les yeux sur cet éternel dormeur. Quel dommage, me disais-je, qu'il laisse refroidir son café! pour peu qu'il continue à dormir, son déjeûner ne vaudra plus rien. Quel mal y aurait-il si je me substituais à sa place? Le garçon n'y fera nulle attention ; il n'en sera pas moins payé par cet homme, et moi j'aurai repris de nouvelles forces.

» J'allais, par un mouvement involontaire, m'emparer de la tasse, lorsque le ronfleur ouvrit deux grands yeux remarquables par leur stupidité ; il appela le garçon, et lui dit d'un ton d'humeur d'emporter cette mauvaise drogue, qu'il ne pouvait ni boire ni manger en se réveillant. Il le paya, et allait se retirer lorsqu'il fut arrêté par un petit homme qui entrait au même instant. La mine de celui-ci annonçait un usurier judaïque ; il était boiteux, avait l'air fourbe et rusé, et l'on pouvait, sans crainte de faire un jugement téméraire, le juger fripon. Il approcha du dormeur éveillé, et l'engagea à reprendre la place qu'il venait de quitter. A

l'instant le petit homme tira de sa poche un grand sac de coutil, et sans aucune cérémonie le vida devant tout le monde. J'avais le malheur, dans l'extrême disette où je me trouvais, d'avoir une grande quantité d'or à cinq lignes de ma main, et quoique les doigts me démangeassent du désir d'y toucher, la probité cependant m'empêcha de les satisfaire. Je fus au moment d'avouer à ces deux honnêtes gens, que 5 guinées feraient mon bonheur; la honte et la connaissance du cœur humain l'emportèrent sur la nécessité. Je me contentai de me ronger les ongles, pendant que le petit Juif continuait à compter l'argent.

» Après qu'il eut fini sa besogne, le gros homme prit nonchalamment 200 guinées, les mit dans la poche de sa veste, s'empara du sac vide, le regarda en bâillant, le jeta sous la table, y donna un léger coup de pied, et dit au petit bancal, en se grattant la tête, qu'il pouvait se retirer. Dès qu'il fut parti, il croisa les bras, et se rendormit.

» Etonné de tant d'indolence, je réfléchis sur ma situation et sur la sienne, et conclus que peut-être ce corps dont l'enveloppe me paraissait si grossière, pouvait cacher une ame sensible aux malheurs d'autrui. Persuadé que je ne me trompais pas, je me décidai à lui peindre ma triste situation, et demandai en consé-

quence une demi-feuille de papier, où j'écrivis ces mots :

« Monsieur, celui qui est assis vis-à-vis de » vous, a été témoin qu'on vous a remis une » forte somme d'argent. Il a une femme qu'il » aime, et plusieurs enfans qu'il chérit tendre- » ment. Il est, dans cet instant, réduit à la situa- » tion la plus déplorable où puisse se trouver » un père, un époux et un homme qui con- » naît la délicatesse. Mon nom et ma personne » vous sont inconnus, mais la nature m'a fait » naître votre semblable. Si vous l'exigez, je » puis vous prouver, en moins de dix minutes, » que l'honneur, la probité et les parens dont » je tiens le jour, me donnent des droits à votre » estime. Il est en votre pouvoir, en me prêtant » pour quelques jours 5 guinées, de faire le » bonheur de toute ma famille. Après cet aveu, » que la nécessité m'arrache, je crains vos re- » gards. Pour éviter la honte, compagne ordi- » naire de l'honnête indigence, je cacherai mon » visage, de mes mains, au moment où vous » vous réveillerez. Si vous m'accordez ma de- » mande, daignez m'en avertir par un signe fa- » vorable ; si au contraire vous me refusez, » épargnez-moi la confusion de m'adresser un » seul mot ».

» Je pliai mon billet, et après l'avoir posé sur la table devant lui, je repris ma place, obser-

vant soigneusement au travers de mes doigts, le moment de son réveil. Il me tira bientôt d'inquiétude; il prit la lettre d'un air étonné, se frotta les yeux, la lut, jeta de temps en temps sur moi des regards curieux, se leva, mit dans sa poche ma lettre toute chiffonnée, appela le garçon, et lui demanda, en baissant un peu la voix, depuis quand les fous s'échappaient des Petites Maisons, pour aller dans les cafés importuner les gens raisonnables. Il me regarda d'un air de dédain, et sortit en éclatant de rire.

» Il me serait impossible d'exprimer ma confusion; je payai ma demi-feuille de papier, et me retirai couvert de honte. Chemin faisant, je me disais en moi-même : Comment une forme humaine cache-t-elle une ame si dure?....... S'il ne voulait pas adoucir ma peine, devait-il m'insulter, et me faire éprouver le tourment de l'indigence, et ceux non moins cruels du mépris?...... Mais il s'indignera de son insensibilité; j'apprendrai peut-être un jour que ses tourmens ont égalé les miens.

» Au moment où je tournais le coin d'une rue, livré à ces douloureuses réflexions, une jeune femme tenant à la main un paquet d'allumettes, qu'elle cherchait à vendre, implora ma pitié; sa figure triste et pâle portait l'empreinte de la misère; sa voix affaiblie annonçait la douleur,

et ses regards exprimaient les angoisses de l'infortune. En vérité, monsieur, me dit-elle, je ne suis pas habituée à mendier des secours; mon mari est trop malade pour travailler, et mes enfans trop jeunes pour me seconder dans la moindre chose. Ayez pitié de nous tous, un sou suffit pour nous donner le pain dont nous sommes privés depuis hier au soir (1).

» Tout mon trésor consistait en deux sous. Me rappelant que j'avais chez moi un dîné qui m'attendait, je les lui donnai, en m'excusant de ne pouvoir faire davantage, et lui souhaitant un meilleur sort. Elle ne répliqua point, mais ses regards suppléaient à sa voix; elle mit une main sur son cœur, essuya de l'autre avec son tablier, les larmes qui mouillaient son visage, et se retira précipitamment.

» Je continuai mon chemin, le cœur rempli d'une douce satisfaction, et arrivai dans mon humble demeure.

» A peine eus-je ouvert la porte de ma chambre, que ma femme accourut au-devant de moi : « Mon ami, s'écria-t-elle, en m'embrassant, j'ai de bonnes nouvelles à t'apprendre. M. Senkins, à qui tu prêtas, il y a trois ans, 25 guinées, a eu l'honnêteté de nous les ren-

---

(1) Un sou d'Angleterre (un pence) vaut le double du nôtre.

dre ce matin. Réjouissons-nous de ce bonheur inattendu, qui nous procure le moyen d'attendre d'autres rentrées de nos fonds ». Nous nous mîmes à table; jamais repas n'eut autant de charmes; l'amour, l'amitié, la reconnaissance, le contentement furent nos convives; une joie pure brillait dans nos yeux; nous redevînmes encore le plus heureux ménage de l'Angleterre ».

CHAPITRE LXVIII.

Religion, Pasteurs, Chapelains, Recteurs, Prédicateurs.

MALGRÉ la liberté qu'ont tous les Anglais de suivre la religion que bon leur semble, il existe en Angleterre, comme partout ailleurs, une religion dominante qui est celle du prince et de l'Etat. Ceux qui la suivent sont appelés conformistes, anglicans ou épiscopaux, parce qu'ils admettent la hiérarchie des évêques, en quoi ils ressemblent aux catholiques, et diffèrent des presbytériens. La religion anglicane tient une espèce de milieu entre la catholique et la protestante; mais elle diffère de la première sur l'invocation des Saints, sur la transubstantiation, et le célibat des prêtres. Tous ceux qui n'admettent point les cérémonies de la liturgie anglicane, sont connus par la dénomination de non conformistes.

L'établissement de cette religion particulière à la Grande-Bretagne, date de l'année 1533, époque à laquelle Henri VIII, voulant se séparer d'avec sa femme légitime, pour épouser une maîtresse qu'il aimait, eut recours au pape pour faire prononcer solennellement son divorce.

Léon X siégeait alors sur le trône pontifical; loin d'obtempérer à la demande du monarque, il lança contre lui une bulle d'excommunication. Henri, absolu dans son royaume, se fit aussitôt déclarer le chef suprême de l'Eglise et des ecclésiastiques d'Angleterre. Le parlement, qui lui était tout dévoué, lui confirma ce titre, abolit toute l'autorité du pontife romain, les prémices, les décimes, les annates, le denier de Saint-Pierre, et les provisions des bénéfices: les peuples prêtèrent au roi un nouveau serment, que l'on appela le serment de suprématie.

Henri, tout en se déclarant contre le pape, ne voulut être ni luthérien, ni calviniste. Les moines et les religieuses, quoique renvoyés de leurs couvens, ne restèrent pas moins assujettis à leurs vœux de célibat, et le mariage fut absolument défendu aux prêtres, soit catholiques, soit protestans, par une loi qui a été révoquée depuis. Le duc de Norfolk, rencontrant, quelque temps après la promulgation de cette loi, un de ses chapelains soupçonné de favoriser la réformation, lui dit: « Que pensez-vous à présent, monsieur, de la loi qui défend aux prêtres d'avoir des femmes? — Milord, répondit le chapelain, vous pouvez bien interdire les femmes aux prêtres, mais vous n'interdirez jamais les prêtres aux femmes ».

On a remarqué qu'en moins de quarante ans,

de catholiques qu'étaient les Anglais, Henri VIII en avait fait des hérétiques; que sous le règne de la reine Marie, ils étaient rentrés dans le sein de l'Eglise romaine, et qu'à l'avénement d'Elisabeth au trône, la religion anglicane avait repris une nouvelle vigueur. Mais cette instabilité dans les opinions religieuses, ne se fait sentir que dans les personnes qui approchent de la cour, ou qui ont des prétentions aux places du gouvernement.

Un gentilhomme français, en Angleterre, désirant s'avancer à la cour, quitta la religion catholique pour embrasser la religion anglicane. Il obtint aussitôt une pension de 500 livres sterling. Quelques Anglais lui disaient: « Votre changement prouve bien que vous êtes persuadé que la religion anglicane est meilleure que la romaine. — Mon changement prouve le contraire, répondit-il, car, lorsque j'ai changé la religion romaine contre la vôtre, je me suis fait donner une pension de 500 livres sterling en retour ».

Si l'on suivait à la lettre les lois rendues contre les catholiques romains, sous le règne d'Edouard VI et d'Elisabeth, un catholique reconnu, qui refuserait de souscrire la déclaration de Charles II, contre le papisme, ne pourrait, ni se trouver dans le lieu où est le roi ou l'héritier présomptif de la couronne, ni s'ap-

procher à dix milles de Londres, ni s'écarter de plus de cinq milles du lieu de son domicile. Il ne pourrait, ni acheter des terres, ni en hériter, ni garder des armes à feu ou de la poudre à tirer, ni même avoir à sa disposition un cheval, valant plus de 5 livres sterling. Il ne pourrait être ni avocat, ni procureur, ni médecin, ni apothicaire, ni maître d'école. Il ne pourrait ni dire, ni entendre la messe, ni avoir chez lui un missel, un bréviaire, un livre d'heures, ou même envoyer ses enfans sur le continent pour les faire élever dans sa religion; et tout cela sous peine d'amende, de confiscation, de prison, etc. Les lois sont encore plus sévères contre tout jésuite, évêque ou prêtre catholique, lesquels ne peuvent entrer ni rester dans les trois royaumes, sans encourir la peine de haute trahison; et tout Anglais qui en retirerait un chez lui, se rendrait coupable de félonie sans bénéfice de *clergie*.

La plupart de ces lois rigoureuses ont été abolies vers le milieu du dix-huitième siècle. Cependant, on a vu à Londres, en 1771, un prêtre catholique, nommé Malon, qui fut mis en justice pour avoir dit la messe dans une maison particulière. Il fut condamné à une prison perpétuelle; mais le roi lui accorda sa grâce, à condition que, quatorze jours après son élargissement, il quitterait l'Angleterre, et pro-

mettrait de n'y plus revenir sans une permission expresse. Il fut condamné de plus à payer une amende de 500 livres sterling, et à donner caution pour la même somme.

Le juge qui prononça la condamnation de M. Malon, n'avait pas la sagesse et l'humanité que montra dans une occasion semblable milord Mansfield, l'un des plus savans jurisconsultes et des plus grands orateurs qu'ait jamais eu l'Angleterre.

Un prêtre catholique fut accusé d'avoir dit la messe; son procès fut porté au banc du roi; plusieurs témoins déposèrent contre lui. Milord Mansfield, qui présidait ce tribunal, qu'on lui a vu présider jusqu'à l'âge de plus de quatre-vingt-six ans, dit au dénonciateur, principal témoin : « Vous êtes bien sûr que cet homme est un prêtre papiste, et qu'il a dit la messe »? Le témoin ayant répondu oui, le juge répliqua : « Vous savez donc ce que c'est qu'une messe »? Le témoin se troubla et ne sut que répondre. Alors milord Mansfield, s'adressant aux jurés, leur dit : « Pour déclarer cet homme coupable, il faut que vous ayez la preuve complette qu'il a dit la messe, et qu'il vous soit démontré que c'est la messe que cet homme disait quand les témoins l'ont vu faire des actes qu'ils ont pris pour la messe. Voyez si vo-

tre conscience est entièrement satisfaite sur ce point ». Les jurés demandèrent aux témoins, et se demandèrent à eux-mêmes, quelles étaient les cérémonies qui constituaient la messe ; et n'ayant pu trouver une seule réponse satisfaisante, ils trouvèrent que le corps du délit n'était pas prouvé, et déclarèrent l'accusé non coupable.

Un prêtre anglais, ayant été interdit de tout bénéfice, parce qu'il était non conformiste, dit à ses juges, que le traitement qu'on venait de lui faire coûterait la vie à plus de mille personnes. On l'arrêta sur cette menace, et on lui en demanda l'explication : Rien de plus simple, répondit-il ; m'ôtant la faculté de jouir d'aucun bénéfice, vous ne me laissez d'autre ressource que de me faire médecin.

Il ne faut pas croire cependant que l'Angleterre soit livrée au fanatisme et à une sorte d'inquisition. Il règne à Londres la plus grande liberté de conscience ; non-seulement ceux qui ne professent pas la religion de l'Etat, ne sont point inquiétés par le gouvernement, mais encore un fanatique peut y prêcher dans les rues pour faire des prosélytes, pourvu que son fanatisme n'aille pas jusqu'à l'intolérance envers les autres religions. Les Juifs y ont plusieurs synagogues, et tous les ambassadeurs des prin-

ces catholiques y ont des chapelles particulières, où le peuple se porte en foule, les dimanches et les fêtes.

L'Angleterre même a quelques couvens de femmes, que l'on donne au public pour des pensionnats. On y admet à la profession. Les professes, vêtues simplement, vivent en commun, font tous les exercices de leur règle, et vont dans le monde et dans leur famille.

Les Anglais tolèrent le culte catholique, et n'ont point la haine qu'on leur attribue communément pour le pape. Un lord, parlant de Clément XIV, disait à un ami : « Vous connaissez ma fortune, et ma fille unique que j'adore : eh bien, je la donnerais au pape Ganganelli, s'il pouvait se marier, tant je suis enchanté de son mérite ». Les Anglais étaient pénétrés des mêmes sentimens d'estime et d'admiration pour ce pontife. Ils placèrent son buste parmi ceux des grands hommes. Quand Clément XIV sut cette nouvelle si flatteuse pour l'amour-propre, il s'écria : Plût à Dieu qu'ils fissent pour la religion ce qu'ils font pour moi!

L'observation du dimanche, exigée avec une extrême rigueur, est la seule chose qu'on puisse reprocher aux anglicans; leur fanatisme, à cet égard, va jusqu'à une sorte de tyrannie; tout travail est interdit, les spectacles, les cabarets, les maisons de jeux sont soigneusement fer-

més : heureusement qu'on a laissé aux habitans des villes le plaisir de la promenade.

C'est du temps de Cromwel, ce sombre et farouche hypocrite, que fut interdite en Angleterre toute espèce d'amusemens les dimanches, et la musique même dans les maisons particulières : ceux qu'on prendrait encore aujourd'hui en contravention, payeraient une forte amende.

Dans les siècles reculés, les évêques d'Angleterre voulaient que, les fêtes et les dimanches, on n'allât qu'à pied. Leurs réglemens défendaient même à la reine, d'aller ces jours-là en chariot, à cheval, ou en bateau.

Le 7 mars 1761, un maître perruquier fut attaché au pilori, dans la place de Londres, appelée Moorfields, pour avoir été surpris rasant le dimanche. La populace rassemblée autour de ce malheureux, pendant tout le temps que dura son supplice, lui fit des charités considérables, loin d'approuver la rigueur avec laquelle on le traitait. Il tira plus de profit de ce châtiment, que de quatre ou cinq semaines employées à faire des barbes.

Le 15 du même mois, qui était un dimanche, deux jeunes gens se présentèrent chez un perruquier, dans le quartier de Smithfield. Ils disaient avoir passé la nuit dans une partie de

débauche, et le désordre de leur toilette semblait le prouver. Ils firent toutes les instances imaginables pour qu'on voulût bien donner un coup de peigne à leurs perruques. Le maître eut le bonheur de les refuser : c'étaient des perruquiers, ses confrères, qui avaient eu l'indignité de se travestir pour le faire tomber dans le piége, et qui lui auraient fait payer une grosse amende, s'il se fût rendu à leurs prières.

Tous les maîtres perruquiers de Londres se rassemblèrent le 21 mars, même année 1761, et ils se promirent mutuellement de tenir la main avec la plus grande rigueur, à la loi qui interdit l'exercice de leur profession le dimanche. Leurs garçons s'engagèrent aussi à dénoncer les maîtres qui voudraient les y faire contrevenir. Se serait-on attendu à trouver un zèle si religieux dans des perruquiers?

Un de ces docteurs d'une nouvelle espèce était peut-être l'auteur d'un petit écrit qui parut dans les gazettes du 6 février 1769, où on lut des réflexions originales, sur le scandale d'une barbe nouvellement faite, et d'une tête bien accommodée, *dans les jours consacrés au Seigneur*. En voici un fragment. « Il est encore plu» sieurs points sur lesquels nos mœurs ont be» soin d'être réformées; il en est un surtout qui » mérite la plus grande attention de la part du

» gouvernement. La mode est venue depuis
» quelque temps, et surtout dans le quartier
» de la cour, que les jeunes gens se fassent fri-
» ser et poudrer tous les jours, sans en excep-
» ter le dimanche. On exhorte les gens raison-
» nables à se faire raser et accommoder le sa-
» medi au soir, et s'ils portent perruque, à la
» faire peigner et poudrer dans le même temps.
» On peut assurer tous ceux qui voudront sui-
» vre ce bon exemple, que, pour plaire aux
» femmes, il n'est pas toujours nécessaire de
» sortir des mains d'un perruquier, et qu'elles
» ont une estime plus réelle pour une perruque
» ou des cheveux mal peignés, par un raison-
» nable scrupule, que pour le plus bel accom-
» modage, lorsqu'il est le fruit de l'inobservan-
» ce d'une des plus respectables lois ».

Il se passa à Dublin une scène fort originale. Une multitude de gens du bas peuple s'assembla devant une maison connue pour être une académie de jeu. C'était un dimanche, et l'heure approchait où la compagnie devait arriver. Cette populace, quoique nombreuse, ne faisait pas le moindre tumulte, et attendait en silence qu'il parût un des acteurs. Arrive une chaise à porteurs, et précisément celle d'une joueuse très-connue. Elle est entourée, ses porteurs sont arrêtés. L'effroi la saisit, elle demande ce

qu'on lui veut. Alors, du ton le plus capable de la rassurer, quoique ferme et imposant, on la prie de sortir de sa chaise. Difficultés de sa part; on insiste, elle obéit; et celui qui portait la parole, lui adresse ensuite ce discours : « Nous savons, madame, que vous menez une vie trop peu édifiante : votre passion pour le jeu vous fait oublier ce que vous devez au jour du Seigneur. C'est l'intérêt que l'on prend à votre ame, qui vous attire cette petite remontrance de notre part. Vous ne vous refuserez point (en même temps il lui présente une Bible) de jurer sur les saintes Ecritures, que vous renoncez pour toujours, à une passion si dangereuse ». Nouvelles peines pour lui arracher ce serment; mais on parlait avec tant d'autorité qu'il fallut céder. On lui dicte les paroles l'une après l'autre; elle les répète d'une voix distincte, quoique tremblante; elle baise le saint Livre (1). La voilà délivrée sans doute de cette étrange persécution; elle veut rentrer dans sa chaise, on l'en empêche. « Vous savez, madame, lui dit un autre orateur, non moins poli et non moins ferme que le premier, vous savez que l'humilité est une vertu agréable devant Dieu. Vous n'aurez jamais une plus belle occasion de la pratiquer; ce sera un heureux début

(1) Selon la formule du serment anglais.

pour votre nouvelle vie. Nous allons vous escorter, et même vous soutenir, si vous avez de la peine à marcher; mais vous vous contenterez de vous faire suivre par vos porteurs, et vous retournerez à pied, au milieu de nous, jusqu'à votre logis ». Elle fut ainsi reconduite en grand cortège; et quand on l'eut vu rentrer dans sa maison, la foule se dispersa, et chacun retourna chez soi avec la plus grande tranquillité.

Le lord-chef de justice, le 20 février 1769, jugea, dans la salle de Westminster, une cause très-singulière, qui trouve naturellement sa place ici.

Un délateur voulait faire condamner la dame Sarah Compton, à 20 livres sterling d'amende, pour avoir passé un mois entier sans aller à l'église. Il appuyait sa dénonciation d'un acte promulgué sous le règne d'Elisabeth, et qui n'ayant jamais été révoqué, est censé subsister encore dans toute sa force. Par cet acte, tous les sujets protestans, et même les papistes, doivent prouver, lorsqu'ils en sont requis, qu'ils ont été, au moins une fois dans l'espace d'un mois, à quelque église ou chapelle tolérée: faute d'en donner les preuves suffisantes, s'ils sont âgés de plus de seize ans, on les condamne à une amende de 20 livres sterling. Le jugement

déchargea la dame Compton des suites de cette accusation intolérante, parce qu'il fut prouvé qu'elle avait été malade.

La plupart des ecclésiastiques et des pasteurs anglicans, sont loin d'approuver des lois si rigoureuses, et de suivre l'exemple de l'ancien clergé du culte romain.

On peut juger, par le discours que prononça, dans une assemblée d'évêques, le roi Edgar, en 960, quel était alors le déréglement des ecclésiastiques. « A peine, dit ce prince, les clercs » daignent-ils assister aux vigiles ; et ils sem» blent venir à la messe plutôt pour y rire, que » pour y prier. Ils s'abandonnent aux débauches » de la table et du lit ; en sorte qu'on regarde » leurs maisons comme des lieux infâmes, et » le rendez-vous des farceurs. On y joue aux » jeux de hasard, on y danse, on y chante, on » y veille avec un bruit scandaleux ».

Les prêtres anglicans, occupés de l'éducation de leurs enfans, et de la pratique de leurs devoirs, ne sont point exposés aux tentations du désœuvrement ; retenus chez eux par les charmes qu'ils goûtent au sein de leur famille, ils ne vont pas chercher les plaisirs d'une vie dissipée : aussi ont-ils des mœurs et des vertus. On ne les voit jamais se mêler des intérêts des

gens du monde, arranger les mariages, dicter les testamens, brouiller les parens, pour avoir le mérite de les raccommoder.

Les mœurs des évêques anglais sont encore plus réglées que celles du clergé inférieur. Ils ne révoltent pas par leur faste; leurs équipages sont simples, leurs habits modestes, leurs domestiques peu nombreux, et leur table est sans somptuosité. Si quelques-uns ont des maîtresses, on l'ignore. Un évêque anglais qui en aurait une publiquement, et qui se rendrait chez elle sans précaution, n'oserait plus se montrer dans le public; il ne serait plus reçu dans aucune maison honnête.

Un évêque anglican qui se répandrait trop dans les sociétés, perdrait toute espèce de considération. Rarement se permet-il de manger ailleurs que chez ses parens; mais jamais on ne le voit dans les assemblées où l'on joue, ni aux spectacles, ni même aux promenades publiques: enfin, jusqu'aux plaisirs innocens de la société lui sont interdits. Sa femme, ses enfans imitent sa modestie et sa vie exemplaire. Il résulte d'une telle conduite, que les évêques d'Angleterre inspirent un véritable respect. La considération dont ils jouissent, et qu'ils ne doivent qu'à la pureté de leurs mœurs, leur est accordée généralement par tout le monde. Ces évêques ont le titre de lord; ils sont nommés par le roi,

l'archevêque de Cantorbéry leur confère les ordres en qualité de primat du royaume.

L'un de ces prélats, M. Hanway, était aussi respectable par sa piété que par ses vertus sociales. Un jour il engagea un cocher à son service, et lui détailla les devoirs qu'il aurait à remplir dans sa maison, dont l'un était d'assister régulièrement à la prière du soir avec toute la famille. A la prière, monsieur, s'écria le cocher! — Oui, répliqua M. Hanway. N'avez-vous jamais dit vos prières? — Je n'ai jamais demeuré dans une famille où l'on observât ce régime. — Quoi! vous refusez-vous à dire vos prières? — Non, monsieur; mais j'espère, si je le fais, que vous y aurez égard pour augmenter mes gages.

Le plus grand nombre des évêques anglicans sont élevés à la prélature pour prix de leur savoir et de leur mérite. Le docteur Porteus, d'abord évêque de Chester, et ensuite transféré au siége de Londres (1), était dans sa jeunesse bedeau de l'université de Cambridge, et portait en cette qualité la masse devant le vice-chancelier de cette université, lorsque celui-ci se rendait en cérémonie à l'église. Le prix fondé de Seaton, qu'il remporta, et qui parut une

(1) Ce prélat est mort à la fin de mai 1809, âgé de 78 ans.

production sublime, le tira bientôt d'un emploi si fort au-dessous de ses talens supérieurs. Dès-lors il acquit une réputation honorable, qui ne tarda pas à l'élever à la prélature.

Il y a en Angleterre trois ou quatre dénominations, pour désigner un ecclésiastique chargé du gouvernement d'une paroisse. On appelle *rector* (recteur) un curé qui jouit des dixmes de son bénéfice. On appelle *vicar* (vicaire), un curé qui ne jouit pas des dixmes du sien, soit qu'elles aient été usurpées par des laïques, soit qu'elles aient été attribuées à un évêché, à un chapitre, etc. Enfin, on appelle *curate* (curé), un ecclésiastique payé pour faire les fonctions de curé, un simple desservant.

En Bretagne, et dans le Bordelais, on donne le nom de recteur aux curés, et celui de curé aux simples vicaires, usage qui paraît venir des Anglais, ou que ceux-ci ont pris en France. Le nom de recteur était particulièrement déféré au chef de l'université de Paris, avec l'épithète fort extraordinaire *d'amplissime*, ou très-ample.

Les prêtres étant presque tous mariés en Angleterre, il arrive très-souvent que, pour dire qu'un homme appartient à des parens honnêtes, on dit qu'il est *fils d'un prêtre* : ce qui serait une insulte dans les pays catholiques. Les Anglais ont aussi quelques proverbes relatifs à

leurs mœurs, qui seraient satyriques sur le continent; tel, par exemple, que celui-ci : *L'enfant du curé doit être baptisé le premier.*

Le chapelain d'un régiment en garnison dans une ville voisine de Londres, n'était pas moins remarquable par ses reparties promptes, que par ses propos lestes; se trouvant un jour à table dans une taverne du lieu où était son régiment, il se permit de critiquer la conduite d'une dame de qualité avec une sévérité outrageante. Un colonel qui se trouvait à la même table, et qui était parent de la dame calomniée, s'adressa au peu discret aumônier, et lui dit : « Monsieur le bavard, les propos scandaleux que vous venez de tenir sont tous d'une fausseté manifeste; et si j'étais auprès de vous, un soufflet vous aurait déjà puni de votre insolence; mais vous devez vous regarder comme souffleté, puisque la distance qui nous sépare est seule cause que vous ne l'avez point reçu. — Colonel, répliqua l'aumônier, mon état me défend de porter une épée; mais prenez que je sois auprès de vous, que j'aye saisi celle de votre voisin, et que je vous l'aye passée au travers du corps. Vous devez vous regarder comme tué de ma main, puisque vous ne vivez qu'à cause de la distance qui nous sépare ». Le colonel se leva furieux à cette réplique, mais le chapelain observa que comme il avait tué son

homme, il n'était plus permis à un mort de parler ni d'agir. La compagnie se mit à rire, et empêcha que la querelle n'eût des suites, qui seraient devenues fâcheuses si, pendant que l'on était occupé à calmer le colonel, le chapelain n'eût eu la prudence de conserver l'heureuse distance qui l'avait garanti du soufflet.

Rien de si commun que de voir un ecclésiastique, en Angleterre, être recteur de deux ou trois paroisses à la fois, qui lui produisent un revenu considérable, pour lequel il ne fait autre chose que prêcher une fois l'année dans chacune. Ce qu'ils appellent le gros ouvrage, c'est-à-dire le service divin, l'instruction des enfans, l'exhortation des malades, ils s'en déchargent sur une espèce de valet qu'on nomme *curate*, à qui ils donnent le moins de gages qu'ils peuvent, et qui de son côté fait le moins d'ouvrage qu'il peut.

Il est peu d'état, en Angleterre, aussi méprisable que celui de chapelain d'un grand seigneur. Le titre dont cet ecclésiastique est revêtu ne sert qu'à le dégrader : il n'obtient l'honneur d'être admis à la table de son seigneur ou plutôt de son maître, qu'aux conditions d'y jouer le plus bas de tous les rôles, celui d'un flatteur, ou, ce qui est à peu près la même chose, celui d'un esclave soumis à toutes les volontés qu'on lui laisse apercevoir. Les pairs

des trois royaumes, comtes, ducs, etc., ont tous un certain nombre de chapelains, c'est-à-dire d'honnêtes domestiques qui, au lieu de porter leur livrée, portent celle du clergé, et tiennent plus à leur patron qu'à leur église.

Voici comme en parle l'auteur anglais qui a le mieux peint les mœurs de sa nation (Addisson) : « Chez les grands, dit-il, il est d'usage » que les chapelains se retirent de table lors» qu'on apporte le dessert; il arrive de là que » ces saints personnages sont obligés à manger » gloutonnement ce qui est devant eux, attendu » qu'ils n'ont pas une minute à perdre ».

On rencontre malheureusement des ecclésiastiques bien dignes d'un tel abaissement. Un grand seigneur avait un bénéfice considérable à sa nomination. Il se présenta quantité d'ecclésiastiques pour l'obtenir; l'un d'eux fut soutenu d'une recommandation si puissante, que le seigneur lui donna dès le premier jour quelques marques de préférence. Cependant, étant bien aise de ne se décider qu'avec connaissance de cause, il lui dit qu'avant de se déterminer, il voulait prendre quelques informations sur ses talens et ses mœurs. Il les prit effectivement avec soin, et il apprit qu'il ne pouvait faire un plus mauvais choix; parce que cet ecclésiastique était un homme scandaleux, et livré sans ménagement à toutes sortes de dé-

sordres. Celui-ci qui ne se défiait point qu'on l'eût peint si ressemblant, revint quelques jours après avec beaucoup de confiance, et demanda à son futur patron s'il était satisfait des rapports qu'il avait recueillis. « Je suis informé de tout ce que je voulais savoir, répondit le milord, car j'ai appris que vous avez tous les vices qui sont ordinaires aux mauvais sujets de votre profession; mais il en manque un, et ce défaut m'empêche de vous conférer le bénéfice. — Un vice me manque, répliqua l'ecclésiastique fort étonné! — Oui, reprit milord, c'est l'hypocrisie, pour couvrir tous les autres ». . .

Que ne mit-il en usage le moyen dont nous allons parler? il l'aurait emporté sur tous ses concurrens. Un bénéfice considérable étant venu à vaquer, un jeune ecclésiastique court chez le patron, avec un plat garni de trente pommes: il prie le valet de chambre de les présenter à son maître, et en même temps de demander, pour celui qui vient les offrir, le bénéfice vacant. Le valet de chambre s'acquitte de sa commission. « Ce n'est point ici une affaire de pommes, répond le collateur; mes pommiers portent des fruits aussi beaux, et peut-être meilleurs que ceux-là ». Le valet de chambre va rendre cette réponse. « Que milord ait dans son jardin d'aussi belles pommes, je le crois, dit le pétitionnaire, mais qu'elles soient aussi bonnes,

je n'en crois rien. Priez-le d'en goûter une, la première venue ». Le valet de chambre, sûr d'avoir une bonne récompense, retourne, insiste auprès de son maître, qui ouvre une des trente pommes. « Ciel! que vois-je! des pièces d'or! 10 guinées! Fais entrer ». Le jeune aspirant est introduit. « Milord, pardon si je vous importune ; mais si la pomme que vous venez d'entamer est de votre goût, je vous proteste que les vingt-neuf autres sont du même arbre, et portent les mêmes pepins. — Monsieur, votre vertu m'est très-recommandable, et persuadé que personne ne mérite plus que vous le bénéfice vacant, je vous le donne ».

Il est des pasteurs qui ont à peine de quoi vivre avec le revenu très-modique attaché à leur cure : la pauvreté des bénéfices, dans le pays de Galles, est passée en proverbe. Dans quelques villages de cette contrée, un ecclésiastique officie dans trois églises le dimanche, et cependant le revenu total qu'il en tire n'excède pas 16 ou 17 liv. sterl. Après avoir fini le service dans une église, il monte à cheval, fait au plus vite huit à dix milles, et, couvert de poussière, mouillé par la pluie, ou transi par le froid, il recommence à célébrer l'office. Heureux le curé qui peut avoir une école, et par ce moyen préserver sa famille du besoin ! Dans quelques comtés du Nord, il n'est pas rare de

voir le ministre de la paroisse conduire lui-même ses bestiaux au paturage, ou se travestir en charlatan, arracher les dents, ou vendre des remèdes. Dans une paroisse de ces cantons, on fit une souscription pour donner une perruque au curé.

Un petit gentilhomme gallois, ennemi d'un de ces pauvres pasteurs qui employait ses momens de loisirs à raccommoder des pendules et des montres, l'accusa auprès de l'évêque de Saint-Asaph, de se livrer à une profession mécanique contre l'esprit de son état et les règles prescrites par les canons. Le prélat promit au délateur de faire punir le coupable, de manière à lui ôter l'envie de récidiver. Quelques jours après, il manda le curé, et le fit trembler en lui disant d'un ton sévère : « Comment osez-vous déshonorer votre état, et l'avilir au point de faire le métier d'horloger? — Hélas, milord, c'est pour subvenir aux besoins d'une femme et de dix enfans. — Cette excuse ne me contente pas, répliqua l'évêque paraissant fort en colère, et je vous punirai de manière à vous faire changer de conduite ». Appelant son secrétaire après cette menace, il lui ordonna de dresser un acte par lequel il donnait au pauvre curé un bénéfice dont le revenu était de 150 liv. sterl. Cette punition ne manqua pas

son effet ; le délateur fut couvert de honte ; le pasteur ne raccommoda plus de montres, et il pria Dieu tous les jours de sa vie pour son bienfaiteur.

Un bénéfice de 500 liv. sterl. venait de tomber à la nomination du chancelier. M. Walpoole lui recommanda un de ses amis, et le chancelier lui promit le bénéfice. A ce bénéfice intéressant était attaché une petite cure du produit de 30 guinées seulement, et le curé qui l'avait desservie pendant plusieurs années, avait augmenté sa famille de sept enfans. La cure ne suffisant plus à l'entretien de sa nombreuse famille, il se présente au chancelier avec les meilleurs témoignages de sa bonne conduite, et les recommandations de toute sa paroisse. Il demandait que son excellence augmentât le revenu de sa cure de 10 guinées, en les prenant sur le bénéfice qui en valait près de 500. Le lord-chancelier, qui était la bonté même, promit cette grâce au pauvre curé. Celui que M. Walpoole avait recommandé se présente. Il est accepté, mais on lui expose que de son bénéfice on retranchera 30 guinées pour ajouter à la cure. C'était plus que l'infortuné pasteur ne demandait, beaucoup plus que le riche bénéficier ne voulait donner ; car il dit au chancelier que la chose était impossible, puisqu'il avait promis

cette cure. « Vous l'avez promise, dit le lord; il est juste qu'un homme que M. Walpoole m'a recommandé ne manque point à sa parole. Votre ami aura la cure, mais vous n'aurez pas le bénéfice. Adieu ».

Le lendemain arrive le pauvre ecclésiastique, tremblant, inquiet de son sort. Milord lui annonce qu'il ne peut lui donner ni l'augmentation de 10 guinées, ni même lui laisser la cure, parce qu'il a été obligé de la conférer à un autre. Le bon curé, la larme à l'œil, n'ayant plus d'espérance, et perdant le peu qu'il avait, se retirait sans pouvoir proférer une parole, quand le lord-chancelier lui dit en souriant : « Mon ami, il est vrai que je ne puis plus disposer de la cure, mais si vous voulez accepter le bénéfice, il est à vous ».

Une des bizarreries du révérend docteur Patten, consistait dans l'aversion la plus décidée pour le symbole des apôtres. Il s'abstenait toujours de le dire à ses paroissiens, lors des prières que les pasteurs anglicans ont la coutume de faire dans leur église. Son archevêque en fut informé, et chargea quelqu'un de l'interroger sur les motifs de cette omission. « Je ne crois point à ce symbole, répondit le pasteur ». L'envoyé lui observa que son métropolitain y croyait. « Cela peut être, et rien n'est moins étrange.

Sa foi est en raison de 7,000 guinées qu'elle lui rapporte annuellement ; je n'en saurais avoir que sur le pied de mes 50 liv. sterl.

Les prédicateurs anglais lisent et ne déclament point en chaire. Si leurs discours ne sont pas fleuris, ils sont très-touchans et énergiques. On ne va pas les entendre par air, pour les louer ou les critiquer, mais pour s'instruire dans la religion et la morale, s'édifier et se corriger. En général les ministres de l'église anglicane sont très-instruits.

Le docteur South, chapelain de Charles II, prêchait un jour devant la cour, composée des hommes les plus corrompus de la nation. Le chapelain s'aperçut au milieu de son discours, que le sommeil s'était emparé de ses auditeurs ; il s'interrompit tout à coup, et changeant de ton, appela par trois fois le comte de Lauderdale. Ce seigneur s'étant levé : « Milord, lui dit tranquillement le docteur, pardonnez-moi si je trouble votre repos ; c'est seulement pour vous prier de ronfler un peu moins fort, attendu que vous courez risque de réveiller sa majesté ».

Guillaume de Nassau, connu depuis sous le nom de Guillaume III, après avoir subjugué entièrement l'Angleterre, passa en Irlande, qui

tenait toujours pour le roi Jacques. Le lendemain de son débarquement, il assista au service divin. Le docteur Rouse qui prêchait devant lui, prit pour texte de son sermon ces paroles de l'épître aux Hébreux : *Per fidem vicerunt regna* (par la foi ils ont subjugué les royaumes). Au sortir de l'église, le roi dit : « Mon chapelain a fort bien ouvert la campagne ».

Lorsque le docteur Beadon était recteur d'Eltham, dans le comté de Kent, il prit un jour pour texte de son sermon, *Qui êtes-vous ?* Après l'avoir prononcé, il s'arrêta suivant sa coutume, pour que ses paroissiens eussent le temps de réfléchir sur le sens qu'il présentait. Un étranger, portant l'uniforme d'officier, croyant que cette question s'adressait à lui, s'avança de pied ferme au milieu de la nef, et répondit, au grand étonnement des spectateurs : « Je suis sous-lieutenant du seizième régiment d'infanterie, chargé de faire des recrues dans ces cantons. Comme j'ai amené avec moi ma femme et mes enfans, je désire faire connaissance avec les ecclésiastiques et les bourgeois d'Eltham ». Ce propos naïf troubla tellement le prédicateur qu'il ne put achever son sermon.

Le desservant d'une petite paroisse de village, dont l'auditoire était peu nombreux, un

jour qu'il prêchait, dit en voyant entrer des canards et des oies dans l'église dont les portes avaient été laissées ouvertes : « Je ne ferai aucun reproche à mes paroissiens de ce qu'ils n'assistent point à mon sermon, puisqu'ils m'envoient leurs représentans ».

Un pasteur se fit interdire pour trois ans à l'occasion d'un sermon fort original, imprimé dans le temps, et auquel il donna pour exorde une prière encore plus bizarre; la voici :

« Nous prierons, mes frères, pour l'Eglise catholique; je veux dire celle d'Angleterre et d'Irlande, pour la sacrée majesté de George et la famille royale : prions aussi pour les deux universités de ce royaume et pour les archevêques et évêques, afin que Dieu rende les uns plus orthodoxes, et augmente la foi des autres. Bénies soient les deux chambres du parlement, et puisse le ciel accorder à ceux de ses membres qui forment la majorité ce dont ils ont besoin, plus d'entendement et de bonne foi » !

Tirant ensuite son texte de l'Ecclésiaste, il expose, à sa manière, la vérité de ce passage, *tout n'est que vanité*. Il passe en revue les différens plaisirs auxquels on se livre. « Je commence, dit-il, par les femmes, ces créatures aimables qui tiennent le premier rang dans mon estime, et je dois prouver contre mon g é-

qu'elles ne sont que vanité. Représentons-nous-les telles que Milton décrit notre mère commune, suivies des grâces, portant le ciel dans leurs yeux adorables, et chacun de leurs mouvemens inspirant le respect et l'amour. Malgré cela, mes frères, que les plaisirs qu'elles nous donnent sont courts! Hélas! ces plaisirs par excellence, ne durent qu'un moment! Si malheureusement elles ont de l'esprit ou croient en avoir, leur langue, comme le cliquet d'un moulin, est toujours en mouvement, et malheur au pauvre mari s'il n'a, par hasard, le bonheur négatif d'être sourd! *Tout est vanité*».

De l'esquisse légère des plaisirs que nous devons aux femmes, le prédicateur passe à ceux que dispense Bacchus; il en démontre la vanité. « Cependant, dit-il, n'allez pas me prendre pour un de ces docteurs rébarbatifs que je hais; je méprise les pédans de toute espèce; écoutez et jugez-moi. D'abord j'approuve fort les plaisirs du mariage, mais je veux qu'on se choisisse une belle femme, douce, prudente et vertueuse: ne regardez pas à la dot; ceux qui ne se marient que dans cette vue ne ressemblent pas mal à Saül visitant la sorcière d'Endor. Quant aux plaisirs illicites, le soin de votre santé me répondra de votre sagesse. En second lieu, buvez; je bois bien, moi; mais évitez de vous enivrer: c'est encore un précepte de santé.

» Néanmoins croyez-moi, tout cela n'est que vanité; j'ai l'expérience de tous ces prétendus plaisirs; je les recherche encore, mais j'espère que Dieu me corrigera : ce n'est qu'au ciel que l'on peut trouver le vrai bonheur ».

CHAPITRE LXIX.

Presbytériens.

La liberté accordée à toutes les sectes, en Angleterre, est si grande, qu'il y a, dans le pays de Galles, une société religieuse qui rappelle l'usage de ces derviches, qui, tous les jours, pirouettent dans leurs mosquées, tant que leur force peut y suffire. Les Gallois, dont il s'agit, sont appelés *Jumpers* ou *Sauteurs*; ils se mettent à danser en rond et à sauter jusqu'à ce qu'ils perdent la respiration; alors ils ne doutent pas d'être favorisés de la présence du Saint-Esprit, et tombent dans une longue extase. Ils se proposent, disent-ils, de célébrer le souvenir de David, dansant devant l'arche, et de l'enfant qui tressaillait dans le sein d'Elisabeth, ainsi que du boiteux qui, devenu droit, dansait et louait Dieu.

Les presbytériens, qu'on nomme aussi *Puritains*, sont, de tous les *non-conformistes*, ceux qui ont le plus de considération.

Henri VIII, fondateur de l'Eglise anglicane, en admettant les dogmes du protestantisme, rejeta la simplicité de son culte. Ce fut pour donner plus d'éclat au culte qu'il favorisait, et

sans doute pour le rendre plus agréable au peuple, séduit toujours par les yeux, qu'il le composa d'une partie de celui de Rome. Il mit dans sa nouvelle Eglise des archevêques, des évêques, des chanoines, etc.; leur donna des habits sacerdotaux, et, aux cérémonies religieuses, une pompe nécessaire pour frapper vivement le peuple. Les protestans zélés regardèrent tout cela comme des innovations, des pratiques superstitieuses, des pompes mondaines suggérées par l'esprit d'erreur, et adoptées par la vanité humaine. Leurs clameurs furent sans effet; les grâces de la cour, des revenus considérables attachés aux riches bénéfices, des honneurs et des prérogatives accordés à ceux qui les possèdent, surtout le droit d'entrer dans le conseil de la nation (le parlement) donné aux évêques, persuadèrent facilement au plus grand nombre, que la religion anglicane était la meilleure. Les presbytériens furent ceux qui rejetèrent cet éclat et cette pompe avec le plus d'indignation.

Leur doctrine n'est aujourd'hui suivie que par la classe roturière de la nation, et par quelques bourgeois aisés. Les dévots, les dévotes, s'extasient sur la sévérité de mœurs qu'ils ont adoptée; les autres rient de leur rigorisme outré.

Quant aux dogmes, les presbytériens ne dif-

fèrent point des anglicans. S'ils ne veulent dans le culte aucune cérémonie, c'est qu'ils prétendent qu'elles sont toutes instituées par les hommes, et qu'aucune n'a été ordonnée par Jésus-Christ. Les Anglais eux-mêmes pensent qu'elles sont totalement indifférentes à la religion chrétienne. Les dignités de l'Eglise ne paraissent aux presbytériens qu'un appât inventé par la politique séculière, et présenté par elle aux ministres des autels, pour les éloigner de l'esprit d'abnégation, qui est celui du christianisme, et pour bannir de leur cœur le sentiment d'humanité et de désintéressement qui les rendraient trop sévères à l'égard des passions.

Selon les presbytériens, qui sont les gens les moins gais de l'Angleterre, le rire est un huitième péché mortel. Ils soutiennent qu'une femme qui rit, pèche contre la pudeur et la modestie. Aussi est-il parmi eux des familles, où de père en fils on n'a jamais ri.

CHAPITRE LXX.

Quakers.

Pendant les guerres civiles du règne malheureux de Charles I, il s'éleva dans la Grande-Bretagne, une secte, connue sous le nom de *Quakers*, ou Trembleurs, parce qu'en faisant leurs prières, ils affectent un tremblement de tout leur corps. Un cordonnier, du comté de Leicester, nommé George Fox, homme sombre et atrabilaire, ne trouvant d'amusement qu'à lire l'Ecriture Sainte, en chargea tellement sa mémoire, que ses discours n'étaient qu'un tissu de citations et de passages. Sa vie solitaire augmenta sa mélancolie; et en parlant le langage des prophètes, il crut en avoir l'esprit et la mission. Bientôt ce ne furent qu'extases, que visions. Il se vit environné de diables, et s'imagina entendre une voix et sentir une lumière qui dissipait ses craintes. Il érigea en révélations tous les écarts d'une imagination déréglée, et dans le commerce qu'il crut avoir avec le ciel, il ne douta pas que Dieu ne lui fît connaître le véritable esprit du christianisme. Il quitta alors sa profession de cordonnier, trop vile pour un homme inspiré, et voulut jouer

le rôle d'apôtre. Il feignit des miracles pour accréditer ses prédications.

Mais l'apostolat lui coûta cher, et lui fit éprouver de cruelles persécutions. Comme il prêchait contre la guerre et le clergé, il fut emprisonné à Darby, et fouetté comme un fanatique.

L'intolérance de ses sectateurs révolta contre eux, et on les dépouilla de leurs biens; mais les obstacles que lui opposaient une partie du peuple, et la puissance du gouvernement, ne firent que donner de l'éclat à cette nouvelle religion, et multiplier les Quakers.

George Fox était respecté par ses disciples comme le chef et comme le restaurateur du christianisme. Non-seulement il envoya des lettres pastorales dans les endroits où les Quakers avaient fait des prosélytes, mais encore il écrivit à tous les souverains de l'Europe, au roi de France, à l'empereur, au sultan, pour leur dire, de la part de Dieu, d'abjurer leur religion, et d'embrasser sa doctrine. Des hommes et des femmes passèrent dans tous les pays du monde pour porter ses lettres : il ne reçut aucune réponse.

Les premiers ouvrages qui parurent en faveur de la doctrine de George Fox, étaient écrits avec une liberté grossière, remplis d'in-

jures et d'absurdités; mais dans la suite, lorsque Guillaume Penn et Robert Barkley furent entrés dans cette secte, le quakerisme, qui n'était, dans son origine, qu'un amas d'extravagances et de visions, devint un système de théologie, capable d'en imposer à quelques personnes.

L'*Apologie des Quakers*, composée par Robert Barkley, homme fort instruit, et publiée en 1675, est le meilleur ouvrage qu'on ait fait en faveur du quakerisme. L'épître dédicatoire à Charles II, contient, non de basses flatteries, mais des vérités hardies, et des conseils d'une extrême justesse. « Tu as goûté, » dit-il à Charles, à la fin de cette épître, de la » douceur et de l'amertume, de la prospérité » et des plus grands malheurs. Tu as été chassé » d'un pays où tu règnes, tu as senti le poids » de l'oppression, et tu dois savoir combien » l'oppresseur est détestable devant Dieu et de- » vant les hommes. Que si après tant d'épreu- » ves et de bénédictions, ton cœur s'endurcis- » sait, et oubliait le Dieu qui s'est souvenu de » toi dans tes disgrâces, ton crime en serait » plus grand, et ta condamnation plus terri- » ble. Au lieu donc d'écouter les flatteurs de » ta cour, écoute la voix de ta conscience, qui » ne te flattera jamais. Je suis ton fidèle ami » et sujet ».

Le fond de la doctrine est un grand recueillement, des pasteurs sans ordination, choisis par l'assemblée, ne recevant que ce qui est nécessaire à leur subsistance et à leur entretien; un culte sans sacremens, sans cérémonies, sans prières publiques. Ils pensent que nul homme ne peut avoir de supériorité sur un autre, et qu'on ne doit rendre hommage qu'à Dieu seul. Les Quakers ne saluent personne, tutoient tout le monde, et n'admettent aucune distinction de maître et de serviteur. Ils ont été les premiers qui abolirent l'esclavage des nègres. La naissance, les dignités, les richesses, ne sont point parmi eux des titres de recommandation, ni d'un profond respect. Ils parlent à un grand, à un ministre, à un prince, aussi librement, aussi familièrement qu'à un particulier. Tout serment leur est interdit, même en justice. Lorsqu'ils sont appelés en témoignage, leur simple affirmation suffit, mais en matière civile seulement. Ils ne doivent user d'aucune superfluité dans leurs habits, ni de tout ce qui sert à l'ornement et à la vanité. Le jeu, la chasse, les divertissemens, les spectacles, leur sont défendus par leur législateur. Ils ne peuvent ni plaider, ni porter les armes, ni faire la guerre, ni même se défendre lorsqu'on les attaque. Conséquemment à ces principes, on serait presque tenté de les croire tous honnêtes gens.

Guillaume Penn, qui donna son nom à une des colonies de l'Amérique septentrionale (la Pensylvanie), ouvrit un asile aux Quakers, qui se sont relâchés, dans le nouveau monde, de quelques-uns de leurs principes les plus sévères, entre autres de celui qui leur défend de s'armer pour le service de la patrie.

Quelques Quakers sont vains et fiers de leurs habits avec peu de boutons et peu de plis, ainsi que de leurs petites boucles et de leurs larges chapeaux toujours rabattus. George Fox, était aussi un peu fier de son habit apostolique, qui était tout de cuir, et il n'aimait pas plus à ôter son bonnet de peau, que ses sectateurs n'aiment à ôter leurs chapeaux. Afin d'éviter d'être contraints à ôter leur chapeau lorsqu'ils ont à parler au roi, ils prennent le parti d'aller à la cour sans chapeau. Ils affectent aussi d'autres singularités; par exemple, ils rejettent les noms généralement adoptés des mois de l'année et des jours de la semaine, et les appellent le premier, le second mois, etc., le premier, le second jour de la semaine, etc. Il semble aussi qu'il y ait de l'affectation dans leur manière lente et solennelle de parler; mais on est obligé de reconnaître que leur caractère moral est très-recommandable et digne d'estime. Il n'y a presque pas d'exemple de Quaker condamné à mort ou à des peines infamantes.

En 1791, il y avait plus de vi
Quaker n'avait été assigné à Ol
cide qui est si commun parmi
presque sans exemple parmi
un mot, les vices, les délits
communs dans leurs sectes que

Les querelles et les disputes
parmi eux; si des personnes d
en ont avec eux, les Quakers o
jours l'avantage, parce qu'ils
maîtriser, et qu'ils conserv
froid.

Rien de plus simple que le m
kers. Après qu'on a pris des info
savoir s'il y a quelque empêche
pose à l'union projetée, les deux
dent, à un jour prescrit, dans l
blée, où le prétendu déclare qu'il
pour épouse la femme présent
fidèle : déclaration que la futur
son côté. Ils inscrivent ensuite le
un livre qu'on garde à cet effet,
nes qui sont présentes signent co
Les Quakers ne reconnaissent p
ecclésiastiques, et le divorce, s'i
solument nécessaire, n'aurait li
séparation volontaire des deux p

Les Quakers élèvent leurs e
commerce, ou pour des profes

n'est point question parmi eux, ni d'hommes de loi, ni de militaires, ni d'ecclésiastiques. La médecine est la seule des professions appelées libérales qu'ils embrassent. Quoiqu'ils soient ennemis des titres, ils admettent cependant celui de docteur en médecine, et ils vont ordinairement prendre leurs degrés dans une université de Hollande.

On ne croit pas qu'il y ait plus de cent mille Quakers dans toute l'Angleterre. Leur principale assemblée a lieu tous les ans au mois de mai, elle pourrait être appelée *le grand Synode des Quakers*. Elle est composée de membres de toutes les parties du monde où cette secte est répandue. Alors le synode publie une lettre concernant l'état de toute la communauté, pendant l'année précédente. Ils y parlent d'une manière particulière de leurs souffrances, ce qui signifie les dixmes, et quelques autres taxes qu'ils payent avec chagrin.

Les Quakers ne sont nullement complimenteurs, et se moquent même quelquefois de ces formules usitées dans le monde, et qui sont autant de mensonges. Un homme avait la coutume de dire souvent, *à votre service*. Un Quaker de bonne humeur l'aborda un jour et lui dit : Ami, comment se porte ta femme. — A votre service, répondit l'homme poli. — Et ta charmante fille? — A votre service. — Ami, es-

tu accoutumé à dire des mensonges? — Non, Dieu merci : je ne voudrais pas dire un mensonge pour un trésor. — Eh bien, mon ami, envoie-moi ce soir ta fille, qui est, dis-tu, à mon service. Tu m'as dit que ta femme aussi est à mon service; mais je n'aime pas à avoir à faire à une femme mariée : ainsi tu peux te dispenser de me l'envoyer; mais n'oublie pas que j'attends ta charmante fille.

Quoique les Quakers soient presque tous ignorans, méprisent les sciences et les savans, ils possèdent parfaitement la Bible. L'Ancien et le Nouveau Testament sont les seuls livres qu'un Quaker lit et médite, quand il n'est pas médecin. Les Quakers y ont puisé leurs dogmes; ils y ont vu que Jésus-Christ avait été baptisé, mais n'avait jamais baptisé personne, et ils en ont tiré la conséquence que le baptême ne donnait pas la qualité de chrétien. L'ablution de l'ame, disent-ils, est le vrai et seul baptême qui sauve l'homme. Un passage de Saint-Paul les a confirmés dans cette opinion : c'est celui où l'apôtre dit, *qu'il n'était pas venu pour les baptiser, mais pour les prêcher.* Les Quakers ont pris ce passage pour une confirmation de leur dogme sur le baptême. Comme ces sectaires s'attachent plus à la lettre qu'à l'esprit des Ecritures, ils ont aussi rejeté la communion.

Ils n'ont point d'heure marquée pour la priè-

re. « Nous ne prions, nous ne parlons, disent-ils, que lorsque l'Esprit intérieur nous l'inspire, et nous attendons qu'il nous manifeste sa volonté ». Toutes les religions ont des jours de fêtes et de solennité; les Quakers n'en ont aucune ; s'ils s'assemblent le dimanche, de préférence aux autres jours, c'est encore, suivant eux, parce qu'ils y sont forcés par l'*Esprit*.

Leurs assemblées ressemblent assez aux coteries anglaises, par le silence et l'attention qui y règnent. On y entre, on s'y tient le chapeau sur la tête; on y prend place sans saluer ni l'assemblée, ni ses voisins; et les deux mains croisées sur le pommeau de sa canne, on ferme les yeux, on prie ou l'on médite intérieurement, en balançant le corps en avant et en arrière, ainsi que le pratiquent les Juifs allemands dans leurs synagogues. Les femmes occupent un des côtés de la salle.

Tout Quaker est prédicateur, dès qu'il se sent inspiré. L'Esprit agit même sur les femmes, et alors elles prêchent : souvent elles déclament contre les fontanges, les rubans, les dentelles. Ces inspirations ne sont point réglées ; l'élu commence par souffler long-temps; il se retourne vers l'assemblée, souffle encore, et débite son sermon pendant une petite demi-heure. Toutes ses phrases sont coupées par de nouveaux soufflemens : les yeux fermés, les mains

dans ses manches, il a tout l'air et le ton d'un somnambule.

La beauté de la plupart de leurs femmes, relevée par toute la propreté anglaise, est encore rendue plus piquante par la simplicité de l'ajustement. Leur linge, leurs robes, leurs chapeaux, sont tout unis, sans garnitures, sans falbalas, sans rubans, sans pompons : ce qui n'exclut point pour celles qui sont riches, la finesse de la toile et le choix des étoffes, dont les couleurs néanmoins sont toujours modestes.

Un membre de cette secte, interrogé par un ami, quel moyen les Quakers employaient pour être constamment heureux dans leur ménage, répondit en ces termes : « Nos femmes se croient des hommes, et le sont en effet, quand il s'agit de servir l'humanité : si leur tempérament est plus faible, leur esprit est aussi fort que le nôtre. L'éducation que nous leur donnons est toute pour la vertu ; point de musique, encore moins de danse ; nous ne leur enseignons pas l'art de plaire, mais les moyens d'être utiles. Si elles ont le désir de se faire aimer, elles n'ont point celui de séduire, et dès lors aucun motif d'être fausses. Le respect que nous leur témoignons, qu'elles savent ne devoir qu'à l'estime que nous avons pour elles, est cause qu'elles se respectent elles-mêmes, et qu'elles prisent bien plus leur réputation que leur beauté ».

On cite plusieurs exemples de la probité et de l'humanité des Quakers. Un charriot de bagages militaires passait sur le pont de Londres. Les commis chargés de la perception du droit de passage l'avaient arrêté; ce fut un sujet de querelle avec les soldats qui l'escortaient, et ne voulaient rien payer. Des injures on allait en venir aux coups. Un Quaker qui se trouvait là par hasard, paya tranquillement le droit contesté, dit aux soldats de continuer leur chemin, et s'en alla sans se faire connaître.

On avait ouvert une souscription pour des prisonniers français retenus en Angleterre. On imprima la liste des souscripteurs; les Quakers y figuraient pour 1,000 guinées : plusieurs ne voulurent point être connus. Un de ces anonymes bienfaisans fit mettre sur le registre : *Par un ami des hommes.*

Peu d'hommes sont plus hospitaliers que les Quakers. M. de Crevecœur, consul de France à New-Yorck, se trouve un jour surpris par un orage affreux; il entre précipitamment dans la première plantation qu'il aperçoit : c'était celle d'un Quaker. Il est reçu comme une ancienne connaissance; il y soupe, il y couche, il y déjeûne. Avant de partir, il demande de combien il est redevable : « Ami, répond le Quaker, qui que tu sois, je ne vends point l'hos-

pitalité. Deviens l'ami inattendu de ceux qui s'arrêteront chez toi dans les mêmes circonstances; rends-leur le même service pour l'amour de moi, et je suis satisfait ».

Pendant la guerre des Anglo-Américains contre leur métropole, en 1780, un capitaine de cavalerie allemande est commandé pour aller au fourrage, à la tête de sa compagnie. Parvenu sur une hauteur, il aperçoit au loin une cabane, y dirige sa marche, frappe à la porte et se fait ouvrir. « Mon père, montrez-moi un champ où je puisse faire fourrager mes cavaliers.—Très-volontiers ». Aussitôt le bon homme se met à la tête du détachement, et remonte avec lui le vallon. Après un quart d'heure de marche, se présente un beau champ d'orge. « Voilà ce qu'il nous faut, dit le capitaine.— Attendez un moment, réplique le conducteur, et vous serez content ». On continue de marcher. A un quart de lieue plus loin, on rencontre un nouveau champ d'orge, où le Quaker invite les cavaliers de descendre. La troupe met pied à terre, scie le grain, le met en trousse, et remonte à cheval. Cependant l'officier mécontent dit au guide : « Bon père, vous nous avez fait faire une course fort inutile; le premier champ valait bien celui-ci.—Cela est vrai, reprit le vieillard, mais il n'était pas à moi ».

Les Quakers ont des principes qui ne sont absolument qu'à eux; mais ils ont mille moyens d'en éluder la pratique. Leur religion leur défend de payer les taxes; on saisit leurs meubles, et ils les rachètent en donnant le montant de l'impôt. Ils ne doivent en aucune manière fournir leur quote-part des subsides destinés à soutenir la guerre, mais ils font entre eux des souscriptions pour habiller et nourrir les soldats. Un grave Quaker fut sollicité de contribuer de quelque aumône pour faire bâtir une église : « Ami, répondit-il, tu as grand besoin, il est vrai, d'une maison d'assemblée; mais tu ne voudrais pas que je fisse ce que ma religion me défend. Je ne saurais donc t'assister pour l'élévation d'un temple neuf; mais tiens, prends ces 100 livres sterling, je te les donne pour jeter bas l'ancien ». Pouvait-on éluder avec plus d'adresse le scrupule religieux?

Un Quaker conduisant un wiski dans la petite rue qui mène de Newington-Green à Hornsey, rencontra le hoky (1) d'un petit maître : comme il n'y avait pas assez de place pour que deux cabriolets pussent passer de front, il fallait qu'un des deux reculât. En France il se serait élevé une grande querelle, et des coups de

(1) Voiture aussi légère qu'un wisky.

fouet eussent été libéralement distribués; mais les deux Anglais devaient se disputer d'une manière plus pacifique. « Le diable m'emporte si je bouge d'un pas, s'écria le petit maître! — Ce n'est pas à moi à céder, reprit le Quaker, je suis plus vieux que toi. — Il est bien ici question d'âge, repartit le jeune homme, en tirant de sa poche un journal, qu'il se mit à lire tranquillement ». Alors le Quaker tira de la sienne un briquet, une pierre à fusil et de l'amadoue; il alluma sa pipe, et se mit à fumer, comme s'il eût été dans un estaminet; puis s'adressant au petit maître : « Mon ami, dit-il, je retiens le journal, quand tu auras fini ». Le jeune homme, voyant qu'il n'était pas possible de triompher de l'entêtement du Quaker, lui céda le passage, mais non pas sans pester contre lui.

CHAPITRE LXXI.

Anabaptistes. Méthodistes.

Ce qui caractérise la secte anabaptiste, c'est le baptême par immersion de tout le corps, et conféré seulement aux adultes. A Londres, ils ont un baptistère convenable, dans leur principale maison d'assemblée; mais dans les provinces, ils baptisent dans les rivières, et la cérémonie se fait de bonne heure, pour éviter le concours des curieux des autres sectes. Le ministre, après avoir adressé un discours à ceux qu'il doit baptiser, entre avec eux dans la rivière, jusqu'à ce que l'eau arrive à leur poitrine; il les prend alors par le collet de l'habit, derrière le cou, et leur plonge la tête dans l'eau, en prononçant les paroles suivantes : « Je te baptise, frère ou (sœur) » N....., au nom de Dieu le Père, le Fils et » le Saint-Esprit ».

Les anabaptistes sont en très-petit nombre à Londres, et il en existe à peine dans le reste de l'Angleterre.

Les méthodistes, dont les églises ou chapelles se nomment *Tabernacles*, sont presque tous ar-

tisans ou gens du peuple ; leu
vers le milieu du dix-huitième
a pour principe de se livrer r
prière, de méditer, de lire les
de visiter et instruire les pris
lades, cette stricte observance
glise, leur fit donner le nom
Leurs principaux apôtres son
George Withfield, qui, sans p
chaient avec leur éloquence s
tionnée à toutes les classes d'a
rent répandre leur doctrine
monde. De retour en Angleter
ves contre le clergé, leur firent
des églises, genre de punition
serait pas borné en plusieurs a
l'Europe. Ils prirent le parti de
champs, dans les places public
rues. Ils firent un grand nombr

C'est sous Withfield que s'est
mi les méthodistes, la *stichomar*
la coutume de consulter la Bib
au hasard, et en fixant les yeu
verset qui se présente à la vüe,
d'avance le succès d'une entre
aimait beaucoup à consulter l
dans des disputes sur des poin
théologiques, il avait recours à

comme à un moyen d'arbitrage, quand les partis ne pouvaient s'accorder, et il ne permettait pas qu'on appelât d'une pareille décision.

Wesley avait beaucoup de savoir et de talens; mais on voit dans ses nombreux ouvrages qu'il croyait aux songes, aux visions, aux révélations, aux cures miraculeuses, à la sorcellerie. Dans une des vies qu'on a publiées de ce personnage, on trouve une lettre de déclaration d'amour, adressée à une jolie femme de vingt-trois ans. Après lui avoir dit les choses les plus flatteuses, le galant patriarche termine sa lettre par ces mots : « C'est aujourd'hui mon jour de » naissance; il amène naturellement des ré» flexions sur la briéveté de la vie. J'ai *quatre-* » *vingt-un ans*, et, grâce à Dieu, je jouis de » la même vigueur que j'avais à vingt-un ans. » Je n'ai aucune infirmité physique ni morale. » Je ne crois point impossible que j'aille à cent » ans. Le reste de ma vie sera consacré à aimer » Elisa ».

Les méthodistes sont des observateurs très-rigoureux du dimanche. Plusieurs prédicateurs conseillent de manger le dîner froid ce jour-là, afin de ne pas empêcher les domestiques d'aller au sermon, ce qui compromettrait leur salut. Un méthodiste, qui vendait des tripes, avait écrit en grosses lettres, devant sa boutique :

« Tripes à vendre tous les jours de la semaine; » *mais le dimanche, à Dieu ne plaise* ». Un autre avait une enseigne sur laquelle, on lisait : « Ici l'on vend des têtes de mouton bouillies, » on en trouvera tous les soirs, *s'il plaît à Dieu* ».

Rien de plus édifiant que le maintien des méthodistes dans leurs temples ou *tabernacles*, ainsi que leur attention au prêche. Cette attention est soutenue et réchauffée par de fréquens soupirs qui partent à chaque instant de toutes les parties du *tabernacle*, et qui semblent se répondre comme par écho.

Le docteur Withfield eut l'adresse de recevoir des aumônes si abondantes de ses sectateurs, qu'il laissa après sa mort 30,000 liv. sterl. en argent comptant.

Un jour qu'il avait rassemblé dans la campagne un grand nombre de paysans, et que, monté sur un tertre, il débitait son sermon, un tambour qui faisait des recrues, trouvant une occasion si favorable pour en faire une abondante, se mit à battre la caisse d'une façon si bruyante que personne ne pouvait entendre l'apôtre, qui, s'adressant alors au tambour, lui dit : « Ami, vous et moi servons deux grands maîtres; vous appelez des serviteurs pour le roi George, et moi pour Jésus-Christ. De grâce, ne nous nuisons pas l'un à l'autre : le monde est assez

grand pour nous deux, et vous pourrez faire ailleurs d'assez belles recrues sans nuire ici aux miennes ».

Voici un nouveau trait de l'éloquence de Withfield. La comtesse d'Huntingdon, devenue zélée prosélyte de la nouvelle secte, faillit se ruiner pour lui bâtir des chapelles. Il était juste que Withfield, qui se trouvait si bien de sa générosité, lui donnât de temps en temps quelques louanges pour prix de ses guinées. Un jour qu'elle avait été fort libérale, elle vint assister à un sermon dans lequel le saint docteur trouva moyen de placer un singulier compliment pour cette dame. « Nous sommes tous damnés, s'écria le prédicateur.... Tous, ai-je dit? je m'abuse; il est une personne dans cet auditoire qui ne saurait l'être, quelque chose qu'elle fasse. Ecoutez, mes confrères en péchés, vous ne savez peut-être pas à quoi s'occupe maintenant Saint Luc? Vous ne le devineriez jamais, il faut donc vous le dire : il fait actuellement le portrait de l'excellente lady Huntingdon pour être placé dans le plus bel appartement du bon Dieu ».

Un autre prédicateur de cette secte, homme fort laid et fort petit, débitait un de ses sermons en plein champ : dans la chaleur du discours, il eut la modestie d'annoncer à son auditoire, que lui garçon charpentier et prédica-

teur, était la lumière de l'Evangile. « Goddam! s'écria un matelot qui se trouvait là par hasard, dépêchons-nous de placer ce petit bout de lumière sur le binet, sans quoi nous serons bientôt dans les ténèbres ».

Plusieurs personnes s'étaient assemblées un soir dans une maison près de Kilmore, en Irlande, pour entendre un prédicateur méthodiste. Un soldat et un trompette qui passaient par-là, se rendant à Belfast, très-fatigués de leur route, aperçurent de la lumière, et s'avancèrent vers cette maison dans l'intention d'y demander l'hospitalité. Mais comme l'auditoire était occupé à chanter des pseaumes, les deux voyageurs ne purent pas y être admis, et furent obligés de s'étendre sur de la paille, dans une grange contiguë à la maison, et qui n'en était séparée que par un mur très-bas, en sorte qu'ils entendaient tout ce qui se disait à côté d'eux. Le prédicateur prit son texte du huitième chapitre de l'Apocalypse, au sixième verset, où il est parlé de *sept anges qui sonnent de la trompette, et de la grêle mêlée de sang qui s'ensuivit.* Lorsque le prédicant parvint au milieu de son discours, que d'une voix tonnante il parla de la mort, de l'enfer, du son terrible de la dernière trompette; au moment que l'imagination de ses auditeurs était le plus frappée, tout à coup le trompette

sonna une charge. A ce son éclatant et inattendu, chacun se crut au jour du jugement dernier; le prédicateur lui-même, saisi d'une terreur panique, tomba de la chaire, le visage contre terre; hommes, femmes et enfans se précipitèrent les uns sur les autres, tant la peur les avait saisis, et se hâtèrent de prendre la fuite, sans s'embarrasser de la perte de leurs chapeaux, de leurs perruques, etc. Le trompette et le soldat, profitant du trouble et de la confusion, se retirèrent sans être aperçus, laissant ces bonnes gens dans la persuasion qu'ils touchaient à leurs derniers momens.

CHAPITRE LXXII.

Les Herrnhutes ou Frères Moraves.

Ce fut en Allemagne que commença cette secte; elle eut pour fondateur le comte de Zinzendorf, qui passa lui-même en Angleterre, en 1741. On a beaucoup calomnié cette doctrine, dont la plupart des principes sont très-sages, et qui ne montre dans la pratique qu'une association d'ouvriers laborieux, d'excellens citoyens, bien dignes de la dénomination de *Frères unis*, qui n'est qu'une chimère dans presque toutes les sociétés civiles et morales.

Un auteur accuse le comte de Zinzendorf d'être un homme sans principes, un fanatique dont les dogmes sont aussi dangereux que ridicules; il prétend avoir lu dans les ouvrages de ce comte un système rempli de corruption. Les Herrnhutes, dit-il, croient d'après l'apôtre de leur secte, qu'il ne faut jamais s'exprimer qu'en termes ambigus, afin d'avoir toujours le moyen de se rétracter.

S'il fallait l'en croire, ils admettent qu'on peut commettre sans crime une mauvaise action, dès qu'on n'est pas absolument convaincu qu'elle soit criminelle.

Ils sont persuadés, ajoute-t-il, qu'ils peuvent se livrer sans scrupule à tous leurs penchans, quelque déréglés qu'ils soient.

Enfin, il dit que leur fondateur prescrivait aux jeunes filles Herrnhutes de se prostituer devant lui, et d'exciter les jeunes Herrnhutes, à cohabiter devant les anciens.

Parmi ses dogmes, on trouve ceux-ci, qu'il ne faut pas prendre à la lettre, et qui ont besoin d'interprétation, comme tant d'autres de diverses religions: «I. On doit un respect religieux à Christ, » à l'exclusion du Père. II. Christ peut changer la » vertu en vice, et le vice en vertu. III. Toutes » les idées et toutes les actions qui sont généra- » lement considérées comme sensuelles et impu- » res, changent de nature parmi les frères, et » deviennent des symboles mystiques et spiri- » tuels ».

Cependant tous ceux qui ont connu le comte de Zinzendorf, mort en 1760, n'ont vu en lui qu'un homme aussi bizarre que fanatique, mais d'une conduite irréprochable.

Les Moraves (c'est ainsi qu'on les nomme en Angleterre) ont une maison célèbre à Chelsea, village peu éloigné de Londres. Ils en ont encore plusieurs autres dans différens quartiers de la capitale, où ils s'assemblent pour prier en commun. Le plus considérable de leurs temples

est dans le quartier de Covent-Garden; il est peu orné, et l'office qu'on y célèbre consiste à chanter ou psalmodier quelques cantiques accompagnés de l'orgue. Un des anciens y prêche, et ses sermons et exhortations roulent sur la morale plus que sur le dogme.

Les Moraves réunis à Londres, sont presque tous artisans; ils y jouissent de la réputation d'être de bons ouvriers, et surtout d'une probité à toute épreuve. Ceux qui sont assez riches pour n'être pas obligés de travailler pour vivre, ne se distinguent de leurs frères que par le grand nombre de charités qu'ils répandent.

Indépendamment des prières qu'ils font en commun, les Moraves s'occupent encore beaucoup dans le particulier de la prière mentale et de la méditation, et c'est alors que leur imagination s'allume. Ils ont des extases et quelques-unes des visions qu'ils nomment *surnaturelles et angéliques*. Plusieurs d'entre eux se consacrent même à une prière perpétuelle qu'ils font de jour comme de nuit : ce sont les plus parfaits. Le zèle qu'ils ont pour la propagation de leur doctrine, les engage à s'en occuper continuellement, et c'est ce qu'ils demandent à Dieu avec le plus d'ardeur.

Ils ne croient pas à la divinité de l'Ancien Testament; c'est une histoire pieuse, disent-ils, rem-

plie d'allégories, écrite d'un style peu noble, qui n'a de mérite que d'être l'ombre du Nouveau, dont ils admettent toute la morale. Les autres religions, pourvu qu'elles reconnaissent la divinité de Jésus-Christ, sont, suivant eux, également bonnes, quoiqu'ils ne les croient pas aussi parfaites que la leur. Le baptême leur paraît indispensable pour le salut. Ils admettent la communion comme une simple commémoration de la cène, et c'est dans leurs temples qu'ils la prennent. Quand chacun d'eux a reçu dans la main le petit morceau de pain qu'il doit manger, on donne le signal, tous communient en même temps, et cette cérémonie se fait avec le plus grand recueillement; on dirait alors qu'ils sont tous en extase, tant est grande l'idée qu'ils se forment de la sainteté de l'action dont ils sont occupés.

Le mariage est un sacrement pour les Moraves; ils le regardent comme un lien indissoluble, que rien ne peut ni ne doit rompre. Les jeunes filles moraves, en prenant un mari des mains des anciens, s'imaginent épouser Jésus-Christ même, dont leur époux, disent-elles, n'est que le représentant, qu'il a envoyé sur la terre pour les guider dans le chemin du salut.

Le devoir conjugal est regardé par ces sectaires comme la fonction la plus importante de

la vie, pour toutes créatures raisonnables. Eh! peut-on penser autrement, disent-ils, de l'air le plus pénétré, quand on songe que l'on va donner l'être à une créature semblable à nous, qui sera l'honneur, la consolation, ou l'opprobre de sa famille?

CHAPITRE LXXIII.

Crédulité.

Dans toutes les sectes, dans tous les états, en Angleterre, on est également crédule; on y ajoute foi aux contes des sorciers, des revenans, des loups-garous. Les préjugés les plus absurdes règnent surtout parmi les personnes qui n'ont pas reçu une éducation suffisante pour les déraciner. Il semble qu'elles vivent encore dans ces temps d'ignorance et de barbarie, que les lumières de la philosophie n'avaient pas encore éclairés.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'esprit de crédulité semble avoir fondé son empire dans les îles britanniques. L'an 1382, un astrologue fit crier dans la ville de Londres, que la veille de l'Ascension personne ne sortît de sa maison, sans avoir dit cinq fois le *Pater noster*, et sans avoir déjeûné, à cause d'un brouillard pestilentiel qui arriverait ce jour-là, parce que ceux qui ne le feraient pas mourraient infailliblement. Plusieurs ajoutèrent foi à cet avertissement, et firent ce qu'il avait prescrit; mais comme on reconnut qu'il avait trompé le peuple, on le mit sur un cheval, à reculons, tenant la queue en guise de

bride, avec deux marmites au cou, et on le promena ainsi par toute la ville.

Séval, profond mathématicien anglais, fit un gros livre pour prouver l'insuffisance de la magie, et démontrer la puérilité des sortilèges, ainsi que le mépris que le public devait avoir pour les sorciers. Jacques I, aussi peu sorcier que grand roi, écrivit contre Séval un traité de la *Monologie*, où il prétendait prouver la puissance de la magie noire, et le pouvoir surnaturel des sorciers.

Sous le règne de ce monarque théologien, le nommé Lily fut accusé d'user de sortilège, devant un juge peu éclairé qui le condamna au feu. Lily n'était rien moins que sorcier; son crime consistait à abuser de l'ignorance et de la superstition de ses concitoyens. Il osa s'adresser au souverain, et lui faire présenter un placet écrit en grec. L'étude des sciences et des langues était alors fort négligée, en Angleterre, comme dans toute l'Europe. Un semblable placet parut un phénomène au monarque. « Non, dit-il, cet » homme ne sera point exécuté, je le jure, fût- » il encore plus sorcier qu'on ne l'accuse de » l'être. Ce que je vois, c'est qu'il est plus sorcier » que tous les prélats de mon royaume ».

Le long parlement de Cromwel voyait des sorciers dans tous ses adversaires. Il forma une

commission qui parcourut les provinces pour les purger de ces favoris du diable. Les procureurs de cette commission, et les épreuves qui en faisaient partie, réunissaient tout ce que les moines inquisiteurs avaient pu imaginer de plus ridicule et de plus cruel pour la découverte et l'extirpation des prétendus sorciers.

Un de ces commissaires les plus acharnés, nommé Hopkins, fut puni comme il le méritait. Dans une province où il ne se trouvait pas en force, il fut arrêté; accusé lui-même de sortilège, on lui fit subir l'épreuve de l'eau, en le plongeant dans un lac, pieds et poings liés : il surnagea. Convaincu d'être sorcier par cette épreuve qu'il employait souvent, on le condamna à être pendu, et il fut exécuté.

Un comité du parlement de Cromwel, tenait ses assemblées à Woodstroock, l'un des châteaux du roi. Une de ces assemblées fut troublée par l'apparition du diable : le bruit s'en répandit, et personne n'en douta.

Withers, écrivain parlementaire de ce temps-là, consigna dans un mauvais poëme un fait de la même importance. Un soldat royaliste, dit-il, buvant à la santé du diable, fut sur-le-champ emporté à travers un carreau de vitre, par l'esprit immonde qu'il invoquait.

Thomas Brown, qui a réfuté tant d'erreurs vulgaires (1), a pris beaucoup de peine pour détruire l'opinion qu'un sorcier peut faire le voyage des Indes orientales dans une coque d'œufs, ou un voyage de deux à trois cents milles, à cheval sur un manche à balai.

Au centre de Londres même la superstition eut long-temps un monument qu'elle ne perdit point de vue, et qui intéressait tous les ordres de l'Etat. C'étaient trois perches, à la sommité desquelles furent fichées les têtes de trois des principaux seigneurs qui, en 1746, ayant suivi le parti du prétendant, furent pris les armes à la main, et exécutés comme criminels de haute trahison. Ces trois perches, de quinze à vingt pieds de haut, étaient plantées, à distances égales, sur *Temple bar*, porte qui sépare la cité du reste de la ville. La plupart des Anglais étaient persuadés que la chute de chacune de ces trois têtes, devait être le présage de quelque révolution dans l'Etat. Ce préjugé populaire reprit une nouvelle force, lorsqu'à la mort du dernier roi, en 1760, la tête du milieu se détacha de la perche qui la soutenait.

(1) Dans son livre intitulé : *Essai sur les erreurs populaires*, ou *Examen de plusieurs opinions reçues comme vraies, qui sont fausses ou douteuses*. Ce savant mourut en 1680. L'abbé Souchai a traduit en français, l'*Essai sur les erreurs populaires*, 2 vol. in-12, 1742.

Il est des personnes hors du commun, qui n'oseraient s'élever au-dessus des préjugés vulgaires. M. L ***, homme de bonne société, et doué de beaucoup d'esprit, étant couché, et parfaitement éveillé, s'imagina voir au pied de son lit, une jeune femme, enveloppée d'un linceuil, qui lui annonça qu'il mourrait dans trois jours. Il raconta cette vision à ses amis, et n'en fit que rire : cependant il mourut subitement au bout de trois jours, en sortant de table, sans doute parce que son imagination avait été trop vivement affectée du rêve qui lui parut une réalité.

Le parlement a aboli la loi contre les sorciers. Le nommé Anderson et sa femme parvinrent à faire croire à toute l'Angleterre qu'ils étaient devins, et qu'ils savaient composer des talismans. Ils furent arrêtes; on instruisit leur procès; on les punit comme fourbes, mais non comme sorciers, les lois anglaises n'en admettant plus aujourd'hui l'existence.

Il y a quelques années qu'on distribuait en profusion, dans les rues de Londres, un imprimé ainsi conçu. « Mistriss Williams, connue à Bath » et à Bristol, et généralement de toutes les da» mes qui fréquentent les lieux où l'on prend » des bains, a l'honneur d'informer les person» nes de son sexe, qu'elle continue de donner, » comme à l'ordinaire, des consultations astrolo-

» giques. Leur infaillibilité a été reconnue pen-
» dant une longue suite d'années, et a prouvé
» que Mistriss Williams est supérieure à toutes
» les personnes qui prétendent être versées dans
» l'art de deviner. Ses succès, dans ce genre, lui
» ont mérité universellement tous les suffrages.
» Elle donne ses audiences (aux dames seule-
» ment) depuis dix heures du matin jusqu'à huit
» de l'après midi, dans sa maison, au magasin
» de fleurs artificielles, *Store-Street*, *Bedford-*
» *Square*.

A Londres, les ouvriers sont persuadés que ceux d'entr'eux qui mangent leur part d'une oie le jour de la Saint-Michel, s'assurent pour toute l'année le salaire de leur travail.

Trois femmes de la campagne, soupçonnées d'avoir commerce avec les enfers, furent citées devant le magistrat, et accusées, l'une de retenir chez elle nombre d'esprits aériens; la chambre où elle faisait ses conjurations, était souvent remplie de fumée qui répandait une odeur infecte : avec certaines herbes enchantées, elle attirait chez elle beaucoup de gens, qui, en sortant, semblables à des pourceaux, se plongeaient dans la fange, et répandaient aux environs une puanteur insupportable. L'autre disséquait des cadavres encore sanglans pour servir à ses maléfices. La troisième faisait de petites fi-

gures de pâte; et ceux qui avaient le malheur d'en manger, ne tardaient pas d'en ressentir de funestes effets. Le pasteur du lieu, qui connaissait ces trois femmes, prit leur défense; mais il fut accusé lui-même d'impiété auprès de son évêque. Enfin, quand on eut examiné les accusations, et instruit le procès, on découvrit des choses bien simples et nullement criminelles. La première de ces femmes, en qualité de marchande de bière, de tabac et d'eau de vie, rassemblait chez elle beaucoup d'ivrognes. La seconde étant la femme d'un boucher, aidait son mari à découper la viande. La troisième faisait du pain d'épice, sur lequel elle formait de petites figures. C'est ainsi que l'ignorance et la méchanceté dénaturent tout, et parviennent à présenter comme des crimes, les actions les plus innocentes.

Les habitans d'un village amenèrent devant le lord Mansfield, une femme qu'ils accusaient de magie; ce magistrat leur demanda pourquoi ils la croyaient sorcière : c'est, lui répondirent-ils, parce qu'elle marche sur la tête. Mylord ouvrit devant eux, le code des statuts d'Angleterre, et, après en avoir parcouru la table : « Messieurs, leur dit-il, cette femme a comme vous, l'honneur d'être anglaise; et je ne vois aucune clause dans les lois de la Grande-Bretagne, qui dé-

fende de marcher sur la tête; elle est libre de faire tout ce qui n'est point prohibé par les statuts de son pays, et vous avez tous le droit de l'imiter ». Cette réponse satisfit les mécontens, qui, loin d'en vouloir encore à cette femme, lui servirent d'escorte pour la reconduire chez elle.

On entendit, il y a quelques années, un arbre qui gémissait dans une forêt d'Angleterre. Le propriétaire du terrain où se trouvait cet arbre enchanté, tira beaucoup d'argent des bons habitans de la campagne, qui accouraient pour voir et entendre une chose aussi merveilleuse. A la fin, quelqu'un proposa de couper l'arbre; mais le propriétaire s'y opposa, non par aucune vue d'intérêt, disait-il, mais dans la crainte que celui qui oserait y mettre la coignée, n'en mourût subitement. Il se présenta cependant un homme qui n'avait pas peur de la mort subite, et qui abattit l'arbre extraordinaire à coups de hache. Alors on découvrit un tuyau souterrain, formant une communication à plusieurs toises, et par le moyen duquel on produisait les gémissemens qu'on avait entendus.

L'aventure que nous allons raconter a longtemps passé pour véritable dans toute l'Angleterre. C'est le héros, jeune homme habitant la

province, qui en rend compte à un de ses amis de Londres.

« Je me rendis au château de sir ***, écrit-il, pour prendre part à la joie que lui causait le mariage de sa fille aînée. Comme j'arrivai un des derniers invités, je trouvai tous les appartemens occupés. Sir *** m'en témoigna le regret le plus vif, en m'assurant qu'il se déplacerait lui-même pour me céder son lit. Après un moment de réflexion, il me dit tout à coup : *Je pense à une chose; vous qui êtes un enfant de Mars, vous n'avez sans doute pas peur des revenans; je vous avoue qu'ils m'épouvantent beaucoup. J'avais d'abord songé à vous céder ma chambre, et à coucher dans une qui reste vide parce qu'elle est exposée aux visites des esprits. Si vous voulez en courir les risques, je serai plus tranquille sur votre compte que sur le mien.* Je fis un grand éclat de rire, et je répondis que je ne demandais pas mieux que de voir des revenans. En conséquence, après le souper, deux domestiques, tremblans de tous leurs membres, m'établissent dans cette chambre, et je me mets tranquillement au lit. J'étais déjà assoupi, lorsqu'un peu de bruit attira mes regards du côté de la porte ; je vis entrer une grande figure toute blanche, qui s'approcha lentement du feu. Après s'être chauffé quelques instans, le fantôme s'a-

vança vers mon lit, et s'y coucha à côté de moi. Je lui laissai le plus de place possible, un peu troublé d'une pareille visite. Une main très-froide s'avança pour me toucher ; je sentis à l'un de ses doigts un anneau, je ne pus résister à la tentation de m'en emparer ; il était lâche et sortit sans le moindre effort. Vers les quatre heures du matin, le revenant jugea à propos de me quitter, fit deux tours dans la chambre, et se retira tout-à-fait. Quant à moi, je restai dans un état difficile à exprimer ; mille idées m'agitèrent, et il me fut impossible de m'endormir. A l'heure du déjeûner, toute la compagnie étant rassemblée, on me demanda si j'avais eu quelque apparition. Je répondis qu'en effet, je n'avais point passé une nuit tranquille; mais qu'avant de m'expliquer davantage, je priais les dames présentes de vouloir bien me dire si aucune d'elles n'avait perdu un anneau? Miss, ***, sœur cadette de la nouvelle mariée, s'écria vivement : J'ai perdu mon anneau, et je ne sais comment cela s'est fait. Alors me levant et lui prenant la main : Voilà, lui dis-je, le joli petit esprit qui m'a visité cette nuit. Je racontai la chose en détail. Tout le monde éclata de rire, excepté la charmante somnambule, dont l'embarras nous faisait pitié. Sir *** demanda un moment de silence, et se plaçant entre sa jeune fille et moi,

il prit nos mains dans les siennes, et me parla de la sorte : Mon ami, puisque ma Lucie a eu, la nuit dernière, l'indiscrétion de troubler votre sommeil, je vous permets d'interrompre le sien la nuit prochaine. Les noces furent célébrées le même jour, et je suis le plus heureux des hommes ».

Pym vivait satisfait et sans ambition, près de Londres, et dépensait chaque année 300 livres sterling de revenu, que son père lui avait laissées en mourant. Il s'endormit un jour dans son jardin, et son bonheur cessa pour jamais. Il rêva qu'un homme d'un extérieur vénérable s'approcha de lui, et lui parla en ces termes : « Pym, votre intégrité, votre hospitalité et vos autres vertus, vous donnent droit de prétendre à une récompense du ciel. De ce jour en un an, à la même heure, vous recevrez de mes mains 30,000 liv. sterl. ». Ce songe fit une profonde impression sur Pym. En se réveillant il marque sur ses tablettes la date exacte, et jusqu'à la minute à laquelle ce bonheur vient de lui être annoncé. Il ne doute point qu'un ange ne soit descendu du ciel pour lui faire cette promesse ; il roule déjà dans sa tête un nouveau plan de conduite, et mille idées de grandeur et de magnificence. Sa maison lui paraît trop petite pour sa fortune future. Il mande des ouvriers ; on la jette à bas,

pour la rebâtir dans un nouveau goût. Le potager est converti en une grande cour, les petits appartemens deviennent de vastes salles; les vieux meubles, solides et commodes, sont changés contre les élégans colifichets du jour. Au lieu de tapisseries, la boiserie, l'or, la peinture et la sculpture, ornent les nombreux appartemens de ce palais. Les jardins sont métamorphosés en parterres, et la basse-cour en une grotte rustique.

On connaissait le bien de Pym, et l'on s'étonna comment il était devenu tout à coup assez riche pour élever un si somptueux bâtiment, qui devait au moins lui avoir coûté 10,000 liv. sterl. Chacun raisonnait diversement à ce sujet : l'un assurait qu'il avait trouvé un trésor; un autre qu'il avait épousé secrètement une dame fort riche ; et plusieurs, qu'il avait fait un pacte avec le diable. Personne ne pouvait deviner la vérité. Tout ce qu'on savait sûrement, c'est que Pym avait engagé l'héritage de ses pères, pour acheter du marbre, des pierres, et payer en partie ses ouvriers; mais on ignorait que, pour les solder, il avait fixé le jour où, suivant son songe, il devait être riche.

Enfin ce jour désiré arrive. Une magnifique collation était préparée pour les amis et les parens de Pym, qu'il avait exprès rassemblés,

afin de se donner le plaisir de payer devant eux tous ses ouvriers, qu'il avait fait avertir. L'heure venue, il prie la compagnie de lui permettre de s'absenter un instant. Il se retire dans son cabinet, et compte n'en sortir que chargé de richesses. L'heure sonne, il tressaille; elle s'écoule, il frémit, et ne voit paraître ni ange, ni aucun messager céleste. Cependant notre rêveur ne se déconcerte point; il s'imagine que, puisque la promesse lui a été faite pendant son sommeil, c'est aussi pendant son sommeil qu'elle doit être effectuée. D'ailleurs, quelle apparence que des intelligences divines, qui chérissent la paix et la tranquillité, se rendent dans une maison remplie de tumulte, et qui retentit des cris joyeux de cinquante convives de bonne humeur? Prévenu de ces idées, il va rejoindre la compagnie avec la contenance la plus assurée; il remet ses créanciers au lendemain, bien persuadé que dans le cours de la nuit il recevra la somme dont son imprudence l'a privé pendant le jour.

La journée se passa dans la joie et la bonne chère, et, les convives retirés, Pym fut se mettre au lit, et s'endormit profondément; mais aucune image agréable ne vint caresser son imagination durant le sommeil. Vingt fois il se réveille, et regarde dans sa chambre; vingt fois il se désespère de ne rien apercevoir. Enfin,

le jour paraît, et les tableaux, les peintures, les glaces, les meubles de prix qui s'offrent à ses yeux, et qui ne sont point payés, lui rappellent sa crédulité, et comblent son infortune. Les créanciers reviennent, et sont encore renvoyés. Ils s'impatientent, font des poursuites, et l'infortuné Pym est jeté dans une prison, où bientôt il perdit l'esprit. Ce fut pendant un de ses intervalles de raison, qu'il découvrit sa triste aventure.

Si tous ceux qui, dans Londres, tiennent la même conduite que Pym, dit l'auteur anglais qui nous fournit ce nouveau trait de la crédulité et de la folie humaine, tombaient ainsi en démence, l'hôpital de Moorfields et celui de Bedlam n'en contiendraient pas la millième partie.

Vers Neos, dans la partie orientale du comté de Cornouailles, on voit au milieu de la campagne un cercle de pierres énormes plantées en terre et très-anciennement arrangées de mains d'hommes. Tout le peuple de ce canton croit pieusement que ces pierres sont autant d'hommes ainsi métamorphosés au milieu d'une partie de paume, qu'ils s'étaient permise un jour de dimanche.

Le vieux préjugé contre la magie et les sorciers subsiste toujours dans plusieurs cantons d'Angleterre. En 1750, le peuple du comté de

Herfort brûla solennellement, et à petit feu, une vieille femme qu'il croyait sorcière.

En 1751, une autre infortunée de ce même comté, et son mari, tous les deux septuagénaires, furent les victimes de ce même préjugé. On eut sur eux de violens soupçons, et, pour s'assurer s'ils étaient bien fondés, on leur lia les pieds et les mains, les pouces en croix, et on les plongea dans la rivière, où, en se débattant, ils parurent se soutenir sur l'eau. C'en fut assez pour qu'on les crût sorciers. On demanda à grands cris qu'on leur fît subir la peine qu'ils méritaient. On n'en eut pas le temps, car la femme mourut en sortant de l'eau, et le mari ne lui survécut que quelques heures. La justice punit tous ceux qui avaient coopéré à cette immersion cruelle : l'un d'eux fut même pendu.

Quelques années auparavant, on avait encore vu à Glen, dans le comté de Leicester, deux vieilles femmes se quereller, et se traiter mutuellement de sorcières. Accusées de l'être en effet, pour prouver leur innocence, il leur fallut passer par l'épreuve de l'eau. Celle qui surnagea, et que l'on regarda comme sorcière, fut saisie et interrogée sur ses complices. Dans son trouble, elle parla du village de Burton; l'on ne manqua pas d'y courir, de se saisir d'une vieille que l'on soupçonnait aussi, de la lier et de la jeter

dans un grand fossé rempli d'eau, où elle faillit perdre la vie.

Le peuple anglais qui habite les provinces du Nord, est beaucoup plus crédule que les autres. A Rippon, ville du duché d'Yorck, on fait remarquer dans l'église principale, comme une chose merveilleuse, un trou qu'on appelle l'*Aiguille de Saint-Wilfrid*. On prétend que ce trou avait autrefois la vertu singulière de découvrir aux maris les infidélités de leurs femmes ; celles qui étaient innocentes des soupçons formés contre elles, passaient aisément par ce trou, disait-on ; celles, au contraire, qui avaient violé la foi conjugale, se trouvaient prises au passage, sans qu'on pût découvrir comment : une puissance invisible les retenait au milieu du trou jusqu'à ce qu'on vînt les en retirer.

Dans le Devonshire on connaît le pouvoir d'une fée blanche qui demeure à Exeter : elle a des agens femelles à qui elle a communiqué une partie de sa puissance, et qui tiennent d'elle la faculté de découvrir les voleurs, et d'arrêter le sang lorsqu'on s'est fait quelque blessure.

Dans un canton de cette province, peu éloigné de Killington, l'on voit une ancienne église qui était autrefois celle d'un monastère ; elle est sans portes, sans fenêtres et sans clocher. On y distingue encore sur les murs de vieilles peintures

à demi effacées par le temps et par l'humidité, qui ne laissent pas de s'attirer une espèce de culte de tous les habitans du canton. Sa situation a fait naître une autre superstition des plus singulières. Elle est sur un tertre assez élevé pour faire regarder comme une chose surprenante, qu'on y puisse ouvrir la terre à la profondeur d'un pied sans y trouver de l'eau; tandis que toute la plaine dont il est environné est sans rivière, sans étang et sans ruisseaux. Des paysans superstitieux se persuadent aisément que c'est là un miracle perpétuel. Suivant une ancienne tradition, ils se rendent tous les ans dans le cours du mois de mai, à la porte de cette vieille église, où ils n'entrent qu'après avoir observé certaines cérémonies. Ils y font dévotement leurs prières, et sortant ensuite à reculons, ils vont faire trois ou quatre fois le tour de la sainte masure; après quoi ils ouvrent la terre, et puisant de l'eau, chacun dans un trou particulier, qu'ils ont soin de reboucher fort proprement, ils retournent chez eux avec ce gage de la protection du ciel, dont ils croient la vertu infaillible pendant toute l'année, contre le tonnerre, les maléfices, etc.

Les Ecossais ont conservé long-temps le gobelet de Saint-Magnus, premier évêque d'Edimbourg. Ce gobelet, d'une énorme grandeur, était

présenté à chaque évêque, lors de son installation : s'il le vidait tout d'un trait, c'était un présage certain de fertilité, auquel tous les habitans du pays avaient la plus grande confiance.

Un objet de superstition, plus propre que tout autre à faire connaître à quel point les Ecossais portent la crédulité, c'est la fameuse *pierre fatale*, qui servait lors du couronnement des rois d'Ecosse, et qui leur était venue d'Irlande. Elle fut apportée par d'anciens peuples nommés Danains, qui prétendaient que cet antique *palladium* avait servi de chevet au patriarche Jacob pendant sa vision. Les Danains passaient pour très-habiles dans l'art magique, et l'on ajoute que la pierre dont l'Ecosse leur fut redevable, faisait entendre un grand bruit pendant le couronnement des rois; mais que l'avénement du Messie lui fit perdre cette faculté extraordinaire. Edouard I crut devoir s'emparer de cette pierre miraculeuse et la transporter en Angleterre. Selon les uns, elle est actuellement placée dans le fauteuil qui sert au sacre des monarques britanniques; et selon d'autres on la conserve en son état naturel dans l'abbaye de Westminster.

On connaît la fameuse muraille qui séparait autrefois l'Angleterre de l'Ecosse, et dont il subsiste encore diverses parties, que le temps n'a pas même altérées. La force du ciment et la du-

reté des pierres ont persuadé aux habitans des lieux voisins, qu'elle n'a pas été construite sans le secours de la magie, et les plus superstitieux ont grand soin d'en recueillir jusqu'aux moindres débris, qu'ils mêlent dans les fondemens de leurs maisons pour leur communiquer la même vertu. Un jardinier écossais, ouvrant la terre, dans un jardin qui a toujours été bien cultivé depuis plus de deux siècles, trouva une pierre d'une grosseur considérable sur laquelle on lisait en caractères anciens du pays, qu'elle était là pour la sûreté des murs du château et du jardin, et qu'elle y avait été apportée de la grande muraille dont elle avait fait autrefois partie; mais qu'il serait aussi dangereux de la remuer, qu'il y aurait d'avantage à la conserver toujours dans le même lieu. Le seigneur de la maison, moins crédule que ses ancêtres, résolut sur-le-champ de la faire transporter dans un autre endroit, où son dessein était de la tenir exposée à la vue comme un ancien monument. On entreprit de la faire sortir de terre à force de machines, et l'on en vint à bout comme on aurait fait d'une pierre ordinaire. Elle demeura sur le bord du trou, pendant que la curiosité y fit descendre le jardinier, plusieurs domestiques, et les deux fils du gentilhomme, qui s'amusèrent, quelques momens, à creuser encore le fond. Mais tout à coup la funeste pierre, qu'on avait négligé apparem-

ment de placer dans un juste équilibre, s'ébranle, retombe au fond du trou, et écrase tous ceux qui s'y trouvaient.

L'épouse de l'aîné des deux frères, jeune et nouvellement mariée, apprit le malheur qui venait d'arriver. Elle courut au jardin avec le transport de la douleur d'une amante qui n'a plus rien à ménager, et elle y entra dans le temps que les ouvriers s'empressaient de lever la pierre, avec quelque espérance de trouver un reste de vie aux malheureux qu'elle couvrait. Ils l'avaient levée à demi, et l'on s'aperçut en effet, à quelque mouvement, qu'ils respiraient encore; lorsque la jeune épouse, perdant tout soin d'elle-même à cette vue, se jeta si rapidement sur le corps de son mari, que les ouvriers effrayés de son action, lâchèrent les machines qui soutenaient la pierre, et l'ensevelirent avec les autres. Tous les nouveaux efforts qu'on fit pour les secourir furent inutiles.

Cet accident, qui est vrai jusque dans les moindres circonstances, a confirmé plus que jamais la superstition des Ecossais, qui n'ont pas manqué de l'attribuer à la vengeance de quelque pouvoir établi pour la conservation du mur d'Ecosse, et de toutes les pierres qui en sont détachées.

Les Irlandais sont tout aussi crédules que les

peuples de l'Ecosse. Dans plusieurs cantons de l'Irlande, les femmes ne manquent pas, lorsqu'on baptise leurs enfans, d'empêcher le prêtre de leur mouiller le bras droit, de crainte que l'eau ne leur ôte le pouvoir de frapper d'assez grands coups sur les ennemis.

Dans une île, située au milieu d'un petit lac, était anciennement le fameux purgatoire de Saint-Patrice, pieux personnage qui vivait en 431. Les moines y avaient bâti une cellule auprès d'une profonde caverne, et avaient fait accroire au peuple que celui qui avait le courage d'y entrer, se trouvait aussitôt en purgatoire, où il voyait et entendait des choses extraordinaires. Ils disaient que Saint-Patrice, prêchant à des Irlandais obstinés et incrédules, obtint de Dieu par ses prières que la terre s'ouvrît en cet endroit jusqu'au purgatoire, afin que ses auditeurs fussent convaincus par leurs propres yeux, de la vérité de sa prédication au sujet de l'immortalité de l'ame et des peines des méchans après cette vie. L'imposture ne fut découverte que dans le XVII[e] siècle, vers la fin du règne de Jacques I. Richard Boile, comte de Cork, et Adam Lostus, chancelier d'Irlande, envoyèrent faire d'exactes perquisitions sur les lieux par des personnes de probité. On trouva que cette caverne, qu'on représentait comme le chemin du purgatoire, n'était

autre chose qu'une petite cellule, auprès d'un souterrain, creusée dans le roc, où il n'entrait de jour que par la porte; cette grotte était si basse, qu'à peine un homme de grande taille s'y tenait debout, et si étroite qu'elle ne contenait que six ou sept hommes à la fois. Quand il venait quelqu'un dans l'île pour faire le voyage du purgatoire, un petit nombre de moines qui demeuraient proche de la caverne, le faisaient jeûner et veiller pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, et ne l'entretenaient que des visions merveilleuses qu'il allait avoir. Toutes ces idées affreuses de diables, de flammes, de feux, de damnés, s'imprimaient fortement dans un cerveau affaibli par l'abstinence et l'insomnie. Après l'avoir préparé de la sorte, on l'enfermait dans cette caverne ténébreuse : peut-être même les moines lui avaient-ils fait prendre quelque breuvage qui troublait sa raison, et lui faisait paraître plus effrayans les bruits, les feux et autres prestiges dont ils l'environnaient. On terminait, au bout de plusieurs heures, cette espèce d'initiation, et on le mettait en liberté, plus mort que vif. Quand on eut découvert ces dangereuses impostures, les moines qui s'en rendaient coupables furent honteusement chassés, leurs habitations furent détruites, le trou de Saint-Patrice bouché, et une partie de la ca-

verne mise au grand jour, afin qu'il ne s'y commît plus désormais de nouvelles fourberies.

Il est bien vrai qu'il n'y a point en Irlande d'animaux malfaisans, ni taupes, ni vautours, excepté des loups; on n'y recontre point non plus d'insectes vénimeux, tels que des serpens, etc. On en rapporte une cause fort plaisante.

Saint-Patrice étant venu prêcher la religion chrétienne en Irlande, fut enchanté de l'accueil hospitalier qu'il y reçut; pénétré de reconnaissance, il attira avec adresse, sur le sommet d'une montagne, tous les diables, dont le pays était tourmenté; et fixant leur attention par une histoire très-originale qu'il se mit à leur raconter, il les précipita dans un abyme profond, et avec eux les tigres, les lions, les serpens, les rats, les souris, les grenouilles, et tous les animaux venimeux et malfaisans. Mais, ajoute-t-on, depuis le dix-septième siècle, Guillaume III étant venu, en Irlande, disputer la couronne à son beau-père Jacques II, l'usurpateur amena à sa suite les rats, les souris et les grenouilles.

Le peuple d'Irlande croit aussi à la féerie. Dans le siècle dernier, toutes les grandes familles avaient encore chacune leur fée, comme les anciens leur génie tutélaire; celle-ci, sous la

forme d'une vieille femme, venait marmoter un chant mélancolique autour de la maison, pour annoncer la mort de quelque chef de famille. Les habitans de la campagne sont persuadés qu'il y a des lieux escarpés et des collines consacrés à une petite race d'esprits, et par aucune considération, on ne saurait les engager à y enfoncer la bêche. On y voit aussi des pierres qui sont fées (*elf-stones*); ce sont de petits cailloux triangulaires, avec lesquels le paysan croit qu'une méchante fée vient tuer leurs vaches. Lorsqu'il en meurt une inopinément, ils disent que c'est un coup de la fée.

Un historien de l'Irlande raconte très-sérieusement que les anciens juges de ce pays mettaient autour de leur cou une chaîne d'or, regardée comme miraculeuse, à laquelle ils donnaient le nom de *Jodha Morain*. S'ils prononçaient une sentence injuste, elle les serrait jusqu'à leur faire perdre la respiration; au lieu qu'elle s'élargissait sur leurs épaules lorsqu'ils avaient bien jugé.

Le rôi Donahuc, régna anciennement sur les lacs et les îles de l'Irlande; et la tradition, parmi les paysans, ne cesse de leur rappeler le bonheur dont il fit jouir leurs ancêtres. A la pâle lueur de la lune, ils voient encore le vieux roi, montant un cheval blanc de lait, et suivi par ses courtisans. Ces visions sont toujours le présage de quelque

chose d'heureux, et celui qui les raconte n'en doute nullement.

Il y a en Irlande plusieurs fontaines miraculeuses, consacrées à divers Saints du culte catholique. Le jour de la fête du patron les Maladery accourent en foule, et ne manquent pas de faire le tour de ces fontaines, sur les genoux découverts : les écorchures qu'ils se font en ces occasions servent, disent-ils, à expier leurs péchés.

Un Italien, du nom de Calagory, avait établi, sur un petit théâtre de Londres, appelé théâtre de *Hay-Market*, un jeu de gibecière et d'adresse; sa dextérité lui attirait un grand nombre de spectateurs. Il annonça et afficha, qu'un tel jour il ferait entrer un homme dans une pinte à bière. A l'heure indiquée, la salle étant remplie de tout ce que Londres avait de plus distingué par la naissance et par le rang, Calagory parut sur l'avant-scène, remercia le public de son empressement, et offrit de faire entrer son homme dans une demi-pinte ou chopine, si on voulait doubler le prix des places, et payer sur-le-champ. Les spectateurs furent assez crédules pour accepter la proposition; on paya, et le joueur de gobelets demanda le temps nécessaire pour préparer son nouveau tour. Une heure s'écoula, sans impatience de la part du public; ensuite une demi-heure : alors les brouhahas commencèrent; on

appela Calagory, qui ne se montra point. Les cris ayant inutilement redoublé, on enfonça une petite chambre qui était derrière le théatre, et l'on n'y trouva qu'une table sur laquelle étaient une pinte et une demi-pinte. Le dépit de se voir jouer se tourna en fureur; les plus mécontens se mirent à travailler à la démolition de la salle. Au milieu de ce fracas, au milieu des cris de la foule, pressée par ceux qui étaient restés dehors, et qu'attirait le bruit du dedans, toutes les lumières furent éteintes; la crainte d'étre étouffé excita un combat général à coups de poings et de bâtons; la porte fut démolie, et les plus pressés échappèrent par la brêche, moulus de coups et couverts de blessures. Les autres ne se retirèrent qu'après avoir renversé le théatre, et la maison dont il faisait partie. Parmi les personnes lss plus distinguées qui se trouvèrent enveloppées dans cette bagarre, était le duc de Cumberland. Ce prince avait une épée de la plus grande richesse, qui lui avait été donnée par la reine de Hongrie (Marie-Thérèse, depuis impératrice); cette épée, arrachée de son côté, fut retrouvée en pièces parmi les débris du théâtre, et il donna quarante guinées à ceux qui la lui rapportèrent. Calagory, aussitôt après avoir touché l'argent des dupes, était monté sur des chevaux qui l'attendaient à une porte de derrière, et avait eu tout le temps qu'il lui fallait pour s'éloigner et se mettre en sûreté.

CHAPITRE LXXIV.

Société Royale de Londres, Société des Antiquaires. Musée Britannique. Clubs littéraires.

La société royale de Londres, composée de savans, de gens de lettres, de poëtes, de peintres, d'artistes, d'amateurs éclairés, est justement célèbre en Angleterre et dans toute l'Europe. Mais comme tout est bizarre dans la Grande-Bretagne, jusqu'aux institutions les plus utiles et les plus respectables, celle-ci présente nombre de singularités.

Le lieu où s'assemble la société royale n'a ni grandeur ni magnificence : c'est une salle longué, basse et étroite, qui n'a de meubles qu'une table couverte d'un tapis vert, quelques siéges de maroquin, et des bancs de bois, élevés en gradins. La table, placée devant la cheminée du fond, est entourée par le président, adossé au feu quand il fait froid, et par les secrétaires. Sur cette table est couchée une grande masse d'argent doré, pareille à celle de la chambre des communes, et que, comme celle de cette chambre du parlement, on accroche aux jambes de la ta-

ble, lorsque la société se forme en comité. Le président est précédé en entrant et en sortant, par l'huissier de la société portant cette masse. Il a devant lui, au bureau, un petit maillet de bois, dont il frappe sur la table pour imposer silence, quand cela est nécessaire, ce qui arrive très-rarement. A l'exception du président et des deux secrétaires, chacun se place au hasard, en évitant avec le plus grand soin, de causer du dérangement et du bruit.

La société compte plus de quatre cents membres nationaux, et environ cent étrangers. Elle existe spécialement dans un comité de vingt membres, choisis parmi les personnes qui peuvent le plus librement se livrer aux travaux académiques. Elle doit sa grande réputation au prix qu'elle accorde chaque année à l'auteur du meilleur mémoire, sur des matières de philosophie naturelle : ce prix, consistant en une médaille d'or, a été fondé par Godfrey Copley, l'un de ses membres. Mais elle doit surtout l'estime dont elle jouit, aux *Transactions philosophiques,* collection précieuse, qu'elle publie très-souvent, et qu'elle distribue gratis à tous les membres.

La société royale de Londres doit son origine à la réunion de quelques savans qui, en 1645, se rassemblaient pour s'entretenir sur les sciences, et se communiquer leurs lumières. Les ré-

glemens qu'ils adoptèrent en 1660 subsistent encore en grande partie.

En 1665, Charles II donna à cette association des lettres patentes, avec le titre de société royale.

Peu de temps après l'institution de ce corps célèbre, Charles II le chargea de traiter la question suivante : *Pourquoi un poisson mort est-il plus pesant qu'un poisson en vie ?* Les membres de la société composèrent plusieurs mémoires, pour montrer les causes physiques de cette différence. Lorsque la question eut été complettement discutée, ils s'avisèrent de vérifier le fait, et ils découvrirent, à leur grande confusion, que le roi s'était moqué d'eux, puisque le poisson mort et le poisson en vie ont exactement le même poids.

Vers 1661, la société se détermina, à la sollicitation de Boyle, à envoyer quelques-uns de ses membres, sur le pic de Ténériffe, pour y faire les expériences de Toricelli et de Pascal : on sait que Ténériffe est une des îles Canaries. Comme ces îles appartiennent au roi d'Espagne, la société royale députa deux personnes, afin de demander à l'ambassadeur d'Espagne, des lettres de recommandation, pour les gouverneurs de ces îles. L'ambassadeur témoigna beaucoup de bonne volonté aux députés, et les prenant pour des membres d'une société de marchands

qui s'était formée depuis peu à Londres, pour le négoce des vins de Canarie, il leur demanda la quantité qu'ils prétendaient en enlever. Les députés de la société royale lui répondirent que ce n'était pas pour négocier qu'ils allaient aux îles Canaries, mais pour y faire des expériences sur la pesanteur de l'air. « Quoi, vous voulez peser l'air ! — C'est notre intention. — Sortez de chez moi, vous êtes des insensés. — Mais, excellence.... — Sortez, vous dis-je ». Les députés sont obligés de sortir, et l'excellence va raconter, dans toutes les maisons, qu'il est venu chez lui des foux, qui voulaient peser l'air. M. l'ambassadeur eut le chagrin d'apprendre que le roi et le duc d'Yorck étaient à la tête de ceux à qui il donnait le titre de foux

Le docteur John Hill, piqué contre la société royale de Londres, qui l'avait refusé pour un de ses membres, imagina, pour s'en venger, une plaisanterie d'un genre neuf : ce fut d'adresser à un des secrétaires de cette académie, sous le nom supposé d'un médecin de province, le récit d'une cure récente dont il s'annonçait pour être l'auteur. « Un matelot, écrivait-il, s'était cassé la » jambe. M'étant trouvé, par hasard, sur le lieu, » j'ai rapproché les deux parties de la jambe cas- » sée, et après les avoir fortement assujetties avec » une ficelle, j'ai arrosé le tout d'eau de goudron. » Le matelot, en très-peu de temps, continue le

» docteur, a senti l'efficacité du remède, et n'a » point tardé à se servir de sa jambe comme au» paravant ». Or, cette cure merveilleuse se trouvait publiée dans le temps que le fameux Barkeley, évêque de Cloyne, venait de faire paraître son livre sur les vertus de l'eau de goudron, ouvrage qui faisait beaucoup de bruit, et qui excitait la division parmi les médecins. La relation du docteur fut lue et écoutée très-attentivement dans l'assemblée publique de la société royale, où l'on avait disputé de la meilleure foi du monde sur la cure presque miraculeuse. Les uns n'y virent qu'un témoignage éclatant en faveur de l'eau de goudron; les autres soutinrent, ou que la jambe n'était pas réellement cassée, ou que la guérison n'avait pu être si rapide. On allait imprimer pour et contre, lorsque la société royale reçut une seconde lettre du médecin de province, qui écrivait au secrétaire : « Dans ma » dernière j'ai omis de vous dire que la jambe » cassée du matelot était une jambe de bois ». La plaisanterie ne tarda pas à se répandre, et divertit beaucoup les oisifs de Londres, aux dépens de la société royale.

La société des Antiquaires de Londres s'occupe de l'histoire et des monumens anciens des trois royaumes, mais elle n'exclut point les antiquités des autres pays; le tout est gravé aux dépens de la société. C'est dans son sein qu'est

née l'idée heureuse et si utile aux arts, de faire dessiner sur les lieux, et graver ensuite avec la plus grande magnificence, à Londres, les admirables ruines de Palmyre, de Balbec, d'Athènes, de Spalatro.

Elle a adopté pour sceau, une lampe ardente avec ces mots : *Non extinguetur*. C'est l'image du feu sacré ou de l'amour des sciences et des lettres, qui ne doit jamais s'éteindre.

M. Shipley, simple particulier de Northampton, forma en 1753, la société la plus utile et la plus nombreuse de l'Europe : elle embrasse les arts, les manufactures et le commerce; et maintenant elle est connue sous le nom d'*Institution de la Grande-Bretagne*. Elle est composée de plus de trois mille membres.

Ce vaste établissement, dans un intervalle de quelques mois, a été doté de la somme de 25,000 liv. sterl. fournies par différentes classes de souscripteurs, parmi lesquels on remarqua plusieurs dames.

Le Musée britannique, qui réunit la bibliothèque publique, le dépôt de toutes les productions de la nature, de l'industrie humaine, etc., etc., fut fondé en 1753. Avant cette époque il n'y avait à Londres ni bibliothèque nationale, ni cabinet d'histoire naturelle, appartenant à l'Etat, et consacrés à l'usage du public. Un particulier fut, en quelque sorte, le fon-

dateur du Musée. Le célèbre médecin Hans Sloane avait fait une riche collection de livres, de manuscrits, de médailles, de minéraux et d'histoire naturelle dans tous les genres. A sa mort il légua au public cette immense et magnifique collection qui lui avait coûté 50,000 liv. sterl., à condition que le parlement en payerait 20,000 à ses héritiers. Le sénat britannique, en approuvant les dispositions de Hans Sloane, acheta 10,000 liv. sterl. le palais Montaigu pour y placer ce riche dépôt.

Animé des mêmes sentimens patriotiques qui ont immortalisé tant d'Anglais, M. Cracherodie a légué au Musée britannique, son cabinet de médailles, sa bibliothèque, ses dessins originaux, ses curiosités de tous les genres; mais avec la condition expresse et bizarre, que ces différentes collections resteront dans l'arrangement qu'il leur a donné, et qu'on n'en distraira point une seule pièce pour la joindre à la collection générale.

La bibliothèque appartenant aux rois d'Angleterre, depuis Henri VII jusqu'à Charles II, qui consistait en douze mille volumes, a été réunie à celle du Musée, qu'on croit de quatre-vingt mille volumes.

On conserve au Musée britannique l'original de la grande charte, donnée par Jean-sans-Terre, vers l'an 1203, regardée comme le *palladium* de la liberté anglaise, qu'on croyait per-

due depuis long-temps, et que trouva par hasard le chevalier sir Robert Cotton, mort en 1631. Etant un jour chez son tailleur, il vit que celui-ci allait couper, pour faire des mesures, un parchemin qui avait plusieurs cachets. Il fut curieux de voir ce que c'était que ce vieux titre, et sa surprise égala son ravissement, lorsqu'il reconnut l'original de la grande charte.

Le Musée serait plus utile, s'il était moins difficile d'y être admis. Il faut d'abord se faire inscrire pour obtenir, en payant au moins un schelling, la permission de parcourir les salles, à jour et heure indiqués, au milieu de plusieurs personnes, suivre la foule des curieux, tâcher d'entendre le *Cicerone*, toujours fatigué et de mauvaise humeur de répéter sans cesse la même chose.

Il est encore plus difficile d'obtenir la permission de travailler au Musée, et de parcourir quelques manuscrits; il faut une recommandation puissante : la réputation la mieux établie ne suffit pas pour donner à un savant, à un homme de mérite, les entrées libres.

Il est heureusement des bibliothèques publiques et particulières, des cabinets de lecture, et des clubs littéraires, où l'on parvient sans peine à être admis.

Les lectures publiques sont fort en vogue à Londres. Il y a vingt-cinq ans qu'on y forma une

espèce de spectacle sous le nom d'*Assemblée attique*. Cette assemblée se tenait dans une grande et belle salle, où la musique suivait et coupait la lecture des plus fameux morceaux de prose ou de poésie. Ce singulier spectacle, qui coûtait une demi-couronne, ne se soutint que quelques années.

Ces assemblées attiques ont été renouvelées depuis 1784, mais on en a supprimé la musique. M. Shéridan en a été long-temps un des lecteurs les plus distingués. On y a applaudi depuis le fameux Tissier, qui a porté l'art de la lecture au dernier degré de perfection.

On a aussi formé, en Angleterre, un grand nombre de clubs de lecture : chaque membre de la société fournit une somme; on achète des livres en commun; et quand chacun les a lus, on les vend au plus offrant parmi les associés, pour en acheter d'autres avec le produit de la vente.

Les clubs de *discussion* sont fort à la mode à Londres, et servent à répandre quelques connaissances de littérature et de morale.

Le désir de favoriser les progrés de l'éloquence a été si loin, qu'on forma, en 1779, un club où le beau sexe pût déployer et perfectionner ce don de la parole dont la nature l'a favorisé. Cette école de rhétorique porta un nom français, *la belle assemblée*, quoique tous les discours se fissent en anglais. Cette société s'as-

semblait une fois par semaine, et l'on payait, pour entrer, quatre fois plus que dans les autres. Dans une séance on agita cette question : *Si la vie de la campagne était préferable à celle de la ville?* Dix femmes parlèrent des galeries; les deux premières avaient des masques et paraissaient avoir appris leurs discours par cœur. les autres haranguèrent à visage découvert; plusieurs parlèrent avec beaucoup de facilité et de grâces, et traitèrent fort bien le sujet ».

Dans plusieurs de ces sociétés particulières on peut aller s'instruire, pour un, ou même pour un demi-schelling par séance. On y traite, deux ou trois fois par semaine, divers points d'histoire ou de morale. Les séances et les questions qu'on y doit agiter sont annoncées d'avance dans les gazettes.

CHAPITRE LXXV.

Théâtre anglais.

Si la nation anglaise diffère entièrement des autres peuples de l'Europe, dans ses mœurs et dans ses usages, son théâtre doit nécessairement se ressentir de cette différence. En Angleterre, plus qu'ailleurs, il faut que les pièces de théâtre soient accommodées au goût du peuple. Quel que soit le talent d'un auteur, il ne réussirait jamais à se faire applaudir, si John Buhl ne trouvait dans les comédies, dans les tragédies ou dans le drame, des situations conformes à son goût. Ainsi il ne s'agit point là de s'astreindre à des règles, de traiter un sujet intéressant *ex professo*, il faut amuser le peuple, et l'amuser par des bouffonneries insipides, ou agiter ses passions par des scènes dont le tragique va jusqu'à la férocité. Les pièces les plus estimables pèchent donc toujours par quelque endroit, parce que les auteurs qui ont le plus de mérite sont forcés de sacrifier le bon goût au moins en partie, et de faire dans leurs pièces ce que les gens sensés d'Angleterre appellent *la part du peuple.*

Dans les tragédies anglaises, le diable joue

souvent un grand rôle. Ces pièces sont remplies d'action, mais elles manquent de naturel, de régularité et de décence; tout y est outré. Les Anglais veulent être séduits par un grand appareil; l'amour les touche moins que des évolutions d'armée, des processions funèbres, des fantômes, du sang répandu, des objets propres à inspirer la terreur. C'est là ce qui a fait la fortune des pièces de Shakespear, poëte qui vivait en 1590, et dont les ouvrages montrent autant l'ignorance du siècle où il les composa, que le génie libre et audacieux de l'auteur.

La nature semble s'être plu à réunir dans la tête de Sakespear les idées les plus grandes et les plus grotesques.

Il avait un génie plein de force et de fécondité, de naturel et de sublime, dit Voltaire, sans la moindre étincelle de bon goût, et sans aucune connaissance des règles. Ses pièces sont des monstres admirables, dans lesquelles, parmi des irrégularités grossières et des absurdités barbares, on trouve des scènes supérieurement rendues, des morceaux pleins d'ame et de vie, des pensées grandes, des sentimens nobles et des situations touchantes.

Un soir, qu'un Anglais soupait à Ferney avec Voltaire, la conversation tomba sur Shakespear. Voltaire s'étendit sur l'effet inconvenant et absurde que produisaient des caractères bas et

des dialogues vulgaires dans la tragédie ; il s'appuya de beaucoup d'exemples pour prouver que le poëte anglais avait souvent offensé le goût, même dans ses pièces les plus pathétiques. L'Anglais observa, pour excuser son compatriote, que ces caractères, quoique bas, étaient pourtant dans la nature. « Avec votre permission, monsieur, répondit Voltaire, personne ne montre son derrière ; il est pourtant dans la nature ».

Parmi les tragédies, propres à donner une idée du théâtre anglais, on peut citer :

Jeanne Schore, dont l'héroïne, qui avait été la maîtresse d'un roi, est réduite, en punition de sa faute, à demander inutilement son pain de porte en porte, et à mourir, après avoir été trois jours sans manger, dans les bras de son mari, qui revient exprès de l'autre monde pour lui pardonner son infidélité.

Le Marchand de Londres, ou *l'Histoire de Barnevelt*, dont la catastrophe se passe au gibet. — *Bonduca*, pièce dans laquelle est une scène où quatre hommes, la corde au cou, plaisantent sur le supplice auquel ils sont condamnés. — *Bloody Brother*, où l'on voit un cuisinier, un sommelier et un panetier, condamnés à la potence, qui fait la décoration du théâtre, arriver tous trois la corde au cou, et chanter chacun un couplet de chanson relatif à leur état.

et à leur situation présente. — *Measure*, tragédie de Shakespear, qui contient une scène de plaisanterie entre le bourreau et le patient.

Ce goût bizarre, qui s'est emparé de la majeure partie de la nation anglaise, est la cause de la difficulté que les hommes sensés ont eu à déterminer les directeurs de ce théâtre à faire jouer la traduction de *Zaïre*.

Un M. Bond, avait conçu une juste admiration pour cette tragédie. Non content de la savoir par cœur en français, il engagea un des meilleurs poëtes de Londres à la traduire en anglais. Son dessein était de la faire représenter sur le théâtre de Drury-Lane. Il employa vainement, pendant plus de deux ans, tous ses soins et ceux de ses amis pour la faire recevoir des directeurs de ce théâtre (1), et enfin prit le parti de la représenter lui-même, avec quelques autres amateurs, dans la grande salle des *Yorck-Buddings*, qui est un lieu destiné, dans son origine, pour les concerts de musique, mais dont on obtient l'usage en le louant aussi cher pour une soirée, qu'un autre bâtiment serait

(1) On la joue aujourd'hui sur tous les théâtres d'Angleterre. Au moment où Orosmane s'écrie : *Zaïre, vous pleurez!* l'actrice se roule sur le théâtre : ce qui a fait dire avec raison, qu'Orosmane devrait s'écrier : *Zaïre, vous vous roulez par terre!*

loué pour une année entière. Les rôles furent distribués, et toute la ville avertie de l'entreprise qu'on avait formée pour lui plaire. M. Bond, qui n'avait pas moins de soixante ans, choisit le rôle de Lusignan, comme le plus convenable à ses talens et à son âge : il n'épargna ni soins ni dépenses pour se mettre en état de le jouer avec distinction, et il abandonna tout le profit du spectacle (les billets d'entrée ayant été distribués par souscription) au poëte traducteur de la pièce. Le jour arrive; jamais on n'avait vu une assemblée si brillante et si nombreuse. Les premiers actes sont rendus avec des applaudissemens universels. On attendait avec impatience Lusignan : il paraît; et tous les spectateurs sont attendris à la vue de ce personnage vénérable. Mais le cœur de M. Bond était plus ému que tous les autres ensemble; ce vieillard se livre tellement à la force de son imagination, et à l'impétuosité de ses sentimens, que se trouvant trop faible pour soutenir tant d'agitation, il tombe sans connaissance au moment qu'il reconnaît sa fille. On se figura d'abord que c'était un évanouissement factice, et tout le monde admira l'art avec lequel il rendait la nature. Cependant la longueur de cette situation commençant à fatiguer les spectateurs, Châtillon, Zaïre et Nérestan l'avertirent qu'il était temps de la finir. Il ouvre un instant les yeux; mais

les fermant aussitôt, il tombe de son fauteuil sans prononcer une parole ; il étend les bras comme pour embrasser ses enfans, et ce mouvement fut le dernier de sa vie.

Les comédiens du théâtre anglais ne sont pas moins extraordinaires que ses drames. Au troisième acte d'une pièce intitulée *The Rover* (le Ravisseur), dont la scène se passe dans un mauvais lieu, on voit une fille débauchée dans son lit, et un libertin en chemise, prêt à prendre place à ses côtés, tomber par une trappe, dans un cloaque rempli d'ordures, et en sortir un instant après tout couvert.

Les petites pièces, que les Anglais appellent farces, succèdent aux grandes ; mais l'intervalle de l'une à l'autre est très-long, parce que les acteurs sont obligés, comme à Paris et ailleurs, de changer d'habillement : pour empêcher que l'ennui ou l'impatience ne s'empare des spectateurs, quelques acteurs viennent sur l'avant scène amuser le peuple par des bouffonneries.

Les batailles qui doivent avoir lieu sur la scène sont toujours annoncées au lever du rideau, par un vaste tapis qui couvre le champ de bataille, et que l'on enlève ensuite avec les morts, pour procurer la liberté des trappes aux revenans qui paraissent communément sur la scène, dans les actes qui suivent les combats.

Le mot de siffler une pièce paraît trop fai-

ble aux Anglais ; ils disent *damner une pièce*, *damner un acteur*. Cette façon de parler n'est pas trop forte, pour exprimer la manière dont ils reçoivent un ouvrage qui leur déplaît. Ils chassent les acteurs de la scène, et il n'y aurait peut-être pas de sûreté pour la vie même de l'auteur, si, dans ce moment, il tombait entre leurs mains. Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce sont les avocats, placés au parterre, qui sont les spectateurs les plus bruyans.

Une pièce nouvelle, ayant commencé par la lecture d'une lettre fort longue et fort ennuyeuse, un plaisant du parterre s'écria : « La chambre ordonne l'impression et distribution à deux exemplaires ; passons à l'ordre du jour ». La pièce n'alla pas plus loin.

On se souvient encore du prodigieux succès qu'eut la tragédie de *Caton d'Utique*, par Addisson. Ce fut la première tragédie un peu régulière qui parut sur le théâtre britannique. Les royalistes et les membres de l'opposition, qui divisent ordinairement l'Angleterre, mirent tout en usage pour en faire un ouvrage de parti. Néanmoins on peut appliquer à l'auteur, avec la dernière justesse, ce qu'il a dit d'un autre, dans une occasion à peu près semblable : « L'envie elle-même, saisie d'étonnement, reste muette, et les factions se disputent qui applaudira le plus ».

Les battemens de mains des Wigghs (patriotes), à la première représentation, ne furent ni plus nombreux, ni plus unanimes que ceux des Torys (royalistes). Milord Bolingbrocke, chef de ce dernier parti, fit venir, après la représentation, l'acteur Booth, qui avait joué le rôle de Caton, et lui fit présent de 50 guinées, pour lui témoigner sa reconnaissance, dit-il, d'avoir si bien défendu la cause de la liberté contre un dictateur perpétuel. Les Wigghs, dès le lendemain, pour n'avoir pas un air d'infériorité, envoyèrent un riche présent au même Caton; ce qui fit dire au docteur Garth, qu'il y avait apparence que Caton aurait de quoi vivre après sa mort.

CHAPITRE LXXVI.

Lieux d'amusemens, Théâtres, Promenades dans l'intérieur de Londres et hors de la ville.

Dans une capitale aussi vaste et aussi peuplée que Londres, il n'existe que trois grands théâtres, l'Opéra, Drury-Lane, Covent-Garden, et un petit spectacle désigné sous le nom de théâtre de Hay-Market. Les grands théâtres n'ouvrent que pendant l'hiver; le petit théâtre n'ouvre que l'été, durant la clôture des autres. Les spectacles les plus régulièrement fréquentés par goût sont Drury-Lane et Covent-Garden. On va seulement à l'Opéra par ton. Les moindres places y sont fort chères; aussi n'y voit-on que des gens riches. Les salles des grands théâtres sont fort belles, et dignes d'une grande capitale.

Le parc de Saint-James est le seul jardin qui se trouve dans l'intérieur de la ville; on ne s'y promène que dans une enceinte peu vaste, en face et au pied du palais du roi. Cette promenade est peu fréquentée, et conséquemment fort ennuyeuse. On voit, assez près de cette enceinte, qui n'est séparée du reste du parc que

par une longue barre de bois de charpente, les vaches paître sur un gazon superbe. Cela fait un bel effet pour ceux qui aiment tout ce qui se rapproche de la nature.

Ce parc est si étendu, que, pour pouvoir en distinguer les différentes parties, on leur a donné différentes dénominations. Ainsi la partie qui avoisine le palais de la reine se nomme Green Park; celle-ci conduit à une autre plus éloignée, appelée Hyde-Park, d'où l'on peut aller à Kensington, lieu du rendez-vous des gens aisés qui s'y rassemblent à certains jours, en voitures et à cheval, vêtus le plus élégamment possible.

Vaux-Hall-Garden, est le lieu principalement destiné à la danse; c'était dans l'origine une fameuse guinguette. Il est éloigné de deux milles du pont de Westminster, mais on y arrive par eau en très-peu de temps, et l'entrée ne coûte qu'un schelling. Il est éclairé par plus de trois mille lanternes artistement mêlées dans les arbres, et qui forment un coup d'œil délicieux. Son étendue et ses agrémens y attirent tous les soirs, pendant l'été, le beau monde en foule, et rendent ce jardin l'un des plus brillans de toute l'Europe. La perspective en est magnifique. La représentation de voûtes antiques produit un effet admirable. La sculpture et la peinture ont contribué à l'ornement de ce

beau lieu. Parmi les statues, la plus remarquable est celle de l'illustre Hendel, par Roubillac, artiste français. La rotonde est une salle spacieuse, superbement illuminée, où le public se réunit dans les temps de pluie. Deux grands tableaux de Hayman y entretiennent l'esprit et l'orgueil national; l'un représente *la conquête du Canada*, par le général Amherst, qui fait distribuer des vivres aux Canadiens, et leur promet la protection de la Grande-Bretagne. L'autre offre aux yeux le triomphe de la Grande-Bretagne sur ses ennemis. Les tableaux des cabinets, dans les jardins, sont du même maître. On boit et l'on mange au Vaux-Hall, mais à un prix excessif.

Ranelagh-Gardens, n'est pas aussi vaste que le Vaux-Hall, les jardins n'en sont pas aussi beaux, mais cette promenade est également très-fréquentée. Elle est située à un mille du parc Saint-James, dans la campagne, au bord de la rivière. On y prend du thé et du café pour 2 schellings et demi, que l'on paye à la porte. Les personnes riches, qui aiment le plaisir, y vont habituellement déjeûner pendant la belle saison. La rotonde, où l'on tourne sans cesse lorsque le temps est pluvieux et froid, est décorée avec goût : soixante cabinets ou berceaux, qui règnent autour de cette salle, sont fort bien éclairés, et servent d'asiles aux amans,

enchantés d'avoir un agréable tête à tête. Dans le fond de la salle s'élève un orchestre, qui fait entendre de fort bonne musique et d'excellens chanteurs. Quoique l'assemblée soit quelquefois de trois à quatre mille personnes, parmi lesquelles on remarque les plus jolies femmes, il règne un silence qui étonne les étrangers. Les entrepreneurs donnent un souper de clôture qui fait honneur à leur goût pour les fêtes, et à leur prodigalité.

Le Panthéon est une vaste rotonde richement décorée, dont les colonnes sont travaillées en stuc; les salles, salons et galeries qui l'entourent sont ornés et meublés avec élégance. Cette magnifique salle est destinée aux bals masqués, ainsi que celle de l'Opéra, et il s'y rassemble quelquefois plus de deux mille cinq cents personnes, quoique les billets soient souvent très-chers, puisqu'ils coûtent 2 à 3 guinées. On y trouve tout ce qu'on peut désirer en vins et en liqueurs.

Le goût des plaisirs s'allie dans la Grande-Bretagne avec le patriotisme. Parmi les encouragemens que les Anglais donnent aux manufactures, on peut citer les bals qui ont lieu dans plusieurs comtés depuis plus de vingt-cinq ans (*Manufacture Ball*). Voici les réglemens qu'on suit dans ces bals. Les dames y sont admises sans payer, mais elles doivent se présenter vê-

tues d'étoffes filées, ourdies et finies dans le comté, et de la couleur fixée par la directrice ou patronne du bal, et doivent produire un billet signé par le tisserand et contre-signé par le teinturier; ces billets ne sont livrés qu'avec dix *yards* (aunage) de chaque étoffe. Les hommes payent les billets d'entrée une demi-guinée, et leur habillement doit aussi être composé de tout ce que fournissent les manufactures du comté. Ces bals patriotiques attirent un grand nombre de spectateurs. C'est ainsi qu'on donne aux amusemens des gens riches un objet d'utilité publique.

La manière de danser des Anglais est fort agréable. Ils commencent ordinairement leurs bals par des menuets, et les contredanses du pays viennent ensuite. Ils se joignent, sur deux lignes, quinze ou vingt hommes avec autant de femmes : ils pourraient être en plus grand nombre si les salles avaient plus d'étendue; et sans la moindre confusion, ils tournent, sautent, et se croisent en mille façons. Les airs sont d'une vivacité qui porte la joie et la gaîté dans l'ame. Les Anglaises sont d'infatigables danseuses, et font admirer leurs grâces et leurs attraits. Elles ne paraissent point se lasser, quoiqu'elles soient dans un mouvement continuel pendant quatre ou cinq heures consécutives.

Il est étonnant que les Anglais, ce peuple

grave et penseur, aiment si passionnément la danse, plaisir que la plupart des philosophes regardent comme frivole et indigne des hommes sensés : les Anglaises en font surtout leurs délices. Peut-être sentent-ils que les fortes secousses et l'agitation de la danse, sont très-nécessaires à leur humeur mélancolique, et parviennent à dissiper, en partie, l'humeur sombre à laquelle ils sont en proie.

Les bals masqués font toujours beaucoup de sensation à Londres, parce qu'on n'y en donne, chaque hiver, que trois ou quatre à l'Opéra, et autant au Panthéon. Il en coûte au moins 2 guinées pour un billet, et souvent on paye un seul billet jusqu'à 5 guinées. Au lieu de marrons glacés, de massepains, d'oranges, on y sert des fricandeaux, des pâtés, des poulets, des langues fourrées, des daubes; les vins de Portugal, d'Espagne, de France, y remplacent l'orgeat et la limonade. Ces bals sont des espèces d'orgies où les gens sobres s'amusent de l'intempérance des vrais amateurs en gloutonnerie, qui se font une loi de boire et de manger assez copieusement pour ne pas avoir à regretter le lendemain le prix de leur billet. Du reste, on y voit quelquefois des mascarades aussi singulières que bizarres, dont le but est de tourner en ridicule les ministres ou les opérations du gouvernement.

Dans un bal particulier, qui se donna dans le quartier de Westminster, on vit un masque qui, enseveli dans de la flanelle, traînait après lui son cercueil, et dans lequel il se couchait de temps en temps, poussant par intervalle des cris sourds et plaintifs. Ce cercueil était orné, comme le sont ceux des personnes qui attachent une grande importance à la décoration de leur dernière demeure. Sur le cercueil on lisait : « Tremblez, mortels ; ce cadavre, pâle » et inanimé, ressemblait, il y a trois mois, à » Hector pour la force et pour le courage. Le » temps et le plaisir l'ont conduit à l'état où » vous le voyez. Le temps passe, les heures s'é» coulent, et celle qui vous mettra de niveau » avec lui, ne tardera pas à sonner ».

Cette mascarade lugubre n'était pas fort réjouissante, et il fallait être Anglais pour l'avoir imaginée et s'en amuser. Elle était de l'invention d'un jeune colonel.

Une demoiselle du nombre de celles qu'on appelle à tout hasard vieilles filles, se trouvant à un bal masqué, fut accostée par un jeune officier fort aimable, dont les propos tendres et enjoués allumèrent le feu qui, depuis quarante ans, couvait sous la cendre. Cette grand'mère des amours, dont l'occupation la plus pénible avait été d'empêcher que ses feux cachés n'écla-

tassent au grand jour, hors d'elle-même, hasarda de donner un rendez-vous : mais, hélas! elle connut que son vainqueur était une femme déguisée, et faillit en mourir de honte et de chagrin.

LES FÊTES PUBLIQUES, en usage dans la Grande-Bretagne, mettent à même le peuple de prendre part au plaisir des gens riches, et de se divertir dans son particulier.

Le jour de la naissance de leurs majestés, et le jour du couronnement, sont marqués par des fêtes. Le matin on sonne partout les cloches dans Londres, les drapeaux sont déployés sur les clochers, et tous les vaisseaux sont pavoisés. A midi la noblesse et les ministres étrangers complimentent leurs majestés : la cour est très-brillante. A une heure on tire le canon du parc et de la tour. Le soir il y a bal au palais de Saint-James et illumination, avec de grandes démonstrations de joie dans toute la ville.

Les Gallois ont vaincu autrefois les Anglais, le jour de Saint-David, leur patron; et, depuis cette époque, il n'est pas un habitant du pays de Galles, qui, le 1er mars, ne porte à son chapeau un porreau naturel ou artificiel, qu'ils regardent comme une figure symbolique de leur amour pour leur patrie : sans doute parce que ce légume y croît en abondance. Le roi même

est obligé, ce jour là, d'arborer un pareil signe à son chapeau.

Il se célèbre tous les ans une grande fête à Coventry, dans la province de Warwick, dont l'origine est fort singulière. Cette fête est établie en l'honneur d'une princesse Godiva, qui, sous le règne d'Edouard-le-Confesseur, vers l'an 1050, consentit de parcourir, toute nue, la principale rue de Coventry, pour obtenir de son mari, alors seigneur de cette ville, la grâce de ses habitans, qu'il voulait faire massacrer, parce qu'il avait lieu de se plaindre de leur désobéissance; grâce qu'il avait mise à ce prix, bien persuadé que son épouse ne se prêterait jamais à une condition aussi étrange. Mais la princesse n'hésita point de sacrifier, pour un moment, le sentiment de la pudeur, si naturel et si puissant dans les personnes de son sexe, au désir de conserver la vie à un nombre considérable de ses vassaux. Elle fit publier dans la ville, un ordre à tous les habitans de se tenir renfermés chez eux, et défense, sous peine de la vie, de se mettre aux fenêtres. Après avoir pris cette précaution, elle monta à cheval, couverte de ses seuls cheveux, qui étaient fort longs, et traversa la ville au grand galop. Un boulanger, dit la tradition, plus curieux que ses compatriotes, osa se montrer à une fenêtre, tandis

que Godiva passait; il reçut la mort pour prix de son indiscrète curiosité.

Depuis cette époque mémorable, le jour même où l'événement est arrivé, on porte dans les rues de Coventry, la statue de Godiva. Toutes les maisons sont illuminées, et la statue du boulanger trop curieux, est à la même fenêtre et dans la même posture où il était lorsqu'il fut arrêté : celui qui occupe la maison, est même obligé de faire repeindre cette statue tous les ans, ainsi que de lui couvrir la tête d'un chapeau et d'une perruque.

CHAPITRE LXXVII.

Acteurs dramatiques, Chanteurs, Cantatrices, Virtuoses, Danseurs et Danseuses.

L'ÉTAT de comédien est très-lucratif en Angleterre, quand celui qui l'exerce a des talens propres à le faire aimer du public. M. Gibson, acteur du théâtre de Covent-Garden, qui mourut en 1771, laissa une fortune de 15,000 livres sterlings.

L'enthousiasme qu'inspirent, à Londres, les bons acteurs, a fait dire au célèbre Addisson, qu'on voit moins d'excellens comédiens que de grands ministres et de grands capitaines.

Le plus célèbre comédien que l'Angleterre ait possédé, le fameux Garrick, était d'origine française. Il descendait d'un bon gentilhomme normand, dont le nom était La Garrigue, et que la révocation de l'édit de Nantes fit passer en Angleterre, où il crut devoir angliciser son nom. Le père du célèbre acteur était capitaine d'infanterie, mais peu riche, et destinait son fils au commerce; mais le goût du jeune homme en décida autrement, et lui fit embrasser la profession du théâtre. Devenu comédien du roi, il acquit une part

considérable à la direction des principaux spectacles de la capitale, et fit la fortune de ses associés et la sienne.

Comme la profession de comédien ne déroge point en Angleterre, milord **** lui proposa de se mettre sur les rangs pour obtenir l'entrée au parlement, en qualité de représentant du comté de ****. « Après avoir joué avec assez d'esprit mon rôle sur le théâtre, répondit Garrick, je craindrais de jouer celui d'un sot au parlement ».

Ce grand acteur avait l'art si nécessaire au théâtre, de décomposer sa figure, et de lui donner tous les tours qu'il voulait : en voici un exemple. Garrick et le peintre Hogarth, étaient tous deux intimes amis du célèbre Fielding, auteur des *Aventures de Joseph Andrews*, de *Tom-Jones*, etc. Ce dernier venait de mourir, sans qu'il eût été possible de l'engager à permettre qu'on fît son portrait. Peu de temps après sa mort, on publia à Londres, une édition complette de ses œuvres (huit volumes in-8°.). Hogarth est le premier à regretter que le portrait de l'auteur n'en orne pas le frontispice, et fait part à Garrick de son chagrin à ce sujet. Celui-ci, le lendemain, entre dans l'atelier de son ami, au moment qu'il était le plus occupé à peindre un tableau : « Je viens d'imaginer, lui dit-il, quelques situations théâtrales

que je voudrais essayer; indiquez-moi un endroit où je puisse me recueillir ». Hogarth, sans se déranger de son travail, lui montre de la main une petite pièce dont la porte donne dans l'atelier. Garrick y entre, et le peintre continue son ouvrage Quelques instans après, ce dernier entend une voix qui prononce distinctement, Hogarth. D'abord il y fait peu d'attention; mais la même voix se faisant entendre pour la seconde fois, il frissonne involontairement. Il ne croit point aux revenans; toutefois il ne peut se dissimuler que c'est le son de la voix de feu Fielding, qui vient de frapper son oreille. La frayeur le saisit, quoiqu'il s'efforce de la surmonter. Enfin, une troisième fois, la même voix articule avec force : « Hogarth! n'es-tu pas las de me faire attendre? Prends tes crayons, viens ici; je n'ai que quelques instans à te donner ». Le trouble qui agite Hogarth confond ses idées; il oublie que c'est dans le cabinet d'où part cette voix, qu'il a relégué Garrick. Cependant il s'arme de fermeté, il prend ses crayons, et vole avec précipitation où ces accens l'appellent. Quel prodige! c'est Fielding qu'il voit; ce sont ses traits, son air, sa coiffure, sa démarche; en un mot, c'est son ami lui-même. Hogarth étonné, effrayé, ému, dessine à la hâte. Le peintre s'applaudit de la ressemblance; il ne sort de son erreur que

quand, l'ouvrage achevé, il échappe à l'auteur un éclat de rire qui décompose son visage, et en fait disparaître les traits empruntés, pour restituer à leur place ceux de l'inimitable Garrick. C'est ce dessin original qui est à la tête des œuvres de Fielding.

Voici un trait qu'il ne faut point confondre avec celui qu'on vient de lire, quoiqu'il s'y rapporte beaucoup. Une dame anglaise, de la connaissance de Garrick, désirant avoir le portrait d'un lord son parent, qui avait la manie de ne pas vouloir se laisser peindre, pria l'acteur de la seconder dans ce dessein. Le comédien célèbre, après avoir attentivement étudié les traits, le maintien, les tics, les manières, et tout ce qui pouvait caractériser le personnage dont il était question, parvint à se donner la physionomie du lord, et se rendit, avec ce visage emprunté, chez un habile peintre, auquel il fit faire le portrait de la figure qu'il s'était composée. Tout le monde reconnut si bien la ressemblance du lord, que ce seigneur lui-même convint qu'il était rendu d'après nature, et ne put jamais concevoir comment on était parvenu à le peindre.

Garrick savait si bien composer l'expression de son visage, qu'il fit ébaucher son portrait sous deux figures différentes, et par le même peintre.

Ce comédien célèbre a élevé à la mémoire de Shakespear, à Hampton, un monument qui immortaliserait le plus grand monarque. Sur un monticule de terres rapportées, ayant vue sur les bords de la Tamise, et séparé du jardin par un massif continu de lauriers et d'arbres toujours verts, s'élève un petit temple, bâti avec autant de solidité que de goût, en pierre de Portland. Il est de forme ronde, et terminé en coupole, sur vingt pieds de diamètre. La porte est surmontée d'un fronton en saillie, porté à l'antique par deux colonnes isolées. Le fond du temple est orné de la statue en pied de Shakespear, de grandeur naturelle, exécutée par le fameux Lyonnais Roubillac, en marbre de Carare. Ce poëte tient des tablettes d'une main, et paraît se livrer à l'inspiration des Muses.

Garrick, les trois dernières années de sa vie, fit les honneurs de ce monument d'une manière qui en relevait encore le mérite. « Je dois tout à Shakespear, disait-il : *Si vivo et valeo, suum est.* C'est un faible témoignage d'une reconnaissance sans bornes ».

Cet acteur, que les Anglais auront tant de peine à remplacer, mourut le 20 janvier 1779, et laissa une succession de 3,600,000 livres tournois. Après que son corps eut été exposé pendant un jour sur un lit de parade, et visité

par plus de vingt mille personnes, il fut transporté avec la plus grande pompe dans l'église de Westminster, et déposé au pied d'un monument érigé à la mémoire de Shakespear. Le drap mortuaire était porté par le duc de Devonshire, lord Camden, le comte d'Ossory, le comte de Spencer, le vicomte de Palmerston, sir William Wine, MM. Rigby, Stanley, Patterson, et Albany Wallis. Nombre de personnes de distinction suivaient le convoi à pied; puis venaient cinquante carrosses drapés, et une quantité prodigieuse de voitures vides: un détachement des gardes, chargés de maintenir l'ordre, fermait la marche.

Samuel Foote, à la fois auteur et acteur, peignait avec une si grande vérité, et d'une manière si originale, les travers et les ridicules de tous les états, qu'il mérita que ses compatriotes le surnommassent l'*Aristophane de l'Angleterre*. Foote donnait ses représentations sur le théâtre de Hay-Market: secondé par une troupe de comédiens qui lui étaient bien inférieurs, il se distinguait surtout dans les scènes qu'il jouait seul. Assis devant un bureau, il montrait au public différentes têtes, qu'il affublait tour à tour d'une perruque, et qui représentaient alternativement un petit maître, une petite maîtresse, un magistrat, un militaire,

un avare, un prodigue, une précieuse, une femme galante. Il faisait parler à chacune de ces têtes le langage propre à leur caractère, avec un naturel qui excitait le rire, et alimentait la malignité des spectateurs; il n'épargnait ni la mode ni les hommes en place.

Samuel Foote composait de petites comédies extrêmement enjouées. La dédicace d'une de ses pièces est singulière; c'est à son libraire qu'elle est adressée. « Comme je n'ai nulle obligation à aucun grand seigneur, lui dit-il, ni à aucune grande dame de ce pays-ci, et que je désire d'ailleurs que mes écrits n'ayent jamais besoin de leur protection, je ne connais personne dont les bons offices me soient aussi nécessaires que ceux de mon libraire; c'est pourquoi, M. Vaillant, je vous remercie de la netteté de l'impression, de la beauté des caractères, et de la bonté du papier, dont vous avez décoré l'ouvrage de votre très-humble serviteur, SAMUEL FOOTE ».

L'idée du prologue qui suit la dédicace, est tout-à-fait bizarre; c'est une dispute très-vive entre un acteur et sa femme, dont ils veulent faire juge le parterre. Il s'agit de savoir en quoi consiste la différence de l'homme à la brute. L'actrice soutient que c'est dans le rire; son mari prétend, au contraire, que c'est dans l'action de siffler. « J'en appelle, dit-il, aux critiques : n'est-ce pas pour eux le bonheur suprême? Eh!

qu'est-ce, à leur avis, que le plaisir de rire auprès de celui de siffler? — Eh bien, répond l'actrice, qu'est-ce que cela prouve? Si vos comédies ont été sifflées, n'a-t-on pas ri de tout son cœur à vos tragédies»? L'actrice continue sa réplique, et voici, selon elle, la raison décisive en faveur du rire: « L'homme seul possède cette faculté exclusivement aux bêtes; au lieu que celle de siffler lui est commune avec les serpens et avec les oies. N'avez-vous pas de honte, ô critiques! de ressembler à ces vils animaux? — Oh! point du tout, lui réplique le comédien, apologiste des sifflets, c'est au contraire une pratique très-utile ici, de réprimer ainsi les abus des mauvais poëtes et des auteurs pitoyables. Si cependant, messieurs (ajoute-t-il en s'adressant au public), vous voulez prendre mon avis, n'allez pas siffler comme des oiseaux, hors de propos et sans savoir pourquoi; imitez le serpent, soyez comme lui prudens et subtils, mais, s'il se peut, exempts de son venin».

Les premiers chanteurs et les cantatrices de Londres sont payés un prix fou. Ce sont des virtuoses qu'on fait venir d'Italie à grands frais. Nicolini eut 800 guinées pour un hiver. En 1738, Farinelli en eut plus de six fois autant. La signora Faustina, outre ses appointemens, recueillit pour le bénéfice de la représentation

donnée à son profit, la somme de 800 liv. sterl., c'est-à-dire, environ 20,000 livres tournois.

En 1809, Mme Catalani eut 4,000 guinées d'appointemens (96,000 francs), et deux représentations à son bénéfice, au théâtre de Covent-Garden.

Quelques seigneurs ayant demandé à Farinelli, s'il pensait à prendre de nouveaux engagemens à Londres pour l'hiver prochain, il répondit qu'il le voulait bien, mais à condition que ses appointemens fussent plus considérables que ceux des autres premiers chanteurs. Ils étaient quatre à cinq, à chacun desquels on donnait quinze cents liv. sterl. pour un hiver. On pria Farinelli d'expliquer à quoi pouvaient monter ses prétentions. « Je ne demande qu'une guinée de plus, répondit-il, pour faire connaître seulement la différence qu'il y a de mes concurrens à moi ». On lui en donna 500.

La représentation qui fut donnée au profit du signor Farinelli, lui valut 2,000 guinées, et 100 guinées que le prince de Galles lui envoya le lendemain, avec une tabatière d'or d'un grand prix.

Les grands artistes, dans la danse, sont aussi magnifiquement payés, dans la Grande-Bretagne, que les virtuoses d'Italie. La fameuse Sallé eut, pour un hiver, 1,000 guinées. De nos jours, la demoiselle Heinel, Gardel, Nivelon, les Ves-

tris, etc.; ont gagné à Londres des sommes immenses, proportionnées à leurs talens.

Les annales du théâtre anglais offrent une foule d'anecdotes, dont la lecture ne peut qu'être agréable. Nous en citerons quelques-unes.

Nelly, ou plutôt Hélène Guyn, née dans une mauvaise taverne, ne reçut aucune sorte d'éducation. Elle commença par vendre du poisson; ensuite, comme elle avait la voix agréable, elle allait chanter dans les cabarets. Une fameuse appareilleuse, nommée mistriss Rose, s'en empara, et parvint à la polir un peu, tout en corrompant ses mœurs. Elle fut admise en 1667 au théâtre royal, et appartint successivement à plusieurs acteurs. Charles II prit du goût pour cette actrice en 1671, en lui entendant réciter l'épilogue de l'*Amour tyrannique*, que Dryden avait fait exprès pour elle. Nelly était l'actrice favorite de ce poëte, et il composait des rôles particuliers pour la faire briller. Un acteur d'un autre théâtre, ayant paru sur la scène avec un chapeau d'une grandeur démesurée, le public, engoué de ce grand chapeau, protégea une méchante pièce. Dryden, piqué de ce ridicule succès, fit faire un chapeau large comme une roue de carrosse, et le fit porter par mademoiselle Guyn, qui était une beauté mignonne et piquante. Cette plaisanterie amusa singulièrement

et la cour et la ville ; les acteurs eux-mêmes ne pouvaient s'empêcher d'en rire. Charles II fut aussi enchanté du chapeau, et ne fut pas celui qui en rit le moins. Madame Hélène (c'est ainsi qu'on l'appelait depuis qu'elle était maîtresse du roi) jouait rarement dans la tragédie, où elle était médiocre, et elle ne valait guère mieux dans le comique ; mais avec beaucoup d'enjouement, de vivacité, de coquetterie, elle avait de grands talens pour le chant et pour la danse. Les rues et les cabarets de Londres étaient une école qui aurait dû la conduire à la plus misérable crapule ; il est bien étonnant qu'elle soit parvenue à briller sur le premier théâtre de Londres, et qu'elle ait fait les délices d'un monarque. Mais elle avait d'excellentes qualités, et elle était extrêmement généreuse. Elle ne rougit pas de faire éclater les sentimens que lui inspiraient les obligations qu'elle avait à Dryden. Dans sa plus grande prospérité, elle ne négligeait aucune de ses connaissances de théâtre, ni ceux qui lui avaient fait du bien dans l'état obscur où elle avait d'abord vécu. Elle fit des libéralités à plusieurs hommes de lettres, et entr'autres à Lée et à Ottway : elle étendit même ses bienfaits jusqu'à des ecclésiastiques, quoiqu'alors ce ne fût pas la mode à la cour. Un jour, qu'en superbe équipage, elle passait dans les rues de Londres, elle vit traîner en prison un honnête pasteur,

dont la misère et les dettes ne provenaient que de circonstances imprévues : elle paya sur-le-champ ce qu'il devait, et lui procura une bonne cure. Nelly est la seule des maîtresses de Charles II, qui lui ait été fidelle. Après la mort de ce prince, elle ne changea point de conduite; elle ne fit la cour à personne, et sut éviter avec soin de dépendre d'aucun ministre. C'est aussi de toutes les maîtresses, celle qui était la plus agréable aux Anglais. Un jour une foule de peuple s'était assemblé devant la boutique d'un orfévre qui faisait un très-beau service d'argent pour la duchesse de Portsmouth à qui le roi voulait en faire présent; on éclata en murmures et en malédictions contre la duchesse; on regrettait que ce riche cadeau ne fût pas destiné pour madame Hélène. Les portraits de cette actrice, faits par Lély et par d'autres peintres, la représentaient très-belle; cependant elle était de petite taille, et on l'accusait d'affecter un peu trop de négligence dans sa parure : rare défaut dans une jolie femme, et qui ne permet pas de l'accuser de coquetterie.

La célèbre Oldfield, morte en 1730, eut son tombeau dans l'église de Westminster. Elle fut exposée pendant deux jours sur un magnifique lit de parade. Ses obsèques se firent avec autant de pompe et de magnificence que si pendant sa

vie elle avait été une des illustres princesses qu'elle avait eu l'art de représenter avec tant de dignité. Le drap mortuaire qui couvrait son cercueil, fut porté par les premiers pairs de la Grande-Bretagne, entr'autres par les lords Lawar et Harley. Le doyen de Westminster officia à la cérémonie. Dans des honneurs aussi extraordinaires, voyons un sentiment de reconnaissance pour des talens qui excitèrent l'admiration générale.

Le Boileau anglais, l'immortel Pope, nous a représenté miss Oldfield comme la personne de son temps qui avait porté le plus loin le luxe et la sensualité.

Il aurait pu aussi nous la peindre comme extrêmement bienfaisante. Elle assura à Savage, réduit à la plus grande misère, et l'un des poëtes les plus célèbres de son temps, une pension annuelle de 50 livres sterling, qui fut payée très-exactement tant qu'elle vécut. Savage n'avait jamais eu aucun commerce de galanterie avec elle. Quand miss Oldfield mourut, il porta le deuil comme si elle eût été sa mère.

Mademoiselle Woffington, actrice excellente dans le tragique, morte vers 1760, emporta les regrets de tous les amateurs de l'art dramatique. L'armée britannique d'Allemagne lui fut redevable, pendant la guerre, de la souscription

volontaire établie à Londres, et dans plusieurs villes du royaume, pour procurer aux guerriers anglais les soulagemens dont ils avaient besoin. Le produit considérable de cette souscription, dont elle avait donné la première idée, fut employé à leur fournir un nombre suffisant de gilets et de souliers, qu'un hiver rigoureux leur rendait très-nécessaires.

Cette actrice, après avoir joué avec succès un rôle d'homme, s'écria en rentrant dans le foyer : « En vérité, la moitié du parterre vient de me prendre pour un homme! — Qu'importe, lui dit malignement une de ses compagnes, si l'autre moitié du public est parfaitement assurée du contraire ? »

Reddish, fameux acteur de Londres, étant devenu incapable de jouer, à la suite d'une maladie qui le laissa dans un état de démence, fut réduit à une pension annuelle de 70 livres sterling. Le voyant dans cette situation, quelques-uns de ses amis s'intéressèrent auprès du directeur du théâtre de Covent-Garden, pour lui faire accorder les profits d'une représentation. *Cymbeline* fut la pièce annoncée au public, dans laquelle Reddish devait jouer le rôle de Posthumus. En entrant dans une maison où il vint passer une heure avant de se rendre au théâtre, il se présenta avec la démarche d'un idiot;

ses yeux étaient égarés ; et sa contenance indiquait un homme dont la raison était absolument aliénée. Quelqu'un le félicita sur ce que sa santé lui permettait de jouer. « Oui, dit il, je jouerai, et dans la scène du jardin, je vous étonnerai tous. — Dans la scène du jardin, monsieur Reddish ! je croyais que vous deviez jouer le rôle de Posthumus ? — Non, monsieur, je joue celui de Roméo. — Mon ami, lui dit le maître de la maison, vous jouez le rôle de Posthumus. — En vérité, répliqua-t-il, j'en suis fâché ; mais, puisqu'il le faut, à la bonne heure ». En se rendant au théâtre, son esprit était si frappé du rôle de Roméo, qu'il le récitait le long du chemin. Arrivé à la salle, ce ne fut qu'avec la plus grande difficulté qu'on le persuda qu'il avait un rôle différent à jouer ; enfin, on le pousse sur la scène. A la vue de l'assemblée, il paraît reprendre l'usage de ses sens et de sa mémoire ; ses yeux s'animent ; il salue d'un air modeste et respectueux, et joue le rôle de Posthumus beaucoup mieux qu'il n'avait encore fait. Dès qu'il ne fut plus en scène, le rôle de Roméo lui revint dans l'esprit, ce qui continua pendant toute la pièce, où il ne revenait à son sujet qu'en reparaissant sur le théâtre. Malgré cet état de faiblesse et de délire, il s'acquitta de son rôle mieux qu'il n'avait fait dans son bon sens. Ce fut la dernière fois qu'il parut au

théâtre; il mourut dans une maison de foux, où il passa cinq ans sans jamais recouvrer la raison.

Un Anglais écrivit à une jeune et charmante actrice dont il était amoureux. « J'apprends, mis-» triss, que vous vous annoncez dans le monde, » comme absolument résolue à ne pas vous écar-» ter des sentimens de la vertu; la résolution est » excellente. Pour vous encourager à y persé-» vérer, je vous ferai une pension de 50 gui-» nées par mois, aussi long-temps que vous » continuerez à être vertueuse. Mais si par ha-» sard il vous prenait fantaisie de changer de » conduite, je vous demande la préférence, et » votre pension sera doublée ».

La jeune actrice ne reçut sa pension de 50 guinées que le premier mois; elle fut si touchée de la générosité de son amant, qu'elle se mit à la double pension dès le second.

Un célèbre acteur, nommé Quin, ayant un jour commandé à souper dans une taverne, pria le maître de la maison de lui tenir compagnie à table. Le traiteur, pour lui faire la cour, commença à trouver à redire à la manière dont la nappe était mise, et se mit à jeter les fourchettes et les couteaux en bas de l'escalier, sous prétexte qu'ils n'étaient pas assez bien nettoyés. Quin, ne voulant pas contrarier l'humeur de son hôte, l'imita en jetant les plats et les assiet-

tes. Le traiteur, surpris de ce procédé, lui demanda quelle en était la cause? « Je croyais, lui répondit Quin, que votre intention était de nous faire souper en bas ».

L'anecdote suivante fait le plus grand honneur à la mémoire de ce grand comédien. Tompson, auteur du *poëme des Saisons*, n'a pas joui tout d'un coup d'une fortune égale à son mérite et à sa réputation. Dans le temps même que ses ouvrages avaient la plus grande vogue, il était réduit aux extrémités les plus fâcheuses; il avait été forcé de faire beaucoup de dettes. Un de ses créanciers, immédiatement après la publication du *poëme des Saisons*, le fit arrêter, dans l'espérance d'être bientôt payé par l'imprimeur. M. Quin apprit le malheur de Tompson; il ne le connaissait que par son poëme, et, ne se bornant pas à le plaindre, comme une infinité de gens riches et en état de le secourir, il se rendit chez le bailli où Tompson avait été conduit. Il obtint facilement la permission de le voir. « Monsieur, lui dit-il, je ne crois pas avoir l'honneur d'être connu de vous, mais mon nom est Quin ». Tompson lui répondit que, quoiqu'il ne le connût pas personnellement, son nom et son mérite ne lui étaient point étrangers. Quin le pria de souper avec lui, et de ne pas trouver mauvais qu'il eût fait appor-

ter quelques plats. Le repas fut gai. Lorsque le dessert fut arrivé : « Parlons d'affaires à présent, lui dit Quin; en voici le moment. Vous êtes mon créancier, M. Tompson; je vous dois 100 livres sterling, et je viens vous les payer ». Tompson prit un air grave, et se plaignit de ce qu'on abusait de son infortune pour venir l'insulter. « Je veux être confondu, reprit le comédien, si c'est là mon intention : voilà un billet de banque qui vous prouvera ma sincérité. A l'égard de la dette que j'acquitte, voici comment elle a été contractée. J'ai lu l'autre jour votre *poëme des Saisons;* le plaisir qu'il m'a fait méritait ma reconnaissance : il m'est venu dans l'idée que, puisque j'avais quelques biens dans le monde, je devais faire mon testament, et laisser de petits legs à ceux à qui j'avais des obligations; j'ai en conséquence légué 100 liv. sterl. à l'auteur du *poëme des Saisons*. Ce matin, j'ai entendu dire que vous étiez dans cette maison, et j'ai imaginé que je ferais mieux de vous payer mon legs pendant qu'il vous serait utile, que de laisser ce soin à mon exécuteur testamentaire, qui n'aurait peut être l'occasion de s'en acquitter que lorsque vous n'en auriez plus besoin ». Un présent fait de cette manière, et en pareille circonstance, ne pouvait manquer d'être accepté; il le fut avec reconnaissance.

CHAPITRE LXXVIII ET DERNIER.

Beaux-Arts. Anecdotes concernant plusieurs artistes.

L'ARCHITECTURE, est très-estimée dans la Grande-Bretagne, quoique les monumens que l'on y élève ne fassent point honneur au goût national. On ne reproche point aux Anglais d'épargner la dépense dans leurs bâtimens : peu de nations prodiguent l'argent avec moins de regret, surtout dans les entreprises d'ostentation ; mais ils manquent de discernement et d'élégance dans l'exécution de ces sortes d'ouvrages. Leur architecture conserve encore le goût appelé gothique. Les plus belles pièces de leurs édifices sont toujours mal disposées pour la vue, cachées dans des recoins, comme si l'ouvrage était fait à la dérobée, ou que les artistes eussent honte de leur travail. S'ils ont quelques monumens de meilleur goût, ils sont imparfaits et ne ressemblent qu'à de simples essais.

L'architecture a été pratiquée en Angleterre par des seigneurs du premier rang, et même par des souverains. Guillaume-le-Conquérant qui, de la Normandie, vint subjuguer les îles britanniques, inspira à ses nouveaux sujets la plus

grande idée de l'art de bâtir. On croit que ce prince fit élever, en l'an 1098, dans le palais de Westminster, une salle qui avait cent soixante-dix pieds de long, sur soixante-quatorze de large. Un courtisan, devant le monarque, se permit un jour d'en critiquer la trop vaste étendue. « Pour moi, lui répondit Guillaume, je la trouve trop petite pour la salle d'un palais; mon dessein est d'en faire construire une autre beaucoup plus immense; celle-ci ne peut me servir que de chambre à coucher ». Les génies du premier ordre trouvent très-petits les objets et les idées qui semblent gigantesques aux yeux du vulgaire.

Le comte de Pembrock et le duc de Northumberlan se sont distingués dans l'architecture.

George III, roi d'Angleterre, fit une étude réfléchie de cet art : M. Chambers, l'un des plus habiles architectes du dix-huitième siècle, eut l'honneur de lui en donner des leçons.

Le comte de Burlington, d'une des premières maisons d'Angleterre, n'a point dédaigné de s'occuper sérieusement de l'architecture ; il a fait bâtir, d'après ses plans, plusieurs maisons considérables. Ce seigneur a joint un grand nombre de dessins de sa composition à ceux du Palladio, dans la belle édition qu'il a donnée des ouvrages de ce grand architecte, et s'est contenté de mettre au bas : *Burlington, archi-*

tectus, *invenit.* On voit par là que ce seigneur faisait beaucoup plus de cas d'un titre qui est le fruit d'une longue étude, que de celui qu'il devait au hasard de la naissance.

Christophe Wren, né en 1632, ranima dans sa patrie l'amour de la belle architecture. C'est cet artiste qui éleva les plus beaux monumens dont s'honore l'Angleterre, et un des plus vastes édifices modernes, l'église de Saint-Paul. Malgré sa grande modestie, ses talens l'exposèrent aux persécutions des envieux de sa gloire. Non-seulement la fortune ne récompensa point ses rares talens, mais il perdit la place d'architecte du roi, dont personne n'était plus digne que lui.

Dans l'intérieur de l'église de Saint-Paul, près de la voûte, on montre une galerie, appelée *Galerie du murmure*, où les sons s'accroissent à un tel point, que le bruit qu'on fait en fermant les portes est aussi fort, à une certaine distance, que celui du tonnerre. Si on laisse tomber par le bout un banc qu'on trouve dans cette galerie, il en résulte un bruit semblable à un coup de canon. Si quelqu'un parle à voix basse, en s'appuyant contre le mur, on l'entend du côté opposé, quoique éloigné de cent cinquante pieds.

L'injustice du ministère anglais envers Christophe Wren, cet homme du premier mérite,

lui fit préférer John Vanbrugh pour la construction du château de Blenheim, dont la nation fit présent au fameux duc de Marlbourough, en reconnaissance de la victoire de Blenheim ou d'Hochstet. Le défaut de ce vaste édifice est d'être lourd. C'est ce qui donna lieu de faire à l'architecte l'épitaphe anglaise, dont voici la traduction :

« Pèse sur lui, ô terre! car il t'a chargée de » pesans fardeaux ».

Cet architecte était poëte délicat et agréable; ainsi que le prouvent ses comédies. L'élégance et la délicatesse de ses écrits contrastent avec le massif de son architecture, qui en impose cependant par sa grandeur et sa noblesse. Vanbrugh, étant venu en France, vers 1701, fut mis à la Bastille, et y resta quelque temps sans avoir jamais pu en apprendre la cause. Il y composa une comédie, et, ce qu'il y a de remarquable, on n'y trouve pas un seul trait contre le pays où on lui avait fait une telle violence.

Taylor, mort depuis peu, est l'architecte le plus riche qu'ait eu l'Angleterre : sa fortune s'élevait à 200,000 liv. sterl.

Robert Walpoole, qui sera toujours regardé par les Anglais comme l'un des plus grands ministres qui se soient distingués dans leur gouvernement orageux, s'est fait bâtir une maison

de campagne tout-à-fait extraordinaire : elle à tout l'air d'un antique prieuré de Cluny ou de Citeaux. On y entre par un cloître étroit, bas, sombre et humide, sur les murs duquel sont répandus des épitaphes et divers monumens funéraires, rapportés d'Italie. La distribution de la maison répond à son entrée : réfectoire, chapitre, dortoir, chapelle, tout y annonce une maison conventuelle ; et la bâtisse, l'ameublement, les vitraux, les peintures, lui donnent l'air d'avoir été élevée dans le treizième siècle.

La sculpture est encore dans son enfance en Angleterre, ainsi qu'en Hollande. « Ne pourrait-on pas dire, observe l'auteur des *Anecdotes des Beaux-Arts*, que le goût dominant de ces deux peuples, pour le négoce, les empêche de s'adonner à l'art du statuaire, attendu qu'il est plus facile de mettre dans le commerce et de transporter un tableau, qu'une pièce de marbre, souvent d'une grosseur considérable » ?

Mais les seigneurs anglais n'en sont pas moins amateurs enthousiastes des chefs-d'œuvres de la sculpture, qu'ils s'efforcent de se procurer, et qu'ils payent très-généreusement. Un lord se rendit exprès à Rome, dans la seule intention de prier le Bernin de lui faire son buste. Cet Anglais récompensa l'artiste en souverain, puisqu'à l'exemple de Charles II, il lui fit présent d'environ 30,000 livres sterling.

La statue de la reine Anne, placée dans l'église de Saint-Paul, est représentée en corps de jupe. « Cet habillement choque au premier » coup-d'œil, dit Grosley, par la raison sans » doute que nous sommes peu accoutumés à le » voir employé dans des monumens; mais il est » cependant plus convenable et moins ridicule » que la cuirasse, les brodequins, la nudité des » jambes, et tout l'attirail héroïque sous lequel » il plaît à nos sculpteurs de représenter les rois » de nos pays septentrionaux ».

Il ne faut pas chercher en Angleterre de fameux peintres d'histoire ; la religion ne fait dans les îles britanniques aucun usage de la peinture pour inspirer la dévotion ; les églises y sont décorées tout au plus d'un tableau dont personne ne parle ; les appartemens n'offrent aux yeux que des portraits ou des estampes, et les cabinets des curieux ne réunissent que des tableaux étrangers.

Cependant les Anglais ont quelques bons peintres de paysages, de fleurs et de marine.

Le portrait est le genre de peinture le plus goûté en Angleterre. Il est du bel usage et de la politesse de s'y donner réciproquement son portrait, même entre les hommes : qu'on juge de la prodigieuse quantité de portraits qui se font tous les ans dans la Grande-Bretagne.

L'académie de peinture et d'architecture, en

Angleterre, est un établissement tout nouveau, qui ne date pas de plus loin que le milieu du dix-huitième siècle. Cette académie a fait plusieurs expositions, qui lui ont fait honneur. Au mois de mai, le salon est public pendant quarante jours; on paye un schelling d'entrée, sans doute pour éloigner le menu peuple.

Des entrepreneurs ont bâti à Londres, depuis environ quatre-vingts ans, plusieurs salles publiques, destinées à la vente des tableaux, et qui sont très-élégamment décorées. On loue une de ces salles; on y dispose avec soin les tableaux, et, pendant trois jours consécutifs, on en permet l'entrée à tous les gens proprement habillés, tandis qu'un officier de police, revêtu des marques de sa charge, en garde la porte. On se fait à Londres un amusement de ces ventes, comme à Paris de l'exposition des tableaux au Musée Napoléon. Quand le jour et l'heure de la vente sont arrivés, la salle se trouve remplie d'un nombre prodigieux de personnes. Hommes et femmes, chacun s'assied pêle-mêle sur des bancs qui font face à une petite tribune isolée, élevée d'environ quatre pieds, et qui est placée à l'une des extrémités de la salle. Le crieur, ou celui qui doit priser les tableaux, monte avec gravité dans cette tribune, salue l'assemblée, et se prépare un instant, comme s'il était un orateur, à faire son

office avec toutes les grâces et toute l'éloquence dont il est capable. Il prend ensuite son catalogue, fait présenter chaque article, et, lorsqu'il veut avertir que la chose en vente est adjugée, il frappe un coup sur la tribune avec un petit marteau d'ivoire, qu'il tient toujours à la main.

Les tableaux n'entrent pas en Angleterre sans payer un droit de douane, et le tarif est calculé à tant le pied, la bordure comprise. Ainsi Raphaël et le Poussin payent comme les peintres d'enseignes à bière.

Par un réglement qui doit nuire aux progrès de la peinture, ceux qui font profession de vendre des tableaux en Angleterre, ne peuvent faire commerce des ouvrages des peintres anglais.

Beaucoup de ces insulaires passent leur vie à s'occuper de choses qui puissent faire parler d'eux le jour de leur mort. Il est à Londres des curieux qui n'amassent des tableaux que pour rendre célèbre l'inventaire qui en sera fait par leurs héritiers, et qui s'écrient à celui de leurs rivaux : *On verra bien autre chose au mien!*

Les Anglais ont un tel goût pour les choses extraordinaires, qu'ils aiment mieux voir le portrait d'un vieillard qui a vécu inutile et ignoré pendant cent et tant d'années, que celui, par exemple, du duc de Marlbourough, qui a

rendu de si grands services à la nation. Un Anglais riche fera peindre et graver à ses dépens la femme d'un aubergiste, qui se sera distinguée par son effronterie, et par son adresse à se battre à coups de poings.

Il n'y a qu'un seul peintre en Angleterre qui soit pensionné, et qui ait le titre de *Peintre du roi*. Tous les ambassadeurs nommés par le roi de la Grande-Bretagne, emportent toujours avec eux un portrait de sa majesté, pour lequel ils sont obligés d'employer son peintre, et de lui en payer 600 livres sterling.

On peut mettre au rang des peintres de portraits, ceux qui peignent les chevaux en Angleterre. Dès qu'un cheval s'est acquis une réputation à la course, on le fait peindre de grandeur naturelle : on ajoute quelquefois au tableau une figure de palfrenier.

Tout peintre qui s'est fait la réputation de bien saisir la ressemblance, est sûr d'avoir le plus grand succès. Kneller, qui ne peignit que le portrait, amassa de grandes richesses. Quand il mourut, il laissa cinq cents portraits qui n'étaient pas achevés, et pour lesquels il avait reçu la moitié du prix d'avance. Ce peintre, pour satisfaire son avarice, et l'amour-propre des Anglais, qui ne veulent guère d'autre image que la leur, avait imaginé d'établir à Londres une fabrique de portraits : des collaborateurs

allemands étaient chargés des accessoires de tous les tableaux dont il avait dessiné le trait.

Ces portraits, qui constituent la plus grande partie de l'exposition de l'académie royale, sont aussi passagers et aussi mortels que ceux qu'ils représentent, et auxquels ils devaient donner une espèce d'immortalité : ils finissent par être oubliés dans des greniers, ou passent dans des boutiques de brocanteurs.

Chaque peintre de portrait, en Angleterre, a une espèce de salle de compagnie, séparée du lieu où il travaille, et dans laquelle on a grand soin d'étaler tous les ouvrages qu'il entreprend. C'est pour les personnes oisives un amusement du matin, que d'aller visiter les étalages des peintres de portraits. Un laquais introduit les curieux, sans déranger son maître, qui ne sort point de son cabinet qu'on ne le demande; ou qui ne se montre qu'un instant, soit pour avoir un prétexte de rentrer plutôt continuer son travail, soit afin de paraître fort occupé. Mais le laquais du peintre fait oublier son absence, en détaillant les noms ou les qualités de tous ceux dont les portraits sont commencés ou finis.

Il est inconcevable, combien en Angleterre on s'occupe d'un nouveau peintre, pour peu qu'il ait quelques talens. Il y eut des voitures à la porte de Jean-Baptiste Vanloo, dans la pre-

mière semaine de son arrivée à Londres, comme on en voit à la porte des spectacles. Il compta bientôt par centaines les portraits commencés. On payait largement celui qui tenait le registre de ses séances, afin de se faire inscrire antérieurement au jour qu'on aurait obtenu, si l'on n'avait passé qu'à son tour, et qui aurait souvent reculé de plusieurs mois.

Vandermyn, ayant fait le portrait de la princesse de Galles, en 1735, se rendit à Saint-James, pour le présenter à cette princesse; l'ouvrage parut si beau, qu'on fut embarrassé pour le récompenser dignement; enfin, le prince de Galles, frère de la princesse, prit le peintre par la main, le plaça sur une chaise, et lui recommanda d'y demeurer jusqu'à ce qu'il reçût de lui-même l'ordre de se lever. La princesse s'était rangée pendant ce temps-là derrière un paravent, au coin duquel était une glace où les traits de Vandermyn étaient réfléchis, et peignit en moins de deux heures le portrait de l'artiste, qui fut au comble de l'admiration et du ravissement lorsqu'elle le lui fit voir et le lui donna, comme la plus précieuse faveur qu'il pût recevoir d'une si grande princesse, faveur qui fut encore accompagnée d'un riche présent.

Le célèbre peintre Hogarth, ayant à représenter une jolie quêteuse, un tronc à la main,

et voulant faire entendre que ce tronc était vide, imagina de peindre sur l'ouverture une toile d'araignée.

Sans prétendre renouveler la querelle qui s'éleva en France, il y a quelques années, par rapport au tableau de l'enlèvement des Sabines, de l'excellent peintre David, pour savoir s'il faut ou non représenter nus les anciens Grecs et Romains, nous nous bornerons à rapporter l'anecdote suivante : Un lord, à qui on avait envoyé le superbe *Virgile*, *in-folio*, en lacéra les estampes, et les renvoya à l'éditeur, en lui observant, que les personnages mis en action par Virgile, n'étaient point nus, et qu'il était aussi ridicule de les représenter de la sorte, qu'il le serait de donner à des militaires l'habit d'un moine.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES

Contenues dans ce Volume.

FIN.

De l'Imprimerie d'A. CLO, rue Saint-Jacques, n°. 256, à PARIS.

